

2012 | RAPPORT ANNUEL
DE LA BANQUE DE FRANCE

Rapport adressé
à Monsieur le Président de la République
et au Parlement

par Christian Noyer, gouverneur



Sommaire



À l'occasion de la mise en circulation du nouveau billet de cinq euros, les illustrations de ce *Rapport annuel* passent en revue plus de deux siècles de billets imprimés par la Banque de France commençant par le chiffre cinq (une table iconographique est fournie page 158).

Les photographies du Conseil général et du Comité de direction ont été prises par Marthe Lemelle.

Politique monétaire, stabilité financière et soutien à l'économie	6
1 L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	7
1 1 Les marchés de capitaux et de matières premières	7
1 2 L'activité économique hors zone euro	10
2 LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE LA ZONE EURO ET DE LA FRANCE	14
2 1 Une croissance affaiblie	14
2 2 Évolutions monétaires et financières en 2012	19
3 LA RÉPONSE MONÉTAIRE DE L'EUSYSTÈME	23
3 1 Les décisions de politique monétaire de l'Eurosystème	23
3 2 Le détail des mesures non conventionnelles	24
4 LES ACTIONS VISANT À FACILITER LA SORTIE DE CRISE	27
4 1 L'action en faveur de la stabilité financière	27
4 2 La maîtrise des finances publiques	30
4 3 La stimulation de la croissance par les réformes structurelles	33
4 4 La coordination internationale des politiques économiques	34
Missions et activités de la Banque de France en 2012	36
1 LES MISSIONS AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ NATIONALE	37
1 1 Le diagnostic sur l'économie et son financement	37
1 2 Le suivi des entreprises	39
1 3 La protection du consommateur et la gestion des fichiers d'intérêt général	41
1 4 Le traitement du surendettement	43
1 5 La tenue des comptes des administrations publiques et la gestion des adjudications	45
2 LES MISSIONS DE L'EUSYSTÈME	46
2 1 Les prévisions d'activité et d'inflation en appui à la politique monétaire	46
2 2 La recherche, les statistiques, les publications	46
2 3 Les activités opérationnelles sur les marchés	49
2 4 La monnaie fiduciaire	51
3 LE RÔLE DE LA BANQUE AU SERVICE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE	54
3 1 La supervision prudentielle	54
3 2 La sécurité des moyens de paiement et des infrastructures de marché	55
3 3 L'action de la Banque de France en faveur de la stabilité financière	57
3 4 La participation aux instances de régulation internationale	58
3 5 La coopération internationale	62
Gouvernance, stratégie et gestion	64
1 LA GOUVERNANCE	65
1 1 Les organes exécutifs	65
1 2 Les organes délibératifs et de contrôle	67
1 3 L'audit interne et la maîtrise des risques	70
2 LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE	71
2 1 Transformer la Banque à l'horizon 2020	71
2 2 Poursuivre le renforcement de la structure financière de la Banque	75
2 3 Conforter l'influence de la Banque	75

Sommaire

3 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	81
3 1 Moderniser l'organisation de la Banque en mettant à profit la dynamique démographique	81
3 2 Préparer et accompagner les évolutions par la prévention des risques psychosociaux	83
3 3 Former et faire évoluer	84
3 4 Intégrer, en tant qu'institution de la République, la responsabilité sociale dans la politique de ressources humaines	84
4 LA GESTION FINANCIÈRE : UN BILAN ET UN RÉSULTAT MARQUÉS PAR LA PERSISTANCE DE LA CRISE FINANCIÈRE	84
4 1 La poursuite d'opérations de politique monétaire exceptionnelles	85
4 2 Hausse marquée des revenus financiers	87
4 3 Maîtrise des charges d'exploitation dans un contexte de forte activité	88
4 4 Renforcement de la structure financière et maintien d'un niveau élevé des versements à l'État	88
Le développement durable : une responsabilité d'entreprise	90
1 FINANCE DURABLE ET CROISSANCE VERTE	91
1 1 La microfinance	91
1 2 Croissance verte et croissance économique	92
2 LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	94
2 1 Une diminution de notre impact sur l'environnement	94
2 2 Une sensible baisse de nos émissions de gaz à effet de serre	96
2 3 L'amélioration de la performance énergétique du patrimoine et la préservation de l'environnement	96
2 4 L'informatique verte	98
3 L'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU PUBLIC	99
3 1 Les actions en matière d'éducation économique et financière du public	99
3 2 La Cité de l'économie et de la monnaie	102
4 LES LEVIERS D'ACTION	102
4 1 La démarche qualité	102
4 2 La politique d'achats	103
4 3 Le système d'information développement durable	104
4 4 La communication	104
Les comptes de la Banque de France	106
1 LE RAPPORT SUR LA SITUATION PATRIMONIALE ET LES RÉSULTATS	107
1 1 La situation patrimoniale	107
1 2 L'analyse des résultats	111
2 LES COMPTES INDIVIDUELS DE LA BANQUE DE FRANCE	114
2 1 Le bilan et le compte de résultat	114
2 2 L'annexe aux comptes annuels	115
2 3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France	137
3 LES COMPTES COMBINÉS	139
3 1 Le bilan et le compte de résultat combinés	139
3 2 L'annexe aux comptes annuels combinés	140
3 3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	143

Annexes	145
1 Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement en 2012	145
2 Organigramme de la Banque de France au 15 mars 2013	152
Table des illustrations	155
Table iconographique	158
Coupon-réponse	159

ENCADRÉS

1 Les transactions courantes dans la balance des paiements de la France	15
2 Évolution des mises en chantier de logements en France et conséquences sur la FBCF	16
3 Évolution des salaires depuis la crise	18
4 Le comportement financier des ménages	22
5 L'impact des mesures non conventionnelles sur l'économie réelle et les taux d'intérêt obligataires privés en zone euro	26
6 La transition entre le FESF et le MES	28
7 Ratification du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance et transcription dans le droit national français	31
8 Les finances publiques françaises en 2012	32
9 Les réformes du marché du travail en zone euro	34
10 Nouvelle enquête sur les entreprises de taille intermédiaire	38
11 La cotation, une appréciation synthétique composée de deux éléments	39
12 Chiffres clés de la cotation Banque de France au 31 décembre 2012	40
13 GODE 2013 : une offre renouvelée d'accompagnement dédiée aux entreprises	40
14 Les fichiers d'incidents de paiement relatifs aux particuliers gérés par la Banque de France	41
15 Principaux messages du premier rapport du Comité de suivi de la réforme de l'usure	43
16 La composition de la commission de surendettement	43
17 Enquête typologique sur le surendettement des ménages – 2011	44
18 La Fondation Banque de France pour la recherche en économie monétaire financière et bancaire	48
19 La titrisation des créances privées comme source de « collatéral »	49
20 TARGET2 et son rôle dans la mise en œuvre de la politique monétaire	50
21 L'entrée en service de CEPH	50
22 Le recyclage des billets et des pièces en euros en 2012	53
23 Le retour des francs	54
24 Contribution aux travaux du CSF	58
25 Contribution aux travaux du CERS	58
26 Le point sur le « paquet » CRD4	59
27 L'évolution de la liquidité des banques françaises en 2012	60
28 Les stress tests FMI FSAP	60
29 L'implantation de la Banque de France à fin 2012	66
30 Les programmes de modernisation du réseau des caisses	72
31 La réingénierie des systèmes d'information des activités de services bancaires	74
32 Une stratégie de développement pour garantir un niveau de compétitivité globale de la Fabrication des billets	74
33 Le projet TARGET2 Titres	76
34 Le projet MAPS	77
35 Un Conseil de stabilité financière français	77
36 La mise en œuvre du SEPA (espace unique de paiement en euros)	79
37 Des raffinements du diagnostic sur les entreprises rendus possibles par la LME	80
38 La Banque de France recrute	82
39 Colloque sur le microcrédit accompagné	92
40 Bilan 2011 des émissions de GES	96
41 Plateaux informatiques HPE : la Banque applique le code de conduite de l'Union européenne pour les datacenters	98
42 Les Français et l'économie	101

Politique monétaire, stabilité financière et soutien à l'économie



L'année 2012 a été marquée par une croissance affaiblie ou une absence de croissance en zone euro, dans un contexte de tensions sur les dettes souveraines et privées et de fragmentation des marchés.

Les tensions se sont toutefois atténuées dans la seconde partie de l'année grâce à l'action déterminée de l'Eurosystème pour éviter le développement de primes de risque extrêmes et de celles des États pour assurer la maîtrise de leur finances publiques, renforcer le potentiel de croissance des économies et développer des outils de prévention et de gestion des crises.

Au niveau international, les actions du G20 et des instances en charge des travaux sur la stabilité financière, contribuent au renforcement de la coordination internationale des politiques économiques et de régulation financière.

Les analyses et commentaires qui suivent sont fondés sur des données économiques actualisées au 15 avril 2013.

1| L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

1|1 Les marchés de capitaux et de matières premières

Les marchés de capitaux

Les actions des banques centrales ont marqué l'année 2012 avec, au sein de la zone euro, tout d'abord la conduite d'une seconde opération de financement à très long terme (VLTRO) puis l'annonce d'un mécanisme d'opérations monétaires sur titres souverains de la zone euro (OMT – *Outright Monetary Transactions*) par la Banque centrale européenne (BCE) qui a fortement contribué à réduire au second semestre les primes de risque associées à des scénarios extrêmes de sortie de la zone euro de certains pays.

Dans les principales zones économiques, les banques centrales ont adopté de nouvelles mesures de politique monétaire non conventionnelles. Aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni, les taux directeurs ont été maintenus à des niveaux historiquement bas et les

montants des programmes d'achats ont été revus à la hausse. Afin de favoriser le financement de l'économie réelle, la Banque d'Angleterre a mis en œuvre un plan de financement du crédit (*Funding for Lending Scheme*). Le Système fédéral de réserve (la « Fed ») a modifié son mode de communication et lie désormais sa politique de taux d'intérêt à la situation du marché du travail et à l'inflation. Au sein de la zone euro, l'Eurosystème a fourni des liquidités en euros *via* ses opérations à trois ans pour un montant brut total de 1 019 milliards d'euros et a en outre abaissé ses taux directeurs. La baisse du taux de la facilité de dépôt à 0 % a entraîné une baisse tendancielle du taux Eonia (taux au jour le jour) qui s'est poursuivie tout au long du second semestre. Les conditions de financement des banques de la zone euro en euros et en dollars se sont améliorées comme l'attestent la réouverture des marchés obligataires primaires et le resserrement du *basis swap* (*swap* de taux d'intérêt variables) euro-dollar trois mois (passé de – 114 points de base le 2 janvier à – 20 points de base le 31 décembre).

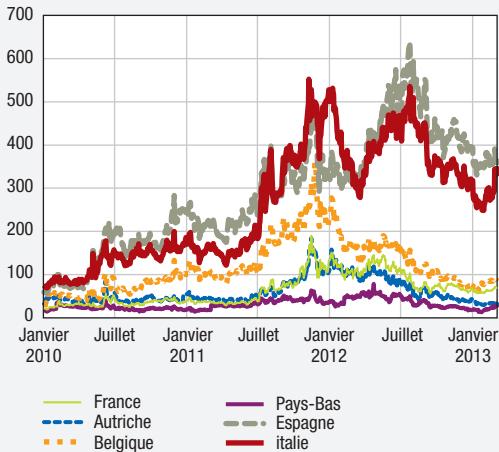
Face à la segmentation persistante des marchés et à l'exacerbation des tensions sur les marchés obligataires périphériques, le Conseil des gouverneurs a annoncé son intention, si nécessaire et sous conditions, d'intervenir sur les marchés de dette souveraine afin de garantir une bonne transmission de la politique monétaire. Cette annonce du mécanisme des OMT, conjuguée à l'adoption du mécanisme européen de stabilité (MES) par les États membres et à l'entrée en vigueur du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, a permis une nette réduction des primes de risque liées à des scénarios extrêmes. Elle a favorisé un resserrement de l'ensemble des écarts de rendement avec les titres souverains allemands (cf. graphique 1). Les investisseurs non domestiques sont revenus sur les marchés espagnol et italien. Placés sous programme d'aide Union européenne/Fonds monétaire international (FMI), la Grèce, le Portugal et l'Irlande ont vu leurs taux se détendre considérablement.

Signe toutefois révélateur de la perception d'un risque toujours marqué au sein de la zone euro, certains pays ont pu émettre à des taux négatifs sur la partie très courte des courbes et même jusqu'à la maturité deux ans sur le marché allemand.

Les taux obligataires souverains aux États-Unis ont fortement fluctué en 2012. Ils ont d'abord progressé

Graphique 1
Écarts de rendement des taux des titres publics avec l'Allemagne depuis 2010

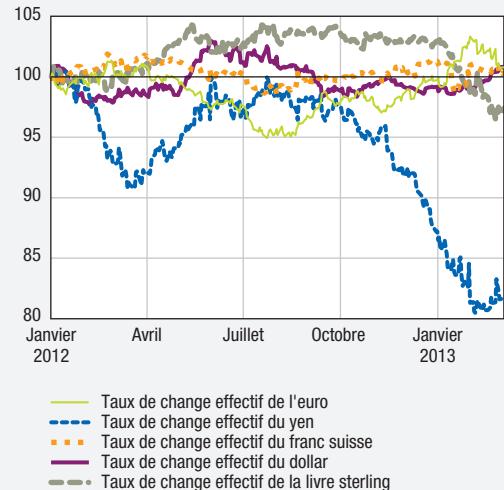
(en points de base)



Source : Bloomberg

Graphique 2
Taux de change nominal effectif

(base 100 = 1^{er} janvier 2012)



Source : Bloomberg

en liaison avec une amélioration du contexte macroéconomique mais l'intensification des tensions dans la zone euro, les achats d'investisseurs à la recherche de valeurs refuges ainsi que l'extension du programme d'achat de la « Fed » ont ensuite fait refluer les taux américains vers des plus bas historiques (1,39 % en juillet). Les débats sur la « falaise budgétaire » (*fiscal cliff*) n'ont pesé que marginalement sur le niveau des taux.

Au Royaume-Uni, les taux obligataires souverains ont évolué de manière analogue aux taux américains. L'extension du programme d'achats de titres (la cible d'achat est passée de 275 à 375 milliards de livres sterling) et la recherche par les investisseurs de valeurs refuges ont conduit les taux britanniques à des points bas historiques alors que les fondamentaux économiques restaient faibles.

Les taux longs japonais ont suivi la même tendance que les taux américains et britanniques : le taux à dix ans s'est établi à 0,791 % le 28 décembre (contre un point haut sur l'année à 1,052 % mi-mars).

Sur les marchés des changes, l'aggravation de la crise de la dette souveraine dans la zone euro a affaibli l'euro au cours du premier semestre et renforcé le dollar américain qui a joué le rôle de valeur refuge.

La tendance s'est renversée à partir des annonces de l'été par la BCE. Sur l'année, le taux de change effectif nominal de l'euro est stable alors que le taux de change effectif du dollar américain s'est déprécié d'un peu moins de 1 %.

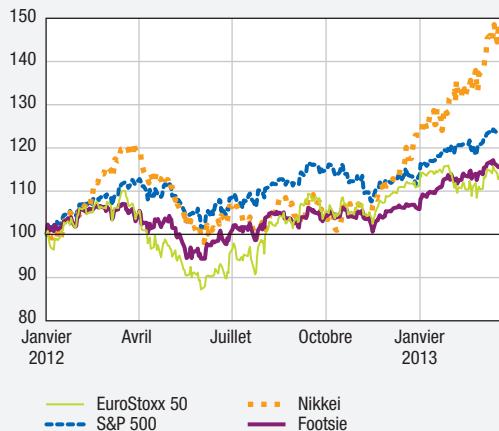
Le taux de change effectif nominal de la devise japonaise s'est déprécié de 13 % entre le début et la fin de l'année 2012. Le mouvement a été particulièrement marqué à partir du mois de septembre quand la Banque du Japon a pris à contrepied les attentes du marché en étendant son programme d'achats de titres.

Après avoir atteint un plus haut historique en septembre 2011 sur fond de tensions au sein de la zone euro et dans un contexte mondial de politiques monétaires accommodantes, l'once d'or a évolué en 2012 dans une fourchette de fluctuation comprise entre 1 525 et 1 800 dollars. La poursuite de l'apaisement des tensions souveraines en zone euro et l'apparition de signaux de reprise économique aux États-Unis sur la fin de l'année ont contribué au mouvement baissier de l'or sur le dernier trimestre 2012.

Dans les économies émergentes, l'année 2012 a été marquée par la poursuite de l'assouplissement des politiques monétaires par les banques centrales ainsi que

Graphique 3 Indices boursiers

(base 100 = 1^{er} janvier 2012)



Source : Bloomberg

par le rebond des économies entre le troisième trimestre pour le Brésil et le quatrième trimestre pour la Chine. Les marchés obligataires émergents ont continué de bénéficier de flux entrants. L'indice EMBI global calculé par JP Morgan, qui mesure les écarts de rendements obligataires des titres souverains des économies émergentes vis-à-vis des titres d'État américains, s'est nettement détendu, passant de 416 à 265 points de base en fin d'année, effaçant ainsi la dégradation observée en 2011. Sur le marché des changes, le yuan renminbi chinois s'est légèrement apprécié vis-à-vis du dollar américain (d'environ 1,5 %) depuis l'élargissement de la bande de fluctuation en avril, à plus ou moins 1 % autour du cours fixé quotidiennement par les autorités.

Les bourses mondiales ont progressé en deux temps en 2012 et les places américaines ont renoué avec leurs plus hauts niveaux depuis 2007. Ainsi, l'indice MSCI monde a gagné 12,7 % sur l'année alors que les marchés américains ont progressé de 13,4 % pour le S&P 500 et de 7,3 % pour le Dow Jones. Si l'Eurostoxx enregistre une hausse de 13,1 % sur l'année, les bourses européennes ont connu des évolutions disparates (+ 25,3 % pour l'indice allemand, + 13 % pour l'indice français, - 6,4 % pour l'indice espagnol). L'indice japonais est en nette progression (+ 22,9 % pour le Nikkei) tout comme les bourses émergentes

(+ 15,1 % pour l'indice MSCI des économies émergentes). Les valeurs bancaires ont nettement bénéficié du mouvement de hausse des bourses : les indices bancaires MSCI gagnent 20,6 % aux États-Unis et 26,4 % en Europe (Royaume-Uni inclus).

Les marchés de matières premières

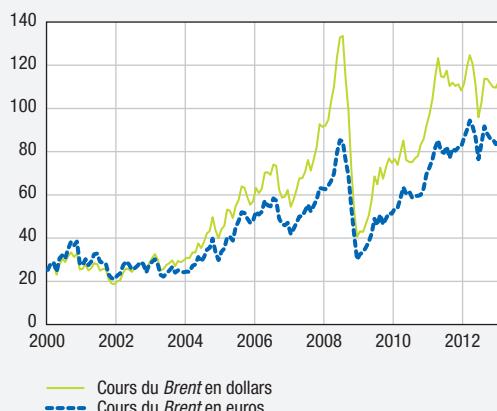
En 2012, le prix du pétrole brut est resté à des niveaux historiquement élevés. Le prix du *Brent* a atteint USD 112,0 en moyenne par baril, après USD 111,5 en 2011. Au premier trimestre, le prix du pétrole a brusquement augmenté suite à la mise en place de l'embargo contre l'Iran décidé par l'Union européenne. La menace de blocage du détroit d'Ormuz par l'Iran, par lequel transite un tiers du commerce de pétrole mondial, a contribué par ailleurs à la forte volatilité du marché.

Durant l'année, les nombreuses ruptures d'approvisionnement au Sud Soudan, au Yémen, en Syrie et dans la mer du Nord ont considérablement affecté le marché pétrolier mondial. Du fait de ces incertitudes, les capacités de production effectives sont restées assez faibles en comparaison de leur niveau historique.

Du côté de la demande, la consommation mondiale de pétrole a continué de progresser en 2012 (+ 0,9 million de barils par jour – bbl/j) selon l'Agence internationale de l'énergie, malgré les préoccupations liées au rythme de la reprise économique, en particulier dans les pays



Graphique 4
Cours du Brent



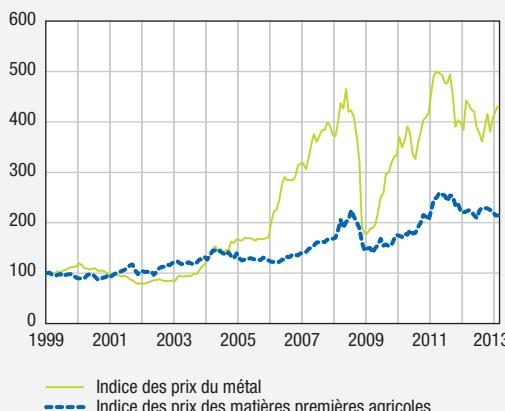
Source : Datastream

europeens. Les pays hors OCDE (Chine en tête) ont ainsi contribué à la presque totalité de cet accroissement de la consommation.

Selon l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA), l'accroissement de la production de pétrole brut aux États-Unis de 2011 à 2012 a atteint environ 815 000 bbl/j, soit la plus forte progression annuelle jamais constatée. L'augmentation de la production de pétrole brut s'est traduite par une hausse historique des niveaux de stocks à Cushing, Oklahoma.

Graphique 5
Indices des prix du métal et des matières premières agricoles

(prix en dollars, indice base 100 = janvier 1999)



Note : Les matériaux retenus dans le calcul de l'indice des prix du métal sont le cuivre, le plomb, l'acier, l'étain et le zinc.

Source : Département américain de l'Agriculture, Commodity Research Bureau

En conséquence, l'écart entre le prix de brut WTI (la référence pour les États-Unis) et celui du *Brent* de la Mer du Nord en Europe s'est accentué.

La sécheresse la plus grave qu'aient connue les États-Unis lors des cinquante dernières années a détérioré les perspectives sur les marchés des céréales. De fait, les prix des matières premières agricoles ont augmenté pendant l'été. Les prix ont entamé une lente correction au dernier trimestre 2012.

Les prix des métaux de base ont baissé en 2012 suite au ralentissement de la croissance chinoise et à l'approfondissement de la crise en zone euro au premier semestre. Ils se sont redressés au second semestre avec une meilleure performance de l'économie chinoise et le redressement des marchés financiers.

1|2 L'activité économique hors zone euro

Les pays industrialisés

Aux États-Unis, le redressement de l'activité économique s'est accéléré en 2012, le produit intérieur brut (PIB) ayant crû de 2,2 % (après + 1,8 % en 2011). Toutefois, dans un contexte de forte incertitude liée aux élections présidentielles et à la perspective du *fiscal cliff* (combinaison de coupes budgétaires et d'augmentations des impôts), le profil trimestriel de la croissance a été irrégulier : après une croissance modérée au premier semestre, le PIB a augmenté de 0,8 % en variation trimestrielle au troisième trimestre avant une quasi-stagnation au quatrième trimestre.

Le marché du travail a prolongé son rétablissement avec une création nette de 2 193 000 emplois en 2012, après 2 103 000 en 2011. Le taux de chômage a ainsi baissé d'un demi-point entre janvier et décembre 2012 pour atteindre 7,8 % fin 2012, aidé toutefois par la diminution du taux de participation.

Le marché immobilier a, quant à lui, affiché des signes de reprise plus solides. L'investissement résidentiel a crû de 12,1 % en 2012, après - 1,4 % en 2011. Les ventes de logements ont progressé pour la première fois depuis 2005 dans l'ancien et dans le neuf. Les prix

immobiliers, mesurés par l'indice S&P Case Shiller, ont augmenté de 0,9 %, après un recul de 3,9 % en 2011.

Ces améliorations sur les marchés du travail et de l'immobilier ont contribué à soutenir les dépenses des ménages, qui ont augmenté de 1,9 % en moyenne annuelle en 2012.

Le déficit de la balance des biens et services s'est réduit à – 540 milliards de dollars en 2012 (soit 3,4 % du PIB), contre – 560 milliards en 2011 (3,7 % du PIB).

Suite à la modération des prix énergétiques, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,1 % en 2012, après + 3,1 % en 2011. L'inflation sous-jacente a par contre crû de 1,7 % en 2011 à 2,1 % en 2012.

En 2012, la Fed a accru les moyens exceptionnels engagés depuis 2008 pour soutenir la reprise économique. En septembre, la Fed a lancé un troisième tour d'assouplissement quantitatif (*QE3*), sous la forme d'un programme d'achat mensuel de 40 milliards de dollars de titres de dette hypothécaire, sans limite de durée. En décembre 2012, elle a décidé d'un programme additionnel d'achat de *Treasuries* relayant l'opération *Twist* (visant à substituer dans son bilan des obligations à long terme à des titres à court terme), de 45 milliards de dollars par mois, ainsi que la prolongation de son programme d'achat de titres hypothécaires. De fait, la taille du bilan de la Fed a atteint près de 3 000 milliards de dollars à la fin de l'année 2012, ce qui représente 18,6 % du PIB en 2012, après 17,3 % en 2011. Enfin, la Fed a introduit une nouvelle règle de conduite de la politique monétaire de maintien de taux bas (*forward guidance*) basée non plus sur la communication d'une date butoir mais sur un ensemble d'indicateurs (taux de chômage supérieur à 6,5 %, taux d'inflation prévu à l'horizon de un à deux ans inférieur à 2,5 %, anticipations d'inflation à plus long terme bien ancrées).

Le déficit fédéral s'est réduit lors de l'exercice budgétaire 2012 (du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012) à – 6,9 % du PIB, après – 8,7 % en 2011. L'encours de la dette fédérale a continué à progresser pour atteindre 72,5 % du PIB à la fin de l'exercice 2012.

Au Royaume-Uni, la croissance du PIB a ralenti en 2012 à + 0,3 % en moyenne annuelle, après

+ 1,0 % en 2011, le profil trimestriel irrégulier de la croissance (seul le troisième trimestre étant positif) révélant par ailleurs l'influence de facteurs exceptionnels tels que le jour chômé du Jubilé de la Reine (au deuxième trimestre) et les Jeux olympiques (au troisième trimestre). Cette modeste performance s'explique, d'une part, par des facteurs internes inscrits dans un contexte inchangé par rapport à 2011 – rigueur budgétaire, désendettement des ménages, et incertitude économique qui pèsent sur la demande domestique et en particulier sur les investissements – et d'autre part, par un environnement extérieur dominé par la crise et la récession en zone euro, qui a freiné les exportations britanniques et empêché un rééquilibrage externe.

Contrairement à l'année 2011, la demande intérieure hors stocks a contribué positivement à la croissance (+ 1,5 point, contre – 1,0 point en 2011), entraînée par les dépenses de consommation publiques et privées. Le commerce extérieur a, en revanche, contribué négativement à la croissance (– 1,0 point, après + 1,4 point en 2011), en raison d'une légère reprise des importations (+ 2,7 %, après une croissance nulle en 2011) et d'une baisse des exportations (– 0,2 %, après + 4,5 % en 2011).

Malgré une croissance molle, l'année 2012 a été caractérisée par la bonne tenue du marché du travail qui a créé environ 600 000 emplois, et atteint ainsi un point haut historique avec 29,7 millions de personnes en emploi. Le chômage a en conséquence baissé à 7,8 % en fin d'année contre 8,4 % fin 2011.

L'inflation, mesurée par le glissement de l'indice des prix à la consommation, s'est élevée à + 2,8 % en moyenne en 2012, après + 4,5 % en 2011. Cette baisse s'explique surtout par le repli des facteurs temporaires qui avaient dominé en 2011, notamment la hausse de la TVA et la hausse des prix des matières premières. Cependant, l'inflation est restée au-dessus de la cible de 2 %, soutenue en particulier par la hausse des prix administrés (électricité et gaz) et des frais d'inscription universitaires.

La Banque d'Angleterre a prolongé sa politique de détente monétaire pendant toute l'année 2012 en laissant son taux directeur à 0,5 % et en élargissant son programme d'achat de titres du Trésor en février et juillet 2012 pour un montant total s'élevant à 375 milliards de livres en fin d'année (environ 25 %

du PIB). À l'été 2012, dans un contexte de nouvelle récession et de resserrement des conditions de crédit, la Banque centrale et le Trésor britannique ont lancé un programme de soutien du crédit, le *Funding for Lending Scheme*, visant à favoriser les prêts bancaires au secteur privé en diminuant les coûts de refinancement pour les institutions financières britanniques.

Le déficit public a baissé en 2012 et s'élève à – 6,3 % du PIB après – 7,8 % en 2011¹. La dette publique (au sens de Maastricht) atteint 87,6 % du PIB en 2012 après 85,3 % en 2011.

Le Japon a connu une hausse de la croissance du PIB en 2012 à + 2,0 % en moyenne annuelle, après – 0,5 % en 2011. Cette hausse s'explique essentiellement par la bonne performance de l'économie au premier trimestre (+ 1,5 % en variation trimestrielle), stimulée par le dispositif gouvernemental d'incitation à l'achat de voitures économies en énergie et l'investissement public de reconstruction. À partir du deuxième trimestre le pays est entré dans une phase de ralentissement, avec des taux de croissance trimestriels négatifs ou nuls, de – 0,2 %, – 0,9 % et 0,0 % aux deuxième, troisième et quatrième trimestres respectivement. À l'exception du premier trimestre, les exportations nettes ont contribué négativement à la croissance du PIB, confirmant la dégradation du commerce extérieur au Japon depuis 2011. Celle-ci est due à la détérioration de la conjoncture mondiale, à l'appréciation du yen jusqu'au début de 2012, et à une demande accrue en hydrocarbures stimulée par l'arrêt de la quasi-totalité des centrales nucléaires. Ainsi, le solde de la balance commerciale annuel a été négatif en 2012 à – 6 930,3 milliards de yens (après – 2 564,7 milliards en 2011).

L'inflation, mesurée par le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation, a été nulle en 2012, après – 0,3 % en 2011. L'inflation sous-jacente a atteint – 0,6 % en 2012. Pour lutter contre la déflation et relancer l'économie, la Banque du Japon a augmenté cinq fois son programme d'achat d'actifs en 2012, de 65 000 milliards de yens (12,5 % du PIB) en février à 101 000 milliards de yens en décembre (19,5 % du PIB) et a annoncé en octobre, la création d'un

nouveau programme de soutien au financement des banques, la *Stimulating Bank Lending Facility*.

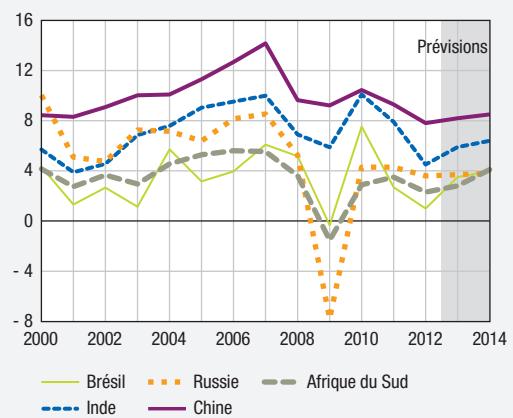
La situation budgétaire au Japon demeure quant à elle difficile : fin 2012, le déficit public et l'endettement public brut s'élevaient à, respectivement, 9,9 % et 214 % du PIB. Dans le cadre du G20, le Japon s'est engagé à diviser par deux, d'ici à 2015, son déficit public primaire de 2010, à dégager un surplus primaire en 2020, et à placer son ratio de dette publique par rapport au PIB sur une pente descendante à partir de 2021. Le Parlement a entériné en août 2012 l'augmentation du taux de la taxe sur la consommation : ce taux doit être augmenté de 5 % à 8 % en avril 2014 et de 8 % à 10 % en octobre 2015. Cette réforme devrait permettre de lever 13 500 milliards de yens de recettes fiscales supplémentaires par an (2,6 points de PIB) mais ne suffirait vraisemblablement pas à atteindre la cible de déficit public de 2015.

Les économies émergentes

La croissance des économies émergentes reste globalement bien supérieure à celle de la plupart des pays industrialisés. Elles représentent désormais le principal moteur de la croissance mondiale ; pour autant, leur croissance a montré en 2012 des signes d'essoufflement (à 5,3 % en 2012, contre 6,2 % en 2011). Ce ralentissement a été en partie le fruit du

Graphique 6
Taux de croissance du produit intérieur brut des BRICS^{a)}

(moyenne annuelle, en %)



a) En séries longues depuis 2000

Note : Le terme BRICS est utilisé pour parler du groupe de pays à forte croissance constitué par le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

Source : Fonds monétaire international

¹ Des événements exceptionnels minimisent le déficit budgétaire en 2012, en l'occurrence deux soutes exceptionnelles, dont le transfert d'actifs du régime de retraite de Royal Mail comptant pour 1,8 point de PIB.

Tableau 1
Principaux indicateurs économiques pour les BRICS (2011-2012)

	Brésil		Russie		Inde		Chine		Afrique du Sud	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Produit intérieur brut (PIB) nominal (en milliards de dollars)	2 493	2 425	1 850	1 954	1 827	1 947	7 298	8 250	409	391
Évolution du PIB (en %)	2,7	1,0	4,3	3,6	7,9	4,5	9,3	7,8	3,5	2,3
Évolution de l'inflation (en %)	6,6	5,2	8,4	5,1	8,9	10,2	5,4	3,0	5,0	5,6
Solde budgétaire (en % du PIB)	- 2,6	- 2,1	1,6	0,5	- 9,0	- 9,5	- 1,2	- 1,3	- 4,6	- 5,0
Compte courant (en % du PIB)	- 2,1	- 2,6	5,3	5,2	- 3,4	- 3,8	2,8	2,3	- 3,3	- 5,5
Dette publique brute (en % du PIB)	64,9	64,1	12,0	11,0	67,0	67,6	25,8	22,2	38,8	41,2
Réserves officielles de change (en milliards de dollars)	352,0	373,1	499,0	538,0	263,7	262,3	3 181,2	3 311,6	49,3	50,8
Évolution des réserves (en %)	22,0	6,0	4,0	7,8	16,7	2,6	11,7	4,1	36,9	8,3

Note : Le terme BRICS est utilisé pour parler du groupe de pays à forte croissance constitué par le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

Sources : Évolution du PIB : FMI, Perspectives de l'économie mondiale (mise à jour de janvier 2013) ; réserves : sources nationales ; autres données : FMI, Perspectives de l'économie mondiale (octobre 2012)

fléchissement de la demande des pays avancés, mais de nombreux facteurs internes, différents selon les pays, y ont aussi contribué.

Dans un contexte d'évolutions modérées des prix des matières premières et d'inflation sous-jacente globalement sous contrôle, de nombreuses banques centrales ont poursuivi une politique monétaire accommodante et des assouplissements ont été constatés dans la plupart des pays en 2012.

Les conditions de financement des économies émergentes se sont généralement améliorées dans la deuxième moitié de 2012, reflétant l'influence de perspectives macroéconomiques relativement meilleures et, plus généralement, de conditions de financement plus favorables sur les marchés financiers mondiaux. Enfin, les entrées de capitaux dans ces économies au titre des investissements de portefeuille ont dépassé celles de 2011.

En Asie, la croissance économique a nettement décéléré, passant de 7,8 % en moyenne en 2011 à 6,7 % en 2012. Les exportations ont ralenti avec la demande mondiale. Début 2012, des signes d'essoufflement sont apparus en Chine, la croissance reculant de 8,9 % au dernier trimestre 2011 à 7,4 % au troisième trimestre 2012. Ce ralentissement s'explique notamment par les mesures prises dès 2010 pour lutter contre l'inflation et freiner le

marché immobilier. Le rebond de croissance au dernier trimestre 2012 (à 7,9 %) et des indicateurs conjoncturels bien orientés en fin d'année accréditent la thèse d'une gestion de ce ralentissement potentiellement sans heurts. Le modèle chinois pourrait en effet avoir atteint certaines limites entre dépendance croissante à l'investissement (financé par endettement), rattrapage inéluctable du coût du travail, contraintes environnementales et défi démographique à venir. Enfin, la croissance indienne n'a représenté que 4,5 % en 2012, bien en deçà des 7,9 % enregistrés en 2011.



Résultat d'un fléchissement de la demande extérieure et d'une modération de la demande intérieure, la croissance a également significativement ralenti en Amérique latine, à 3,2 % en 2012 (contre 4,5 % en 2011) avec d'importantes différences entre pays. D'un côté, la croissance brésilienne a chuté à 1 % en 2012 : si la consommation reste le principal moteur de l'économie brésilienne, l'investissement a continué de se contracter et la production industrielle de stagner. De l'autre côté, certaines économies, comme le Chili ou le Mexique, ont affiché des taux de croissance à peine inférieurs à 2011, soutenus par des fondamentaux macroéconomiques plus solides.

L'Europe émergente a également connu un ralentissement en 2012, expliqué par la faiblesse de la demande interne et externe, dans un contexte de crise de la dette souveraine en zone euro dans la première moitié de l'année. Toutefois, la situation a été contrastée : les taux de croissance ont continué d'être élevés dans les Pays baltes (5,3 % en Lettonie et 3,6 % en Lituanie), mais les économies tchèque et hongroise se sont contractées en 2012 (de - 1,1 % et - 1,7 % respectivement). L'inflation a globalement diminué par rapport à 2011. Le chômage structurel demeure élevé et rend encore plus nécessaires des réformes pour attirer les investissements directs étrangers, et une amélioration du climat des affaires et de la compétitivité. La croissance du crédit au secteur privé est restée faible, voire négative (en Hongrie et Lettonie), ce qui peut s'expliquer à la fois par des facteurs d'offre (conditions restrictives d'octroi) et, pour la Hongrie, de demande (consommation privée réduite, incertitudes sur l'évolution de la situation économique).

2| LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE LA ZONE EURO ET DE LA FRANCE

2|1 Une croissance affaiblie

Turbulences financières et incertitudes pèsent sur la croissance en 2012

L'activité dans la zone euro s'est contractée de 0,5 % en 2012, après avoir progressé de 1,5 % en 2011. Le recul du PIB a été particulièrement prononcé au cours du

dernier trimestre de l'année, à - 0,6 % t/t. L'Allemagne, et à un moindre degré l'Autriche, l'Irlande, la Slovaquie et l'Estonie, ont contribué positivement à l'activité en zone euro en 2012, alors que l'Italie, l'Espagne et la Grèce ont pesé négativement sur la croissance. La contribution de l'économie française a été nulle.

L'année 2012 a été marquée par une forte détérioration de la perception des marchés financiers vis-à-vis de la zone euro, poussant les taux d'intérêt obligataires de certains pays membres vers des niveaux insoutenables. Les réponses des autorités européennes lors de l'été 2012 ont permis d'apaiser les tensions financières et de réduire les disparités en matière de coût de financement en zone euro. Toutefois, ces turbulences ont pesé sur la confiance et le comportement des agents non financiers, comme le souligne la détérioration des enquêtes d'opinion au cours de l'année, se traduisant par un recul de 1,6 % de la demande intérieure hors stocks.

L'investissement total et les dépenses de consommation des ménages se sont ainsi contractés de, respectivement, 3,9 % et 1,3 %, en 2012. Les mesures de consolidation fiscales se sont traduites par une chute de 7,9 % de l'investissement public au cours des neuf premiers mois de 2012, par rapport à la même période en 2011, et de 0,3 % de la consommation publique sur l'ensemble de l'année. Mais l'investissement privé s'est également affiché en repli en 2012. Des débouchés peu dynamiques et des conditions de financement difficiles expliquent le recul observé de l'investissement des entreprises non financières (- 2,9 % sur un an au cours des neuf premiers mois de 2012), ainsi que la contribution négative des variations de stocks à la croissance (- 0,6 point de PIB sur l'année 2012).

Au cours des trois premiers trimestres de 2012, le pouvoir d'achat du revenu des ménages a reculé de 1,6 % par rapport à la même période en 2011. Toutefois, la consommation en volume ne s'est repliée que de 1,3 %, les ménages amortissant la baisse de leur revenu en réduisant leur taux d'épargne (à 12,8 % du revenu disponible brut en moyenne sur les trois premiers trimestres de 2012, contre 13,0 % sur la même période en 2011). Le marché du travail s'est dégradé, avec un recul de 0,6 % de l'emploi total en 2012 et une recrudescence du chômage à un niveau historique de 11,8 % de la population active fin 2012.

Encadré 1

Les transactions courantes dans la balance des paiements de la France

Les données de la balance des transactions courantes (en particulier les revenus) doivent être interprétées avec précaution en raison de leur forte volatilité et de leur caractère provisoire à ce stade. En 2012, le solde des transactions courantes s'établit à – 46,7 milliards d'euros, d'après les données provisoires, après – 38,9 milliards en 2011. Ce chiffre s'explique par un net fléchissement du solde des revenus qui s'établirait à 30,4 milliards en 2012, contre 46,9 milliards en 2011, après neuf années consécutives de hausse. À l'inverse, on note une légère amélioration du solde des échanges de biens (– 70,2 milliards en 2012 contre – 73,5 milliards en 2011).

La dégradation enregistrée dans la phase de reprise du commerce international à partir du troisième trimestre de 2009 et jusqu'au premier trimestre 2011 (record de déficit) a cessé, suivie d'un redressement du solde des échanges de biens. Celui-ci demeure cependant proche de son point bas de 2011. Le solde des échanges de services (+ 30,3 milliards) poursuit une nette tendance à la hausse initiée en 2011 après une relative stabilité depuis le début des années 2000. Le solde des transferts courants¹ s'établit à – 37,2 milliards en 2012, confirmant ainsi sa tendance à la baisse.

¹ Composés des transferts des administrations publiques (impôts, subventions, prestations sociales, contribution de la France au budget européen), de l'envoi de fonds des travailleurs, et des autres opérations (principalement des primes et indemnités d'assurance)

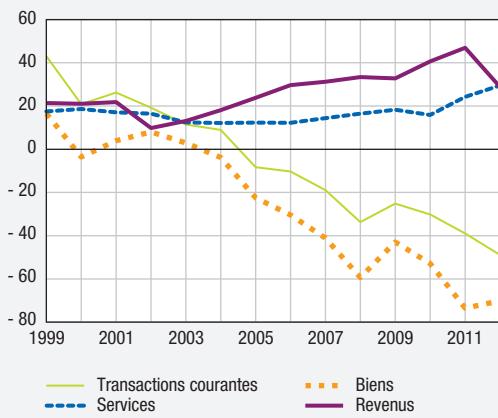
Au final, seul le commerce extérieur a apporté une contribution positive à la croissance de la zone euro en 2012 (+ 1,6 point de PIB), sous l'effet d'une demande assez dynamique dans les grandes économies émergentes et de la contraction de la demande interne.

C'est également le cas en France, où l'activité en 2012 a été tirée par les exportations nettes (contribution de 0,7 point de PIB à la croissance) dans un contexte de recul de la demande intérieure (contribution négative de 0,8 point de PIB, variations de stocks comprises, ces dernières pesant pour 1,0 point de PIB).

La consommation des ménages français a reculé de 0,1 % et l'investissement total a stagné en moyenne sur l'année (voir encadré sur les mises en chantier de logements), tandis que le rythme de déstockage s'est amplifié en cours d'année (contribution de – 1,0 point à la croissance). À la fin 2012, le niveau du PIB français reste inférieur de 1,1 % à son pic d'avant-crise atteint au premier trimestre de 2008, tandis que le taux de

Principaux soldes du compte de transactions courantes

(en milliards d'euros)



Source : Banque de France, direction générale des Statistiques

chômage en France métropolitaine, à 10,2 % au dernier trimestre 2012, se rapproche du sommet historique de 10,8 % atteint en 1994 et 1997.

Le ralentissement des revenus d'activité et la hausse des prélèvements obligatoires ont pesé sur le pouvoir d'achat du revenu des ménages, en recul de 0,4 % en 2012 selon les comptes du quatrième trimestre. Les dépenses de consommation des ménages n'ont toutefois que marginalement reculé, entraînant une légère baisse de leur taux d'épargne, à 16 % en moyenne sur l'année, après 16,2 % l'année précédente. Face au recul de l'emploi et à la hausse du chômage, les ménages ont nettement ralenti leurs dépenses d'investissement, en hausse de 0,4 % après 3,2 % en 2011. La faiblesse des perspectives de demande et une situation financière difficile ont entraîné un repli de 0,5 % des dépenses d'investissement des sociétés non financières (SNF). Le taux de marge des SNF était de 27,9 % en 2012, soit 0,6 point de moins que son niveau de 2011.

Encadré 2

Évolution des mises en chantier de logements en France et conséquences sur la FBCF

En 2012, environ 346 000 mises en chantier de logements neufs ont été recensées, après 421 000 en 2011, soit une baisse de 18 % en moyenne annuelle. Cette chute répond à une demande en net repli : 86 000 logements neufs ont été vendus en 2012, soit 18 % de moins qu'en 2011. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces évolutions. En premier lieu, le ralentissement de l'activité économique s'est accompagné d'un ralentissement des revenus des ménages. Ainsi, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut a baissé par rapport à 2011, après une légère hausse en 2011. Le redressement des prix au cours des années précédentes a également pu décourager les acheteurs : les prix des logements anciens en France métropolitaine ont à peine baissé en 2012 (- 0,4 %), après deux années de forte hausse (5,1 % en 2010 et 5,9 % en 2011). La hausse des taux d'intérêt immobilier, de la fin 2010 (3,4 % en décembre 2010) au début 2012 (4,0 % en mars 2012), a également pu peser sur la capacité d'achat des ménages, même si les taux sont demeurés bas au regard des niveaux historiques et si cette hausse a été suivie d'une baisse sur le reste de l'année 2012 (3,4 % en décembre).

Par ailleurs, sur le plan des aides publiques et de la fiscalité immobilière, l'année 2012 a été marquée par un durcissement de plusieurs dispositifs. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2012, le prêt aidé PTZ+ a été soumis à conditions de ressources et limité aux logements neufs. Le dispositif Scellier de soutien à l'investissement locatif a été restreint aux logements satisfaisant à la norme « bâtiment basse consommation » (BBC) et le taux de réduction d'impôt a été abaissé à 13 % contre 22 % auparavant. Parmi d'autres mesures, on note également un durcissement de la fiscalité sur les cessions immobilières. L'effet de ces changements a été sensible dès le début de l'année 2012, les promoteurs et les particuliers ayant eu intérêt à procéder aux mises en chantier avant la fin 2011, de manière à bénéficier de dispositifs publics plus avantageux.

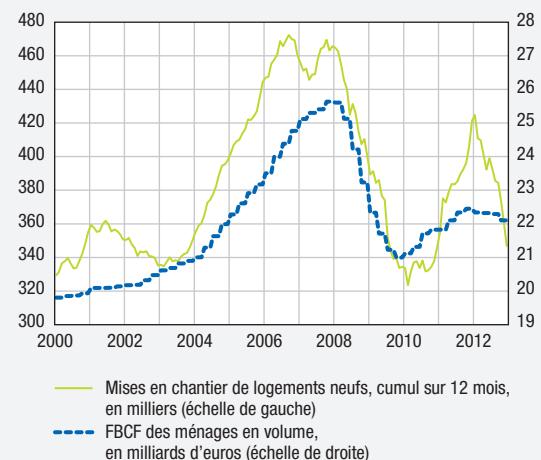
Corollaire de la baisse des mises en chantier, l'investissement des ménages a sensiblement ralenti en 2012, avec une hausse de 0,4 % seulement, après 3,2 % en 2011. En effet, dans les comptes nationaux, une partie prépondérante de l'investissement des ménages, 60 % environ, est directement calculée à partir des mises en chantier des mois passés (la partie restante correspondant à l'entretien des logements).

Les dépenses publiques ont été plus soutenues que dans la zone euro, consommation et investissement progressant respectivement de 1,4 % et 0,2 % en 2012. Quant au commerce extérieur, les exportations ont souffert du recul de la demande adressée à la France, notamment en provenance d'Espagne et d'Italie. Les exportations françaises en volume n'ont ainsi progressé que de 2,5 % en 2012, après 5,5 % en 2011.

L'activité en Italie et en Espagne a reculé en 2012, de respectivement 2,4 % et 1,4 %. L'Italie a été particulièrement affectée par la hausse des tensions sur les

Mises en chantier de logements neufs et investissement des ménages

(en milliers ; en milliards d'euros)



Sources : Insee, ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie

marchés financiers au cours de l'été 2012, entraînant un choc de confiance et un repli de la demande intérieure, tandis qu'en Espagne les efforts de consolidation budgétaire ont entraîné un recul des dépenses publiques, avec une baisse de 3,7 % de la consommation. Au cours des trois premiers trimestres de 2012, le pouvoir d'achat du revenu des ménages a reculé de 4,1 % en Italie et de 5,0 % en Espagne par rapport à la même période en 2011, pesant sur la consommation (- 4,2 % et - 2,1 % respectivement sur l'ensemble de l'année 2012) et sur l'investissement. Le secteur productif a souffert de conditions de financement difficiles, notamment en

Italie où l'investissement des sociétés non financières a reculé de 9,1 %. L'emploi total a diminué de façon plus marquée en Espagne (- 4,5 %) qu'en Italie (- 0,3 %), où le recul de la productivité conjugué à la stabilité des rémunérations par tête a entraîné une hausse du coût unitaire du travail, contrairement à l'Espagne.

Au final, l'Allemagne aura été le principal moteur de la croissance de la zone euro en 2012. Le PIB allemand a en effet progressé de 0,9 % en 2012, à un rythme toutefois plus faible qu'en 2011 (+ 3,1 %). Malgré ce ralentissement, le PIB allemand fin 2012 était de 1,4 % supérieur à son niveau d'avant-crise. Les sources du ralentissement allemand proviennent des exportations et, à leur suite, de l'investissement des entreprises. En effet, les exportations allemandes n'ont progressé que de 4,3 % en 2012, après 7,9 % en 2011. Toutefois, le ralentissement encore plus fort des importations (2,2 % en 2012 après 7,5 % en 2011) a permis de maintenir une contribution positive du commerce extérieur à la croissance (+ 1,2 point). Selon des données préliminaires, l'investissement des entreprises aurait reculé en 2012. La croissance de la consommation des ménages allemands s'est modérée (+ 0,6 % après + 1,7 % en 2011), en lien avec le ralentissement du pouvoir d'achat des ménages. L'emploi total a toutefois progressé de 0,8 % et le taux de chômage a reculé à 5,5 % de la population active.

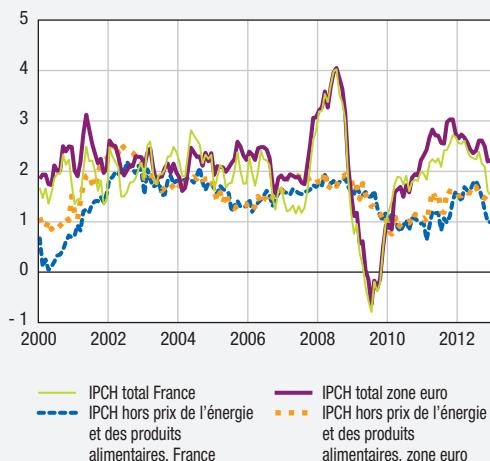
Baisse de l'inflation à la fin de 2012

En moyenne annuelle, l'inflation en zone euro s'est maintenue en 2012 à un niveau voisin de celui de 2011. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) affiche une progression moyenne de + 2,5 % en 2012, après + 2,7 % en 2011. Sur l'année, le glissement annuel a décrû, passant de 2,7 % en janvier 2012 à 2,2 % en décembre. Ce repli provient en grande partie du ralentissement de l'inflation des prix énergétiques : celle-ci passe d'un glissement annuel de 9,2 % en janvier à 5,2 % en décembre 2012. L'inflation en zone euro, hors prix de l'énergie et des produits alimentaires, affiche une moyenne annuelle de 1,5 % en 2012, après 1,4 % l'année précédente, avec un profil infra-annuel stable autour de cette valeur.

L'évolution de l'inflation française a été proche de celle de la zone euro. En moyenne sur 2012, l'IPCH pour la France a progressé de 2,2 % par rapport à 2011, après une croissance de 2,3 % en 2011. La trajectoire de

Graphique 7
Indice des prix à la consommation harmonisé

(glissement annuel, en %)



Source : Insee

l'inflation au cours de l'année 2012 est en repli : partant d'un glissement annuel de 2,6 % en janvier 2012, celle-ci atteint 1,5 % en décembre.

Comme pour l'indice zone euro, le ralentissement dans la progression de l'IPCH en France provient en grande partie des prix de l'énergie. L'inflation de ce poste décroît pour atteindre 2,7 % en décembre 2012 partant d'un niveau de 7,7 % en janvier. Ceci résulte de la combinaison d'une stabilisation des prix internationaux du pétrole et de phases successives de dépréciation de l'euro, amenant les prix d'importation du *Brent* en euros à progresser de 9 % en moyenne en 2012 (contre une progression moyenne de 33 % entre 2010 et 2011). La diminution de la contribution de la composante énergie à l'inflation totale a toutefois été partiellement compensée par une hausse de l'inflation des produits alimentaires non transformés. Sous l'effet de la forte hausse des prix internationaux du blé (+ 16 % en moyenne en 2012), le glissement annuel des prix des produits alimentaires non transformés passe de 2,6 % en janvier à 4 % en décembre 2012.

Pour la France, la moyenne annuelle 2012 du taux de croissance de l'IPCH hors énergie et produits alimentaires a été supérieure à celle de 2011 (1,5 % après 1,1 %). Cependant, sa trajectoire au cours

Encadré 3

Évolution des salaires depuis la crise

Malgré la forte et persistante hausse du chômage, le salaire moyen a relativement bien résisté depuis le début de la crise. En 2009, alors que le PIB chutait de 3,1 %, les salaires réels augmentaient fortement (+ 2 %), principalement en raison de la baisse de l'inflation (+ 0,1 % entre 2008 et 2009, contre + 3,2 % entre 2007 et 2008). Par la suite, après un ralentissement notable jusqu'à fin 2010, la croissance des salaires nominaux a repris de manière modérée. Au quatrième trimestre 2012, la croissance annuelle du salaire mensuel de base (SMB) et du salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) est ainsi légèrement supérieure à l'inflation et s'établit à 2,1 % et 2,2 % respectivement¹.

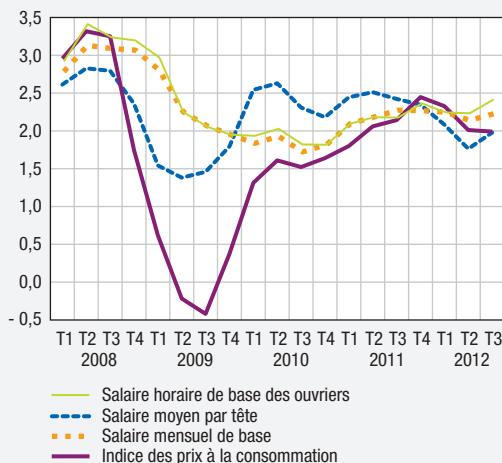
Sur la période, la variabilité plus importante du salaire moyen par tête (SMPT), qui inclut les primes, par rapport au SMB indique que les entreprises ont utilisé la part variable des salaires pour ajuster leurs coûts. En 2009, le salaire moyen des cadres, pour lequel la part variable est importante, se repliait de 1,5 %, tandis que le salaire moyen des ouvriers augmentait de 1,5 %. L'ajustement à la baisse de la masse salariale s'est également effectué par la baisse du nombre d'heures travaillées par employé. Cette baisse est restée relativement modérée en France en raison d'un recours moins important que dans d'autres pays aux dispositifs de flexibilité interne, comme par exemple le chômage partiel. Alors que le nombre moyen d'heures travaillées annuellement baissait de 2,7 % en Allemagne et de 2,5 % en Italie en 2009, il ne diminuait que de 0,9 % en France sur cette même période.

Le coût du travail en France par rapport aux autres pays européens² s'est maintenu, voire renforcé par rapport à d'autres pays depuis la crise.

L'évolution plus rapide des salaires en France est également liée au fait que le salaire minimum français garantit une revalorisation des bas salaires au moins égale à l'inflation. Au 1^{er} juillet 2012, le SMIC a ainsi été revalorisé de 2 % de manière anticipée dont 1,4 % au titre de l'inflation observée depuis la précédente revalorisation de janvier 2012 et 0,6 % au titre d'un « coup de pouce » supplémentaire.

Graphique A
Évolution sur un an du SHBO, du SMB, du SMPT et de l'IPC

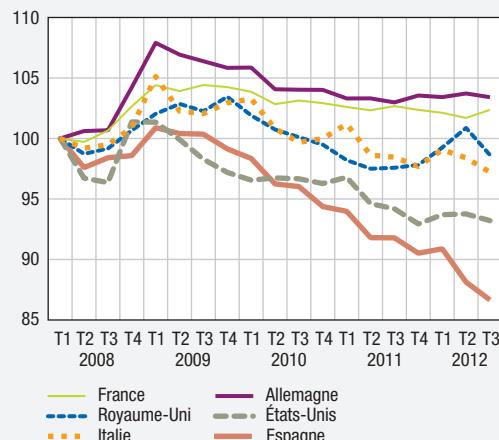
(en %)



Source : Insee

Graphique B
Évolution du coût unitaire réel du travail

(base 100 = premier trimestre 2008)



Source : OCDE

1 Ensemble des secteurs non agricoles. Le SHBO est calculé à structure de qualification constante. Il ne comprend pas les primes et les gratifications, ainsi que la rémunération des heures supplémentaires. Le SMPT rapporte l'évolution de la masse salariale totale aux effectifs. Il prend en compte les très petites entreprises, et intègre les effets de structure (évolution des qualifications, de la part du temps partiel), conjoncturels (niveau des heures supplémentaires) et saisonniers (primes).

2 Voir B. Marc, L. Rioux 2012, Le coût de la main-d'œuvre : comparaison européenne 1996-2008, Emploi et Salaires Édition 2012, Insee Référence

de l'année 2012 est caractérisée par une baisse, en glissement annuel, en particulier à la fin de l'année. Ainsi, le glissement annuel de l'IPCH hors énergie et produits alimentaires décroît de 1,5 % à 1 % entre septembre et décembre 2012. Sur la même période, le taux d'inflation des produits manufacturés baisse de 1,5 % à 0,9 %, celui des services de 1,5 % à 1,1 %.

2|2 Évolutions monétaires et financières en 2012

La croissance des actifs monétaires s'est affermie dans la zone euro

La croissance de l'agréagat monétaire M3 de la zone euro s'est renforcée, son rythme annuel s'établissant à 3,5 % en 2012, après 1,6 % en 2011 (cf. tableau 2). La « contribution française à M3² » croît de 2,4 % en 2012, après 2,7 % en 2011.

L'accélération de l'agréagat M3 de la zone euro reflète principalement le dynamisme des dépôts à vue (7,4 %, après 1,0 % en 2011), notamment en Allemagne.

L'essor des dépôts à vue dans la zone euro est principalement dû au bas niveau des taux d'intérêt. En revanche, les encours des dépôts à terme d'une durée inférieure ou égale à deux ans, inclus dans M2-M1, se sont contractés en 2012. Surtout, les encours d'instruments négociables et de titres à court terme ont diminué (- 6,9 %) au cours de l'année écoulée.

En France, les dépôts à court terme inclus dans M2-M1 ont connu la progression la plus notable en 2012 (7,2 %, après 8,1 % en 2011). Cela résulte principalement de l'essor des livrets d'épargne réglementée, à la suite du relèvement, intervenu en octobre 2012, du plafond du livret A (rehaussé de 15 300 euros à 19 125 euros) et de celui du livret de développement durable (de 6 000 euros à 12 000 euros). De fait, les caractéristiques très avantageuses des livrets A et de développement durable (rémunération supérieure à l'inflation, garantie de l'État, défiscalisation, liquidité) sont apparues particulièrement attractives. Cette augmentation de l'épargne réglementée s'est effectuée au détriment des

² C'est-à-dire les avoirs monétaires des agents non financiers résidents auxquels on ajoute le solde, positif ou négatif, des engagements et des créances monétaires des banques françaises vis-à-vis de la clientèle de la zone euro hors France

Tableau 2
Évolution des agrégats monétaires dans la zone euro et en France

(encours en milliards d'euros ; taux de croissance en %)

Agrégats monétaires (en données cvs) ou principaux actifs monétaires ^{b)}	Encours à fin décembre 2012	Zone euro ^{a)}			France ^{b)}		
		Décembre 2010	Décembre 2011	Décembre 2012	Encours à fin décembre 2012	Décembre 2010	Décembre 2011
Billets et pièces en circulation	863	5,0	6,2	2,3			
+ Dépôts à vue	4 242	4,2	1,0	7,4	575	8,6	5,7
= M1	5 105	4,3	1,9	6,5	575	8,6	5,7
+ Autres dépôts monétaires	3 886	- 0,3	1,9	2,0	765	3,1	8,1
= M2	8 991	2,2	1,9	4,4	1 340	5,5	7,0
+ Instruments négociables	782	- 8,1	- 0,9	- 6,9	429	4,3	- 7,1
= M3	9 773	1,1	1,6	3,5	1 770	5,1	2,8
Contribution française à M3 ^{d)}					1 839	6,7	2,4

a) Opérations des Institutions financières et monétaires (IFM) de la zone euro avec les autres résidents de la zone euro

b) Opérations des IFM résidentes avec les autres résidents français

c) Évolutions corrigées de l'incidence des reclassements et des effets de valorisation

d) Engagements à moins de deux ans des IFM résidant en France, hors pièces et billets en circulation, vis-à-vis du secteur détenteur de monnaie de la zone euro (résidents de la zone euro, hors IFM, administrations centrales), ainsi que, par assimilation, les dépôts de ce secteur auprès des administrations centrales

Source : Banque de France

dépôts à vue qui ont nettement moins progressé que dans le reste de la zone euro.

Enfin, le recul des certificats de dépôts et des autres titres de créance à moins de deux ans émis principalement par les banques explique la baisse de M3-M2 en 2012.

Les crédits aux sociétés non financières ont ralenti en France et diminué dans la zone euro

En France, le taux de croissance annuel des crédits aux sociétés non financières s'est établi à 1 % en 2012, contre 4,4 % en 2011 (cf. graphique 8). Les crédits à l'investissement ont continué de progresser de manière relativement soutenue (3,0 %, après 5,0 % en 2011) tandis que ceux de trésorerie se contractaient (- 4,2 %, après une augmentation de 2,7 % en 2011). Les crédits aux SNF sont ainsi restés mieux orientés en France que la moyenne de la zone euro où les encours ont reculé en 2012 (- 1,3 %, après + 1,3 % en 2011).

³ Les informations sur les crédits mobilisés et mobilisables sont issues de la Centrale des risques gérée par la Banque de France. Elles sont hors entrepreneurs individuels et hors activités immobilières.

Graphique 8 Crédits aux SNF corrigés de la titrisation, France

(taux de croissance annuel, en %)



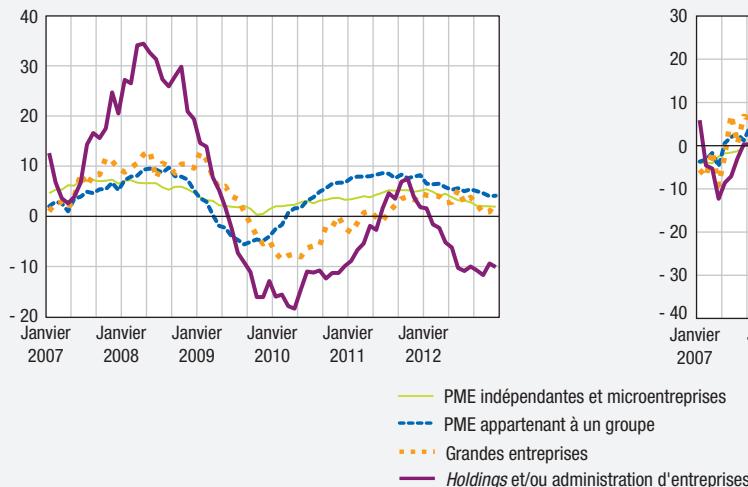
Source : Banque de France

Les encours de crédits mobilisés d'un montant supérieur à 25 000 euros³ par les principales catégories d'entreprises augmentent cependant sur des rythmes de croissance de 2 % à 4 % mais se contractent de 10 % pour les *holdings* (cf. graphique 9). S'agissant des *holdings* et grandes entreprises, ces évolutions traduisent également une substitution des financements

Graphiques 9 et 10 Crédits mobilisés d'un montant supérieur à 25 000 euros

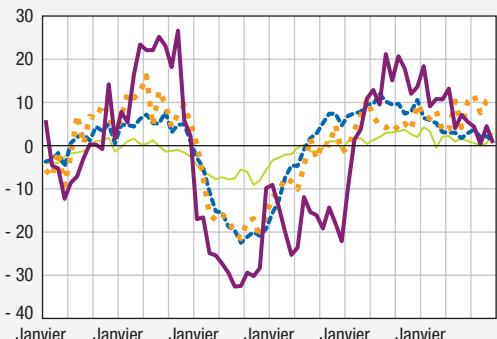
G9 Ensemble des crédits mobilisés

(encours, variation sur un an, en %)



Source : Banque de France, Centrale des risques, direction des Entreprises

G10 Crédits mobilisés à moins d'un an



Graphique 11 Endettement des SNF par instrument, France

(taux de croissance annuel, en %)



Source : Banque de France

de marché au financement bancaire (cf. ci-après). Pour l'ensemble des entreprises, les crédits mobilisables, correspondant à la part non consommée mais disponible de lignes de crédits confirmés, se replient de 4,7 % sur un an. L'encours global des crédits mobilisés et mobilisables s'est ainsi contracté de 0,5 % en 2012.

Les grandes entreprises, et parfois les entreprises de taille intermédiaire qui peuvent accéder aux marchés, développent leurs émissions de titres (billetts de trésorerie, bons à moyen terme négociables et obligations) en 2012. Alors que la progression de l'encours de leurs emprunts bancaires, surtout à long terme, se modère tout au long de l'année, le taux de croissance annuel de l'encours total de titres émis passe de 7,7 % en 2011 à 12,5 % en 2012. Ce recours accru aux financements de marché reflète notamment la diminution intervenue en 2012 du coût des émissions obligataires privées qui s'établit à 2,2 % en décembre 2012. Au total, l'endettement des entreprises a augmenté de 4,8 % en 2012, après 5,5 % en 2011 (cf. graphique 11).

Les crédits aux ménages ont également diminué

À partir de la mi-2011, le taux de croissance annuel des crédits aux ménages a diminué graduellement en France. Le ralentissement des crédits à l'habitat

se combinant avec la contraction des crédits à la consommation, le rythme annuel de croissance est passé de 7,3 % en mai 2011 à 2,3 % fin 2012. Au cours des deux dernières années, l'augmentation des crédits aux ménages est néanmoins restée plus forte en France que dans les autres grands pays de la zone euro.

Le taux de croissance annuel des crédits à l'habitat a touché un point haut en France à 9,3 % en mai 2011, avant de revenir à 6,3 % à fin 2011, puis à 3 % à fin 2012. Ce ralentissement est intervenu dans un contexte de réductions successives des incitations fiscales aux investissements immobiliers, de durcissement des conditions d'accès au prêt à taux zéro et de prix immobiliers toujours élevés dans certaines zones fortement urbanisées.

L'encours des crédits à la consommation a diminué de 0,8 % en 2012, après une progression de 1,8 % en 2011. Cette évolution du crédit à la consommation s'inscrit dans le sillage de la mise en œuvre de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010, qui encadre plus strictement les crédits renouvelables.



Encadré 4

Le comportement financier des ménages

En 2012, les livrets d'épargne captent une part prépondérante des placements financiers des ménages.

Les ménages français affectent une part croissante de leur épargne aux placements bancaires dont le flux annuel s'élève à 56,7 milliards d'euros en 2012 après 49,7 milliards en 2011. Cette progression reflète l'abondance de la collecte des livrets d'épargne (46,3 milliards en 2012, après 37,6 milliards en 2011) et plus particulièrement l'attraction renforcée du livret A et du livret de développement durable (LDD) dont les plafonds de dépôts ont été relevés en cours d'année alors que leurs caractéristiques (rémunération supérieure à l'inflation, garantie de l'État, défiscalisation, liquidité) restaient particulièrement avantageuses. En revanche, les ménages réduisent de nouveau les montants alloués à leurs encaisses de dépôts à vue et de numéraire (+ 0,3 milliard d'euros en 2012, après 9,3 milliards en 2011).

Ils ont manifesté également une moindre appétence pour les contrats d'assurance-vie, la baisse des souscriptions nettes et celle des rendements se traduisant par une nouvelle réduction du flux annuel de provisions techniques qui tombe à 16,9 milliards d'euros en 2012, après 28,8 milliards en 2011. Les ménages continuent par ailleurs de céder des titres d'OPCVM (– 11,7 milliards d'euros, après – 12,1 en 2011) et allègent quelque peu leurs portefeuilles de titres de créance et d'actions cotées (– 3,5 milliards d'euros).

Au total, le montant global des flux de placements financiers reste important mais diminue (77,2 milliards d'euros après 93,1 milliards), la progression des placements bancaires ne compensant pas la diminution des autres placements financiers.

Le recours des ménages à l'emprunt bancaire a diminué en 2012

Le flux net d'endettement des ménages, principalement des emprunts immobiliers, se réduit très sensiblement (27 milliards d'euros en 2012, après 49,2 milliards en 2011). Cette modération du recours au crédit par rapport aux flux observés en 2010 et 2011 s'inscrit dans un contexte de ralentissement de l'activité sur le marché de l'immobilier : quasi-stabilisation du taux d'investissement des ménages en logements neufs et forte diminution du volume des transactions sur le marché des logements anciens.

La réallocation de l'épargne opérée par les ménages au profit de l'épargne réglementée a réduit les liquidités dont disposent les établissements de crédit

Les fonds qui se sont portés sur le livret A et le LDD au quatrième trimestre 2012 (respectivement 16,6 et 20,3 milliards d'euros) proviennent principalement de transferts de dépôts à vue et de livrets ordinaires.

Or, les fonds déposés sur les livrets réglementés sont centralisés, à hauteur de 65 % pour le livret A et le LDD, et de 70 % pour le livret d'épargne populaire (LEP), au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations, alors que les ressources issues des produits d'épargne ordinaires demeurent au bilan des banques. La collecte exceptionnelle du livret A et du LDD au dernier trimestre 2012 ayant été alimentée par les autres placements bancaires des ménages, les ressources des établissements de crédit ont diminué, au total, de plus de 20 milliards d'euros.

Par ailleurs, au 31 décembre 2011, selon les informations collectées par l'Observatoire de l'épargne réglementée, seulement 8,5 % du nombre de livrets A détenus par des personnes physiques présentaient un solde supérieur (du fait de la capitalisation des intérêts) à 15 300 euros mais le montant total déposé sur ces livrets concentrait 43,2 % de l'encours de l'ensemble des livrets. Disposant d'un patrimoine financier diversifié (selon l'enquête Patrimoine 2009-2010 de l'Insee), la plupart de ces ménages ont pu réorienter leur épargne vers les livrets réglementés, au lieu d'accroître leurs placements en assurance-vie et en valeurs mobilières¹.

Le rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée, disponible notamment sur le site de la Banque de France, contient de nombreuses autres informations sur ce sujet.

¹ Les fortes augmentations des encours de livrets A ne semblent pas pour autant pouvoir être attribuées exclusivement aux détenteurs de livrets qui étaient au plafond.

3| LA RÉPONSE MONÉTAIRE DE L'EUROSYSTÈME

3|1 Les décisions de politique monétaire de l'Eurosystème

En 2012, les instruments de politique monétaire utilisés par l'Eurosystème ont été les opérations principales de refinancement (MRO), les opérations de refinancement à très long terme (VLTRO), l'élargissement des collatéraux acceptés pour refinancement auprès de la banque centrale, ainsi que les facilités permanentes et les réserves obligatoires. Début septembre, la BCE a aussi annoncé les caractéristiques techniques des opérations monétaires sur titres (OMT, cf. encadré 5).

Les décisions de politique monétaire conventionnelles

Le Conseil des gouverneurs a baissé son principal taux directeur de 25 points de base, le 5 juillet 2012, pour le ramener à un plus bas historique de 0,75 % (cf. graphique 12). Il a également réduit de 0,25 % le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal et celui de la facilité de dépôt. La largeur du corridor de taux d'intérêt a été ainsi maintenue à 150 points de base (75 points de part et d'autre du taux des MRO).

Cette décision a été prise alors qu'une nouvelle intensification des tensions sur les marchés financiers puis son incidence sur les conditions du crédit et le niveau élevé du chômage allaient peser sur la croissance. Simultanément, les tensions inflationnistes s'étaient encore atténuées et les anticipations d'inflation restaient solidement ancrées à un niveau compatible avec l'objectif de l'Eurosystème de maintenir l'inflation à un niveau inférieur à, mais proche de 2 % à moyen terme.

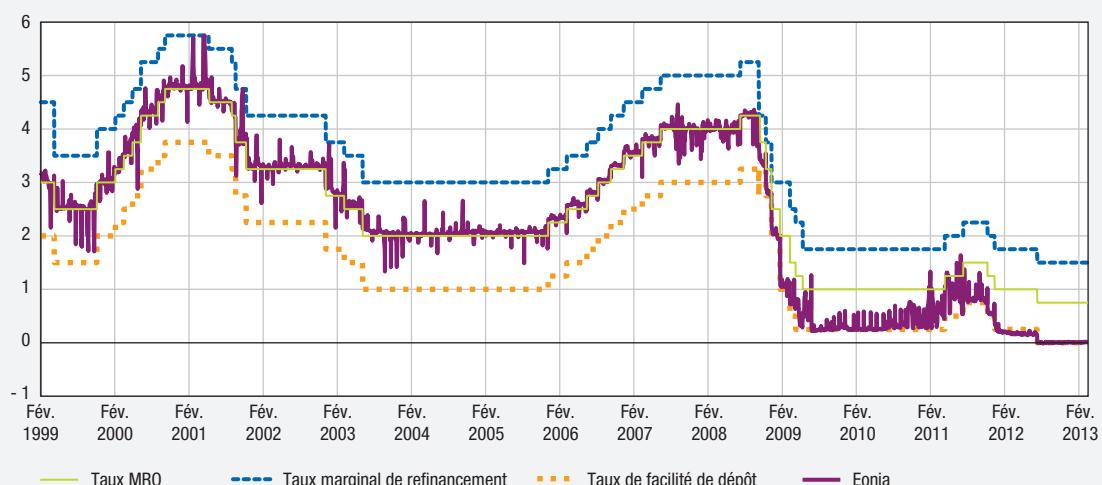
Les décisions de politique monétaire non conventionnelles

Début 2012, les difficultés de financement du système bancaire ont accrédité la menace d'un rationnement du crédit. La concrétisation de ce risque aurait pu avoir des conséquences néfastes pour de nombreuses entreprises et ménages, dont l'accès aux financements bancaires aurait été entravé.

Simultanément, la situation de fragilité de certaines banques, notamment en Espagne, a contribué à l'intensification de la crise de la dette souveraine en suscitant des craintes que le renflouement des banques détériore davantage les finances publiques de certains États membres. Dans ce contexte, avec un taux directeur proche de zéro – et donc une politique monétaire conventionnelle manquant de marge de manœuvre – l'Eurosystème a mis en place de nouvelles mesures dites

Graphique 12
Taux directeurs de l'Eurosystème

(au 1^{er} février)



Source : BCE

non conventionnelles. Ces opérations ont pris deux formes principales : la fourniture de liquidité à très longue échéance (VLTRO) et l'annonce d'un programme permettant l'achat de dette publique (OMT).

3|2 Le détail des mesures non conventionnelles

Mise en œuvre de mesures massives de mise à disposition de liquidités

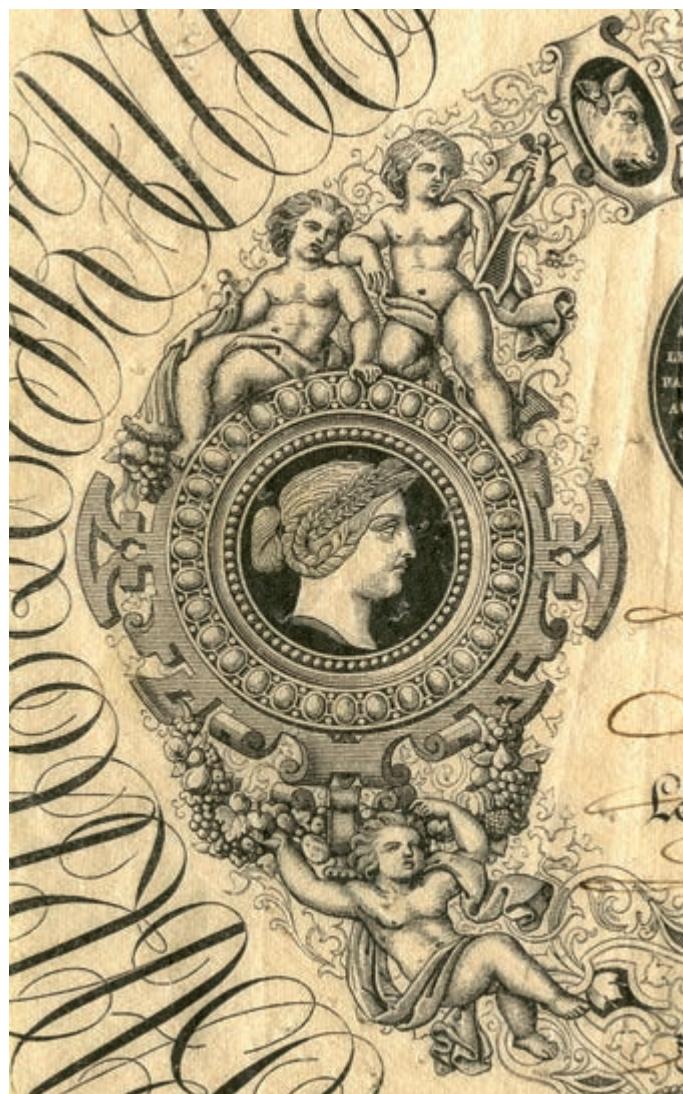
Afin de remédier aux tensions constatées sur les marchés dès la fin de l'année 2011 et s'assurer que ses impulsions de politique monétaire se transmettent de

façon efficace au système bancaire et à l'économie réelle, l'Eurosystème a décidé en décembre 2011 d'injecter massivement des liquidités. Ces mesures, mises en œuvre concrètement début 2012, visaient à répondre aux tensions constatées sur les marchés des dettes souveraines, au risque croissant pour les banques de la zone euro d'assèchement de la liquidité en euro comme en dollar américain et au risque accru de resserrement du crédit aux agents économiques (*credit crunch*). Ces difficultés de financement des banques étaient d'autant plus fortes qu'elles s'inscrivaient dans un contexte qui avait rendu nécessaire le renforcement de leurs ratios de capital.

Ainsi, afin d'éviter les conséquences sur l'économie réelle des tensions accrues sur le financement des banques et de redonner des marges de manœuvre immédiates aux établissements de crédit le ratio de réserves obligatoires a été diminué de moitié (de 2 % à 1 %) à compter du 18 janvier 2012, en application de la décision de l'Eurosystème du 8 décembre 2011. Ceci a permis aux banques assujetties de dégager de manière immédiate des liquidités supplémentaires, pour plus de 100 milliards d'euros à l'échelle de l'Eurosystème et près de 20 milliards d'euros en France.

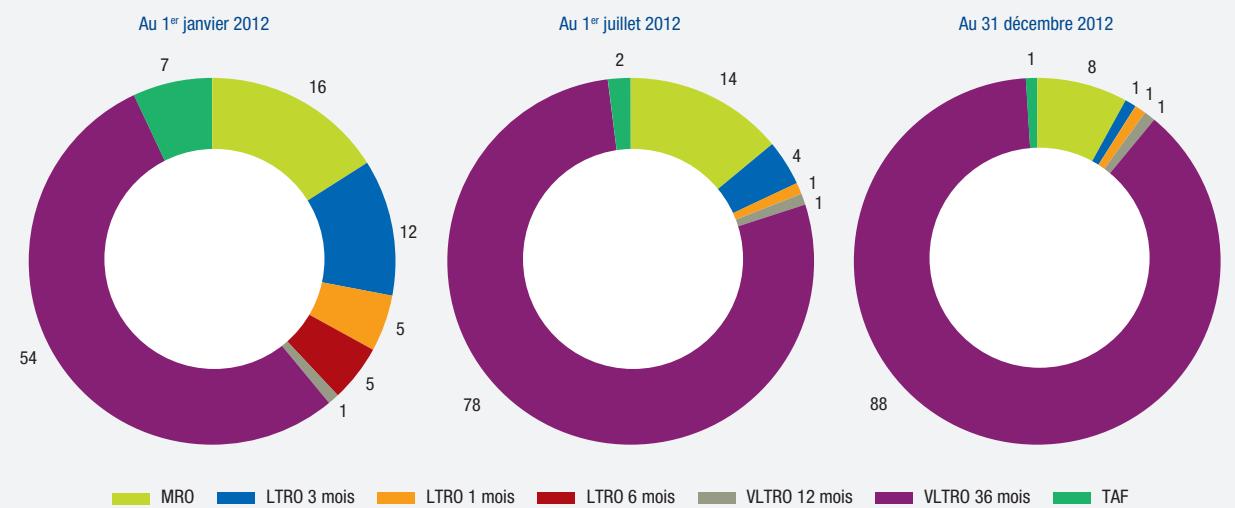
De plus, l'offre de crédit de l'Eurosystème sur des maturités de long terme, utilisée depuis 2009, a été prolongée et renouvelée selon des modalités et des proportions inédites. Suite à la décision du Conseil des gouverneurs du 8 décembre 2011, deux opérations de refinancement « à très long terme » (VLTRO) ont été mises en œuvre pour une maturité de trois ans. Ces opérations, qui ont eu lieu le 22 décembre 2011 et le 1^{er} mars 2012 dans un contexte de besoin accru de liquidité, ont permis d'apporter respectivement 489 milliards d'euros et 530 milliards d'euros aux établissements de crédit de l'Eurosystème. Ces opérations de crédit représentaient l'essentiel de l'encours de refinancement auprès des banques centrales de l'Eurosystème (88 %) au 31 décembre 2012 (cf. graphique 13).

Parallèlement, la persistance des difficultés des banques de la zone euro à se refinancer en dollar américain a conduit l'Eurosystème, dès la fin 2011, à étendre jusqu'à trois mois (contre une semaine auparavant) la maturité des opérations de fourniture en dollars américains contre garanties et à les rendre plus attractives en termes de prix. L'encours de ces opérations s'est élevé



Graphique 13**Composition par terme de l'encours de refinancement auprès des banques centrales de l'Eurosystème**

(en %)



Note : MRO : opération principale de refinancement (durée hebdomadaire). (V)LTRO : opérations à plus long terme et à très long terme (maturités effectives en 2012 : 1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an et 3 ans). TAF : fourniture de liquidités en dollars américains aux contreparties de l'Eurosystème

Source : Banque centrale européenne, 2012

en moyenne en 2012 à 26,2 milliards d'euros, mais n'a cessé de décroître au fil de l'année, signe que les tensions sur le refinancement dans cette devise se sont progressivement apaisées.

Corollaires de l'augmentation des encours de refinancement, les besoins d'actifs à apporter en garantie des opérations de crédit de l'Eurosystème se sont accrus en proportion pour les banques de la zone euro. Afin de limiter le risque qu'un volume insuffisant d'actifs à remettre en garantie n'agisse comme une contrainte potentielle sur l'accès des établissements de crédit aux opérations de refinancement, l'Eurosystème a élargi la liste des actifs éligibles. Le Conseil des gouverneurs a étendu le spectre des actifs admis en garantie notamment de manière à maximiser l'impact des mesures de l'Eurosystème sur l'économie réelle. Plusieurs décisions ont ainsi été prises par le Conseil des gouverneurs à partir de la fin 2011 et au cours de 2012, portant sur les classes d'actifs (produits titrisés et créances privées supplémentaires), mais aussi sur les conditions d'acceptation des actifs (notamment exigences de notation réduites, instruments de dettes en devises USD, GBP et JPY).

Par ailleurs, l'Eurosystème a poursuivi en 2012 le second programme d'achats d'obligations bancaires sécurisées (CBPP2) lancé le 6 octobre 2011 pour un

montant de 40 milliards d'euros. Destiné à revitaliser un segment essentiel au refinancement du secteur bancaire, à l'instar de ce qui avait été réalisé avec le premier programme lancé en 2009, les achats se sont achevés à la fin du mois d'octobre 2012, avec un encours de 16,4 milliards d'euros, montant inférieur à ce qui avait été prévu initialement, les conditions d'accès au marché obligataire des émetteurs bancaires s'étant améliorées entre-temps.

Au final, ces mesures conventionnelles et non conventionnelles ont ainsi conduit à un doublement de l'encours de refinancement en 2012 par rapport à 2011 (encours moyen de 1 131 milliards d'euros en 2012, en hausse de près de 614 milliards d'euros par rapport à 2011). Elles se sont traduites par une baisse du taux d'intérêt interbancaire au jour le jour (Eonia), qui se trouve dans ce contexte structurellement en deçà du taux directeur, mais stable autour de 7 à 10 points au-dessus du taux de la facilité de dépôt. Ces interventions fortes de l'Eurosystème ont permis d'apporter un matelas de liquidité très conséquent et stable aux établissements de crédit, de limiter les risques de *credit crunch*, de remédier aux graves distorsions affectant les marchés des obligations d'État et de contribuer à rétablir une transmission plus efficace de la politique monétaire.

Encadré 5

L'impact des mesures non conventionnelles sur l'économie réelle et les taux d'intérêt obligataires privés en zone euro

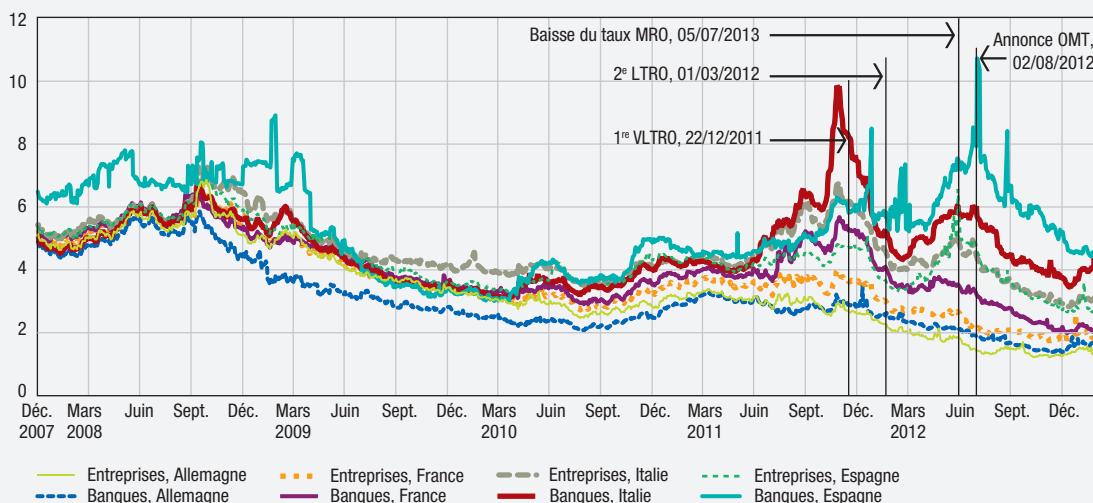
Une étude entreprise à la Banque de France quantifie l'impact positif des VLTRO sur l'économie réelle de la zone euro. À l'horizon d'un an, les deux VLTRO combinées ont conduit à une augmentation de la production industrielle de 0,4 % à 1,3 % ; le volume des crédits accordés au secteur privé a crû entre 0,2 % et 1 %, toutes choses égales par ailleurs. En atténuant les difficultés du secteur bancaire à se financer, l'injection de liquidité à long terme a donc contribué à éviter une contraction soudaine des crédits au secteur privé.

Concernant les extensions de collatéral, les banques françaises ont été parmi les plus grandes bénéficiaires, y compris en contreparties de créances en dollars américains et des crédits bénéficiant d'une garantie de la Coface¹, lesquelles créances financent l'activité exportatrice des entreprises françaises.

S'agissant de l'annonce des OMT – à ce jour cette mesure n'a pas été mise en pratique – son succès se manifeste dans la détente observée sur les marchés financiers depuis, y compris pour les emprunteurs privés. Comme le montre le graphique ci-après, les taux d'intérêt auxquels s'endettent les entreprises et les banques européennes ont sensiblement baissé depuis l'annonce des OMT en août 2012 ; des études plus approfondies confirment ce diagnostic (cf. Szczercbowicz, 2012). Ce succès facilite le rétablissement d'un fonctionnement normal de la politique monétaire dans l'ensemble de la zone euro, et souligne l'efficacité des mesures non conventionnelles adoptées par l'Eurosystème.

Taux d'intérêt exigé sur les obligations des entreprises et banques françaises, allemandes, espagnoles et italiennes

(en %)



Source : Gilchrist et Mojon, 2012

¹ Les créances supplémentaires ne respectant pas le seuil de qualité du crédit habituellement appliqué aux garanties éligibles pour les opérations de refinancement de l'Eurosystème font l'objet de décotes plus importantes.

Annonce de mesures fortes pour contrer les tensions majeures sur la dette souveraine

Si les mesures d'injection massive de liquidité ont permis une nette amélioration de la situation, l'annonce du programme d'OMT (*Outright Monetary Transactions*) constitué un élément décisif dans l'apaisement des marchés.

Le programme d'achats de titres d'État, officialisé sous l'appellation d'OMT, signalé le 2 août 2012 et détaillé dans ses caractéristiques techniques par le Conseil des gouverneurs du 6 septembre 2012, constitue la dernière réponse de l'Eurosystème à la crise de la dette souveraine au sein de la zone euro. Ce programme est d'un montant illimité.

Il pourra s'appliquer à la demande d'un pays sous programme FESF/MES ou Union européenne-FMI et qui en respecte la conditionnalité. Ce programme d'achats a été conçu afin de remédier aux graves distorsions affectant les marchés des obligations d'État au sein de la zone euro et provenant en particulier des craintes infondées des investisseurs quant à la réversibilité de la zone euro. Éliminer d'éventuelles primes de risque extrême liées à un risque de sortie de la zone euro permet de rétablir le mécanisme de transmission de la politique monétaire dans l'ensemble des pays de la zone euro et le caractère unique de la politique monétaire. Avec la mise en place de l'OMT, il a été mis fin au *Securities Markets Program* (SMP) qui se montait à la fin 2012 à un encours de 209 milliards d'euros, après avoir atteint son plus haut niveau à 220 milliards d'euros début mars 2012.

Au total, les décisions « conventionnelles » et « non conventionnelles » prises par l'Eurosystème ont contribué à l'amélioration de l'environnement monétaire et financier de la zone euro.

4| LES ACTIONS VISANT À FACILITER LA SORTIE DE CRISE

La crise financière a mis en évidence le rôle décisif des banques centrales dans la correction des déséquilibres financiers, non seulement grâce à leurs actions de politique monétaire, mais aussi grâce à leur contribution au développement coordonné de dispositifs de régulation du risque systémique. Ce rôle a été particulièrement remarquable au niveau de la zone euro et la Banque de France en a constitué un élément-moteur. Toutefois, en dépit de leur efficacité, les actions des banques centrales ne peuvent suffire à elles seules à sortir durablement d'une crise, qui a été amplifiée par l'importance des déséquilibres des finances publiques et des conditions défavorables à la reprise de la croissance. Pour ce qui la concerne, la France a engagé une politique de redressement des comptes publics, d'amélioration de la compétitivité et de réformes structurelles que la Banque de France n'a cessé d'appeler de ses vœux.

4|1 L'action en faveur de la stabilité financière

Dans le cadre de l'Eurosystème, la Banque de France a pleinement soutenu les décisions et les actions de la BCE visant à pallier les difficultés financières de la zone euro ainsi que ses invitations aux gouvernements pour engager les réformes structurelles qui soient de nature à corriger les faiblesses mises en évidence par la crise. Par ailleurs, la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) ont largement contribué aux travaux internationaux engagés pour réduire les risques d'instabilité financière en instaurant un cadre de régulation plus complet et harmonisé favorable à un redressement financièrement sain de l'économie mondiale.

De nouveaux instruments pour renforcer la stabilité financière

En 2012, les risques liés à la stabilité financière se sont principalement cristallisés sur les dettes souveraines et les risques de contagion en zone euro. En effet, suite aux injections massives de liquidités à long terme par



la BCE au premier trimestre 2012, les tensions liées au refinancement des banques européennes se sont atténuées. Néanmoins, les systèmes bancaires grecs, portugais et espagnols ont connu d'importantes difficultés, suscitant la méfiance des investisseurs. Ainsi, à l'été 2012, l'Espagne a finalement fait appel à l'Union européenne afin d'assainir son système bancaire. Quelques mois auparavant, la Grèce a pu obtenir une restructuration de sa dette souveraine, pour la remettre sur une trajectoire soutenable.

Face à ces difficultés et aux risques associés, parallèlement aux mesures non conventionnelles adoptées par

la BCE (voir 3|1 Les décisions de politique monétaire non conventionnelles), les instances européennes ont mis en place de nouveaux instruments qui se sont avérés efficaces :

- les mécanismes de soutien européens ont été renforcés et leurs champs d'intervention élargis (aux banques notamment) ;
- l'Union européenne s'est engagée dans la voie de l'Union bancaire, visant notamment à établir un superviseur bancaire européen unique afin de briser la spirale entre risques souverains et risques bancaires.

Encadré 6

La transition entre le FESF et le MES

Le FESF

Le fonds européen de stabilité financière (FESF) a été mis en place en juin 2010, à côté du mécanisme européen de stabilisation financière (MESF), avec comme mandat de sauvegarder la stabilité financière en Europe par l'assistance financière aux États membres de la zone euro. Il est conçu comme une société anonyme de droit privé détenue par les États membres de la zone euro.

Le FESF est autorisé à intervenir selon les axes suivants :

- fournir des prêts aux États en difficulté financière ;
- intervenir sur les marchés primaire et secondaire de la dette publique ;
- agir sur la base des programmes négociés avec la Troïka (FMI, BCE, Commission européenne) qui exigent en échange de l'aide financière la mise en œuvre de mesures d'assainissement de l'économie ;
- financer la recapitalisation d'établissements financiers par des crédits aux États membres (peut être accordé à un État membre n'étant pas sous un programme macroéconomique).

Pour accomplir ces missions, il émet des obligations ou d'autres instruments de dette sur les marchés de capitaux et ses émissions sont garanties par les États membres. Le Conseil européen du 24 juin 2011 a décidé du relèvement de la capacité d'emprunt effective du FESF à 440 milliards d'euros contre 250 milliards initialement. Le montant des sur-garanties données par les États membres a augmenté simultanément de 120 % à 165 %, portant le montant total des garanties à 780 milliards d'euros contre 440 milliards initialement¹. Par ailleurs, les fonds levés par le FESF sont enregistrés dans la dette publique brute (au sens de Maastricht) des États membres de la zone euro, au prorata de leur part en tant que garant dans chaque opération d'émission de dette. Cette part est d'environ 20 % pour la France.

¹ La part de garantie payée par chaque État membre est calculée sur la base de sa part dans le capital de la BCE (20,31 % pour la France). Mais les pays déjà engagés dans un programme d'aide au moment de l'extension du FESF (Grèce, Portugal, Irlande) ne peuvent plus être garants. Le montant effectif des garanties apportées au FESF par les 14 autres États membres est donc de 726 milliards d'euros, soit 165 % de sa capacité d'emprunts. Au cas où un nouveau pays devient bénéficiaire, les autres pays augmentent alors la part de leur garantie pour que la somme des garanties soit toujours égale à 100 % du montant prévu.

.../...

Le MES

Dès le début, le FESF a été conçu comme un instrument provisoire, destiné à être remplacé par un mécanisme permanent, le mécanisme européen de stabilité (MES), qui se substitue aux deux facilités de stabilisation initiales (FESF et MESF). Le Traité instituant le MES a été signé le 2 février 2012² ; il est entré en vigueur le 27 septembre 2012 après la ratification allemande, suite à la décision de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe du 12 septembre. La réunion inaugurale du Conseil des gouverneurs du MES s'est tenue le 8 octobre en marge de la réunion de l'Eurogroupe.

Les prêts du FESF étaient *pari passu* (traitement égal de toutes les parties) tandis que le MES aura un statut de séiorité (derrière le FMI) à l'exception du plan de recapitalisation du secteur bancaire espagnol. L'exception du maintien du statut *pari passu* du FESF a été obtenue à la demande du gouvernement espagnol afin de rassurer les investisseurs.

Le MES a procédé à sa première émission le 5 décembre 2012 (39,5 milliards d'euros) dans le cadre de l'aide à la recapitalisation du secteur bancaire espagnol.

La transition FESF-MES

À ce stade, il est convenu que le FESF achève la gestion des programmes d'aide à l'Irlande, au Portugal et à la Grèce, le MES prenant en charge les programmes d'assistance financière qui suivent. Ainsi, le programme d'assistance financière pour la recapitalisation des banques espagnoles, ainsi que l'assistance financière à Chypre ont été pris en charge par le MES. En mars 2012, l'Eurogroupe a décidé de limiter la capacité de prêts consolidée du FESF et du MES à 700 milliards d'euros. Du point de vue juridique, le FESF continuera d'exister jusqu'à ce que la totalité de la dette soit remboursée.

² Après que le Conseil européen des 24-25 mars 2011 a décidé de modifier l'article 136 du TFUE, en insérant un nouveau paragraphe à l'article 136 : « Les États membres dont la monnaie est l'euro peuvent instituer un mécanisme de stabilité qui sera activé si cela est indispensable pour préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble. L'octroi, au titre du mécanisme, de toute assistance financière nécessaire, sera subordonné à une stricte conditionnalité. »

Renforcer la maîtrise des risques globaux

En 2012, les travaux internationaux visant à renforcer la stabilité financière, dans le sillage des initiatives engagées précédemment, se sont poursuivis.

Au-delà de l'identification des vulnérabilités financières, la Banque de France a contribué au développement du cadre de régulation international et européen concernant le *shadow banking*, les opérations sur dérivés de gré à gré, les institutions systémiques (identification, résolution notamment) dans les groupes de travail et les instances décisionnelles du Conseil de la stabilité financière (*Financial Stability Board*), du Comité de Bâle, du Conseil européen du risque systémique (*European Systemic Risk Board*) et de la BCE.

Dans le cadre, en particulier, du Comité de Bâle, l'ACP et la Banque de France ont contribué aux travaux visant à affiner certains aspects des textes publiés en 2010 sur le renforcement de la résilience des banques. Ces travaux ont plus particulièrement porté sur le ratio de liquidité à un mois (*liquidity coverage ratio*, ou LCR en anglais), les orientations arrêtées fin 2010 ayant dû être revues,

à la demande notamment des autorités françaises, pour permettre de mieux concilier l'objectif d'amélioration du cadre normatif avec celui, tout aussi essentiel, de la préservation de la capacité des banques à financer l'économie. Les premières conclusions de ces réflexions ont été retracées dans un document publié début 2013.

Des travaux ont également été menés pour préciser, dans le sens d'une plus grande prudence, le traitement prudentiel de deux risques ayant joué un rôle non négligeable dans l'émergence et le développement de la crise financière, à savoir le risque de contrepartie et celui afférent aux activités de titrisation.

L'ACP et la Banque de France ont également joué un rôle moteur dans les travaux visant à s'assurer que les normes du Comité de Bâle sont effectivement mises en œuvre par ses différents pays membres. Cette initiative, qui repose sur différents niveaux d'analyse, vise à souligner que la bonne application des normes prudentielles est aussi importante que la qualité intrinsèque de ces dernières. Les premiers résultats de ces analyses ont donné lieu à des publications en 2012 ; celles-ci se poursuivront tout au long de 2013 à mesure de l'avancement des travaux.

De même, l'ACP et la Banque de France se sont fortement impliquées dans les réflexions internationales visant à mieux prévenir le risque que font courir les banques considérées comme systémiques, qu'il s'agisse de grands groupes ou de plus petits établissements. Des réflexions similaires ont été engagées dans le cadre de l'Association internationale des contrôleur d'assurance, où l'ACP est également très active.

Au niveau national, conjointement avec l'Autorité de Contrôle prudentiel, la Banque de France a participé à la préparation du projet de loi bancaire sur les volets séparation des activités et autorité macro-prudentielle. Par ailleurs, la Banque de France et l'ACP ont participé activement aux réunions (trois en 2012) du Corefiris (Comité de la régulation financière et du risque systémique) et à la rédaction de son rapport annuel.

4|2 La maîtrise des finances publiques

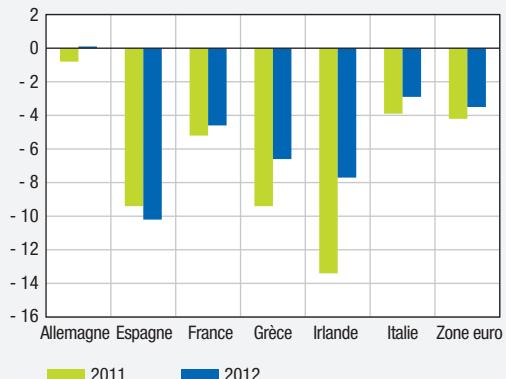
Le processus de redressement des finances publiques en zone euro s'est poursuivi en 2012, le déficit public se réduisant à 3,7 % du PIB, après 4,2 % en 2011.

En raison de l'amplification des mesures de consolidation, les principaux pays de la zone euro, à l'exception notable de l'Espagne⁴, ont amélioré leur situation budgétaire en 2012 (cf. graphique 14).

L'Irlande a enregistré la plus importante réduction de déficit public (− 5,8 points de PIB en 2012), en raison de la poursuite de la politique de redressement menée dans le cadre du programme d'assistance financière consenti par l'Union européenne et le FMI depuis novembre 2010 et de mesures temporaires en recettes. Le déficit public irlandais

Graphique 14
Déficits publics

(en % du PIB)



Source : Commission européenne

(7,6 % du PIB) est inférieur à la cible définie par ce programme (8,6 % du PIB)⁵.

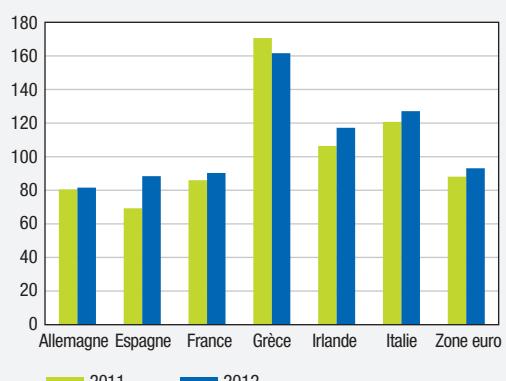
Seule l'Allemagne affiche un solde budgétaire positif en 2012 (+ 0,2 % du PIB). De son côté, l'Italie présente un déficit public de 3 % du PIB, traduisant l'important effort de consolidation entrepris depuis 2010.

Malgré ces efforts, le ratio de dette publique de la zone euro devrait continuer de croître, de 87,3 % du PIB en 2011 à 90,6 % en 2012.

Les niveaux d'endettement dans les principaux pays de la zone euro (cf. graphique 15) peuvent dépasser 90 %

Graphique 15
Dette publique

(en % du PIB)



Source : Commission européenne

⁴ Il convient toutefois de préciser que la dégradation du déficit public total de l'Espagne (10,6 % en 2012 contre 9,4 % en 2011) résulte du reclassement par Eurostat en dépense publique d'une partie des recapitalisations bancaires (à perte). Hors cet effet, le déficit public est de 7,0 %, soit une amélioration structurelle sous-jacente de 1,5 point de PIB.

⁵ Ces bons résultats doivent cependant être interprétés avec prudence, de même que pour l'ensemble des pays sous programme d'aide financière. En effet, l'amélioration structurelle sous-jacente pour l'Irlande entre 2011 et 2012 n'est que de 0,3 point de PIB.

Encadré 7

Ratification du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance et transcription dans le droit national français

Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), appelé aussi pacte budgétaire européen pour ce qui relève de son titre III, a été signé le 2 mars 2012 à Bruxelles par 25 des 27 États membres de l'Union européenne (le Royaume-Uni et la République tchèque n'ont pas souhaité en être signataires). Son entrée en vigueur, prévue pour le 1^{er} janvier 2013, était conditionnée par la ratification par au moins 12 États membres de la zone euro sur 17 à cette date. Cette condition a effectivement été remplie.

L'objectif principal de ce Traité est de renforcer la discipline budgétaire afin d'assurer des finances publiques saines et soutenables. Il pose le principe de l'équilibre ou de l'excédent des budgets des administrations publiques et contraint les États membres signataires à adopter une règle d'équilibre budgétaire (communément appelée « règle d'or ») et un mécanisme automatique de correction des écarts à la cible. Les seuils inscrits dans le PSC (pacte de stabilité et de croissance) sont maintenus (3 % du PIB pour le déficit public, 60 % du PIB pour la dette publique) mais en cas de déclenchement d'une procédure pour déficit excessif (PDE), des sanctions quasi automatiques seront appliquées si l'État membre concerné ne remplit pas ses engagements. En effet une majorité qualifiée est désormais nécessaire au Conseil, non plus pour lancer une PDE, mais au contraire pour la bloquer (majorité qualifiée « inversée »). Les pays sous PDE devront mettre en place un « programme de partenariat économique et budgétaire » avec les institutions européennes (Commission et Conseil) pour décrire les réformes structurelles qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour corriger le déséquilibre.

Le Traité fixe par ailleurs le seuil maximum de 0,5 % du PIB pour le déficit structurel annuel des administrations publiques (déficit corrigé des variations conjoncturelles), sauf en cas de circonstances exceptionnelles (définies dans le Traité). Chaque pays veille ainsi à assurer une convergence rapide vers son « objectif à moyen terme » au moyen d'une trajectoire pluriannuelle d'ajustement. Pour cela, dans l'année suivant l'entrée en vigueur du Traité, tous les États signataires doivent intégrer une règle d'équilibre budgétaire, dans des dispositions contraignantes et permanentes, de préférence constitutionnelles ou dont le plein respect et la stricte observance tout au long des processus budgétaires nationaux sont garantis de quelque autre façon. L'adoption de ces règles nationales relève *in fine* du contrôle de la Cour de justice de l'Union européenne (UE). La non-transposition de cette règle est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 0,1 % du PIB.

Dans le cas français, c'est la loi organique du 17 décembre 2012 qui met en œuvre le TSCG, accompagnée des lois de programmation des finances publiques. Elle a renforcé la procédure budgétaire (de la préparation des projets de lois financières au suivi de leur exécution) de façon propre à améliorer le pilotage des finances publiques et à assurer le respect des engagements européens tout au long du processus. En particulier, elle :

- formalise le contenu des lois de programmation des finances publiques de façon à garantir dans la durée la définition d'un objectif de moyen terme, c'est-à-dire d'une cible de solde structurel, et d'une trajectoire pour l'atteindre, conformes aux engagements européens de la France ;
- prévoit la création d'un Haut Conseil des finances publiques (HCFP), organisme indépendant chargé de se prononcer sur 1) les prévisions macroéconomiques sur lesquelles reposent les projets de textes financiers ainsi que le projet de programme de stabilité ; 2) la cohérence de l'article liminaire du projet de loi de finances de l'année, du projet de loi de finances rectificative ou du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale au regard des orientations pluriannuelles de solde définies dans la loi de programmation des finances publiques. La composition de ce conseil, dirigé par le premier président de la Cour des comptes, Didier Migaud, a été rendue publique le 28 février 2013 ; la loi organique créant le HCFP est entrée en vigueur au 1^{er} mars 2013 ;
- organise le mécanisme de correction automatique, en cas de déviation par rapport à la trajectoire cible ; le cas échéant, le HCFP sera chargé d'alerter publiquement le Parlement et le Gouvernement sur la nécessité de définir un ensemble de mesures correctrices propre à permettre le respect de la trajectoire ;
- enrichit le projet de loi de finances d'un tableau synthétique concernant l'ensemble des administrations publiques pour donner au Parlement une vision d'ensemble du solde structurel et les moyens de vérifier annuellement sa conformité aux engagements européens de la France et à la loi de programmation des finances publiques.

Encadré 8

Les finances publiques françaises en 2012

État des finances publiques en 2012

En 2012, le déficit public notifié par l'Insee s'établit à 4,8 % du PIB, et recule ainsi de plus de 7 milliards d'euros par rapport à 2011 (5,3 % du PIB). Malgré cette amélioration, il s'établit à un niveau légèrement supérieur à la prévision du projet de loi de finances pour 2013, en dépit des mesures supplémentaires adoptées par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances rectificative du 16 août 2012. L'écart à la prévision de déficit public de 4,5 % du PIB résulte en particulier de la recapitalisation de Dexia et du budget rectificatif européen adopté en fin d'année.

L'amélioration des comptes publics observée par rapport à 2011 reflète la réduction du déficit primaire (2,1 % du PIB en 2012, après 2,5 % en 2011) ainsi que la légère baisse de la charge de la dette (2,7 % du PIB, après 2,8 %). La réduction du déficit s'explique par la hausse des recettes publiques, avec, en particulier, un accroissement du taux de prélèvements obligatoires. Celui-ci s'établirait ainsi à 44,9 % en 2012, après 43,7 % en 2011. L'effort provient majoritairement de l'augmentation des impôts sur le revenu et le patrimoine (+ 0,7 point, à 11,9 % du PIB en 2012). En revanche, le ratio des dépenses par rapport au PIB s'est inscrit en hausse, atteignant ainsi 56,6 % du PIB en 2012, contre 55,9 % en 2011, en dépit du gel des dépenses en valeur et de la maîtrise des dépenses de santé. La hausse de ce ratio s'explique avant tout par la faible croissance du PIB (effet dénominateur) et par des éléments exceptionnels qui ont pesé sur la dépense. Hors événements exceptionnels, la dépense publique a évolué de + 0,7 % en volume, soit un rythme très inférieur à celui enregistré en moyenne au cours des cinq dernières années (+ 1,7 %).

Le ratio de dette publique sur PIB s'est établi à 90,2 % en 2012, en hausse de 4,4 points par rapport à l'année précédente, ce qui représente un encours total de 1 833,8 milliards d'euros, dont 191,6 milliards de titres à court terme. Le taux d'intérêt apparent sur la dette française (intérêts versés sur dette) est sur une tendance baissière, et a atteint 3,0 % en 2012, après 3,3 % en 2011.

La loi de programmation pluriannuelle 2012-2017

La loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 (LPFP) s'inscrit dans le cadre de gouvernance posé par la loi organique relative à la gouvernance et à la programmation des finances publiques qui traduit en droit interne le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (cf. encadré 7).

Les articles 2 et 3 de la LPFP définissent l'objectif à moyen terme pour la France et présentent la trajectoire des finances publiques en solde effectif et en solde structurel (c'est-à-dire corrigé des effets de la conjoncture économique), ainsi que la trajectoire de dépenses, de prélèvements obligatoires et de dette.

La LPFP prévoit les modalités de mise en œuvre du mécanisme de correction prévu par la loi organique du 17 décembre 2012 qui renforce la crédibilité de la trajectoire de retour à l'équilibre : en cas d'écart constaté par rapport à la trajectoire structurelle de la loi de programmation supérieur à 0,5 point (ou 0,25 point en moyenne sur deux années consécutives), le Gouvernement est tenu de proposer des mesures de correction dans le plus proche projet de loi de finances suivant la constatation de l'écart.

Les modalités de redressement puis de retour à l'équilibre structurel des comptes publics précisées par la LPFP et le programme de stabilité sont les suivantes :

- l'effort portera majoritairement sur les dépenses sur la durée du quinquennat. L'ajustement sera privilégié sur les économies de dépenses publiques – en veillant à adopter des choix guidés par la recherche de l'efficacité de la dépense publique – à compter de 2014. Les prélèvements obligatoires devraient diminuer à partir de 2016 ;
- s'agissant plus particulièrement de la stratégie de baisse des dépenses, celle-ci concerne tous les acteurs publics :
 - au niveau de l'État, l'effort s'appuiera sur la stabilisation en valeur des dépenses hors dette et pensions, le maintien d'une progression des dépenses totales inférieure à la règle « 0 volume » et la stabilité des effectifs ainsi que sur l'exercice de modernisation de l'action publique. Le ratio de dépense sera abaissé de trois points de PIB entre 2013 et 2017,
 - concernant les opérateurs de l'État, la baisse des dépenses s'appuiera sur la maîtrise des dotations de l'État, la stabilité des effectifs et le plafonnement des taxes affectées,

.../...

- les concours financiers aux collectivités locales seront réduits de 1,5 milliard d'euros en 2014 puis de 1,5 milliard d'euros supplémentaires en 2015,
- enfin, au niveau des administrations de sécurité sociale, la LPFP encadre l'évolution des dépenses des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale, et plus particulièrement les dépenses d'assurance maladie, qui devront évoluer en moyenne de 2,6 % sur la période 2013-2017.

du PIB, mais les situations sont très diverses. L'Allemagne, avec son excédent budgétaire, maintient son endettement public à un niveau quasiment inchangé en 2012. À l'inverse, la dette publique espagnole croît d'environ 14,9 points de PIB, en lien avec la croissance du coût de refinancement sur les marchés et surtout le montant de l'assistance financière aux banques espagnoles.

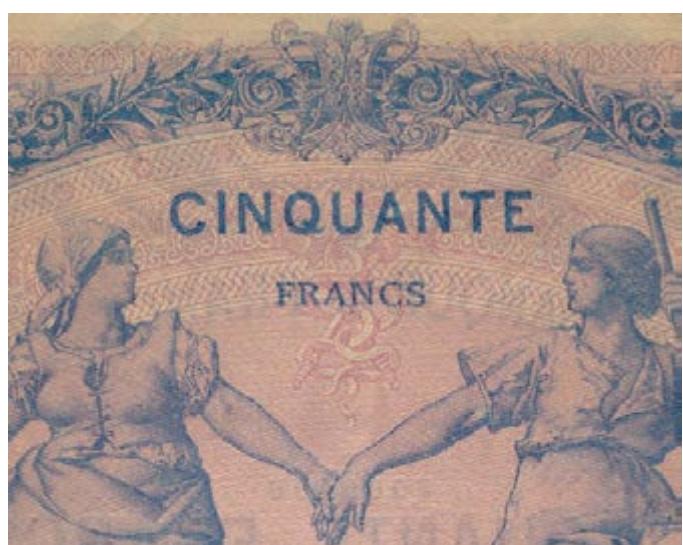
4|3 La stimulation de la croissance par les réformes structurelles

Des évaluations récentes de la Banque de France montrent que la croissance potentielle actuelle pour la zone euro s'établirait à 0,8 % par an en moyenne (période 2011-2012), à des niveaux toujours inférieurs aux 2 % par an en moyenne d'avant la crise (entre 2000 et 2007). Tirée vers le bas par la croissance potentielle de pays tels que l'Espagne et l'Italie (0,2 % et 0,3 % en 2012), elle reste en deçà de la croissance potentielle de l'Allemagne et de la France (1,4 % et 1,0 % en 2012). Ce fléchissement marqué de la croissance potentielle de la zone euro s'explique principalement par le ralentissement de la productivité globale des facteurs (PGF), résultat de la prise en compte de l'effet de la crise financière sur le niveau de la PGF potentielle. La contribution de la PGF (0,4 point en 2012) serait en effet plus faible qu'avant la crise (0,9 point en 2007) : les contributions du capital et du travail (respectivement 0,5 point et – 0,1 point en 2012) seraient plus réduites, du fait du vieillissement du capital induit par le ralentissement de l'investissement et de la remontée du taux de chômage d'équilibre, notamment en Espagne et en Italie. Cet affaiblissement de la croissance potentielle rend plus difficile la nécessaire consolidation des finances publiques.

La mise en œuvre de réformes structurelles s'avère indispensable afin d'améliorer les perspectives de croissance et de faciliter l'assainissement des finances publiques. Les réformes structurelles ont des effets bénéfiques qui se matérialisent généralement sur le moyen-long terme mais qui peuvent être limités à court terme, à cause des éventuels

coûts de réallocation des ressources et des coûts sociaux potentiels : par exemple, les effets sur l'emploi des gains de productivité induits par la flexibilisation du marché du travail sont favorables à moyen et long terme mais peuvent être défavorables à court terme et se traduire par des destructions d'emploi. Cependant, l'annonce même de réformes structurelles cohérentes peut contribuer à stimuler la croissance, y compris à court terme, si les investisseurs et les consommateurs anticipent des gains à venir et réagissent immédiatement par une hausse de l'investissement et de la consommation.

La littérature académique montre que certaines contraintes réduisant la concurrence sur le marché des biens et services ou la flexibilité sur le marché du travail ont un impact négatif sur la mobilisation de la main-d'œuvre et la croissance de la productivité. En particulier, la réglementation dans les services marchands tend à renforcer le pouvoir de marché des entreprises productrices de biens et services intermédiaires, ce qui leur permet de s'accaparer une part des rentes des entreprises utilisatrices ; les entreprises en aval sont alors d'autant moins incitées à réaliser des gains de performance que ceux-ci sont en partie ponctionnés par les entreprises situées en amont dans la chaîne de production. De même, un manque de



Encadré 9

Les réformes du marché du travail en zone euro

L'Allemagne a lancé entre 2003 et 2006 un mouvement de réformes visant à flexibiliser le marché du travail, avec notamment l'assouplissement de la protection de l'emploi et le développement des négociations et des ajustements au sein des entreprises en cas de difficultés économiques. D'importantes réformes ont également été entreprises en Italie et en Espagne en 2012, dans le but de réduire la dualité du marché du travail, caractérisée par la coexistence de salariés sous contrats permanents et bénéficiant d'une forte protection de l'emploi d'une part, et de salariés sous contrats précaires peu protégés d'autre part.

Ces deux pays ont ainsi renchéri le coût des contrats précaires, l'Italie en augmentant les cotisations sociales sur certains contrats et l'Espagne en accroissant les primes de fin de contrat. L'Espagne a également limité le renouvellement des contrats courts et imposé leur transformation en contrats permanents au bout de deux ans ; parallèlement, elle a créé un nouveau contrat de travail permanent pour les entreprises de moins de 50 salariés, avec une période d'essai plus longue.

En outre, les procédures de licenciement ont fait l'objet d'importants amendements tant en Italie qu'en Espagne, dans le but d'introduire davantage de souplesse en cas de difficultés économiques. Le recours au licenciement économique a été simplifié en Italie, où il n'est désormais plus obligatoire de réintégrer un salarié en cas de licenciement annulé. En Espagne, les licenciements collectifs sont désormais facilités par un allègement des autorisations administratives et le renforcement du rôle possible des accords d'entreprise visant à sécuriser juridiquement les procédures ; de plus, les coûts de licenciement ont été considérablement allégeés pour les licenciements économiques comme pour les ruptures abusives.

En France, différentes mesures ont été prises ou sont en cours de discussion dans le but d'améliorer le taux d'emploi des jeunes de quinze à vingt-quatre ans, qui avoisine 30 % contre 40 % en moyenne dans l'OCDE. La création d'emplois d'avenir applicables à partir de 2013 a ainsi été décidée en octobre 2012 afin de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans, peu ou non qualifiés, en recherche d'emploi. Un projet de contrat de génération destiné à favoriser l'emploi des jeunes et le maintien des seniors dans l'entreprise a également été présenté par le gouvernement en décembre 2012.

Enfin, dans les quatre grands pays de la zone euro, les partenaires sociaux ont, dans certaines limites, la possibilité de signer des accords d'entreprise pouvant déroger aux dispositions des conventions d'un niveau supérieur. Ces accords dérogatoires ont été rendus possibles dès 2004 en Allemagne et en France, et depuis 2011 en Italie et 2012 en Espagne. L'accord national interprofessionnel conclu en France le 11 janvier 2013 propose de renforcer le rôle des accords d'entreprise dans leur articulation avec la réglementation, les accords de branche et le contrat de travail, en vue par exemple d'améliorer, sans recourir aux licenciements, la résilience des entreprises en cas de difficultés conjoncturelles.

flexibilité sur le marché du travail peut réduire la qualité des appariements entre les travailleurs et les postes productifs ; ceci peut induire une augmentation du taux de chômage, en particulier de long terme, réduire les taux d'activité et ralentir la croissance des entreprises les plus productives.

Une diminution de certaines contraintes dans les services et sur le marché du travail pourrait donc engendrer des gains économiques relativement importants. Mais l'expérience montre que les réformes doivent être équilibrées afin d'être efficaces à long terme. Par exemple, la diminution de la dualité sur le marché du travail peut être réalisée conjointement par davantage de protection des salariés en emploi précaire, afin d'en réduire l'usage parfois abusif, et par une plus grande flexibilité de l'emploi en contrat à durée indéterminée.

4.4 La coordination internationale des politiques économiques

Le G20 s'est imposé depuis le sommet de Washington en novembre 2008 comme une enceinte essentielle de coopération économique et financière au niveau international, en étroite coordination avec les autres instances de concertation, en premier lieu le FMI qui fournit un appui important en termes d'assistance technique. Le Mexique a pris en 2012 le relais de la présidence française, avec pour objectif d'accompagner au mieux la relance de l'économie mondiale tout en continuant d'apporter des réponses aux tensions sur les marchés financiers.

Le sommet des chefs d'État et de gouvernement de Los Cabos en juin 2012 a adopté un plan d'action en

faveur de la croissance et de l'emploi qui prolonge celui adopté durant la présidence française du G20, lors du sommet de Cannes en novembre 2011. Dans cette perspective, les membres du G20 se sont engagés sur des mesures précises et un cadre commun de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre des engagements des pays, sur la base duquel un premier rapport a été présenté et adopté. Un soutien a par ailleurs été apporté aux mesures prises par l'Europe en vue de préserver l'intégrité et la stabilité de la zone euro.

La présidence mexicaine a également réaffirmé son attachement à poursuivre la réforme de l'architecture financière internationale. Le sommet de Los Cabos a entériné l'engagement de plusieurs pays d'augmenter les ressources du FMI et sa capacité de prévention et de résolution des crises financières : 38 prêts bilatéraux ont été signés en 2012 avec le FMI pour un montant de 461 milliards de dollars. La France a signé un accord de prêt de 31,4 milliards d'euros en octobre 2012. Par ailleurs, le cadre de surveillance du FMI a été amélioré avec l'adoption en juillet 2012 d'une nouvelle décision de surveillance intégrée : celle-ci établit désormais un lien plus étroit entre surveillance bilatérale et surveillance multilatérale. Enfin, les réformes successives de la gouvernance et des quotes-parts du FMI permettent de renforcer sa légitimité, et donc sa capacité à favoriser une coopération internationale plus efficace.

En matière de régulation financière, la présidence mexicaine du G20 s'est attachée à impulser et à surveiller les travaux en cours au sein du Conseil de stabilité financière concernant notamment la mise en œuvre des accords de Bâle, la régulation des marchés de dérivés de gré à gré, la création d'un dispositif harmonisé d'identification et d'encadrement des banques systémiques nationales et la révision de la liste des banques systémiques internationales. Le cadre de la réforme institutionnelle visant à accroître l'autonomie du Conseil de stabilité financière a été précisé. Les pays membres du G20 ont en outre approuvé la nouvelle charte du Conseil qui renforce son rôle de coordination concernant la définition des normes internationales et la surveillance de leur application par les pays.

La Russie a pris le relais du Mexique en novembre 2012 en ajoutant à son programme de travail un nouveau thème de réflexion lancé en 2012 concernant le financement de l'investissement de long terme.



Missions et activités de la Banque de France en 2012



Les missions confiées à la Banque de France s'articulent autour de trois grands axes : le service de la collectivité nationale, l'Eurosystème et la stabilité financière.

- Les missions au service de la collectivité nationale ; elles regroupent une large variété d'activités comme le diagnostic sur l'économie et son financement (ainsi que la médiation du crédit, activité prise en charge par la Banque au moment de l'éclatement de la crise financière en s'appuyant sur l'expertise du réseau), le suivi des entreprises au travers de leur cotation, la protection des consommateurs et la gestion de fichiers d'intérêt général, l'instruction des dossiers de surendettement, enfin la tenue des comptes des administrations publiques et la gestion des adjudications.
- Les missions de l'Eurosystème ; en tant que banque centrale membre de l'Eurosystème, la Banque de France est responsable, au côté de la Banque centrale européenne et des seize autres banques centrales nationales de l'Eurosystème, de la stabilité monétaire de la zone euro.
- L'action en faveur de la stabilité financière ; celle-ci s'exerce à travers, d'une part, la supervision prudentielle et, d'autre part, la participation à de nombreuses enceintes tant nationales qu'europeennes et internationales, en coopération avec les autres acteurs concernés (banques centrales, mais également autorités prudentielles, ministères des finances, institutions internationales, etc.).

1| LES MISSIONS AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ NATIONALE

1|1 Le diagnostic sur l'économie et son financement

L'enquête mensuelle de conjoncture (EMC)

Grâce à l'EMC, au suivi et à l'analyse de la conjoncture, la Banque de France fournit à l'Eurosystème et aux décideurs publics un diagnostic sur l'économie française, constitué d'indicateurs, de prévisions et d'études structurelles. Par l'intermédiaire de ses

implantations territoriales, la Banque de France réalise auprès d'un large panel de chefs d'entreprise des enquêtes mensuelles portant sur :

- l'industrie et les services marchands, avec des soldes d'opinion mensuels ;
- le commerce de détail, avec des indices en volume de chiffres d'affaires.

Les enquêtes de conjoncture sont publiées sur son site internet.

La vision nationale est accompagnée de la publication de synthèses régionales.

En complément, la Banque de France conduit et publie des enquêtes trimestrielles sur le commerce de gros et la construction, sur la situation financière dans l'industrie et sur l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

La médiation du crédit

Dans le cadre de l'organisation mise en place en 2008 sous la houlette de la médiation nationale, les directeurs de la Banque de France, médiateurs départementaux du crédit, ont poursuivi leur action de conciliation entre les établissements financiers (banquiers, assureurs crédit et sociétés d'affacturage), d'une part, et les chefs d'entreprises, d'autre part.

En lien avec les analystes de la médiation nationale, les équipes territoriales de la médiation ont ainsi eu à traiter un flux de dossiers un peu moindre que celui de l'année précédente, avec une moyenne mensuelle de dossiers déposés de 340 en 2012 contre 378 en 2011.

Les entreprises rencontrent des problèmes structurels croissants en raison du ralentissement conjoncturel, ce qui rend plus complexe le traitement de leurs dossiers. Le taux de médiation réussie s'est néanmoins établi à 58 % en 2012, soit à peine quatre points de moins que sa moyenne depuis 2008. Les PME restent les principales bénéficiaires de la procédure puisque près de 95 % des dossiers acceptés en 2012 concernaient des entreprises de moins de 50 salariés et près de 80 %

La médiation en chiffres – 2012

- 4 080 dossiers reçus, dont 78 % déclarés éligibles
- 3 200 dossiers instruits
- 1 550 entreprises confortées dans leurs activités
- 34 574 emplois préservés

des très petites entreprises (TPE ; moins de 10 salariés). Au total, en 2012, l'action de la médiation du crédit a permis de débloquer 543 millions d'euros d'encours de crédit.

Depuis le lancement du dispositif en novembre 2008, plus de 37 000 entreprises en difficultés ont sollicité la médiation du crédit et 80 % d'entre elles ont eu accès à la procédure. La médiation a permis à près de 17 000 entreprises de surmonter un refus initial de financement pour poursuivre et développer leur activité. Plus de 4 milliards d'euros de crédit ont ainsi été consentis permettant de sauver ou de conforter près de 300 000 emplois.

Le dispositif a été prolongé jusqu'à fin 2014 et l'accord de place renouvelé pour deux années.

Les observatoires de suivi des entreprises

La Banque de France participe aux travaux de certains observatoires de la vie des entreprises.

• L'un des plus anciens est l'Observatoire des délais de paiement, créé en 1991. La Banque de France en assure le secrétariat. Dans son rapport 2012, l'Observatoire relève les effets positifs des durées maximales imposés par la loi de modernisation de l'économie (LME) aux délais de paiement, mais insiste sur les efforts à accomplir par les administrations locales et sociales et alerte sur la pénalisation des entreprises dont la pérennité peut être menacée par des retards de paiement.

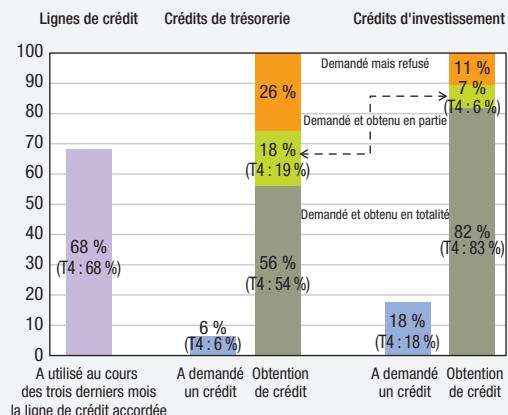
• L'Observatoire du financement des entreprises par le marché est de création plus récente (2010). L'amélioration de l'accès des PME-ETI au marché financier a fait l'objet de nombreuses initiatives concrétisées en 2012. La mission Rameix-Giami a préconisé notamment l'amélioration du modèle économique des professions du marché financier et la création d'une bourse PME-ETI.

Encadré 10

Nouvelle enquête sur les entreprises de taille intermédiaire

Accès des PME au crédit bancaire

Premier trimestre 2013



En juillet 2012, la Banque de France a mis en place une nouvelle enquête trimestrielle auprès des PME et des ETI sur l'accès au crédit. Les résultats agrégés de cette collecte pour les deuxièmes et troisièmes trimestres 2012 ont d'abord été publiés en décembre 2012 dans le *Stat Info « Accès au crédit des PME en France* ¹ ». Ils ont ensuite été étendus aux ETI en janvier 2013 sur la période du quatrième trimestre 2012.

Cette publication complète notamment les *Stat Info* consacrés aux crédits aux PME² d'une part, aux très petites entreprises (TPE)³ d'autre part, ainsi que l'enquête auprès des banques sur leur perception de l'accès au crédit. Elle permet de mieux mesurer si l'évolution des encours de crédits bancaires aux PME et aux ETI est due à une modification de l'offre bancaire ou à un changement de leur demande de financement.

1 <http://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/stats-info/detail/enquete-trimestrielle-aupres-des-pme-et-eti-sur-leur-acces-au-credit-en-france.html>

2 <http://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/stats-info/detail/financement-des-pme-en-france.html>

3 <http://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/stats-info/detail/financement-des-micro-entreprises.html>

L'Observatoire de l'épargne réglementée

Créé par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et présidé par le gouverneur de la Banque de France, l'Observatoire de l'épargne réglementée

a pour mission de « suivre la mise en œuvre de la généralisation du livret A, notamment son impact sur l'épargne des ménages, sur le financement du logement social et sur le développement de l'accessibilité bancaire ». La Banque de France assure aussi la collecte statistique trimestrielle effectuée auprès des banques distribuant les instruments de l'épargne réglementée. Elle fournit, avec la coopération notamment de la Caisse des dépôts et consignations, les analyses factuelles de leurs principales caractéristiques.

Enrichie de nouveaux indicateurs en 2012, la collecte réunit des informations plus détaillées sur l'offre des établissements de crédit en matière d'accessibilité bancaire (distribution des services bancaires de base, de cartes de paiement à autorisation systématique, ouverture de comptes dans le cadre de la procédure de droit au compte et implantation dans les zones urbaines sensibles ou les zones rurales).

Enfin, l'Observatoire de l'épargne réglementée suit l'utilisation par les établissements de crédit des fonds collectés au titre du livret A et du livret de développement durable qui ne sont pas centralisés auprès du fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations. L'observatoire a constaté que les ratios réglementaires d'emploi⁶ de ces fonds, qui imposent aux banques de consacrer 80 % de ces ressources au financement des PME et 75 % de la collecte supplémentaire d'une année à de nouveaux crédits aux PME, étaient largement respectés.

1|2 Le suivi des entreprises

À fin 2012, plus de 280 000 entreprises font l'objet d'une cotation sur la base de leurs documents comptables, sociaux ou consolidés. Le système de cotation traduit une appréciation globale de la Banque de France sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers. Excluant le recours à des procédés totalement automatisés (*scoring*), la Banque de France applique une approche « à dire d'expert » basée sur l'examen individuel et approfondi de la situation financière et extra-financière de l'entreprise ou du groupe considéré. Cette démarche d'analyse, avec un horizon de référence de trois ans, tend à limiter autant que possible l'incidence des facteurs ancrés dans le court terme.

Encadré 11

La cotation, une appréciation synthétique composée de deux éléments

- La cote d'activité représente une tranche de chiffre d'affaires (lorsque ce dernier est connu, significatif et suffisamment récent), figurée par une lettre, de A (niveau d'activité égal ou supérieur à 750 millions d'euros) à M (niveau d'activité inférieur à 100 000 euros).
- La cote de crédit représente l'appréciation sur le risque de solvabilité figurée, par ordre de qualité décroissante, par les positions : 3++, 3+, 3, 4+, 4, 5+, 5, 6, 7, 8, 9 ou P, une cote 0 étant attribuée en l'absence d'information défavorable et de documentation comptable récente. Les cotes 7 à 9 sont attribuées en présence d'incidents de paiement effets. La cote P est attribuée dès lors que l'entreprise est en procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire).

Au sein de l'Eurosystème, la Banque de France est dotée du statut d'ICAS (*In-House Credit Assessment System* – système interne d'évaluation du crédit) : sa cotation des entreprises peut ainsi être utilisée pour évaluer la qualité de la signature des créances apportées en garantie dans les opérations de refinancement monétaire (sont éligibles les créances sur les sociétés cotées de 3++ à 4+, voire 4 à titre temporaire).

L'Eurosystème examine régulièrement le respect des critères d'éligibilité imposés aux ICAS au regard de seuils prédéfinis de qualité du crédit (probabilité de défaut à l'horizon d'un an). Depuis 2012, le critère constitutif d'un défaut se réfère à la définition donnée dans l'accord Bâle II (« défaut bâlois »⁷), et non plus au concept de « défaillance ». Les seuils à respecter restent inchangés. Ce nouveau requis a conduit la Banque à élaborer un dispositif de collecte des cas de

⁶ Ratios fixés par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010

⁷ Un débiteur particulier est en situation de « défaut » lorsque l'un ou l'autre des évènements suivants, ou les deux, se sont produits :

- l'établissement de crédit estime que, sauf recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie (s'il y en a une), le débiteur ne s'acquittera probablement pas intégralement de ses obligations de crédit envers lui, son entreprise mère ou l'une de ses filiales ;
- l'arriéré du débiteur sur une obligation de crédit significative envers l'établissement de crédit, son entreprise mère ou l'une de ses filiales est supérieur à 90 jours.

« défaut bâlois » avérés auprès des banques et à adapter sa méthodologie.

La Banque de France étant également inscrite sur la liste des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC), sa cotation peut être utilisée par les établissements de crédit pour le calcul de leurs fonds propres réglementaires. Cette reconnaissance atteste par ailleurs qu'elle respecte les critères internationaux d'évaluation du risque de crédit : objectivité et indépendance dans l'attribution de la cotation, examen régulier de celle-ci, transparence et publicité de la méthode, etc.

Par ailleurs, la cotation Banque de France peut servir d'outil d'aide à la décision pour les banques. Elle constitue pour les entreprises elles-mêmes une appréciation externe servant de repère pour se positionner sur une échelle de risques. Elle peut ainsi servir au chef d'entreprise dans son dialogue avec les banques et favorise une plus grande transparence, condition d'un accès au crédit plus facile.

Encadré 12

**Chiffres clés
de la cotation Banque de France
au 31 décembre 2012**

- 279 819 bilans sociaux d'entreprises résidentes, non financières ou assimilées, analysés
- Environ 4 600 comptes consolidés analysés

Cote	Nombre d'entreprises au 31/12/2012	Répartition au 31/12/2012 (en %)	Encours déclarés à la Centrale des risques (en millions d'euros)
3++	9 615	3,44	16 723
3+	22 135	7,91	80 230
3	30 503	10,90	87 429
4+	39 980	14,29	64 237
Sous-total	102 233	36,54	248 619
4	66 845	23,89	81 793
TOTAL	169 078	60,43	330 412

Source : Banque de France

Encadré 13

GEODE 2013 : une offre renouvelée d'accompagnement dédiée aux entreprises

Le lancement de la nouvelle offre de services GEODE auprès des dirigeants de PME de l'industrie, du négoce, du service et du BTP, réaffirme l'action de la Banque de France sur le suivi et l'accompagnement des entreprises qui éprouvent le besoin d'une analyse approfondie de leur situation.

La prestation GEODE repose sur un diagnostic complet de l'entreprise, avec une expertise financière revue pour tenir compte des nouvelles problématiques de financement et de gestion des entreprises. Réalisée par des analystes financiers spécialisés, la nouvelle expertise, réalisée autour d'un dialogue interactif avec le chef d'entreprise, mesure les menaces et les opportunités de croissance et de rentabilité de l'entreprise au sein de son secteur d'activité. Dans un contexte incertain, l'analyse sectorielle de GEODE permet ainsi aux chefs d'entreprises de disposer d'une véritable visibilité sur le positionnement de leurs entreprises et de mieux communiquer auprès de leurs partenaires financiers, autant sur leur situation actuelle que sur les orientations attendues. L'apport de la nouvelle analyse sectorielle, enrichie des données exclusives de la Banque de France (encours de financements, cotation financière, restructurations, défaillance, enquêtes stratégiques, taille,...) permet d'informer le dirigeant sur l'analyse du comportement de son entreprise, d'identifier les niches de performances ou les facteurs de fragilité mais aussi de disposer d'une analyse comparative unique de ses performances sur trois niveaux de référentiels actualisés en temps réel, du référentiel le plus proche des caractéristiques économiques de l'entreprise au référentiel le plus agrégé.

À l'issue du diagnostic, GEODE propose au chef d'entreprise une analyse prévisionnelle, basée sur certains scénarios d'anticipation et désormais davantage centrée sur les problématiques de financement, afin de l'aider dans sa prise de décisions et dans l'élaboration de la trajectoire future de son entreprise.

Au-delà de l'enrichissement de l'expertise et du renforcement de l'interactivité de la prestation, la nouvelle offre, assortie d'une politique tarifaire plus attractive, favorise l'accompagnement dans la durée des chefs d'entreprise.

La référence Banque de France en matière d'expertise financière, la personnalisation des diagnostics assurés par les analystes financiers du réseau, la richesse des bases de données mobilisées et l'adaptation régulière de la prestation pour répondre aux préoccupations des dirigeants font de GEODE un outil performant pour asseoir les bases d'un vrai dialogue partenarial avec les entreprises.

1|3 La protection du consommateur et la gestion des fichiers d'intérêt général

La gestion des grands fichiers

Le législateur a confié à la Banque de France la gestion de plusieurs fichiers destinés à prévenir les situations de surendettement et à améliorer la sécurité des instruments de paiement.

L'année 2012 a vu la consolidation de l'impact des importantes mesures législatives votées en 2010.

S'agissant du FICP, les nouveaux modes de fonctionnement tant du côté de l'alimentation (au fil de l'eau), que de l'interrogation par les établissements de crédit (accès permanent, à la



Encadré 14

Les fichiers d'incidents de paiement relatifs aux particuliers gérés par la Banque de France

Le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) enregistre les incidents de paiement caractérisés liés aux crédits accordés à des personnes physiques ainsi que les mesures de traitement du surendettement.

Le Fichier central des chèques (FCC) centralise les incidents de paiement relatifs aux chèques et aux cartes bancaires, dans le but de lutter contre l'émission de chèques sans provision et l'usage abusif de cartes bancaires.

Le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) recense et diffuse auprès des commerçants et prestataires de services des informations, notamment sur les chèques perdus ou volés, permettant de vérifier la régularité des chèques.

Données clés 2012

- 57,5 millions de consultations du FCC
- 1,87 million de personnes inscrites au titre d'un impayé chèque ou d'un retrait de carte bancaire
- 923,4 millions de consultations du FICP
- 2,6 millions de personnes enregistrées au FICP
- 123 millions de consultations du FNCL

fois lors de l'instruction de demandes d'ouverture de crédit ou lors de l'attribution d'un moyen de paiement et pour la gestion des risques du portefeuille client), font désormais l'objet d'indicateurs de performance suivis dans le cadre d'une charte de service qui a été élaborée entre la Banque de France et la profession bancaire.

Autres missions exercées dans le domaine des relations avec les particuliers

Le législateur a confié à la Banque de France le traitement de la procédure de droit au compte. Celle-ci prévoit que pour toute personne dépourvue d'un compte de dépôt, la Banque de France désigne d'autorité un établissement, lequel sera tenu d'ouvrir un compte assorti d'un certain nombre de services de base gratuits. Ce dispositif qui apporte une solution à un risque d'impossibilité totale d'accès aux services bancaires a concerné 40 000 personnes en 2012.

La Banque de France assure le secrétariat du Comité de la médiation bancaire, présidé par le gouverneur, qui a pour mission de superviser le dispositif entré en vigueur en 2003 et d'établir, notamment, un bilan annuel de la médiation.

Elle assure également le secrétariat du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) dont le rôle est d'étudier les questions liées aux relations entre les établissements de crédit, les entreprises d'investissement et les entreprises d'assurances et leurs clientèles respectives et de leur proposer toutes mesures appropriées dans ce domaine, notamment sous forme d'avis ou de recommandations d'ordre général.

Le contrôle des pratiques commerciales

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) veille au respect, par les personnes qu'elle contrôle, des règles destinées à assurer la protection de leur clientèle, touchant tant à la publicité, à l'information précontractuelle et au devoir de conseil, qu'au déroulement du contrat jusqu'à son dénouement. Elle s'assure également de l'adéquation des procédures et des moyens mis en œuvre à cet effet.

En 2012, sa direction du Contrôle des pratiques commerciales (DCPC), en charge de cette mission au sein du secrétariat général de l'ACP, a mené de nombreux contrôles auprès d'établissements de crédit, d'organismes d'assurance ou d'intermédiaires, dont certains en liaison avec l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ces contrôles ont mis en évidence des axes de progrès concernant le respect du droit au compte, la conformité de la documentation commerciale et publicitaire, le traitement des réclamations, la banque à distance, le fonctionnement des comptes et, pour les contrats d'assurance-vie, le recueil des informations relatives au client afin de fournir un conseil adapté ainsi que la commercialisation des contrats dont les unités de compte sont constituées de produits complexes.

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, les établissements de crédit et les organismes d'assurance étaient invités à remplir un questionnaire sur l'application des règles destinées à assurer la protection de la clientèle (dispositif de contrôle interne, traitement des réclamations et autres sujets ayant trait aux pratiques commerciales). Une synthèse des résultats est publiée dans le rapport annuel de l'ACP. Pour 2013, une instruction adoptée par le collège de l'ACP, le 13 décembre 2012, a rendu obligatoire ce questionnaire sur la protection de la clientèle.

En 2012, l'ACP a également mené des actions sur deux thèmes :

- **le non-règlement systématique des contrats d'assurance-vie dénoués par l'arrivée du terme ou par le décès de l'assuré.** Les contrôles menés ont mis en évidence que non seulement l'identification des assurés décédés n'était pas systématique ou pouvait être tardive mais encore que les clauses de revalorisation

post mortem pouvaient poser des difficultés et que les modalités de traitement des capitaux en déshérence n'étaient pas pleinement satisfaisantes.

- **le cadre juridique des contrats d'assurance de téléphone portable.** Une enquête a été effectuée auprès des entreprises et intermédiaires d'assurance les plus représentatifs de ce marché à la suite notamment du nombre de réclamations et d'appels téléphoniques reçus par l'ACP. Les résultats seront exploités pour en tirer les conclusions quant aux pratiques du marché.

Depuis le début de l'année 2012, l'ACP a publié trois recommandations, accessibles sur son site internet :

- la recommandation 2012-R-01 sur la commercialisation auprès des particuliers de prêts comportant un risque de change (6 avril 2012) ;
- la recommandation 2012-R-02 sur la commercialisation des comptes à terme (12 octobre 2012) ;
- la recommandation 2013-R-01 sur le recueil des informations relatives à la connaissance du client dans le cadre du devoir de conseil en assurance-vie (8 janvier 2013).

En tant que membre de l'Autorité européenne de l'assurance et des pensions professionnelles (AEAPP) et de l'Autorité bancaire européenne (ABE), l'ACP participe activement aux travaux menés par ces autorités européennes de supervision et soutient la position française visant à garantir un très haut niveau de protection des consommateurs. Elle assure notamment la présidence d'un comité en charge du domaine de la protection du consommateur et de l'innovation financière (CCPFI).

En 2012, les travaux européens ont abouti à l'adoption de lignes directrices sur le traitement des réclamations par les organismes d'assurance et d'une méthodologie d'identification des grandes tendances (*consumer trends*). Ont été également discutés une proposition de règlement européen sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement (PRIPs) et un projet de révision de la directive européenne sur l'intermédiation en assurance (IMD 2).

Le Comité de suivi de la réforme de l'usure

La loi 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a institué un comité chargé « de suivre et d'analyser, notamment au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers ». Ce comité, présidé par le gouverneur de la Banque de France, a proposé un système simplifié des seuils de l'usure, fondé uniquement sur les montants des prêts accordés. Il a remis son premier rapport en novembre 2012.

Encadré 15

Principaux messages du premier rapport du Comité de suivi de la réforme de l'usure

L'utilisation de prêts amortissables ou personnels afin d'assurer dans la durée, de manière prévisible, le financement des investissements des ménages devient progressivement le schéma de référence pour la distribution du crédit. Les découvertes et les crédits renouvelables peuvent couvrir les besoins ponctuels de liquidité, pour des petits montants et selon des modalités souples et rapides, respectueuses des droits des consommateurs.

La définition d'une période transitoire a permis d'éviter le scénario d'un ajustement brutal de la distribution du crédit à la consommation. Une substitution progressive et tendancielle des prêts personnels aux prêts renouvelables est à l'œuvre et la baisse des taux d'intérêt moyens sur les crédits renouvelables se poursuit en France, alors qu'ils augmentent dans les autres grands pays de la zone euro.

Pour contribuer à l'information du public, le Comité préconise la publication annuelle de données statistiques détaillées relatives aux taux des prêts aux particuliers et aux taux de l'usure, à l'instar de celles figurant dans le rapport. La Banque de France poursuivra ainsi sa contribution à l'information et à l'analyse de l'évolution des crédits aux ménages.

1|4 Le traitement du surendettement

La Banque de France a reçu de l'État une mission spécifique concernant le traitement du surendettement des ménages. Les unités de son réseau assurent à ce titre le secrétariat des commissions de surendettement, qui sont des instances administratives collégiales dont le

rôle consiste à élaborer et à proposer, sous le contrôle du juge, des solutions aux difficultés financières importantes auxquelles sont confrontés certains particuliers.

Encadré 16

La composition de la commission de surendettement

Il existe actuellement en France métropolitaine 98 commissions de surendettement.

Les commissions sont composées de sept membres. Outre le préfet, président, le responsable départemental de la direction générale des finances publiques chargé de la gestion publique, vice-président, et le représentant local de la Banque de France, la commission comprend quatre membres nommés par arrêté du préfet :

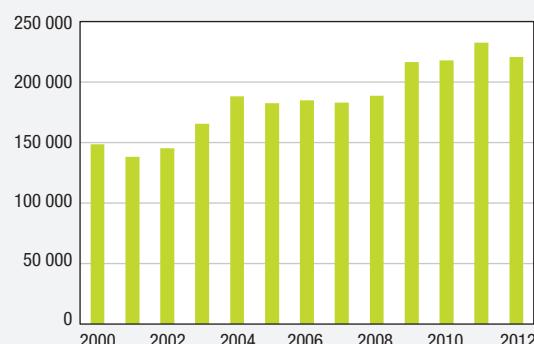
- un représentant des établissements de crédit ;
- un représentant des associations familiales ou de consommateurs ;
- une personne ayant une expérience reconnue dans le domaine juridique ;
- un spécialiste en économie sociale et familiale.

Une baisse significative par rapport à 2011 du nombre de dossiers déposés, qui demeure cependant à un niveau élevé

En 2012, les commissions de surendettement des particuliers ont été saisies de 220 836 dossiers, soit une diminution de 5 % par rapport à l'année 2011 et une hausse de 1,2 % par rapport à l'année 2010.

Graphique 16 Évolution du nombre de dossiers déposés auprès des commissions

(en nombre)



Source : Banque de France

Une consolidation des modalités de traitement des dossiers

Les évolutions consécutives à la loi Lagarde constatées en 2011 se sont poursuivies en 2012. Ainsi, les procédures de rétablissement personnel, qui permettent de remédier aux situations les plus compromises (en nombre croissant comme le révèle la dernière enquête

typologique présentée ci-après) et se traduisent par l'effacement de la quasi-totalité des dettes après vente du patrimoine éventuel, ont vu leur part relative augmenter pour atteindre 27 % de l'ensemble des solutions retenues. Une autre confirmation de tendance est la diminution de la part relative des plans amiabes, qui est compensée par une augmentation du nombre de mesures imposées ou recommandées.

Encadré 17

Enquête typologique sur le surendettement des ménages – 2011

La Banque de France réalise, selon un rythme qui est devenu annuel, une étude qui a pour objet d'analyser le profil sociodémographique, le niveau et la structure des ressources, ainsi que les caractéristiques de l'endettement des ménages en situation de surendettement. En 2012 a ainsi été menée une enquête typologique réalisée à partir des dossiers déclarés recevables par les commissions de surendettement au cours de l'année 2011¹.

Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles

En 2011, la population des ménages surendettés demeure caractérisée par :

- la prédominance (64,2 % des dossiers) de personnes seules² ;
- une tendance au vieillissement : dans 23,6 % des cas, les surendettés sont âgés de 55 ans et plus ;
- une forte majorité de locataires (78,6 %), même si la part des propriétaires tend à augmenter (9,3 % en 2011 contre 7,5 % en 2010) ;
- une situation précaire en terme d'emploi : 25,6 % des personnes surendettées sont au chômage ;
- des ressources inférieures ou égales à 2 000 euros (78,5 % des ménages).

Structure de l'endettement

L'analyse de la structure et du niveau d'endettement des ménages surendettés révèle un endettement de nature mixte combinant majoritairement des dettes à la consommation et des arriérés de charges courantes.

En 2011, l'endettement des surendettés est caractérisé notamment par :

- une augmentation de l'endettement moyen global par dossier, de 34 460 euros en 2010 à 36 800 en 2011 ;
- une croissance de la part des dossiers comportant un endettement immobilier (8,7 % en 2011 contre 7,2 % en 2010), qui explique l'augmentation de l'endettement moyen ;
- une part prépondérante des dettes à la consommation (89,5 % des dossiers), ainsi que celle des crédits renouvelables présents dans près de 78 % des dossiers. On note toutefois une diminution de la part en valeur des crédits renouvelables dans l'endettement global (de 40,1 % en 2010 à 34,6 % en 2011) et, parallèlement, une augmentation de la part relative des prêts personnels (de 20,8 % en 2010 à 22,7 % en 2011).

Contexte socio-économique régional

Afin d'apporter un éclairage complémentaire sur l'évolution et la typologie des phénomènes de surendettement, une cartographie de la répartition régionale des dossiers de surendettement, mettant en regard des indicateurs socio-économiques des régions concernées a été élaborée.

¹ L'enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2011 a été publiée en février 2013 sur le site internet de la Banque de France : <http://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/missions/protection-du-consommateur/surendettement/enquete-typologique.html>

² Célibataires, veufs ou divorcés

La poursuite d'une harmonisation des pratiques et la recherche d'une efficacité accrue

L'effet structurant de la loi Lagarde a permis aux commissions, *via* leur secrétariat, de poursuivre les actions d'optimisation engagées en 2011 dans le cadre des orientations définies par les pouvoirs publics ; elles tendent à renforcer l'harmonisation des pratiques, à limiter les solutions conduisant à des dépôts successifs⁸ et à renforcer la coordination avec les services de l'État. En 2012, la coopération entre les différentes parties concernées par les problématiques de surendettement s'est notamment traduite par de nombreuses actions de formation ou d'information à l'intention des travailleurs sociaux et, de manière générale, de toutes les structures intervenant en matière d'aide aux personnes connaissant des difficultés financières. Plus de 11 000 acteurs sociaux ont bénéficié de telles interventions au cours de l'exercice.

Les rapports d'activité des commissions

Conformément aux dispositions de l'article L331-12 du *Code de la consommation*, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel, portant sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises, la typologie de l'endettement et les difficultés de toute nature rencontrées. Ces rapports sont transmis à la Banque de France qui est chargée d'en établir la synthèse dans son rapport annuel. Cette synthèse nationale des rapports d'activité des commissions portant sur l'année 2012 est présentée en annexe au présent *Rapport*.

1|5 La tenue des comptes des administrations publiques et la gestion des adjudications

La tenue du compte de l'État

La tenue du compte de l'État est régie par la convention signée le 25 juillet 2011 entre les ministères de l'Économie et du Budget et la Banque de France, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2011.

⁸ Les dépôts successifs ou redépôts concernent les dossiers déposés par des personnes ayant déjà saisi la commission, quelle qu'ait été l'issue de cette précédente saisine.

Elle actualise la précédente conclue en avril 2002 et modernise les services rendus à l'État :

- elle met à disposition de l'Agence France Trésor (AFT), trésorier de l'État, des informations en temps réel pour mieux suivre la gestion de sa trésorerie ;
- elle précise le service offert aux comptables publics en matière de banque en ligne ;
- elle organise la migration du Trésor vers les nouveaux instruments de paiement européens (virements et prélèvements SEPA) ;
- elle permet d'accélérer d'une journée le recouvrement des chèques inférieurs à 5 000 euros, qui représentent 98 % du nombre total des chèques encaissés par l'État.

La gestion du compte pivot du Trésor a évolué au cours de ces dernières années vers un véritable suivi en temps réel des opérations, dans le respect des principes fondamentaux régissant le fonctionnement de ce compte : en vertu de l'article L141-3 du *Code monétaire et financier*, la Banque ne peut accorder d'avance à des organismes publics, ce qui implique notamment que le compte du Trésor soit toujours créditeur.

Depuis 2002 les conditions de rémunération du solde du compte du Trésor ont été modifiées afin de prendre en compte à la fois les exigences du Parlement en matière de gestion de la trésorerie de l'État et les contraintes liées au fonctionnement de l'Eurosystème. En contrepartie, la Banque s'est engagée à améliorer la qualité des services bancaires rendus : mise en place de nouveaux services, en termes de sûreté, d'information et de neutralité financière. À cet égard, la Banque offre à l'Agence France Trésor un service de supervision des règlements significatifs initiés sur les 7 700 comptes de comptables publics et une traçabilité en temps réel des flux financiers par grandes catégories d'opérations. Enfin, des indicateurs de qualité ont été élaborés et font l'objet d'un suivi lors du Comité de pilotage mensuel BDF-Trésor.

La gestion des adjudications

La dette négociable de l'État se compose de trois catégories de titres standardisés à court,

moyen et long terme : les bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés (BTF), les bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN) et les obligations assimilables du Trésor (OAT). La technique de l'adjudication « au prix demandé » (dite en France « à la hollandaise »), qui assure les conditions d'une parfaite concurrence entre les souscripteurs, constitue la voie privilégiée d'émission de ces trois catégories de valeurs du Trésor.

La Banque gère le système informatique d'adjudications TELSAT pour le compte de l'AF. Au sein des grands émetteurs souverains, la France a aujourd'hui des délais d'adjudication qui sont parmi les plus courts : la durée qui s'écoule entre l'heure limite de dépôt à la Banque de France des offres des soumissionnaires et la publication des résultats a été réduite à moins de dix minutes. La Banque de France communique à l'Agence France Trésor les offres proposées, en préservant l'anonymat des soumissionnaires, et l'Agence arrête le montant des soumissions qu'elle retient sur chacune des lignes puis les publie.

2| LES MISSIONS DE L'EUROSYSTÈME

2|1 Les prévisions d'activité et d'inflation en appui à la politique monétaire

La Banque de France prépare les décisions de politique monétaire de l'Eurosystème en collectant des statistiques et des données de conjoncture sur la France, et en réalisant des prévisions et des analyses économiques. La publication de l'enquête mensuelle de conjoncture s'accompagne ainsi de la publication d'une prévision de croissance du produit intérieur brut (PIB) à l'horizon d'un trimestre (indicateur synthétique mensuel d'activité, ISMA). Par ailleurs, la Banque de France participe aux travaux du Comité de politique monétaire de l'eurosystème en effectuant des prévisions d'activité et d'inflation pour la France, à l'horizon de deux ans, de façon coordonnée avec les autres banques centrales de l'Eurosystème. Ces prévisions participent à l'élaboration des prévisions pour la zone euro.



La Banque de France dispose ainsi de son diagnostic économique propre sur la France et la zone euro, qui s'est révélé particulièrement utile lors des phases conjoncturelles troublées de ces dernières années.

2|2 La recherche, les statistiques, les publications

La production et la publication des statistiques monétaires et financières

La préparation des décisions de politique monétaire de l'Eurosystème s'appuie notamment sur l'analyse d'une large gamme d'indicateurs statistiques relatifs aux placements et aux financements des agents non financiers de la zone euro. Une attention particulière est accordée à l'agrégat monétaire large M3, à ses composantes et à ses contreparties, dont la plus importante agrège l'ensemble des crédits accordés au secteur privé par les institutions financières monétaires (IFM) de la zone euro. Les taux pratiqués par les IFM, sur les crédits comme sur les dépôts, sont également pris en considération, de même que les réponses des banques à une enquête spécifique sur la distribution du crédit (*Bank lending survey*).

La Banque de France collecte et analyse les données relatives à l'activité des institutions opérant sur le territoire français. La Banque centrale européenne

centralise les contributions nationales, calcule et diffuse les agrégats de la zone euro.

Les agrégats de monnaie et de crédit suivis au mois ou au trimestre sont établis à partir de données de bilans des banques (y compris les banques centrales de l'Eurosystème), des autres établissements de crédit et des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) monétaires.

Conformément aux règlements de la BCE, dont les modalités d'application en France ont été fixées par décision du gouverneur, la population déclarante à la Banque de France comprend, outre les IFM françaises, les succursales et filiales d'établissements de crédit d'autres pays de l'Union européenne. Pour compléter son analyse des circuits et comportement financiers, la Banque de France, comme les autres banques centrales nationales de l'Eurosystème, collecte également des informations sur des intermédiaires financiers n'appartenant pas à la catégorie des IFM, notamment les OPCVM non monétaires et les organismes de titrisation, ainsi que sur les entreprises d'assurance.

En 2012, la Banque de France a entrepris d'élargir la diffusion de ses analyses sur le secteur des assurances en publiant un *Stat Info* trimestriel consacré aux placements des sociétés d'assurance ainsi que les séries chronologiques correspondantes.

L'accès à un grand nombre de séries, produites par la Banque de France ou issues de grands organismes internationaux partenaires comme la BCE ou Eurostat, est désormais facilité par l'ouverture au public du portail Webstat, une base de données interactive, accessible directement ou depuis le site internet de la Banque, et dotée d'une aide en ligne illustrée d'exemples pratiques pour accéder rapidement aux informations souhaitées.

L'établissement de la balance des paiements

La Banque de France établit la balance des paiements de la France et sa position extérieure.

Ces documents statistiques présentent de façon synthétique l'ensemble des transactions économiques et financières de l'économie française avec le reste

du monde. Ils permettent d'apprécier l'insertion de la France dans son environnement extérieur. La balance des paiements de la France est aussi utilisée pour l'élaboration d'autres agrégats statistiques, nationaux (PIB, revenu national) ou internationaux (balance des paiements de la zone euro). Elle contribue également depuis 2011 aux indicateurs statistiques de détection des déséquilibres macroéconomiques, dans le cadre des mesures prises par le Conseil européen en réponse à la crise.

La Banque de France adapte de façon quasi continue ses méthodes d'établissement de la balance des paiements aux évolutions normatives (fixées principalement par le Fonds monétaire international – FMI), économiques et technologiques. Ainsi, elle conduit désormais une enquête annuelle sur les échanges internationaux de services auprès d'un large échantillon d'entreprises, afin de mieux mesurer la contribution, de plus en plus importante, des services au solde des échanges extérieurs du pays. Dans un domaine proche, elle a également mis en œuvre, avec les principaux groupes bancaires, une nouvelle collecte statistique sur les crédits export, afin de mieux cerner l'évolution des financements de cette nature. Les résultats seront disponibles courant 2013.

La recherche et les publications

Les activités de recherche en économie menées à la Banque de France participent de la préparation de la décision de politique monétaire, de la préparation des réunions internationales (G20, G7, Banque des règlements internationaux, FMI...), du débat national de politique économique et du diagnostic en matière de stabilité financière. Ces activités permettent de développer des outils de diagnostic conjoncturel ou de prévision macroéconomique à moyen terme, des modèles permettant d'évaluer l'impact de la politique monétaire, des estimations de la croissance potentielle et de l'effet des réformes structurelles sur la croissance de moyen terme.

En 2012, les activités de recherche ont porté sur la sphère financière et la sphère réelle, et sur leurs interactions, notamment dans un contexte de crise : impact des contraintes de crédit sur le comportement des firmes et sur le commerce international ; utilisation des facteurs financiers comme indicateurs avancés ;

Encadré 18

La Fondation Banque de France pour la recherche en économie monétaire financière et bancaire

La Fondation Banque de France a organisé une vingtaine de séminaires en 2012, deux ateliers de macroéconomie ainsi que ses *Journées*, événement biennuel. Elle a reçu la visite d'une dizaine de chercheurs invités, par exemple Nobuhiro Kiyotaki (Université de Princeton), Julio Rotemberg (Harvard Business School) ou Andrew Siegel (Université de Washington). Les chercheurs invités ont pu échanger activement avec les équipes de recherche de la Banque de France et initier des collaborations.

Les neuvièmes *Journées* de la Fondation Banque de France pour la recherche ont eu lieu les 24 et 25 mai 2012 à la Banque de France. Les *Journées* de la Fondation sont l'occasion pour les chercheurs en économie ayant obtenu une bourse de recherche de la Fondation de présenter le fruit de leurs travaux dans le cadre d'une conférence internationale. Les présentations, en anglais, ont été faites autour des trois thèmes suivants : la politique monétaire et les prix ; les marchés financiers ; la stabilité financière dans l'économie mondiale. Ces *Journées* ont ainsi vu des présentations de Robert King, Olivier Jeanne, Marco Pagano et Francesco Lippi. La discussion de panel, présidée par le sous-gouverneur Anne Le Lorier, a porté sur la définition de la stabilité des prix.

Deux ateliers de macroéconomie conjoints, organisés en partenariat avec le Crest/Polytechnique, l'École d'économie de Paris, l'École d'économie de Toulouse et Sciences Po, se sont tenus en mai et novembre 2012. Ils ont permis de présenter des papiers « à la frontière » de la macroéconomie sur des sujets tels que la politique monétaire et les fluctuations économiques, la politique budgétaire et la dette, la stabilité financière et les crises systémiques, et la macroéconomie internationale.

La Fondation a octroyé quatre bourses de recherche, de 30 000 euros chacune, à des équipes de recherche internationales, notamment sur des questions de liquidité de marché et sur les effets macro-économiques de la rigidité des prix.

Enfin, la Fondation a attribué trois prix à de jeunes chercheurs en économie, sous la forme d'un rachat d'obligation de services, et octroyé, exceptionnellement, deux prix de thèse lors du Congrès annuel de l'Association française de sciences économiques, en juillet 2012, pour des thèses d'excellence en économie monétaire, financière et bancaire.

impact des crises bancaires ; étude de la rigidité des prix et des réformes structurelles, etc.

Le nombre des publications d'économistes de la Banque dans des revues académiques s'élève à une soixantaine en 2012. La Banque de France se place au 9^e rang français des institutions publient des articles économiques (comprenant universités, institutions internationales, banques centrales, etc.) et parmi les meilleurs cinq pour cent au niveau mondial, selon le classement IDEAS de la Réserve fédérale de Saint-Louis.

Une dizaine de conférences de haut niveau ont été organisées, permettant des débats entre universitaires (entre autres, D. Cohen, R. Engle, J. Gali, P. de Grauwe, J. Hamilton, J. Hausman, T. Sargent, J. Tirole) et responsables institutionnels.

Les partenariats de recherche

Les partenariats avec l'Université ont été consolidés, au travers de conventions formalisées avec la Fondation Banque de France (cf. encadré) ou de collaborations spontanées. La Banque de France a signé des conventions avec les trois premiers départements d'économie français (École d'économie de Toulouse depuis 2008, École d'économie de Paris depuis 2009, Sciences Po depuis 2012) ainsi qu'avec la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI) à Clermont-Ferrand. Elle a par ailleurs engagé une collaboration avec l'Université Aix-Marseille Sciences économiques. Les relations avec l'Université se développent également sur des projets de recherche, avec la participation des chercheurs Banque de France à des conférences universitaires ou des échanges de personnels.

2|3 Les activités opérationnelles sur les marchés

Les activités de la salle des marchés

La Banque de France réalise des opérations de marché pour compte propre, et pour le compte de la BCE, dans le cadre de la gestion des réserves de change. Elle offre des services à sa clientèle institutionnelle internationale. Elle est par ailleurs en charge pour la France de la mise en œuvre de la politique monétaire de l'Eurosystème et conduit des analyses de marché avec une attention particulière aux questions de refinancement des banques.

Les activités de marché de la Banque de France sont diverses :

- la gestion de portefeuilles obligataires, comportant la gestion des portefeuilles de réserves de change de la Banque de France, la gestion déléguée d'une partie des réserves de change de la BCE et la gestion de portefeuilles en euros ;
- une participation aux programmes de rachats de titres dans le cadre des opérations non conventionnelles mises en place au sein de l'Eurosystème (le *Securities Markets Programme* – SMP pour les marchés de dettes publique et privée et les *Covered Bond Purchase Programmes* – CBPP1 et CBPP2) afin de restaurer la liquidité sur ces marchés et assurer un bon fonctionnement des mécanismes de transmission de la politique monétaire ;

- le change au comptant. Cette activité recouvre à la fois les opérations conduites en liaison avec la gestion des réserves de change de la Banque de France, la mise en œuvre de la politique de change de l'Eurosystème (interventions de change) et les services rendus à la clientèle ;
- la gestion de placements adossés à des dépôts à terme. Dans le cadre des services offerts à la clientèle institutionnelle internationale, la Banque de France collecte des dépôts à terme et réinvestit ces fonds sur le marché ;
- la mise en œuvre de la politique monétaire. Il s'agit notamment d'assurer l'application du cadre opérationnel de politique monétaire de l'Eurosystème, en veillant à la constitution des réserves obligatoires par les établissements français assujettis et au respect des règles d'éligibilité des actifs remis en garantie. Il s'agit par ailleurs d'analyser au quotidien l'évolution de la liquidité bancaire et du refinancement des banques françaises. Les analyses conduites par la Banque de France lui permettent ainsi de contribuer activement aux réflexions de l'Eurosystème (conduites au sein du Comité des opérations de marché) sur l'évolution du cadre de politique monétaire. Celles-ci se réfèrent, d'une part, au contexte monétaire et financier et, d'autre part, aux travaux sur les ajustements du cadre opérationnel qui concernent l'éligibilité des contreparties de politique monétaire, les instruments mis en œuvre pour gérer la liquidité bancaire ou encore les actifs admis en garantie des crédits offerts par l'Eurosystème.

Encadré 19

La titrisation des créances privées comme source de « collatéral »

Dans le cadre d'une réflexion d'ensemble en matière de collatéral (les garanties qui peuvent être utilisées pour obtenir des financements de banque centrale ou entre banques, ou encore dans le cadre d'un système de règlement-livraison de titres), la Banque de France soutient une initiative de place visant à promouvoir l'usage des prêts aux sociétés non financières (SNF) comme garantie dans les échanges interbancaires. En effet, cette classe d'actifs s'est montrée particulièrement résiliente depuis le début de la crise et représente une source de collatéral encore sous-exploitée en France et dans d'autres pays de la zone euro.

Concrètement, le projet vise à mettre en place en 2013 un véhicule de mobilisation des prêts aux SNF sous forme de titres émis par le biais d'une structure de place. Ces titres pourraient ainsi être utilisés à court terme comme collatéral dans des transactions interbancaires. Des travaux sont par ailleurs en cours pour analyser les conditions de leur éligibilité comme garantie des crédits offerts par l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire. Enfin, rendre les prêts bancaires aux SNF plus liquides permettrait de stimuler la distribution du crédit et viendrait soutenir l'activité des entreprises, en particulier des PME.

Encadré 20

TARGET2 et son rôle dans la mise en œuvre de la politique monétaire

TARGET2 est le système de paiement à règlement brut en temps réel en euros, développé et cogéré par la Banque de France, la Deutsche Bundesbank et la Banca d'Italia. TARGET2 ne traite que les paiements en euros. En tant que système de paiement brut en temps réel, le règlement des opérations intervient, transaction par transaction, sans compensation. Les règlements sont effectués en monnaie de banque centrale. Ils sont irrévocables et inconditionnels, de sorte que la finalité des paiements est assurée de façon continue tout au long de la journée. La majorité des paiements réglés dans la plate-forme TARGET2 sont liés à la politique monétaire ou au marché interbancaire ainsi qu'au déversement des soldes résultant des activités des systèmes de titres en euros et des systèmes de paiement net en euros.

Pour participer aux opérations de refinancement de la banque centrale, les établissements de crédit doivent ouvrir un compte dans TARGET2 auprès de la Banque de France. Aujourd'hui, 123 établissements bancaires détiennent un ou plusieurs comptes dans TARGET2-BF, la composante française de TARGET2. C'est sur ces comptes que les participants constituent leurs réserves obligatoires et font usage, le cas échéant, des facilités permanentes de l'Eurosystème (facilité de dépôt ou facilité d'emprunt). En 2012, la baisse du taux de facilité marginale de dépôt à 0 % a réduit de manière significative le recours à cette facilité.

En outre, la Banque de France assure un suivi des marchés financiers et une analyse des anticipations des participants sur les différents segments de marché (depuis les matières premières jusqu'au change).

Les modalités de gestion des opérations de politique monétaire en 2012

La Banque de France a saisi la possibilité ouverte par les mesures d'élargissement décidées en juin 2012 par le Conseil des gouverneurs de la BCE pour étendre la gamme des actifs acceptés en garantie des opérations de refinancement (créances privées non négociables, titres de créance mobilisés *via* le dépositaire Euroclear France ou *via* la procédure de Banque centrale correspondante) à plusieurs catégories supplémentaires de créances privées.

Ce sont notamment les créances portant sur des crédits à l'économie réelle qui ont bénéficié de cet élargissement : crédits aux entreprises, dont les crédits-export ou libellés en dollars américains, prêts immobiliers résidentiels et crédits automobiles.

L'année 2012 a également été marquée par la mise en œuvre, en lien avec Euroclear France, d'un nouveau dispositif de mobilisation des garanties dénommé Triparty, qui permet aux contreparties de politique monétaire de bénéficier d'une large automatisation de la gestion de leur *pool* de garanties. Ce service a connu une montée en charge graduelle, le nombre des contreparties utilisatrices et les montants mobilisés *via* ce dispositif croissant toutefois de façon régulière.

Encadré 21

L'entrée en service de CEPH

Répondant à l'appel à candidature lancé par l'Eurosystème, la Banque de France, la Deutsche Bundesbank, la Banca d'Italia et le Banco de España ont développé une plate-forme commune (*Common Eurosystem Pricing Hub* – CEPH) de valorisation des actifs admis en garantie des opérations de crédit de l'Eurosystème (actifs dits éligibles).

La mise en production en septembre 2011 de ce nouvel outil, cogéré par la Bundesbank et la Banque de France, marque une étape importante dans la mise en œuvre de la politique monétaire unique. En effet, il permet désormais de fournir quotidiennement aux banques centrales nationales de la zone euro un prix unique pour chacun des 40 000 actifs négociables éligibles pouvant être remis en garantie par les établissements de crédit se refinançant auprès de l'Eurosystème. Ce prix résulte soit de la sélection d'un prix de marché de référence, soit du calcul d'un prix fondé sur un modèle théorique en l'absence d'un prix de marché fiable.

2|4 La monnaie fiduciaire

La fabrication des billets

Deux usines dans le Puy-de-Dôme sont dédiées entièrement à la production de billets : une imprimerie à Chamalières et une papeterie à Vic-le-Comte. La Banque est à ce titre un acteur industriel significatif du département et de la région Auvergne. Ces deux activités industrielles sont à fort contenu technologique et drainent chaque année un flux significatif d'investissements, qui impacte également le tissu de sous-traitance local. Elle est le premier fabricant de billets en euros en volume au sein de l'Eurosystème, tous acteurs (publics et privés) confondus.

Au plan des réalisations, l'année 2012 a été caractérisée par la montée en puissance de la fabrication de la future gamme « euro » et la consolidation de l'ensemble de ses marchés export.

L'imprimerie de Chamalières s'est concentrée en 2012 sur la fabrication du nouveau billet de 5 euros qui doit être émis le 2 mai 2013 (elle en est le premier fabricant en volume, pour le compte de la Banque de France mais aussi d'autres banques centrales de l'Eurosystème). Elle a aussi mobilisé ses ressources sur la fabrication de billets pour les banques centrales étrangères avec lesquelles la Banque de France entretient un fort lien de partenariat, telles que la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, la Banque des États d'Afrique centrale, ou la Banque centrale de Madagascar.

La papeterie de Vic-le-Comte s'est mobilisée pour fournir les besoins de l'imprimerie, mais aussi pour participer à la mise au point des différentes coupures

de la future gamme « euro », dans la mesure où plusieurs innovations technologiques de cette gamme concernent la fabrication du papier. Dans cette optique, un important investissement a été réalisé dans une nouvelle machine de sécurisation, ce qui place la papeterie au premier rang des usines accréditées pour la nouvelle série de billets en euros. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a sélectionné le site de Vic-le-Comte comme *Paper Test Center* de l'Eurosystème.

Au global, à côté de la production de masse du 5 euros de la future gamme, les deux usines ont également été très actives dans la préparation des coupures suivantes (10 euros, 20 euros et 50 euros).

Les priorités de gestion restent, comme les années antérieures, fixées sur trois axes majeurs :

- disposer d'un outil industriel à l'état de l'art afin de rester le premier producteur public de l'euro en volume, un fabricant compétitif au plan technique et à celui de la rentabilité, et un partenaire efficace pour les banques centrales étrangères qui lui font confiance ;
- poursuivre l'amélioration systématique de la productivité ;
- agir sur tous les postes de charges, notamment en optimisant les approvisionnements par le recours systématique à la mise en concurrence des fournisseurs et en comprimant les dépenses de fonctionnement.

L'entretien de la circulation fiduciaire

L'une des missions essentielles de la Banque de France est d'assurer la gestion de la monnaie fiduciaire sur l'ensemble du territoire national. Elle consiste :

- d'une part, en la mise en circulation des billets et pièces en euros via son réseau à travers le territoire (elle délivre les fonds aux établissements de crédit qui en assurent la diffusion auprès du public) ;
- d'autre part, en l'entretien de la monnaie fiduciaire ; la banque centrale assure la qualité de la circulation des signes monétaires. Les 71 caisses institutionnelles et les 6 agences de l'IEDOM trient les billets qui leur

Tableau 3
Fabrication des billets
Résultats 2011 à 2012

(volumes annuels en milliards de billets, effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre)

	Volumes annuels produits et livrés	Effectifs
Résultats 2011	2,25	924
Résultats 2012	2,30	944

Source : Banque de France

Missions et activités de la Banque de France en 2012

sont reversés afin de détecter et retirer les faux billets et ceux qui sont usés, déchirés, tachés.

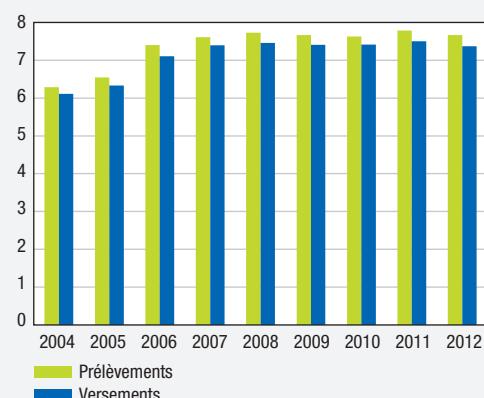
Ainsi, l’Institut d’émission met à la disposition du public des billets neufs (émission) et ceux recyclés à ses guichets encore en état de circuler. Les billets qui ne peuvent pas être remis en circulation sont, quant à eux, détruits. La Banque de France a ainsi supprimé, en 2012, un volume de 1,36 milliard de coupures impropre à la circulation correspondant à une valeur de 28,4 milliards d’euros. Parallèlement, les établissements de crédit ou de paiement qui exploitent un automate en libre-service distributeur de billets peuvent, s’ils ont préalablement signé une convention avec la Banque de France, alimenter l’automate avec des billets reçus de leur clientèle, qu’ils auront authentifiés et triés qualitativement ; c’est ce que l’on appelle le « recyclage externe » par opposition à l’alimentation des automates par des billets provenant de la Banque de France (cf. encadré *Le recyclage des pièces et des billets en 2012*).

L’évolution des billets et pièces en circulation

Entre 2008 et 2012, les émissions nettes⁹ de billets, en France, ont augmenté, en volume, de 40,2 %, passant de 2,62 milliards à 3,67 milliards de coupures, et, en valeur, de 37,2 %. En 2012, elles ont augmenté de 296 millions de billets (+ 7,1 milliards d’euros). Cette croissance a été essentiellement tirée par la demande de coupures de transaction (5 euros, 10 euros,

Graphique 18 Flux de billets en euros aux guichets de la Banque de France et de l’IEDOM

(en milliards de billets)



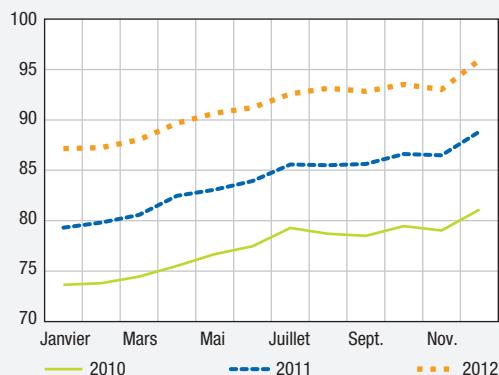
Source : CIS

20 euros, 50 euros). En flux, ce sont plus de 7 milliards de billets qui ont été prélevés/reversés aux guichets de la Banque de France par les banques.

Concernant les pièces, les émissions nettes ont aussi augmenté en 2012 par rapport à 2011 : + 5,8 % en volume et + 3,6 % en valeur. Près de 80 % des sorties nettes (différence entre le total des retraits et des versements) ont été réalisées avec les « pièces rouges » (1 centime, 2 centimes, 5 centimes) en raison d’un faible taux de retour à la Banque de France.

Graphique 17 Émissions nettes françaises de billets

(en milliards d’euros)



Source : CIS

Données clés 2012

- 7,67 milliards de billets prélevés aux guichets de la Banque de France
- 7,37 milliards de billets versés aux guichets de la Banque de France
- 7,57 milliards de billets triés

⁹ Depuis le 1^{er} janvier 2002, le terme « circulation » est réservé à la désignation de l’ensemble des billets en euros émis au sein de l’Euro système. Pour les statistiques nationales, il est remplacé par la notion d’« émission nette », définie comme la différence entre le cumul des prélevements et celui des versements enregistrés aux guichets de la banque centrale nationale depuis la première émission de chaque coupure.

Encadré 22

Le recyclage des billets et des pièces en euros en 2012¹

Les conventions relatives au traitement des monnaies métalliques destinées à être remises à la Banque de France et les contrôles réalisés par la Banque de France

À fin 2012, 36 conventions conclues entre la Banque de France, des établissements de crédit, et des entreprises de transports de fonds ou des sociétés exploitant des automates, étaient en vigueur. 146 implantations sur le territoire métropolitain traitaient des pièces susceptibles d'être versées à la Banque de France.

60 sites ont fait l'objet au cours de l'exercice d'un contrôle sur place de la part des services de la Banque de France. Les missions diligentées ont permis de relever certains dysfonctionnements (insuffisance des équipements, des procédures d'exploitation et de contrôle interne...) qui ont été rapidement corrigés.

Les conventions relatives à la distribution automatique de billets ne provenant pas d'une banque centrale et les contrôles réalisés par la Banque de France

La décision ECB/2010/14 du 16 septembre 2010 de la Banque centrale européenne relative à la vérification de l'authenticité et de la qualité ainsi qu'à la remise en circulation des billets en euros a été modifiée par la décision ECB/2012/19 du 7 septembre 2012. Cette dernière intègre notamment des dispositions relatives à l'arrivée des nouvelles coupures ES2, aux exigences en matière d'équipements utilisés pour le recyclage, le renforcement du principe de contrôle permanent ainsi qu'un allègement de certains *reportings*. Une adaptation des textes français est donc en cours : une nouvelle décision du gouverneur de la Banque de France sera publiée en 2013.

À la fin de l'année 2012, 58 conventions concernant « la distribution au moyen d'automates en libre-service, de billets non directement prélevés auprès d'une banque centrale de l'Eurosystème » avaient été signées entre la Banque de France et des établissements de crédit. 6 096 guichets bancaires ou assimilés distribuaient dans leurs automates des billets ne provenant pas de la banque centrale, les billets étant traités le plus souvent par les établissements eux-mêmes. Au cours de l'exercice, une augmentation significative de la part des prestataires de type transporteurs de fonds dans le traitement des billets destinés à alimenter des automates est à noter ; elle représentait, en fin d'année, environ 20 % des sites alimentés avec des billets recyclés.

La Banque de France a procédé, au cours de l'année, à 228 contrôles sur place de guichets bancaires ou d'ateliers traitant des billets destinés à l'alimentation d'automates en libre-service. Un contrôle s'est traduit par la suspension immédiate du recyclage ; la situation a été très rapidement corrigée par l'opérateur concerné. Des manquements constatés lors du contrôle permanent ont donné lieu à des courriers de mise en demeure de régulariser les situations non conformes aux textes. À fin 2012, un seul dossier restait en cours de traitement.

La formation des agents des établissements bancaires à l'authentification des billets de banque

Conformément aux dispositions de l'article R122-6 du *Code monétaire et financier*, la Banque a continué à apporter son concours aux établissements qui le souhaitaient afin de former les agents à la distribution manuelle des billets en agence. Ainsi, 2 388 agents appartenant au personnel des établissements de crédit ont été formés en 2012 par la Banque de France.

La mise en œuvre du recyclage des billets et du traitement des monnaies métalliques dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte) et les collectivités d'outre-mer (Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin)

La Banque de France a confié à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) la gestion du dispositif concernant les établissements dont le siège social est situé dans les départements d'outre-mer et collectivités d'outre-mer. À fin 2012, 7 conventions relatives à la distribution au moyen d'automates en libre-service de billets recyclés avaient été signées. L'IEDOM a procédé à 3 contrôles parmi les 46 sites concernés.

Dans le cadre d'une formation des agents de l'IEDOM au contrôle des billets, 7 contrôles sur place ont été menés dans les départements d'outre-mer par des responsables de mission de la Banque de France.

Par ailleurs, 10 conventions relatives au « traitement automatique des monnaies métalliques » étaient en vigueur, concernant au total 10 sites de production.

¹ Bilan établi en application de l'article R123-3 du *Code monétaire et financier*

Encadré 23

Le retour des francs

L'échange contre euros de la dernière gamme des billets en francs a pris fin le 17 février 2012. Dans le passé, l'approche des dates limites de remboursement a donné lieu, quelle que soit la gamme observée, à une accélération des retours, variable selon les coupures.

Près de 100 000 opérations d'échange, dont 35 000 sur la dernière semaine, ont eu lieu du 1^{er} septembre 2011 au 17 février 2012. Environ 1 581 000 billets ont été retournés pour un montant de près de 378 millions de francs (57,6 millions d'euros). Le volume moyen des échanges s'est élevé à 16 billets par opération pour une valeur moyenne de 3 797 francs (579 euros).

À l'approche de la date butoir, le volume des échanges a quasiment doublé de mois en mois. Un peu moins de 200 000 coupures ont été ainsi converties en décembre 2011, mais près de 367 000 en janvier 2012 puis 733 000 coupures sur les 17 premiers jours du mois de février.

Au 17 février 2012, le volume non porté à l'échange s'est élevé à près de 55 millions de billets, de valeurs faciales différentes, pour un montant de plus de 726 millions d'euros. De cette recette non fiscale, il convient cependant de déduire deux acomptes versés en 2003 et 2005 (respectivement 120 millions et 80 millions d'euros). Le compte du Trésor public a été ainsi crédité au final de 525 millions d'euros.

La préparation de la deuxième série de billets en euros

Le président de la BCE, Mario Draghi, a annoncé le 8 novembre 2012 l'introduction de la deuxième série de billets en euros (ES2), baptisée « Europe ». La mise en circulation des nouveaux billets commencera en mai 2013 avec la coupure de 5 euros et se poursuivra sur plusieurs années dans l'ordre croissant des coupures. Dans cette perspective, la Banque de France a produit pour le compte de l'Eurosystème un volume important de billets de 5 euros et a aidé les professionnels de la filière fiduciaire à se préparer à son émission : la Banque a mis à disposition sa plate-forme de test pour vérifier les adaptations des matériels d'authentification et de tri des billets des parties tierces et a entamé auprès de formateurs-relais, dans les banques ou chez les commerçants, une campagne de formation à l'authentification des nouveaux signes de sécurité contenus dans ce billet.

3| LE RÔLE DE LA BANQUE AU SERVICE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE

3|1 La supervision prudentielle

Rappel des missions de l'Autorité de contrôle prudentiel

L'article L612-1 du *Code monétaire et financier* dispose que « *l'Autorité de contrôle prudentiel, autorité administrative indépendante, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.* » L'ACP doit s'assurer que les personnes soumises à son contrôle respectent l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables, depuis leur agrément, jusqu'à leur disparition éventuelle.

L'ACP est en effet tout d'abord chargée de délivrer les agréments et les autorisations prévus par la loi et la réglementation aux personnes soumises à son contrôle. Elle exerce ensuite une surveillance permanente de leur situation financière et de leurs conditions d'exploitation, notamment au regard des exigences de solvabilité et des règles relatives à la préservation de la liquidité qui encadrent leurs activités. Par exemple, une attention particulière a ainsi été portée aux organismes d'assurance connaissant un fort développement du fait d'un recours intense au courtage, qui dans certains cas n'a pas été maîtrisé. L'ACP a constaté que les organismes définissaient mal les contrats qu'ils vendaient par ce biais et n'accordaient pas assez d'attention à la tarification et à la sinistralité. Il a rappelé que, de surcroît, la délégation de la gestion des sinistres ne les exonérait pas de leurs responsabilités vis-à-vis des assurés.

Le programme annuel de contrôle est fixé en prenant en compte les orientations arrêtées chaque année par le Collège de l'ACP qui fixe des grandes lignes en fonction de la situation individuelle des entités soumises à son contrôle, des sujets transversaux propres à l'ensemble du secteur ou à certaines branches d'activité et de l'environnement macroéconomique général. Le calendrier de ces missions est adapté en cours d'année en fonction de l'actualité réglementaire, des constats qui peuvent émerger et qui nécessitent

une vigilance renforcée. Par exemple les conséquences pour le secteur des institutions de prévoyance, d'une part, des modifications législatives sur l'âge de la retraite, qui accroissent la durée de versement des rentes d'invalidité/incapacité, et, d'autre part, de l'intensification de la concurrence qui conduit à des regroupements ont été suivies avec attention (contrôles sur place, analyses, entretiens). Le dispositif de contrôle des organismes d'assurance en France a été renforcé avec la mise en place d'un groupe permanent d'enquêtes des organismes d'assurance. Ce groupe est chargé de mener des contrôles sur place thématiques en assurance.

Enfin, l'ACP représente la supervision prudentielle française dans les instances internationales et européennes de l'assurance et de la banque, en étroite collaboration avec les services de la Banque de France et les services compétents de l'État. Dans un contexte où la réglementation est en grande partie issue de normes et standards supranationaux, l'ACP participe aux côtés de la Banque de France de façon très active aux travaux internationaux dans ses différents domaines de compétence. Les deux autorités contribuent ainsi à la réalisation des objectifs de stabilité financière en Europe et au rapprochement des pratiques nationales et européennes de supervision.

Le rôle de l'Autorité de contrôle prudentiel pendant la crise

L'activité de l'ACP s'est déployée en 2012 dans une conjoncture toujours difficile pour les établissements financiers, qui ont continué à subir les conséquences de la crise et de l'aversion croissante aux risques de la plupart des agents économiques.

Si les conditions de refinancement des banques françaises se sont nettement améliorées par rapport à 2011, l'accès à la liquidité de marché demeure fragile, notamment tant que les vulnérabilités attachées à la crise de la dette souveraine n'auront pas été complètement surmontées. L'ACP a donc maintenu un suivi rapproché des conditions de refinancement des groupes bancaires français.

Le secteur bancaire a aussi poursuivi sa préparation aux nouvelles normes Bâle III. Dans ce contexte, l'ACP a poursuivi ses points réguliers sur les trajectoires individuelles des banques françaises en matière de

solvabilité et de liquidité. Les mesures engagées pour renforcer leurs fonds propres ont permis aux banques de respecter, dès le 31 mars 2012, l'objectif fixé au 30 juin 2012 par l'Autorité bancaire européenne (ABE) d'un ratio *Core Tier One* de 9 %. Elles ont par ailleurs engagé des stratégies d'ajustement structurel de leur bilan dans le sens d'une adaptation aux nouvelles exigences de liquidité. En particulier, dans le prolongement des orientations retenues depuis 2010, elles ont réduit les activités de banque de financement et d'investissement les plus consommatrices de fonds propres ou de liquidité.

Pour les organismes d'assurance, fin 2011 et début 2012, l'ACP a porté une attention particulière aux organismes détenant des obligations souveraines grecques et concernés à ce titre par la restructuration de la dette publique grecque. Elle a aussi suivi de près la façon dont ces organismes ont traduit la baisse de la valeur de marché des actions dans leurs comptes 2011, par constitution ou non de provisions (les organismes peuvent procéder le cas échéant à des dépréciations durables ligne à ligne, et doivent constituer si nécessaire une provision pour risque d'exigibilité). Les résultats de l'année 2011 ont été analysés en profondeur, avec un examen plus spécifique portant sur la revalorisation des taux en assurance-vie afin de s'assurer qu'il y avait une correcte adéquation avec les rendements des actifs des assureurs. Dans un contexte marqué par de fortes évolutions de la collecte en assurance-vie, les outils de suivi rapproché des flux mis en place par les contrôleurs d'assurances à des fins prudentielles individuelles font également l'objet d'une exploitation transversale. L'analyse met notamment en évidence la poursuite en 2012, mais avec une moindre ampleur, du phénomène de décollecte observé en fin d'année 2011. Enfin, le secrétariat général de l'ACP a porté son attention sur tous les organismes pratiquant la retraite en points (branche 26), particulièrement touchés par la baisse tendancielle des rendements des actifs en 2011.

3|2 La sécurité des moyens de paiement et des infrastructures de marché

La sécurité des moyens de paiement

Conformément à l'article L141-4 du *Code monétaire et financier*, la Banque de France s'assure de la sécurité des moyens de paiement scripturaux. À cette fin, elle



procède aux évaluations et se fait communiquer par les assujettis toute information utile concernant les moyens de paiement ou les dispositifs techniques qui leur sont associés.

Sur un plan national, la Banque de France a poursuivi ses actions visant à lutter contre la fraude sur les paiements par carte à distance qui, bien que ne représentant que 8,4 % des transactions nationales, comptent désormais pour 61 % de la fraude. Elle a évalué le niveau de mise en œuvre de ses recommandations dans le cadre de réunions bilatérales avec les établissements de crédit et poursuivi les travaux menés auprès des commerçants dans le cadre de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement¹⁰ dont elle assure le secrétariat. L'Observatoire a notamment organisé en octobre 2012 un colloque national sur la sécurité des paiements par carte sur Internet réunissant l'ensemble des acteurs de la chaîne. Ce colloque a permis un partage d'expériences sur les moyens et dispositifs permettant de lutter plus efficacement contre la fraude. À la suite du colloque, une brochure à destination des commerçants a été publiée afin de mieux les sensibiliser aux mesures qu'ils peuvent déployer pour notamment réduire la fraude sur les paiements en ligne.

La Banque de France a activement contribué en 2012 aux travaux du Forum européen SecuRe Pay sur la sécurité des paiements de détail¹¹ dans le but de porter au niveau européen ses recommandations en la matière.

Un premier rapport sur la sécurisation des paiements en ligne a ainsi été publié début 2013. Le Forum s'est par ailleurs saisi du sujet de la sécurité des agrégateurs de comptes¹² et des paiements par téléphone portable.

La Banque de France a enfin poursuivi ses activités de veille technologique, dans un contexte marqué par une accélération des innovations dans les domaines des paiements sans contact et par carte prépayée, ou encore par téléphone portable, ce dernier pouvant être utilisé comme moyen d'initier un paiement, mais aussi comme dispositif d'acceptation de transactions par carte.

La surveillance des infrastructures de marché

La Banque de France assure également la surveillance des infrastructures de marché, leur sécurité et leur résilience étant une condition nécessaire à la stabilité financière (cf. *infra*).

En 2012, la Banque de France a finalisé, en coordination avec les autorités compétentes du Comité de coordination sur la compensation des marchés Euronext, l'évaluation, de la chambre de compensation LCH.Clearnet SA au regard des recommandations SEBC/CESR (conjointes au Système européen de banques centrales et au Comité européen des régulateurs de marchés de valeurs mobilières) pour les contreparties centrales. Elle a en outre collaboré avec l'équipe du FMI dans le cadre de sa mission d'évaluation du système financier français, qui couvrait notamment LCH.Clearnet SA.

Par ailleurs, la Banque de France a assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations qu'elle

¹⁰ L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement a été créé par la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne. Les dispositions légales relatives à l'Observatoire figurent à l'article L141-4 du Code monétaire et financier. Ses missions en font une instance destinée à favoriser l'échange d'informations et la concertation entre toutes les parties concernées (consommateurs, commerçants, émetteurs et autorités publiques) pour le bon fonctionnement des systèmes de paiement par carte.

¹¹ Le Forum SecuRe Pay réunit les banques centrales et les autorités prudentielles de l'Union européenne pour un partage d'expertise en ce qui concerne les principaux risques liés aux moyens de paiement. Il a émis des recommandations de sécurité qui ont ensuite vocation à être transposées dans les cadres nationaux des autorités compétentes.

¹² Connus également sous le terme overlay services, ceux-ci pouvant prendre la forme de services d'accès à des données de compte d'un client multibancarisé, ou encore de services de paiement effectué par l'intermédiaire d'un prestataire tiers.

avait formulées dans le cadre d'une évaluation finalisée en 2011 du système de paiement de détail établi en France, CORE, géré par la société STET. Ce système est le plus important système de paiement de détail européen, en volume et en valeur. Dans le cadre du développement européen de CORE, la Banque de France travaille également à la mise en place d'un cadre de surveillance coopérative avec les autorités européennes concernées.

Dans le cadre de la surveillance coopérative de l'Eurosystème, la Banque de France a participé en 2012 au suivi de la mise en œuvre, par EURO1 – un des systèmes européens de paiement de gros montant – des recommandations issues de son évaluation, finalisée en 2011, au regard des principes fondamentaux en matière d'importance systémique.

La Banque de France a publié en 2012 son rapport de surveillance des moyens de paiement et des infrastructures des marchés financiers pour la période 2009-2011¹³.

3|3 L'action de la Banque de France en faveur de la stabilité financière

Pour assurer sa mission de stabilité financière, la Banque de France s'appuie sur une surveillance accrue des acteurs, des infrastructures et des marchés financiers.

Le maintien de la stabilité financière passe par une analyse et une évaluation des vulnérabilités ainsi que par une participation active aux débats visant à réformer la réglementation prudentielle et la supervision financière internationale.

La Banque de France est ainsi engagée dans plusieurs travaux dont :

- la cartographie précise et l'évaluation des risques financiers (systèmes bancaires, marchés, risque de

contagion des tensions sur la dette souveraine, etc.) et leur conséquence potentielle pour l'économie réelle ;

- la participation aux groupes de travail européens et internationaux sur la réglementation, la connaissance des systèmes financiers et l'analyse des risques ;

- la collaboration étroite avec d'autres instances de régulation nationales (Autorité des marchés financiers, etc.) et internationales (Autorité bancaire européenne, etc.) ;

- le suivi attentif des évolutions de marché des titres de financement à court terme en France ;

- la surveillance des systèmes et moyens de paiement ;

- la publication de nombreux travaux de recherche et l'organisation de séminaires académiques sur des thèmes liés à la stabilité financière ;

- la publication annuelle d'une *Revue de la stabilité financière* thématique (portant sur la dette publique en 2012) ;

- la vulgarisation des travaux de recherche et l'information du grand public, notamment à travers son numéro spécial de *Documents et débats* intitulé *La crise de la dette souveraine* qui a connu un vif succès.

La Banque de France participe aux travaux du Comité de régulation financière et du risque systémique (COREFRIS) créé pour assurer, sous la présidence du ministre chargé de l'Économie, une bonne coordination des différentes institutions concernées en France par la stabilité financière. Les travaux du Comité ont plus particulièrement porté cette année sur la réforme des structures bancaires, qui a été intégrée au projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires, sur le bilan de l'évaluation du secteur financier français réalisée par le FMI et sur la fiscalité de l'épargne et ses enjeux en termes de stabilité financière. La Banque de France et l'ACP ont largement contribué aux analyses préalables menées sur ces thèmes et aux suites qui y ont été données.

La Banque de France contribue activement aux travaux internationaux engagés pour restaurer un cadre de stabilité financière permettant de prévenir et de faire

¹³ <http://www.banque-france.fr/stabilite-financiere/infrastructures-des-marches-financiers-et-moyens-de-paiement-scripturaux/missions-de-surveillance/rapports-de-surveillance.html>

Encadré 24

Contribution aux travaux du CSF

- Le Conseil de la stabilité financière (CSF – *Financial Stability Board*) a été constitué en avril 2009 comme successeur du Forum de stabilité financière afin d'évaluer au niveau international les vulnérabilités du secteur financier, d'envisager les actions pour les pallier et de coordonner les travaux des autorités financières nationales et des institutions internationales.
- En 2012, le CSF a poursuivi la mise en œuvre de la réforme des marchés dérivés de gré à gré engagée par le G20 pour étendre le champ des opérations compensées centralement, fixer le dispositif prudentiel applicable aux opérations non compensées et faciliter leur contrôle par les autorités par la définition d'un identifiant de l'entité juridique (*legal entity identifier*) pour chaque intervenant ainsi que par leur future déclaration obligatoire aux référentiels centraux (*trade repositories*).
- Le CSF a multiplié ses travaux sur la surveillance du « système bancaire parallèle » (*shadow banking system* – SBS) en faisant travailler en parallèle plusieurs groupes d'experts, notamment sur les fonds monétaires, les différentes entités du SBS et les opérations de marché de type repos et prêts de titres. La Banque de France a apporté son concours direct à ces groupes.
- Enfin, le CSF a actualisé le dispositif d'identification des institutions systémiques et les conditions d'application des principes de rétablissement et de liquidation desdites institutions.

face à l'avenir aux dysfonctionnements qui ont été à l'origine de la crise financière ou en ont amplifié les effets. Elle est ainsi en première ligne pour développer les orientations fixées par le G20 depuis et qui sont déclinées par le Conseil de la stabilité financière depuis 2009. Elle est étroitement associée aux travaux portant sur les sujets de stabilité financière menés par le Comité sur le système financier mondial (*Committee on the Global Financial System* – CGFS) de la Banque des règlements internationaux.

La Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel sont membres du collège du Comité européen du risque systémique et assurent ainsi, au niveau de l'Union européenne, l'articulation nécessaire entre les besoins de supervision prudentielle et les enjeux de stabilité financière.

Encadré 25

Contribution aux travaux du CERS

- Créé en décembre 2010, le Comité européen du risque systémique (CERS – *European Systemic Risk Board*) a un fonctionnement collégial et repose sur les travaux de nombreux sous-groupes techniques, supervisés par son Comité d'assistance technique et son Comité scientifique. La Banque de France est représentée dans tous ces sous-groupes. Grâce à son expertise, elle est force de proposition sur les thèmes abordés par ces comités.
- Ainsi, en 2012, le CERS a travaillé sur les circuits financiers hors secteur bancaire (*shadow banking*) ainsi que sur certaines pratiques financières spécialisées. Ces travaux visent à développer une meilleure connaissance de ces sujets potentiellement porteurs de risques. La Banque de France a activement participé à la mise en place de ces travaux et à l'analyse des éléments collectés. Par ailleurs, le CERS a produit une cartographie détaillée des principaux risques à l'échelle européenne, la Banque de France ayant mis son savoir-faire à disposition du Comité pour cet exercice.
- Enfin, le CERS a signalé plusieurs points visant à conforter la stabilité financière en Europe : nécessité de poursuivre la consolidation budgétaire, équilibrage entre la diminution des risques portés aux bilans des banques et la continuation du financement de l'économie réelle, et renforcement de la structure financière des banques.

3|4 La participation aux instances de régulation internationale

Les travaux européens sur la transposition de Bâle III (CRD 4)

L'année 2012 a été marquée par une intensification des négociations européennes sur les deux textes transposant Bâle III en droit européen, une directive et un règlement (le « paquet » CRD 4) ; bien qu'elles n'aient pas abouti à la fin de l'année 2012, les négociations ont suffisamment avancé pour jeter les bases d'un accord possible au premier semestre de 2013.

L'ACP, qui avait activement participé aux travaux techniques de la Commission en amont de la

Encadré 26

Le point sur le « paquet » CRD4

L'introduction de Bâle III en Europe se fera grâce à deux textes complémentaires comprenant :

- d'une part, un règlement (*Capital Requirements Regulation – CRR*), d'application directe dans les États membres, qui couvre l'ensemble des dispositions des piliers 1 (exigences quantitatives minimales) et 3 (transparence), c'est-à-dire l'essentiel des règles Bâle III ;
- d'autre part, une directive (*Capital Requirements Directive – CRD*), qui couvre les dispositions étroitement liées aux lois nationales : les pouvoirs et responsabilités des autorités nationales (autorisation, exercice de la liberté d'établissement et de la libre prestation de service, organisation de la supervision prudentielle, les surcharges en fonds propres et sanctions) ; les exigences sur le contrôle interne et les dispositions concernant la gouvernance et la rémunération. Contrairement au règlement, la directive devra faire l'objet d'une transposition en droit national avant d'être applicable.

De manière générale, les deux projets de textes reprennent largement le contenu de Bâle III, tout en l'adaptant aux spécificités et enjeux européens, tels que l'encadrement des rémunérations, les modalités de mise en œuvre des différents « coussins en fonds propres » (surcharge appliquée aux banques systémiques, coussins contracycliques, etc.) ou encore, la possibilité de renforcer les exigences minimales en fonds propres (pour la couverture du risque de crédit notamment) ; de même, s'agissant en particulier du ratio de liquidité à un mois (*liquidity coverage requirement – LCR*), le projet de règlement organise une première phase de surveillance : il reviendra ensuite à la Commission, sur la base d'une étude d'impact que devra conduire l'Autorité bancaire européenne, de publier par acte délégué un règlement d'application directe instituant le LCR en tant que norme contraignante applicable à partir en principe de 2015.

Cette évolution législative marque une étape décisive dans le renforcement du cadre réglementaire européen. La date d'entrée en vigueur des deux textes est fixée au 1^{er} janvier 2014, date à partir de laquelle ils s'appliqueront de manière graduelle jusqu'en 2019, où ils produiront leurs pleins effets.

publication des projets de texte, en 2011, a continué en 2012 à jouer un rôle très actif dans le cadre des discussions au Conseil (participation directe aux réunions ouvertes aux experts ou avis techniques proposés à la direction générale du Trésor en amont des réunions politiques du Conseil ou des trilogues Conseil/Commission/Parlement).

Parallèlement, l'ACP a pris part aux travaux techniques menés dans le cadre de l'Autorité bancaire européenne pour préparer les nombreux standards réglementaires et les orientations, qui viennent préciser certaines dispositions du règlement et de la directive et permettent une mise en œuvre convergente au sein de l'Union européenne. Ces travaux ont été conduits en visant à faire émerger les meilleures solutions, d'un point de vue prudentiel, tout en prenant pleinement en compte les spécificités du secteur bancaire français, dans le cadre d'une large concertation menée avec la profession.

La préparation de la mise en œuvre de la réglementation sur la liquidité

L'ACP a effectué en 2012, dans un cadre européen, des études d'impact trimestrielles (*quantitative impact study – QIS*) et organisé sur cette base des échanges réguliers avec les banques françaises pour suivre leur trajectoire d'adaptation au futur ratio de liquidité (*liquidity coverage ratio – LCR*). Ces exercices de suivi font ressortir une nette amélioration du ratio LCR moyen des établissements français depuis 2010.

Par ailleurs, suite à l'intervention de plusieurs gouverneurs du G20, dont celui de la Banque de France, le Comité de Bâle a décidé, le 6 janvier 2013, d'apporter des aménagements sensibles au LCR¹⁴.

¹⁴ Il s'agit notamment de l'élargissement des actifs éligibles au numérateur du ratio (obligations des sociétés non financières notées BBB-, actions des grands indices boursiers, etc.), de la réduction des taux de fuite des dépôts de la clientèle de détail bénéficiant d'un système de garantie (baisse de 5 % à 3 %), de la réduction des taux de fuite sur dépôts « non opérationnels » (baisse de 75 % à 40 %).

Encadré 27

L'évolution de la liquidité des banques françaises en 2012

En 2012, la structure de financement des banques françaises a en effet progressivement évolué dans le sens d'une plus grande conformité aux exigences du LCR. La réouverture du marché sur les échéances à moyen terme a permis aux établissements de financer avec des ressources stables des actifs éligibles au numérateur du LCR. Les banques françaises se sont également engagées dans des stratégies d'ajustement structurel de leur bilan, portant notamment sur la banque de financement et d'investissement. La mise en œuvre de ces plans de diminution du niveau du levier d'endettement (*deleveraging*) a ainsi progressivement réduit les besoins de financement, notamment sur les activités libellées en dollars, tandis que l'accroissement de la préférence des agents économiques pour les actifs liquides en période d'incertitudes financières a conduit à un accroissement des dépôts de la clientèle de détail et permis de limiter la part du financement de marché par nature plus volatil.

Le ratio crédits sur dépôts a également poursuivi sa baisse vers un niveau plus équilibré grâce à l'augmentation précitée de la collecte des dépôts, conjuguée à une légère contraction de la production des crédits en 2012. Le ratio atteint désormais son niveau le plus bas depuis plus de dix ans laissant ainsi davantage de marge de manœuvre aux établissements français pour constituer des réserves de liquidité.

Encadré 28

Les stress tests FMI FSAP

Le FMI a publié le 21 décembre 2012 les résultats de l'évaluation de la stabilité du système financier français dans le cadre du programme FSAP (*Financial Sector Assessment Program*)¹. Cet examen, qui avait déjà eu lieu en 2005, comprenait notamment un exercice de test de résistance (*stress test*) mené par l'ACP. L'objectif était de juger la résistance des banques et des assurances dans des conditions macroéconomiques et financières particulièrement dégradées, au cœur de la crise des dettes souveraines européennes.

En pratique le FMI a défini le cadre de l'exercice, la Banque de France a spécifié le scénario macroéconomique et l'ACP a développé la méthodologie de *stress test*. L'exercice lui-même a ensuite été réalisé à partir, d'une part, des modèles internes des banques et assurances (exercice dit *bottom-up*) et, d'autre part, des modèles de stress du SGACP pour les banques (exercice dit *top-down*).

En ce qui concerne les banques, huit groupes² représentant plus de 97 % du secteur par la taille du bilan ont pris part au *stress test*. Les résultats montrent leur capacité à résister à une détérioration significative de l'environnement économique, l'ensemble des institutions affichant un ratio de solvabilité CET1³ au sens de CRD 4 supérieur à 8 % dans le scénario adverse. En termes de liquidité, le *stress test* a mis en évidence la vulnérabilité relative que constituent les financements de marché (*wholesale funding*) mais également l'existence d'importantes réserves de collatéral leur permettant de faire face durablement (plus d'un an) à un épisode de crise, en ayant recours à la BCE.

S'agissant du secteur de l'assurance, les 25 entités de l'échantillon retenu couvrent 70 % du marché de l'assurance-vie et 50 % du marché de l'assurance non-vie, avec respectivement 12 et 13 entités. Les assureurs ont évalué l'impact à l'horizon d'un an de *stress de liquidité*, de marché et assurantiels sur leur marge de solvabilité. Les résultats montrent que les assureurs-vie ne sont que faiblement atteints par le scénario défavorable en raison de capacités importantes d'absorption des pertes par la participation aux bénéfices. Pour les assureurs non-vie, qui ne disposent pas de ce mécanisme, l'effet du scénario défavorable est plus important mais ne met pas en péril leur solvabilité, en raison du niveau généralement élevé de leurs ratios de solvabilité initiaux.

1 <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=40187.0>

2 BNP Paribas, Société générale, Groupe Crédit agricole, Groupe BPCE, Groupe Crédit mutuel, La Banque Postale, HSBC France, Caisse des dépôts et consignations. Les résultats ont été publiés hors Caisse des dépôts et consignations.

3 Fonds propres de base de catégorie 1

L’élargissement des actifs éligibles au numérateur du ratio ainsi que la baisse des taux de fuite sur certains passifs devraient alléger les contraintes d’ajustement pesant sur les bilans bancaires tandis que la progressivité de l’entrée en vigueur du ratio¹⁵ devrait permettre de lisser l’application de la contrainte réglementaire dans le temps. L’objectif de ces modifications, sur lesquelles la Banque de France et l’Autorité de contrôle prudentiel ont été une force importante de proposition, est de mieux prendre en compte la liquidité réelle des établissements et surtout l’interaction potentielle de ce ratio avec la mise en œuvre de la politique monétaire. Il est possible cependant que les marchés réclament un ajustement plus rapide que le régulateur ne l’a fait.

L’identification des institutions financières systémiques

L’élaboration d’un cadre d’identification et de supervision spécifique des institutions financières systémiques (*Systemically Important Financial Institutions – SIFIS*) a été souhaitée par les membres du G20 lors du sommet de Londres en 2009 et sa mise en œuvre a commencé avec la publication par le CSF d’une première liste de banques d’importance systémique mondiale (*Global Systemically Important Banks – G-SIB*) lors du sommet du G20 de Cannes en novembre 2011.

Le SGACP et la Banque de France participent activement aux travaux que le Comité de Bâle et l’Association internationale des contrôleurs d’assurance mènent en la matière sous l’égide du CSF. Ils prennent part à l’élaboration des méthodologies d’identification des institutions systémiques ainsi qu’à la définition et au calibrage des mesures de supervision que les différents États membres du G20 devront mettre en œuvre. Ils collaborent également à l’analyse et à la comparaison des données collectées auprès des principales institutions financières mondiales. Le SGACP et la Banque de France ont ainsi contribué à la mise à jour de la liste des G-SIB publiée par le CSF le 1^{er} novembre 2012¹⁶.

¹⁵ Au 1^{er} janvier 2015, le seuil réglementaire a été fixé à 60 % avec une augmentation de 10 points chaque année pour atteindre 100 % en 2019.

¹⁶ http://www.financialstabilityboard.org/publications/r_121031ac.pdf



Ils ont participé à la rédaction du *Cadre de travail pour traiter des banques d’importance systémique nationale*¹⁷. Enfin, le SGACP a également collaboré aux travaux d’identification d’assureurs systémiques mondiaux.

La surveillance des infrastructures des marchés financiers

La crise financière a mis en évidence le manque de transparence des marchés de produits dérivés de gré à gré et l’intérêt de compenser par contrepartie centrale ce type d’opérations, ce qui contribue à une diminution du risque de contrepartie. Dans la lignée des engagements du G20 de septembre 2009, la compensation par contrepartie centrale de l’ensemble des produits dérivés standardisés a été rendue obligatoire dans l’Union européenne, selon des règles définies par le règlement européen « EMIR », (*European Market Infrastructure Regulation*), qui a été adopté en juillet 2012.

Ce règlement comprend notamment des règles relatives à l’obligation de *reporting* et de compensation des dérivés éligibles, à la supervision, à la gestion des risques et à la gouvernance des chambres de compensation et des référentiels centraux de données (*trade repositories*). La Banque de France a participé en 2012 aux groupes de travail qui ont élaboré sous l’égide de l’Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), et en coopération avec le SEBC, les standards techniques relatifs aux chambres de compensation d’instruments financiers et à l’obligation d’enregistrement des transactions dans des référentiels centraux de

données. Ces standards techniques ont été finalisés en septembre 2012.

Au plan international, la Banque de France participe aux travaux de renforcement des normes applicables à l'ensemble des infrastructures des marchés financiers (contreparties centrales, dépositaires centraux et systèmes de règlement-livraison de titres, systèmes de paiement, référentiels centraux de données). Ces travaux, menés conjointement par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (CPSS-IOSCO), ont abouti à l'édition des « Principes pour les infrastructures de marchés » (PFMI), publiés en avril 2012.

Dans ce cadre, la Banque de France a co-présidé (avec l'Autorité des marchés financiers du Québec) le groupe de travail CPSS-IOSCO mandaté par le CSF pour définir les principes d'accès des autorités de régulation aux données sur les transactions sur produits dérivés conclues de gré à gré, stockées dans les référentiels centraux de données. Elle est également membre du Forum des régulateurs pour les produits dérivés négociés de gré à gré. Créé en 2009, celui-ci rassemble des banques centrales, des autorités de contrôle bancaire et des régulateurs de marché de plusieurs pays qui coopèrent pour développer des approches homogènes de l'exercice de leur mission de régulation.

3|5 La coopération internationale

La politique de coopération internationale de la Banque comprend deux volets principaux :

- l'assistance technique ;
- la formation d'agents de banques centrales et d'autorités de supervision étrangères.

L'assistance technique revêt trois formes :

- une action bilatérale par le biais de l'accueil de visiteurs étrangers en France et de l'envoi de missions d'experts de la Banque dans des banques centrales ou organismes de supervision à l'étranger ;
- la participation à des programmes d'assistance, sur financement européen, au profit des pays en voie d'accès ou dans le cadre de la politique dite de voisinage ; notamment, la Banque de France est chef de file d'un jumelage européen avec la Banque centrale de Tunisie qui vise à doter cette dernière d'outils rénovés d'analyse et de prévision pour la conduite de la politique monétaire ;
- la participation à des missions sous l'égide du FMI ou de la Banque mondiale.

Les actions d'assistance technique de la Banque de France (cinq missions, trente-et-une visites d'étude en 2012 et cent vingt-deux personnes accueillies dans ce cadre) ont concerné majoritairement des pays francophones (Maghreb et Afrique subsaharienne) ainsi que des pays d'Europe centrale et orientale. Les domaines d'activité ont porté sur la politique monétaire, la supervision prudentielle, la sécurité des moyens de paiement et la stabilité financière.

En outre, en 2012, la Banque de France a organisé dix-sept séminaires de formation en France et vingt-deux à l'étranger, à l'intention de 556 agents de banques centrales et d'autorités de supervision étrangères. Les stagiaires proviennent à parts quasi égales des pays francophones, des nouveaux États membres de l'Union européenne, des grands pays émergents du G20 et du reste du monde. Les thèmes ont concerné la politique monétaire, les statistiques, la stabilité financière, la supervision prudentielle et la gestion de banque centrale.



Gouvernance, stratégie et gestion

LE COMITÉ DE DIRECTION (AU 15 MARS 2013)

De haut en bas :

Michel Cardona

adjoint au secrétaire général, secrétaire du comité

Hervé Le Guen

directeur des Services juridiques

Nicolas de Sèze

directeur général de l'IEDOM

et de l'IEM

George Peiffer

directeur général

de la Fabrication des billets

Frédéric Peyret

directeur général

des Ressources humaines

Jacques Fournier

directeur général des Statistiques

Danièle Nouy

secrétaire général de l'Autorité

de contrôle prudentiel

Didier Elbaum

contrôleur général

Marc-Olivier Strauss-Kahn

*directeur général des Études
et des Relations internationales*

Anne Le Lorier

premier sous-gouverneur

Christian Noyer

gouverneur

Robert Ophèle

second sous-gouverneur

Nathalie Aufauvre

secrétaire général

Henri Jullien

directeur général

*des Activités fiduciaires
et de Place*

Denis Beau

directeur général des Opérations

Pierre Jaillet

directeur général,

conseiller spécial du gouverneur



1| LA GOUVERNANCE

1|1 Les organes exécutifs

Le gouverneur et les sous-gouverneurs

Le gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le Conseil général, prépare et met en œuvre ses décisions. Le gouverneur ainsi que les sous-gouverneurs sont nommés par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans renouvelable une fois. Lors du Conseil des ministres du 28 octobre 2009, sur proposition du Premier ministre, M. Christian Noyer a été reconduit au poste de gouverneur de la Banque de France pour un second mandat de six ans à compter du 1^{er} novembre 2009.

L'indépendance de la Banque de France, a pour corollaire l'indépendance de son gouverneur, membre du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE), et des sous-gouverneurs. L'article L141-1 du *Code monétaire et financier* prévoit en effet que, dans l'exercice des missions qu'elle accomplit au titre de sa participation au Système européen de banques centrales (SEBC), la Banque de France, en la personne de son gouverneur et de ses sous-gouverneurs, ne peut ni solliciter ni accepter d'instructions du gouvernement ou de toute autre personne.

Le gouverneur assure les fonctions exécutives de direction de la Banque de France. Il préside le Comité de direction, qui regroupe l'ensemble des responsables de domaines, ainsi que le Comité des carrières qui donne son avis sur la désignation des cadres supérieurs de l'entreprise.

Le gouverneur exerce également la présidence de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), du Comité de la médiation bancaire, de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement et de l'Observatoire de l'épargne réglementée.

Le Comité de direction

Sous sa forme plénière ou restreinte, le Comité de direction constitue le cœur du fonctionnement

opérationnel de la Banque de France, au sein duquel les responsables de l'entreprise confrontent leurs points de vue sur l'ensemble des sujets d'intérêt commun pour faciliter la prise de décisions collégiales. Placé sous la présidence du gouverneur, il comprend les sous-gouverneurs, les directeurs généraux, l'adjoint du secrétaire général chargé de la stratégie et le directeur des services juridiques. Dans une logique de plus forte intégration avec la Banque, le directeur général de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) y siège également.

Le Comité de direction examine les sujets de caractère stratégique ou relatifs à la gestion interne. Les réunions peuvent être préparées, si nécessaire, par des comités restreints associant les responsables directement concernés. Il peut prendre la forme d'un Comité des carrières pour formuler un avis sur les nominations des directeurs de services centraux et des directeurs régionaux.

Les organes de la gestion opérationnelle

Deux instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif et le Comité des risques.

Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif conseille ce dernier sur la stratégie d'investissement de l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France (en euros et en devises). Il examine, en particulier, le volume des investissements, leur allocation par type d'actifs ainsi que leur horizon de placement.

Le Comité des risques, placé sous la présidence d'un sous-gouverneur, définit le dispositif d'encadrement des risques applicable aux opérations de marché pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France. À ce titre, il tient à jour la liste des émetteurs, des pays et des instruments autorisés, valide les méthodologies de mesure des risques et des performances des activités de marché, veille au respect des limites d'encadrement de ces opérations et examine les rapports d'audit, de contrôle ou d'activité intéressant son domaine de compétence.

La réflexion collégiale trouve également sa place dans les fonctions dites de support, par le biais de

Encadré 29

L'implantation de la Banque de France à fin 2012



deux comités placés sous l'autorité du secrétaire général : le groupe de stratégie informatique, qui a pour mission de définir la politique à court et moyen terme de la Banque de France dans le domaine des investissements informatiques, et le comité des engagements immobiliers pour les questions relatives à la gestion du patrimoine immobilier.

L'organisation du réseau et le collège des directeurs régionaux

Le réseau de la Banque de France compte aujourd'hui quatre-vingt-seize succursales départementales (dont vingt-deux sièges de direction régionale), auxquelles sont rattachées vingt-et-une antennes économiques et sept centres de traitement du surendettement. Les services liés à la gestion de la circulation fiduciaire sont assurés dans soixante-six de ces établissements ainsi que dans quatre centres spécialisés.

Afin de faciliter l'accès des usagers aux services publics assurés par la Banque de France (surendettement, accès aux fichiers d'incidents de paiement et droit au compte), quatre-vingt-cinq bureaux d'accueil et d'information sont ouverts dans certaines villes où la Banque de France ne dispose pas d'une implantation permanente ouverte au public. Ces bureaux non permanents se situent le plus souvent dans les locaux d'autres organismes publics (sous-préfectures, mairies, etc.).

Au-delà, les particuliers souhaitant saisir la Banque pour ces services peuvent le faire à distance (courrier, téléphone et, dans quelques communes, bornes interactives).

L'organisation du réseau de la Banque de France repose sur deux niveaux :

- la région, échelon de gestion dont le directeur régional, directeur de la succursale installée au chef-lieu de région, coordonne et supervise l'activité des différentes succursales départementales implantées dans la région, en veillant à l'homogénéité et à la qualité des travaux réalisés ;
- le département, échelon opérationnel constitué de la succursale départementale et, éventuellement, des unités spécialisées rattachées, en charge de la mise

en œuvre des objectifs assignés au réseau, au plus près des interlocuteurs habituels de la Banque de France (banques, entreprises, particuliers, collectivités locales et autorités administratives).

Le directeur régional assure également la gestion des ressources humaines et des moyens budgétaires, ainsi que le contrôle de gestion de sa région. Il dispose auprès de lui de pôles de compétences spécialisés et d'une structure spécifique de supervision des opérations et des procédures, le service régional de contrôle et de maîtrise des risques.

Compte tenu de leurs responsabilités, les directeurs régionaux sont les interlocuteurs privilégiés des dirigeants de la Banque pour les questions ayant trait au réseau ; sous la présidence du directeur général des Activités fiduciaires et de Place et de son adjoint, ils se réunissent tous les deux mois en collège auquel participent également les cinq inspecteurs chargés de secteur.

1|2 Les organes délibératifs et de contrôle

Le Conseil général

En application de l'article L142-3 du *Code monétaire et financier*, le Conseil général est composé du gouverneur et des deux sous-gouverneurs, de deux membres nommés par le président du Sénat, de deux membres nommés par le président de l'Assemblée nationale, de deux membres nommés en Conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de l'Économie, du vice-président de l'Autorité de contrôle prudentiel et d'un représentant élu des salariés.

Un censeur ou son suppléant, nommé par le ministre chargé de l'Économie, représente l'État. Il assiste aux séances du Conseil ; il peut soumettre des propositions au Conseil et faire opposition à toute décision.

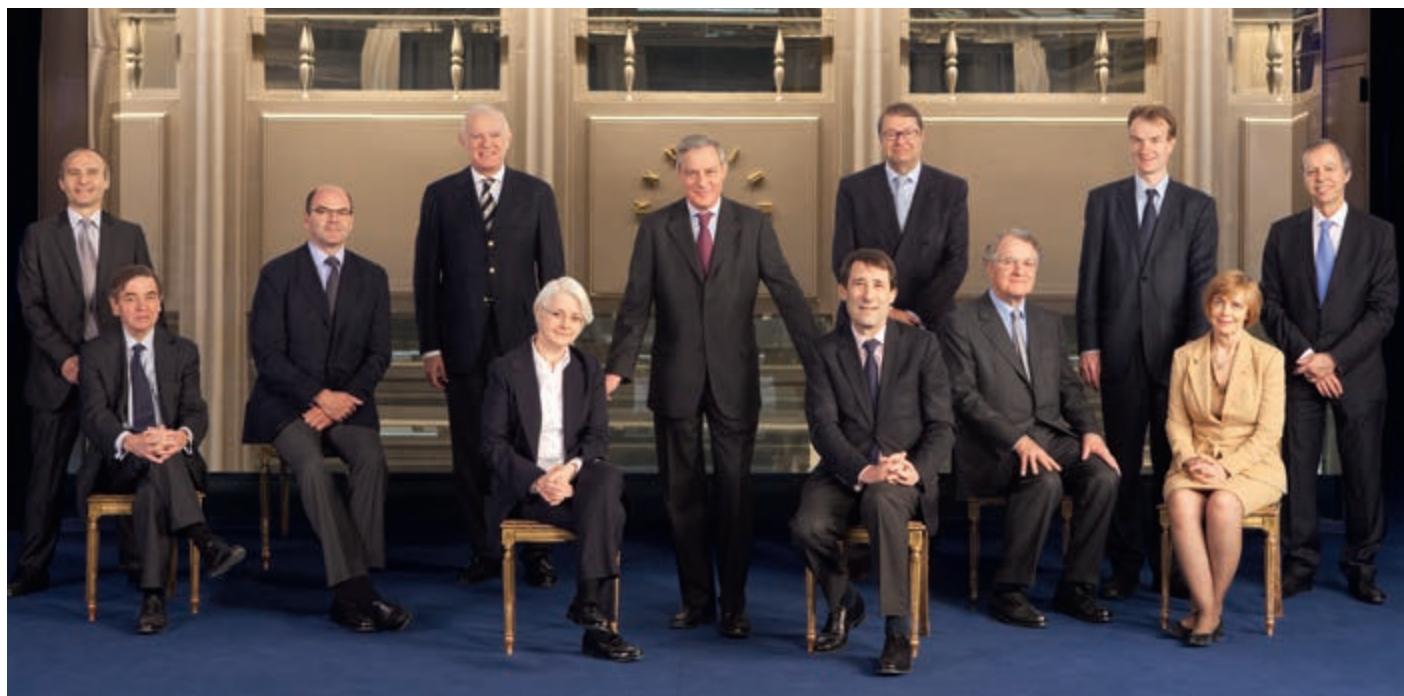
Le Conseil général exerce à la Banque de France l'essentiel des fonctions d'un conseil d'administration. Il délibère sur les questions relatives à la gestion des activités autres que celles qui relèvent des missions du SEBC. Il délibère des statuts du Personnel, soumis

à l'agrément des ministres compétents, et détermine les règles applicables aux agents de la Banque de France dans les domaines où les dispositions du *Code du travail* sont incompatibles avec le statut ou les missions de service public dont elle est chargée. Le Conseil général délibère de l'emploi des fonds propres, établit les budgets et arrête le bilan et les comptes ainsi que le projet d'affectation du bénéfice et de fixation du dividende revenant à l'État.

Dans le cadre des principes rappelés ci-dessus, le Conseil général débat, en particulier, des questions relatives à la stratégie à court et moyen terme de la Banque de France. Il est ainsi amené, chaque année,

à examiner le plan stratégique défini pour l'exercice suivant et à se faire présenter, en cours d'exercice, l'état d'avancement des grands projets en cours. Il veille à doter la Banque de France des moyens nécessaires à l'exercice des missions qui lui sont dévolues au titre de sa participation au SEBC.

Comme pour le gouvernement de la Banque, les membres du Conseil général autres que le gouverneur et les sous-gouverneurs sont indépendants : l'article L142-3 précise que le Conseil général vérifie que les activités professionnelles exercées par ses membres respectent le principe d'indépendance de la Banque de France.



LE CONSEIL GÉNÉRAL (AU 15 MARS 2013)

De gauche à droite :

Michel Felce ; Henri de Richemont ; François Calvarin ; Serge Lepeltier ; Anne Le Lorier ; Christian Noyer ; Robert Ophèle ; Jean-Philippe Thierry ; Philippe Auberger ; Hervé de Villeroché ; Élizabeth Ducottet ; Bernard Maris

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit de la Banque de France a été créé par une décision en date du 22 octobre 2004. Son président est nommé par le Conseil général, sur proposition du gouverneur et son secrétariat est assuré par le Contrôleur général.

Conformément à la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006, la mission du Comité d'audit est de rendre compte au Conseil général dans les domaines de l'information financière, de l'audit externe et interne, du contrôle interne et de la maîtrise des risques. Dans l'ensemble de ces domaines, le Comité d'audit peut entendre tout responsable de la Banque de France ainsi que les commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises en 2012. Ses travaux ont notamment porté sur les domaines suivants :

- en matière d'information financière, les commissaires aux comptes ont présenté aux membres du Comité les

conclusions de leurs travaux sur l'arrêté des comptes annuels 2011 ;

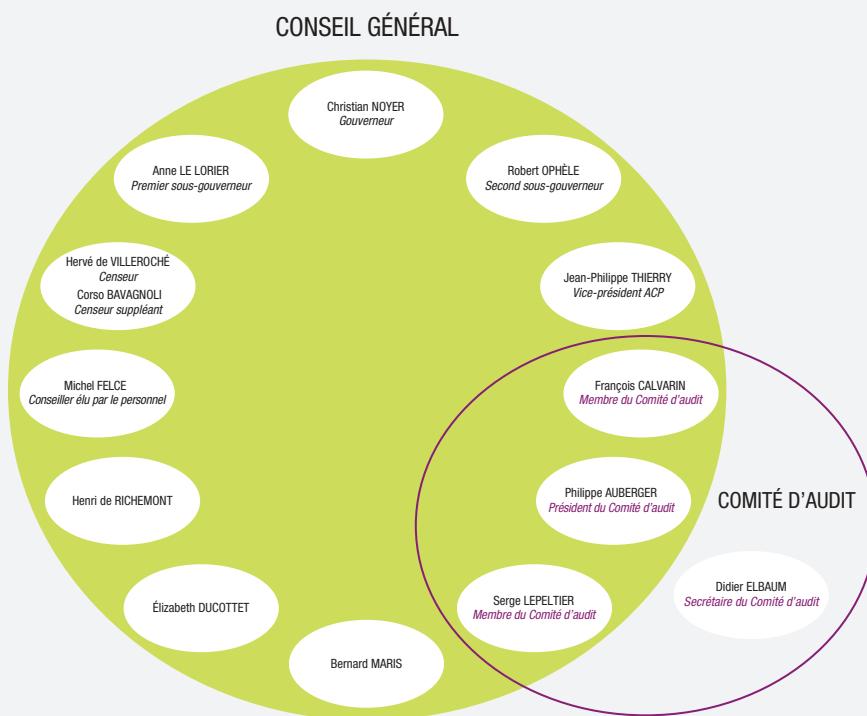
- en matière d'audit interne, le Comité a pris connaissance des principaux constats des missions d'audit interne ainsi que des suites données aux plans d'action élaborés par les audités et a examiné le programme d'audit de l'année 2013, sur lequel il a donné un avis favorable ;

- enfin, dans le domaine du contrôle interne et de la maîtrise des risques, le Comité a pris connaissance des principaux résultats de la démarche d'identification des risques opérationnels et a examiné le dispositif de maîtrise des risques mis en place pour plusieurs activités ou processus, relevant notamment de la direction générale des Opérations.

Le Comité des rémunérations

Créé par une décision du Conseil général en date du 12 mars 2010, le Comité des rémunérations comprend deux membres du Conseil général désignés par le gouverneur. Il a pour mission d'examiner les rémunérations du haut encadrement de la Banque.

Le Conseil général et le Comité d'audit



1|3 L'audit interne et la maîtrise des risques

L'audit interne

L'audit interne a compétence sur l'ensemble des unités, processus et activités de la Banque de France. Ses missions sont conduites aussi bien au siège que dans les centres administratifs de province ou dans le réseau et son organisation est structurée en conséquence. Établissant son programme annuel selon une approche fondée sur les risques, l'audit interne a pour mission, dans le cadre de sa charte, de s'assurer de la qualité et de l'efficience des processus de management, de maîtrise des risques et de contrôle interne au sein de la Banque. En aidant la Banque de France à atteindre ses objectifs, l'audit interne contribue à l'amélioration de la gouvernance. Tant pour son organisation que pour la conduite de ses missions, l'audit interne de la Banque de France se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle définies par l'*Institute of Internal Auditors* (IIA).

L'action de l'audit interne s'inscrit également dans le cadre du SEBC. Le Contrôleur général et le directeur de l'Audit des services centraux sont membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC (*Internal Auditors Committee* – IAC) qui se réunit plusieurs fois par an à la BCE. Ils y préparent, avec leurs homologues des autres banques centrales nationales et de la BCE, le programme d'audit du SEBC et supervisent la réalisation des missions.



La Banque de France a continué de présider le groupe de travail chargé de décliner, pour l'IAC, le cadre de maîtrise des risques applicable aux activités Eurosystème. Les conclusions des travaux de l'IAC sont adressées au Comité d'audit et au Conseil des gouverneurs de la BCE.

Par ailleurs, de nombreuses délégations d'auditeurs internes, notamment en provenance d'instituts d'émission de pays francophones, viennent se former à Paris et des inspecteurs de la Banque de France mènent des missions d'assistance technique à l'étranger.

Enfin, le Contrôleur général joue un rôle important dans l'animation du réseau des responsables d'audit interne des banques centrales des pays francophones qui, après Beyrouth en 2010 et Dakar en 2011, se sont réunis à Paris en 2012.

La maîtrise des risques

La Banque de France conduit depuis 2006 une démarche de gestion du risque opérationnel (méthode AMARIS) qui répond à un double objectif :

- renforcer le contrôle interne, en évaluant l'ensemble des risques opérationnels ainsi que les dispositifs de contrôle interne et les plans d'action visant à réduire ces risques ;
- adopter les meilleures pratiques parmi celles en vigueur au sein du SEBC et celles préconisées par le comité de Bâle dans ce domaine.

Elle dispose en outre, pour les risques relatifs à son système d'information, d'une organisation, d'une méthodologie et de procédures d'évaluation similaires à celles adoptées par le SEBC.

L'organisation retenue est décentralisée et s'articule de la façon suivante :

- au sein de la direction de la Prévention des risques, rattachée au Contrôleur général, un pôle est chargé de structurer une démarche d'analyse et de maîtrise des risques commune à toutes les directions générales ; un autre pôle assure la fonction de responsable de la sécurité du système d'information ;
- dans chaque direction générale, un *manager* des risques est chargé de maintenir à jour la cartographie des risques

opérationnels et d'accompagner la mise en œuvre des plans d'actions visant à réduire ces risques ; de même, dans chaque direction régionale, un service de contrôle et de maîtrise des risques contribue à ces missions ;

- le Comité de coordination du contrôle interne supervise le fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques opérationnels. Présidé par le Contrôleur général, il réunit les directeurs généraux, les directeurs des Services juridiques et de l'Audit ainsi que les managers des risques ;
- le Comité de direction et le Comité d'audit examinent chaque année le rapport sur les risques opérationnels consolidés.

2| LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Le Traité de l'Union européenne, les statuts du SEBC et la législation nationale confèrent aux missions de la Banque de France un socle robuste et pérenne. Ces missions s'exercent toutefois dans un environnement en perpétuelle évolution : globalisation de l'économie, mutations du secteur financier, intégration européenne, élargissement de l'Eurosystème... sont autant d'éléments qui viennent modifier en profondeur le cadre d'exercice de ses missions.

Le Comité de direction a conduit un travail de réflexion prospective pour définir les contours de la Banque de France des années 2020. Cette réflexion visait à fixer un cadre dans lequel s'inscriront les futurs plans stratégiques de la Banque, notamment le prochain plan triennal 2013-2015. Dès l'exercice 2012, des actions importantes ont été engagées.

Trois enjeux ont été identifiés par le Comité de direction comme structurants pour l'avenir de la Banque à moyen terme :

- la transformation de l'organisation et des modes de fonctionnement de la Banque à l'horizon 2020 ;
- la poursuite du renforcement de la structure financière de la Banque ;
- le confortement de l'influence de la Banque en France, en Europe et dans le monde.

2|1 Transformer la Banque à l'horizon 2020

La Banque de France des années 2020 devra être une Banque centrale réactive, capable de s'adapter. Ce sera aussi une Banque centrale plus efficace dans ses modes de fonctionnement et de collaboration internes. Ce sera enfin une Banque centrale moderne, « numérique », capable de tirer le meilleur du formidable développement des nouvelles technologies pour pouvoir concentrer l'action et l'expertise de ses agents sur ce qui fait sa réelle valeur ajoutée pour ses contreparties et clients externes.

Dans le même temps, le Comité de direction a affiché sa confiance dans le maintien d'un périmètre de missions étendues, qui constitue un ensemble cohérent, robuste et qui a fait ses preuves face à la crise financière.

Les évolutions démographiques attendues au cours de cette décennie seront très structurantes pour le développement de la Banque : entre le début de l'année 2012 et la fin de l'année 2020, plus de 40 % des effectifs auront quitté l'institution. Ces évolutions incitent la Banque à repenser en profondeur son organisation, ses processus, ses modes de fonctionnement et de collaboration ; elles la conduisent également à recruter, à un niveau jamais atteint au cours des dernières années, les profils nécessaires pour construire l'avenir de l'institution, et ce faisant à rajeunir considérablement la Banque.

Certaines actions ont d'ores et déjà été engagées :

- la modernisation du réseau de succursales ;
- l'optimisation des processus et des modes de fonctionnement ;
- la mise en œuvre d'un plan numérique.

La modernisation du réseau

Le gouverneur a présenté à la mi-septembre 2012 les grands principes d'un projet d'optimisation de son organisation territoriale :

- le maintien d'une présence permanente de la Banque de France dans chaque département, en principe la

ville préfecture. Le maillage départemental a en effet prouvé sa nécessité et son efficacité au cours de la crise. Les directions régionales continuent d'assurer le pilotage opérationnel du réseau ;

- un fonctionnement en réseau et une spécialisation accrue des implantations pour répondre à l'exigence d'expertise de nos activités et optimiser la gestion. Des centres de traitement partagé dédiés aux entreprises (CTPE) et au traitement du surendettement (CTPS) sont ainsi constitués à raison d'au moins un par région ;
- l'utilisation de toutes les ressources de communication pour améliorer les services rendus : les dossiers de

surendettement pourront être directement saisis dans une base et la personne surendettée pourra suivre l'évolution de son dossier ; les échanges avec les entreprises s'appuieront plus largement sur Internet.

S'agissant des services de caisse, le projet de réorganisation vise trois objectifs :

- prendre en compte l'évolution des circuits fiduciaires et la baisse attendue des volumes à traiter par la Banque en raison d'une utilisation de plus en plus grande des coupures intermédiaires (essor du billet de 50 euros en particulier) et d'une montée maîtrisée du recyclage des billets par les professionnels de la filière ;

Encadré 30

Les programmes de modernisation du réseau des caisses

Le programme NCF

Le projet « nouveaux centres fiduciaires » consiste à industrialiser les processus de traitement fiduciaire en bâtissant des installations modernes exclusivement destinées à l'entretien de la monnaie fiduciaire et fortement automatisées. La construction de deux nouveaux centres fiduciaires, l'un en Île-de-France, l'autre dans le Nord-Pas-de-Calais a été décidée.

Pour le Nord-Pas-de-Calais, le projet est en cours de réalisation avec une livraison du bâtiment équipé et sécurisé prévue fin 2015 sur le site de Sainghin-en-Mélantois, au sud de Lille. Pour l'Île-de-France, un terrain situé sur la commune de La Courneuve a été acquis début août 2012. Le programme a fait l'objet d'une validation fin 2012 pour son passage en phase de mise en œuvre, la livraison finale devant intervenir au début de l'année 2017.

Le programme de modernisation des activités de tri

Ce projet concerne la modernisation de l'activité d'entretien des billets par la Banque de France, par laquelle elle traite annuellement un volume de l'ordre de 7 milliards de billets au travers de ses sites fiduciaires répartis sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit de renouveler le parc actuel des machines pour le moderniser et faire évoluer les processus de tri des billets dans une logique d'optimisation industrielle et logistique, en recherchant également une amélioration significative des conditions de travail des opérateurs.

L'année 2012 a été essentiellement consacrée aux études préalables qui ont débouché sur un cadre de préconisations en termes de budgets, de matériels et d'organisation. Le projet est en phase de préparation de l'appel d'offres européen d'acquisition des équipements de tri et principaux périphériques, pour un renouvellement de la quasi-totalité des machines entre 2015 et 2020.

Le programme de modernisation informatique du domaine fiduciaire

Après le projet INTEROP qui a introduit une traçabilité des échanges de valeurs fiduciaires avec les transporteurs de fonds, la Banque de France poursuit via le projet « TROCADC » le déploiement d'une traçabilité logistique des valeurs tout au long de leur traitement dans ses caisses. En 2012, TROCADC est entré en phase de conception générale ; une première réalisation a permis la mise en place de la traçabilité des billets neufs et des opérations de *pooling* (échanges de billets entre banques centrales), nécessitée par l'arrivée de la nouvelle série de billets en euros à compter de 2013.

- autoriser un traitement industriel efficace, à l'occasion du renouvellement du parc de machines de tri et avec la création de nouveaux centres fiduciaires (NCF) dans de nouvelles implantations conçues dans ce but ;
- maintenir une présence suffisamment dense pour assurer un service de caisse de la Banque de France sur l'ensemble du territoire ; cela justifie, dans des cas exceptionnels, de conserver des caisses excentrées, malgré un volume réduit d'activité.

Ces grands principes ont servi de base à la concertation avec les partenaires sociaux, dans le cadre de négociations au sein du comité central d'entreprise ainsi que des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et des comités d'entreprises locaux dans les régions. Cette phase de dialogue social, qui doit aboutir à la signature d'un accord d'entreprise dans le courant de l'année 2013, est centrée sur les évolutions à conduire au cours des trois premières années (2013 à 2015), notamment :

- la réduction du réseau de caisses et l'accompagnement des agents impactés dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi ;
- la mise en place de mesures d'incitation à la mobilité afin de faciliter la concentration des activités de traitement envisagée pour les années ultérieures ;
- la mise en place d'équipes d'intérim de longue durée pour permettre de gérer les déséquilibres d'effectifs entre unités durant la phase de transition.

L'optimisation des processus et des modes de fonctionnement

Les activités du réseau ne seront pas les seules pour lesquelles des transformations importantes doivent être engagées. Parmi les fonctions de support, plusieurs projets ont été lancés pour alléger et optimiser le fonctionnement interne de l'institution. C'est notamment le cas pour la gestion administrative des ressources humaines, dont une partie de l'activité est aujourd'hui dématérialisée (projet qui se poursuit), ou pour la gestion des factures, avec le projet de dématérialisation et de centralisation de leur traitement. Dans les deux cas, il s'agit d'alléger les processus liés à des tâches purement administratives pour permettre



aux fonctions de support de se concentrer sur les services à plus forte valeur ajoutée.

De même, des actions de réingénierie sont à l'étude ou en cours dans la plupart des métiers opérationnels. Ces actions portent prioritairement sur l'externalisation des tâches à faible valeur ajoutée, la recherche de simplification administrative et l'intégration des nouvelles technologies. Les services bancaires ou la fabrication des billets sont deux exemples emblématiques d'une démarche qui se veut globale à l'échelle de la Banque.

Encadré 31

La réingénierie des systèmes d'information des activités de services bancaires

Le projet ATENA (Application de TENue de comptes Automatisée)

Ce projet s'inscrit dans la dynamique de modernisation des services bancaires rendus à la clientèle institutionnelle de la Banque, et notamment au Trésor, son principal client dans ce domaine. Pour répondre à des objectifs forts en termes d'évolutivité, de qualité du service rendu, de maîtrise du système d'information dans son ensemble, il a été décidé d'entreprendre une refonte de l'application actuelle de tenue des comptes en euros et de la solution de banque en ligne associée.

Le projet ATENA se décompose en trois applications :

- une application de tenue des comptes en euros qui permet notamment d'offrir des services bancaires à valeur ajoutée pour la gestion de trésorerie, adaptés aux besoins des clients (dépôts à terme, placements de fin de journée, nivelingement de comptes de fin de journée et centralisation de trésorerie en temps réel) ;
- une solution de banque en ligne offrant une large palette de services dont la prise d'ordres interactive par les clients ;
- une fonction centralisée et transversale de gestion des restitutions et des éléments de facturation destinés à la clientèle.

Ce nouveau service sera déployé progressivement au cours de l'année 2014.

Le projet TREFLE (Transfert en Réception-Émission de Fichiers Logiques Électroniques)

À l'instar des systèmes équivalents mis en place dans la plupart des banques commerciales, TREFLE vise à moderniser la plate-forme de communication bancaire de la Banque avec ses clients institutionnels, en centralisant les échanges de flux de moyens de paiement, quel que soit le canal technique utilisé.

Ce nouveau système permettra à la Banque d'améliorer les services fournis à ses clients, notamment faciliter les actions de suivi et d'intervention sur les remises (modification ou annulation avant présentation aux systèmes d'échange). Il sera mis en place progressivement jusqu'au début de l'année 2015.

Encadré 32

Une stratégie de développement pour garantir un niveau de compétitivité globale de la Fabrication des billets

La stratégie de la Fabrication des billets répond à deux objectifs :

- gérer une unité industrielle performante aux plans technologique et financier, sous contrôle de la Banque de France ;
- rester le premier producteur de l'euro et assurer la résilience de la chaîne d'approvisionnement en billets neufs au sein de l'Eurosystème.

Concrètement, cette stratégie se décline autour de trois axes majeurs :

- au plan industriel :
 - à l'imprimerie, terminer l'automatisation des processus industriels à la fois pour accompagner les nombreux départs en retraite des prochaines années et pour atteindre les niveaux de productivité des meilleurs acteurs privés,
 - à la papeterie, optimiser sa gestion et ses résultats sur la base d'une nouvelle approche reposant sur la modernisation de l'outil de production ;
- au plan économique : assurer à la Banque de France et aux banques centrales partenaires un coût d'approvisionnement en billets structurellement équivalent aux prix de marché ;
- au plan européen : être le pivot du mouvement de consolidation des acteurs publics de l'impression de billets au sein de l'Eurosystème.

La mise en œuvre d'un plan numérique

Le plan numérique est un élément central du plan de transformation de la Banque, en apportant le socle technologique et organisationnel des actions à entreprendre en matière de restructuration du réseau, de réingénierie des fonctions de support ou de rationalisation des activités opérationnelles. Il doit surtout favoriser l'évolution des modes de fonctionnement internes et, partant, de la culture d'entreprise. L'enjeu est multiple :

- aller au-delà de la simple automatisation des processus pour garantir une réelle création de valeur

dans les services rendus à la collectivité et aux partenaires externes/clients ;

- mieux répondre aux exigences croissantes de notre environnement en termes de flexibilité, réactivité, proximité ;
- augmenter l'efficacité globale et obtenir les gains de productivité attendus ;
- favoriser l'autonomie, les modes collaboratifs, un fonctionnement transversal et une meilleure circulation de l'information, avec des postes de travail plus ergonomiques et ouverts.

Ces objectifs sont nécessaires pour entraîner une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes et réussir la transformation ambitieuse qui va être engagée pour conforter la place de la Banque à l'horizon 2020. Le lancement du plan numérique est intervenu au cours du premier semestre 2013, pour une mise en œuvre progressive tout au long du plan de transformation de la Banque.

2|2 Poursuivre le renforcement de la structure financière de la Banque

Le renforcement de la structure financière de la Banque était un des objectifs stratégiques pour la période 2008-2012. Ce sujet restera un enjeu stratégique de premier plan au cours des années à venir, la crise financière ayant montré l'importance d'une forte capacité de résilience.

Le renforcement de la structure financière comporte trois volets :

- le confortement des fonds propres, en particulier du fonds pour risques généraux (en accompagnement de la montée des risques liés aux opérations de politique monétaire, dans un contexte de tensions persistantes ; cf. 4|4|1 Le renforcement de la structure financière) ;
- la couverture des engagements de retraite ;
- la maîtrise des charges.

Les transformations à venir vont requérir d'importants investissements. Grâce à la gestion rigoureuse de ses ressources au cours des années passées, la Banque est en mesure d'investir pour construire son avenir et permettre à cette transformation de s'accomplir dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, disposer d'une structure financière renforcée permettra à la Banque de France d'être fidèle au pacte social passé avec ses agents. Toutes les conditions nécessaires à la pérennisation d'un modèle social performant seront alors réunies : un régime de retraite et un système de protection sociale consolidés, et un financement des activités sociales gérées par les différents comités d'établissement assuré sur le long terme.

2|3 Conforter l'influence de la Banque

Être une banque centrale influente, qui pèse dans les débats, qui propose et qui agit est une ambition inscrite dans les trois premiers axes de la carte stratégique actuelle de la Banque : conforter notre positionnement dans l'Eurosystème, être un acteur majeur de la stabilité financière et contribuer au bon fonctionnement de l'économie. Cette ambition demeurera un enjeu majeur pour les années à venir afin que la Banque continue de jouer pleinement son rôle dans un contexte profondément renouvelé par la crise.

Conforter le positionnement dans l'Eurosystème

Le besoin d'une gestion efficiente des ressources de l'Eurosystème, couplé à une intégration européenne croissante, pose la question du positionnement de chacune des banques centrales nationales. En tant que banque centrale de la deuxième économie de la zone euro, la Banque de France a fait le choix d'être une banque centrale influente, capable de peser dans les décisions de l'Eurosystème et présente dans ses grandes réalisations.

L'influence de la Banque dans les décisions de politique monétaire

La Banque de France s'est donnée pour ambition d'être influente dans les décisions de politique monétaire.

Au sein de l'Eurosystème, comme dans le débat économique français ou international, sa position en matière de politique monétaire, de réformes structurelles ou de régulation internationale sera d'autant plus solide qu'elle sera étayée par des travaux de recherche reconnus, permettant de développer une capacité d'analyse autonome et des outils de diagnostic, d'analyse et de prévision performants. Cette autonomie se conjugue avec des partenariats noués avec des centres de recherche français réputés (École d'économie de Toulouse, École d'économie de Paris et Sciences Po notamment).

Cette capacité d'analyse et de recherche est attestée par le classement de la Banque de France au sein de l'Eurosystème, puisqu'elle se situe en troisième position, derrière la BCE et la Banque d'Italie (selon

le classement Ideas, fondé sur la qualité de publication des institutions dans les revues les plus prestigieuses).

La contribution à la mise en œuvre de projets européens

Depuis l'avènement de l'Eurosystème, la Banque de France s'est continument investie dans la participation aux grands projets d'infrastructures communes. Certains projets ont d'ores et déjà abouti, notamment le système TARGET2, pour lequel la Banque de France a assuré la fonction clé de direction du projet conduit avec la Deutsche Bundesbank et la Banca d'Italia, ou plus récemment la livraison d'une plate-forme de valorisation des actifs admis comme collatéral de politique monétaire (CEPH, voir chapitre « Missions et activités de la Banque en 2012 »).

Encadré 33

Le projet TARGET2 Titres

Le projet TARGET2 Titres (*TARGET2 Securities* ou T2S) vise à créer une plate-forme technique paneuropéenne unique pour le règlement et la livraison des transactions sur titres. T2S couvre la fonction de règlement-livraison actuellement assurée par les dépositaires centraux de titres. Cette plate-forme est une réponse à la fragmentation actuelle des filières de règlement-livraison en Europe. Conforme au modèle de règlement intégré (comptes titres et comptes dédiés au règlement sur la même plate-forme) en monnaie banque centrale, traitant l'euro et certaines autres devises européennes, la plate-forme sera mise en production en plusieurs vagues, à partir de mi-2015.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, en tant qu'instance de gouvernance en dernier ressort, décide des orientations stratégiques du projet ; le Comité pour le programme TARGET2 Titres (« *T2S board* »), instance de pilotage du projet, établit et transmet au Conseil des gouverneurs les recommandations sur les orientations stratégiques et conduit la relation avec les acteurs du marché. Ces acteurs sont représentés dans plusieurs instances : le groupe consultatif qui intègre des représentants des banques, des dépositaires centraux et des banques centrales afin de suivre la mise en œuvre du projet selon les besoins exprimés par les marchés (« *Advisory Group* ») ; les groupes nationaux des futurs utilisateurs qui sont les relais locaux (« *National User Group* ») ; et enfin le groupe de contact des dépositaires centraux (« *CSD Steering Group* »), qui a pour fonction notamment d'étudier les relations contractuelles entre l'Eurosystème et les dépositaires centraux.

L'année 2012 a été consacrée à la finalisation du contrat cadre entre l'Eurosystème et les dépositaires centraux de titres, contrat qui a été signé, avant la date butoir du 30 juin 2012, par 22 CSD appartenant à 19 pays de l'Union Européenne. Par ailleurs, l'accord entre l'Eurosystème et les banques centrales des pays européens non membres de la zone euro (*Currency Participation Agreement*), stipulant les droits et obligations de l'Eurosystème et des banques centrales des pays européens hors zone euro, en ce qui concerne les règlements en devises autres que l'euro dans T2S, a été signé par la Banque nationale du Danemark, qui a ainsi rendu sa devise, la couronne danoise, éligible à partir de 2018.

L'année 2012 a été également marquée par un renforcement des travaux sur les questions d'harmonisation au sein des pays européens des procédures de traitement des titres post-marché, harmonisation nécessaire pour tirer tous les bénéfices de la nouvelle plateforme T2S, notamment dans son fonctionnement transfrontière. Enfin, l'implication des groupes nationaux d'utilisateurs a été renforcée afin de préparer les travaux de migration.

Sur le plan informatique, à la fin 2012, les quatre banques centrales nationales (Banque de France, Deutsche Bundesbank, Banca d'Italia et Banco de España) en charge de la réalisation de la plateforme ont développé plus de 95 % du logiciel ; les tests fonctionnels ont débuté conformément au calendrier.

Encadré 34**Le projet MAPS**

Le lancement du projet MAPS (*Market Activities Processing System*) a été entériné par le Comité de direction de la Banque début décembre 2012. Ce projet conduit par la Banque de France en partenariat avec la Banque d'Espagne, avec un partage des coûts de développement et d'exploitation à la clé, vise à refondre intégralement les systèmes d'information actuellement utilisés par les deux banques centrales pour le traitement de leurs opérations de marché.

Dans le cadre d'un accord conclu par les deux institutions fin novembre 2012, la direction du projet et la coordination des équipes fonctionnelles sont du ressort de la Banque de France tandis que la coordination des équipes techniques est assurée par la Banque d'Espagne. Durant la phase de préparation du projet, la Banque aura pour mission de conduire la procédure d'appel d'offres qui permettra de sélectionner le fournisseur du logiciel sous-tendant le futur dispositif pour le compte des deux banques centrales.

La mise en production de la nouvelle plate-forme est planifiée à l'horizon du premier trimestre 2016 pour la Banque d'Espagne et du troisième trimestre 2016 pour la Banque de France. Cette plate-forme aura ensuite vocation à être utilisée par d'autres banques centrales du SEBC.

Cette stratégie volontariste d'implication dans les grandes réalisations techniques de l'Eurosystème se poursuit au travers d'autres projets communs, dont les plus emblématiques sont le projet de système européen de livraisons-titres TARGET2 Securities, ou le développement d'une plate-forme de gestion des opérations de marché commune avec la Banque d'Espagne (MAPS).

Être un acteur majeur de la stabilité financière

La crise financière a mis en exergue le besoin d'un rôle accru des banques centrales et des superviseurs pour assurer la stabilité d'un système financier global. Grâce à l'adossement de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) à la Banque centrale, la France dispose d'une architecture de supervision solide, et d'une grande visibilité sur les éventuels risques systémiques qui pourraient peser sur les systèmes financiers. Forte de ces atouts, la Banque de France doit rester une force

de proposition en matière de régulation et continuer à veiller au bon équilibre entre la sécurité des systèmes financiers et le financement de l'économie.

L'institutionnalisation des enjeux de stabilité financière

L'intensification des travaux internationaux sur la stabilité financière, l'institutionnalisation (sous forme d'association) du Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board – FSB*) au niveau des pays du G20, la création de nouvelles institutions européennes comme le Conseil européen du risque systémique (CERS) en 2011 ou prochainement du Mécanisme de supervision unique (MSU), ainsi que le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires¹⁸ en France vont avoir un fort impact sur les activités de la Banque de France en matière de stabilité financière.

Le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires modifie notamment les missions de la Banque de France pour la doter d'un mandat explicite en matière de stabilité financière. Celle-ci contribuera ainsi formellement, conjointement avec le nouveau Conseil de stabilité financière (CSF), à la stabilité du système financier, à l'identification et au suivi des risques qui pèsent sur le système financier et

Encadré 35**Un Conseil de stabilité financière français**

Le projet de loi bancaire vise à faire du Conseil de stabilité financière (CSF) l'autorité macroprudentielle nationale. Le futur CSF se verra attribuer des pouvoirs d'intervention contraignants – notamment en matière d'exigences en fonds propres ou de critères d'octroi de crédit – et sera chargé de la surveillance et de la prévention du risque systémique, via la formulation d'avis et recommandations. Il devra également veiller à la coopération et à l'échange d'informations entre les institutions dont les représentants sont membres du CSF. Le CSF travaillera en coopération avec les autorités équivalentes des autres États membres de l'Union européenne et les institutions européennes compétentes.

¹⁸ L'actuel COREFRIS peut émettre des avis et recommandations mais ne dispose en revanche pas de pouvoirs contraignants.

18 Présenté en Conseil des ministres le 19 décembre 2012



à la mise en œuvre des actions requises par ce Conseil. De plus, le gouverneur de la Banque de France sera à l'initiative des propositions relatives aux exigences de fonds propres et de critères d'octroi de crédit.

Les enjeux en matière de supervision prudentielle

La préparation à la mise en œuvre des nouvelles réglementations (le « paquet CRD 4 » et Solvabilité 2) revêt une importance fondamentale, aussi bien dans le secteur bancaire que dans celui des assurances, le succès de toute réforme prudentielle reposant tant sur la qualité des normes réglementaires que sur la capacité des acteurs auxquels elles s'appliquent à les respecter, une fois en vigueur. Dans le secteur bancaire, le cadre prudentiel étant désormais stabilisé, avec l'adoption du paquet CRD 4, il s'agira pour l'ACP, dans la continuité des actions engagées au cours de ces dernières années, de s'assurer que les établissements de crédit se conforment à des trajectoires d'évolution de leurs fonds propres et de leur liquidité à même de garantir une pleine conformité aux futures règles. Dans le secteur des assurances, l'ACP, tout en poursuivant les actions de sensibilisation et de préparation du marché, engagées elles aussi depuis de nombreuses années, devra contribuer aux travaux européens nécessaires à la finalisation des mesures liées à Solvabilité 2,

notamment celles concernant le calibrage des exigences de marges sur les activités dites de branches longues.

Par ailleurs, la mise en œuvre des dispositions contenues dans le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires représentera également un enjeu essentiel pour l'ACP qui deviendra l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR. En effet, elle verra notamment ses prérogatives renforcées pour être portées au niveau des meilleurs standards internationaux, en matière de résolution des crises et de contrôle de la gouvernance des établissements. L'ACPR jouera aussi un rôle clé en veillant à la correcte application, par les banques, des dispositions sur la séparation des activités de marché qui ne sont pas menées pour répondre aux besoins des clients. De même, la Banque de France et l'ACP entendent jouer un rôle très actif dans le futur dispositif de prévention du risque systémique prévu par la loi.

Enfin, en ce qui concerne le mécanisme de supervision unique, qui constitue la première étape de la création de l'Union bancaire européenne, la Banque de France et l'ACP continueront à être très actives dans les multiples travaux préparatoires menés sous l'égide de la Commission et de la BCE (couvrant notamment la définition du cadre réglementaire régissant l'articulation des rôles entre la BCE et les autorités nationales, l'élaboration d'un guide opérationnel sur l'organisation des activités de contrôle, la mise en place des flux de données, etc.), de sorte que la mise en place du futur dispositif, à partir de 2014, puisse être couronnée de succès.

Contribuer au bon fonctionnement de l'économie

La médiation du crédit et les missions étendues confiées aux commissions de surendettement sont autant de marques de confiance dans l'expertise de la Banque et dans sa capacité à remplir avec réactivité de nouvelles missions au service des agents économiques non financiers. La Banque de France se doit d'être à la hauteur de cette confiance, en poursuivant ses actions au service de la collectivité nationale dans des domaines variés, qui couvrent les problématiques de sécurisation et de modernisation des moyens de paiement, de renforcement de son diagnostic économique ou de renforcement du lien avec les citoyens au travers d'actions ciblées de communication et d'éducation économique du grand public.

La sécurisation et la modernisation des moyens de paiement

La sécurisation et la modernisation des moyens de paiement sont un axe de développement important pour la Banque, en tant que composantes essentielles de la bonne circulation monétaire.

Pour ce qui est de la monnaie fiduciaire – billets et pièces – les actions entreprises portent principalement sur l'amélioration de la qualité des valeurs en circulation. A ce titre, l'émission progressive d'une nouvelle gamme de billets plus sécurisés, et donc moins aisément falsifiables, est une action majeure tant pour la Banque que pour l'ensemble de l'Eurosystème.

Encadré 36

La mise en œuvre du SEPA (espace unique de paiement en euros)

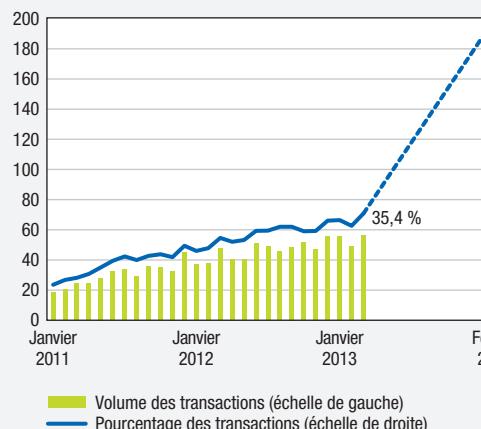
Le règlement fixant au 1^{er} février 2014 la date butoir pour la migration au virement et au prélèvement SEPA et la disparition des instruments nationaux équivalents a été adopté le 14 mars 2012. Deux dérogations prévues par le règlement ont été activées par la France afin de permettre le maintien jusqu'au 1^{er} février 2016 des deux produits dits « de niche »¹ que sont le TIP (titre interbancaire de paiement) et le télérèglement.

En tant que coprésidente du Comité national SEPA², la Banque de France constate que la migration des entreprises demeure encore trop faible. Ainsi, en janvier 2013, seuls 33,2 % des virements en France étaient effectués au format SEPA (cf. graphique A), émis en majeure partie par les administrations publiques. En ce qui concerne le prélèvement SEPA (cf. graphique B), les volumes restent peu significatifs, tant au niveau français qu'europeen. Sur le territoire national, moins de 1 % de l'ensemble des prélèvements sont en effet échangés au format SEPA.

Des actions de sensibilisation auprès des entreprises en vue de respecter la date butoir européenne sont organisées depuis mi-2012 dans toutes les régions françaises, sous l'égide du Comité national SEPA et avec une forte implication des succursales de la Banque de France. Pour que la migration aux moyens de paiement SEPA soit un succès, ces actions doivent désormais être relayées et amplifiées par l'ensemble des parties prenantes.

Graphique A Montée en charge du virement SEPA en France

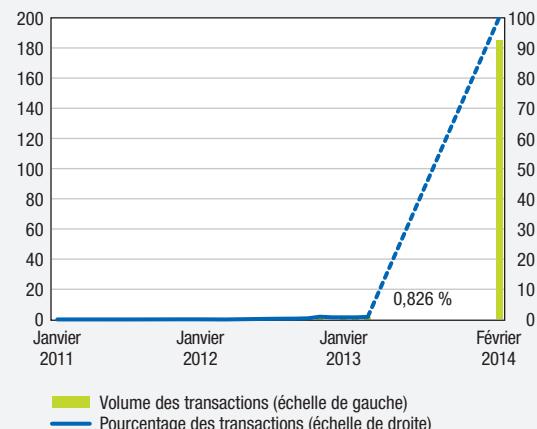
(volume en millions ; transactions en %)



Source : Banque de France

Graphique B Montée en charge du prélèvement SEPA en France

(volume en millions ; transactions en %)



Source : Banque de France

1 Les produits de niche sont des produits représentant moins de 10 % du nombre total de virements ou de prélèvements enregistrés dans un État membre selon les statistiques officielles de la BCE. En 2011, le TIP et le télérèglement représentaient en volume respectivement 2,99 % et 0,60 % des prélèvements émis.

2 Le Comité national SEPA coordonne la mise en œuvre des moyens de paiement européens en France. Il regroupe des représentants de l'ensemble des acteurs concernés : banques, administrations, entreprises, commerçants et consommateurs, ainsi que des parlementaires et des représentants du Conseil économique, social et environnemental et de l'Association des maires de France.

En matière de moyens de paiement scripturaux, les efforts portent également sur la sécurisation des transactions, notamment sur Internet. La Banque de France s'inscrit dans une démarche de sensibilisation auprès des banques commerciales et des acteurs de la vente en ligne en vue de promouvoir le recours à des systèmes sécurisés permettant de préserver la confidentialité des transactions effectuées par les consommateurs. En parallèle, la Banque de France est vigilante et fortement impliquée dans les évolutions des moyens de paiements, qu'il s'agisse de l'apparition de nouveaux produits (par exemple, paiements sans contact par puce NFC) ou des actions d'intégration européenne telle que la mise en œuvre du SEPA (*Single Payment Euro Area*).

Un diagnostic renforcé sur l'économie française

Pour disposer en permanence des informations adéquates à ses prises de décisions en matière de politique monétaire et de stabilité financière, la Banque de France fait évoluer régulièrement son dispositif statistique, en lien notamment avec les évolutions souhaitées au niveau de l'Eurosystème.

Des actions concrètes d'élargissement des collectes statistiques à des champs nouveaux permettent à la Banque de disposer d'un diagnostic étendu sur l'ensemble des secteurs économiques. Des cibles prioritaires ont été identifiées, notamment dans le secteur de la vente en ligne, de l'immobilier ou du financement de marché. Laboutissement de ces travaux permettra à la Banque de proposer des diagnostics statistiques ciblés utiles tant pour elle que pour les pouvoirs publics au niveau national.

L'action de la Banque en faveur de l'éducation économique et financière du public

Au-delà de ses objectifs stratégiques sur le développement de ses activités opérationnelles, la Banque de France est une entreprise qui souhaite affirmer son sens de la responsabilité sociétale. À cet égard, elle affiche des préoccupations permanentes sur son rôle en matière d'éducation économique et financière du public. Cette orientation stratégique fait l'objet d'une description détaillée dans le chapitre 4 « Le développement durable : une responsabilité d'entreprise ».

Encadré 37

Des raffinements du diagnostic sur les entreprises rendus possibles par la LME

La Loi de modernisation de l'économie (LME) stipule que la notion d'entreprise ne doit pas être assimilée à celle d'unité légale, mais être conforme à celle du règlement (CEE) du Conseil du 15 mars 1993, c'est-à-dire la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Les critères utilisés à des fins d'analyse statistique sont précisés dans un décret d'application¹.

Ce même décret précise que les données retenues pour déterminer la catégorie d'entreprise doivent être simultanément : les effectifs, le chiffre d'affaires et le total du bilan. En fonction de seuils fixés pour ces différentes variables, les entreprises sont catégorisées en petites et moyennes entreprises (PME, y compris les microentreprises), entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grandes entreprises (GE).

Des travaux statistiques ont été entrepris par la Banque afin de rendre conformes à ces définitions les statistiques nationales de crédit qui devraient être publiées à compter du mois de mai 2013. Les nouvelles définitions, et l'introduction des ETI comme nouvelle catégorie d'entreprises, amèneront une révision du périmètre actuel des PME et GE, feront disparaître les notions de « PME appartenant à un groupe » et de « holdings et/ou administration d'entreprises » et réduiront celle d'« activité immobilière ».

¹ Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique

3| LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

3|1 Moderniser l'organisation de la Banque en mettant à profit la dynamique démographique

L'effectif total s'établit à 13 012 agents équivalent temps plein au 31 décembre 2012, à un niveau proche de celui constaté fin 2011 (-0,1%). Il comprend 85,8 % d'agents titulaires et 14,2 % d'agents contractuels (parmi lesquels environ quatre-vingt fonctionnaires détachés). Au cours des dix dernières années, le niveau des effectifs de la Banque a été réduit de plus de 17 %.

La moyenne d'âge se situe à 48 ans, en légère hausse par rapport à 2011 malgré les recrutements importants réalisés durant l'année 2012. La proportion d'agents âgés d'au moins 55 ans atteint près d'un tiers des effectifs.

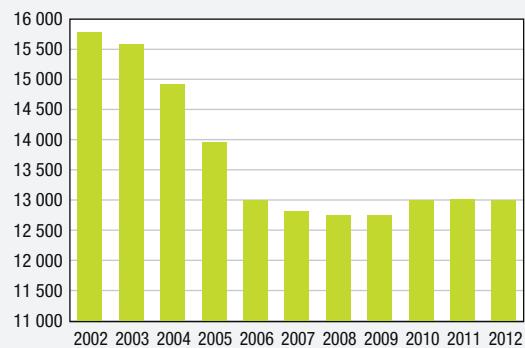
5 000 agents environ prendront leur retraite d'ici 2020, avec des départs de 450 à 750 agents par an selon les années.

La politique des ressources humaines pour les années à venir est étroitement liée aux évolutions démographiques, qui sont très structurantes pour le développement de la Banque, mais constituent aussi des opportunités pour repenser l'organisation, les modes de fonctionnement et de collaboration.

Il est donc nécessaire de stimuler l'innovation et d'accompagner le changement, à périmètre constant

Graphique 19
Évolution de l'effectif total

(effectifs rémunérés en équivalent temps plein au 31 décembre)



Source : Banque de France

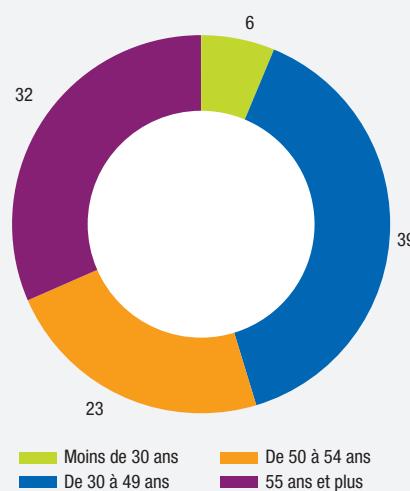


de missions et d'activités. Dans cette perspective, le projet de restructuration du réseau territorial à l'horizon 2020 devrait permettre de coupler la réduction des effectifs et le renforcement de l'efficacité de la Banque de France.

Recruter en huit ans environ 2 500 agents aux profils adaptés aux besoins de la Banque constitue un défi. Dans le même temps, la transformation de l'institution devra s'appuyer sur les personnels en place, c'est-à-dire sur les redéploiements, le développement des compétences, la diffusion de nouveaux modes de travail collaboratifs et d'outils renforçant l'efficacité collective. Le développement de la motivation et

Graphique 20
Répartition de l'effectif total par tranche d'âge

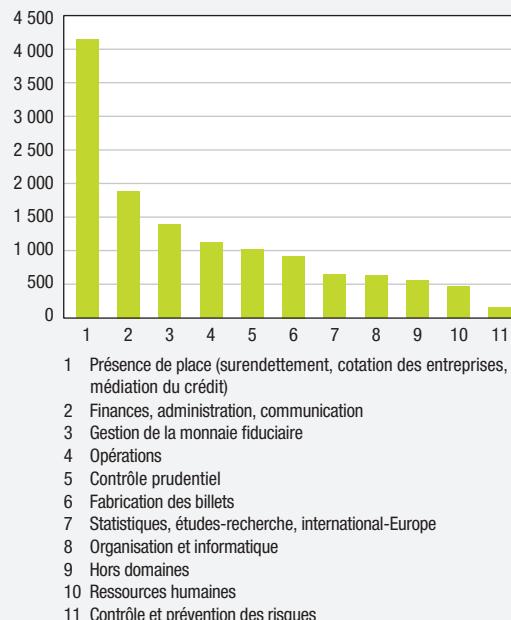
(effectifs rémunérés en équivalent temps plein au 31 décembre 2012, en %)



Source : Banque de France

Graphique 21 Effectif moyen par domaine d'activité en 2010

(effectifs rémunérés en équivalent agents temps plein)



Source : Banque de France

de l'engagement des agents de plus de 45 ans, qui représentent 70 % des effectifs, constitue un élément clé du succès de la mutation de la Banque et de l'intégration des jeunes générations.

Les agents de la Banque sont affectés à hauteur de 48 % dans les services centraux, de 45 % dans le réseau des succursales et de 7 % dans les sites industriels de fabrication des billets de banque.

La Banque a poursuivi en 2012 sa politique de détachements et de mises à disposition de personnels dans des organismes extérieurs. En fin d'année, on comptait :

- 57 agents en France dans divers organismes, parmi lesquels l'Autorité des marchés financiers, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et plusieurs ministères ;
- 111 agents à l'étranger auprès d'ambassades, d'institutions européennes et d'organismes internationaux, notamment la Banque centrale européenne (42 agents), les organismes de supervision prudentielle européens, le Fonds monétaire international et la Banque des règlements internationaux.

Encadré 38

La Banque de France recrute

Pour relever le défi du recrutement des cinq prochaines années, la Banque de France a développé trois axes :

- 1) Un ensemble de dispositions pour accroître significativement l'attractivité de la Banque de France
- 2) Un changement audacieux des outils de communication pour donner une véritable identité à la fonction « recrutement »

Ainsi, le lancement de la campagne de promotion des concours 2012 s'est appuyé sur un nouveau visuel, largement décliné sur des supports innovants.

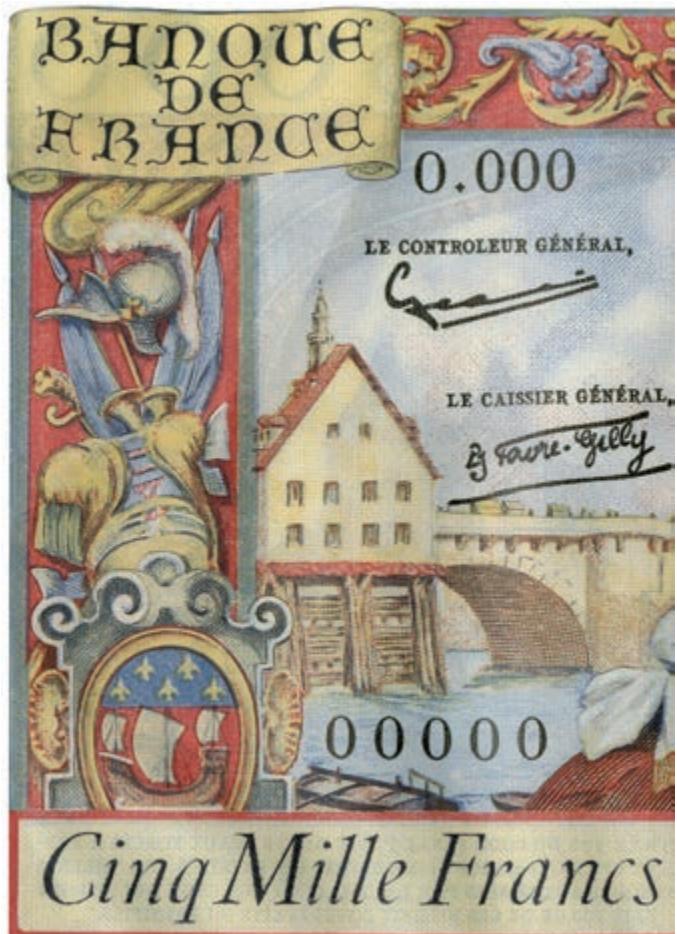
Pour valoriser les métiers de la Banque, le site de recrutement donne accès à des vidéos qui présentent certaines fonctions comme contrôleur de l'ACP ou informaticien et valorisent les métiers de la stabilité financière. Pour promouvoir le concours d'assistants spécialisés en février 2012, le plan média classique sur les sites d'emplois a été complété d'une campagne d'affichage de quatre semaines dans le métro parisien, de la mise en ligne d'une vidéo sur le site de Pôle Emploi et d'une annonce dans le quotidien « 20 minutes ».

Pour l'ouverture du concours d'adjoint de direction, la Banque était présente sur les réseaux sociaux : Twitter, Linked in, Viadéo. Le 7 juin, le directeur général adjoint des Ressources humaines a animé une conférence en ligne avec les étudiants de grandes écoles et d'universités de premier plan, organisée en liaison avec un cabinet international spécialisé dans la marque employeur : la Banque a figuré pour la première fois dans son classement des entreprises idéales.

3) Une action de fond auprès des élèves des grandes écoles d'ingénieurs et de commerce

Avec la participation très active d'« ambassadeurs » anciens élèves, le service du Recrutement est allé à la rencontre des étudiants pour présenter les métiers de la Banque et ses valeurs. Des tables rondes et conférences ont été organisées en régions grâce à l'engagement des directeurs du réseau. Tous les cadres de la Banque qui enseignent ont été invités à diffuser à leurs étudiants l'information sur les épreuves de sélection pour devenir « cadre de direction auprès d'une entreprise au cœur de l'actualité économique et financière ».

Au final, cette démarche volontaire et ambitieuse a porté ses fruits : le nombre de composants aux concours d'assistant spécialisé, rédacteur et adjoint de direction a augmenté respectivement de 75 %, 108 % et 50 %. En 2012, les recrutements se sont élevés à 261 agents titulaires et 117 agents contractuels (essentiellement des cadres).



3|2 Préparer et accompagner les évolutions par la prévention des risques psychosociaux

La mise en œuvre de l'accord sur la prévention des risques psychosociaux (RPS) signé avec trois organisations syndicales le 21 décembre 2011 a donné lieu à la réalisation de nombreuses actions concrètes tout au long de l'année 2012.

Afin de mieux faire connaître la démarche mise en œuvre par la Banque, de nombreuses réunions de présentation de l'accord et de la politique de prévention des risques psychosociaux ont été animées au cours de l'année en direction des agents du siège et du réseau. Plus de 800 agents ont ainsi été informés au cours d'une cinquantaine de réunions.

Le renforcement de la communication autour de la stratégie de la Banque s'est traduit par la publication sur le site interne de la Banque d'argumentaires sur les positions de la Banque sur des sujets d'actualité, par la parution d'articles dans le journal interne sur les valeurs de la Banque ou par la diffusion tous les quinze jours par messagerie d'un récapitulatif des principaux événements de la vie de la Banque.

Une collection de « fiches pratiques » a été élaborée afin de diffuser à l'ensemble des managers et des agents les bonnes pratiques en matière de conduite de réunions, d'utilisation de la messagerie, ou sur des recommandations pour mener l'entretien d'évaluation. Des affiches rappelant quelques idées simples ont également été diffusées à l'ensemble des directions.

Par ailleurs, la boîte aux lettres dédiée « Parlons RPS » a permis de recueillir des suggestions de simplification administrative en vue de permettre aux hiérarchies de consacrer plus de temps au management.

La « Personne ressource », nommée en avril 2012 et directement rattachée au directeur général des Ressources humaines, constitue le point d'entrée hors hiérarchie des agents et des cadres en cas de situation critique, en complément du réseau d'alerte habituel RH et médico-social. Elle a été sollicitée par plus de 60 agents ou collectifs de travail, qu'elle a orientés vers les bons interlocuteurs ou a aidés à résoudre des situations conflictuelles.

Le programme pluriannuel de formation à la prévention des RPS s'est poursuivi en 2012. Plus de 1 000 agents (managers, collaborateurs, personnels médico-sociaux, élus CHSCT) ont participé à des sessions de un à trois jours, pour un total de 107 sessions représentant 279 jours de formation. Depuis la mise en place de ces stages en 2010, 1 891 managers et 935 collaborateurs ont ainsi été formés. Ce programme se poursuivra en 2013 et en 2014 de telle sorte que tous les managers soient formés à la prévention des RPS à la Banque de France.

En 2013, les actions menées porteront par ailleurs en particulier sur la mise en place de la communauté managériale qui constituera un lieu d'échanges professionnels (retours d'expérience, diffusion de bonnes pratiques...), sur la réalisation d'une enquête d'évaluation des risques psychosociaux menée dans

l'ensemble des unités de la Banque et sur le déploiement d'une nouvelle procédure de prévention et de traitement des situations de harcèlement moral et sexuel.

3|3 Former et faire évoluer

Dans le contexte des départs massifs de la période 2012-2020 et de la transformation continue des métiers, ce sont très majoritairement les équipes actuellement en place qui vont assurer la continuité des missions et des activités de la Banque. Elles devront développer les compétences comportementales qui leur permettront de s'approprier le changement et de faciliter leur mobilité professionnelle. L'adaptabilité des agents va donc devenir un enjeu essentiel de la gestion des ressources humaines, puisqu'elle sera la clé de l'adéquation entre les besoins des domaines et les ressources disponibles. Ceci suppose de fournir aux agents des marges d'initiative et d'autonomie, ainsi que de mettre en place des réseaux collaboratifs de soutien individuel pour mutualiser les savoir-faire et les meilleures pratiques. Une politique ambitieuse d'accompagnement du changement par des formations, le développement des compétences transversales des hiérarchies et des agents sera poursuivie. Enfin, la Banque de France entend valoriser la mobilité grâce à des outils de « navigation professionnelle » tels que la cartographie des fonctions, les parcours de professionnalisation, la valorisation des acquis de l'expérience et la promotion interne.

3|4 Intégrer, en tant qu'institution de la République, la responsabilité sociale dans la politique de ressources humaines

La Banque de France a intégré la responsabilité sociale de l'entreprise dans sa politique de ressources humaines depuis de nombreuses années. Cette implication est particulièrement forte dans trois domaines : l'égalité professionnelle, l'accueil des travailleurs handicapés et le soutien aux jeunes issus de milieux défavorisés.

Depuis la signature en mai 2009 du premier accord sur l'égalité professionnelle, la Banque a mis en œuvre de nombreuses mesures destinées à agir concrètement en faveur de l'égalité. Afin de favoriser la présence des femmes dans des postes à responsabilité, elle a en particulier fixé un objectif ambitieux de progression du nombre de femmes occupant un poste de directeur ou d'adjoint au directeur au siège et dans le réseau.

Par ailleurs, de nombreuses actions ont été poursuivies en 2012 afin de mieux concilier les impératifs de la vie professionnelle et de la vie personnelle. Cet engagement s'est notamment concrétisé par l'organisation en juin 2012 de la deuxième journée de la parentalité.

La Banque a également une politique active en faveur de l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés. Cette action a en particulier pour cadre le centre d'adaptation et de réinsertion par le travail. En outre, de nombreuses mesures d'accompagnement des travailleurs handicapés et d'aménagement de leurs postes et de leurs conditions de travail sont mises en œuvre.

4| LA GESTION FINANCIÈRE : UN BILAN ET UN RÉSULTAT MARQUÉS PAR LA PERSISTANCE DE LA CRISE FINANCIÈRE

Pour la deuxième année consécutive, la taille du bilan de la Banque s'est sensiblement accrue, pour atteindre 731,8 milliards d'euros. Parallèlement, le résultat ordinaire avant impôt s'est inscrit en forte



hausse à 8,1 milliards d'euros contre 5,6 milliards d'euros en 2011. Après dotation de 1,8 milliard d'euros au fonds pour risques généraux et 3,1 milliards d'euros d'impôt sur les sociétés, le résultat net s'établit à 3,1 milliards d'euros, en hausse de 1,6 milliard d'euros par rapport à celui de 2011.

La crise financière internationale et ses développements au sein de la zone euro sont à l'origine de ces évolutions. En effet, l'Eurosystème a été amené à prendre, dès 2010, d'importantes mesures dites non conventionnelles, qui ont entraîné un très fort accroissement du total de bilan de l'Eurosystème. Ainsi en est-il des deux opérations de refinancement à trois ans, qui ont eu lieu fin 2011 et début 2012, pour un total supérieur à 1 000 milliards d'euros. De même, les derniers achats de titres souverains de la zone euro au sein du Programme pour les marchés de titres (SMP – *Securities Market Programme*), programme d'intervention lancé dès 2010, ont eu lieu début 2012, ce qui a fait culminer le volume de ces obligations au sein du bilan de l'Eurosystème. Les dysfonctionnements du marché monétaire se sont également accompagnés d'une situation d'excédent structurel de liquidité, les établissements de crédit laissant, au-delà des réserves obligatoires, une partie de ces excédents au passif de l'Eurosystème.

Au total, le volume des opérations de refinancement menées avec le système bancaire comme l'entrée d'actifs plus risqués assortis de taux de rémunération élevés sont à l'origine de revenus particulièrement élevés en 2012.

En contrepartie, les risques portés au bilan de la Banque se sont fortement accrus depuis le début de la crise, ce qui a conduit la Banque à poursuivre en 2012 l'amélioration de la couverture de ses risques par une dotation substantielle à son fonds pour risques généraux.

4|1 La poursuite d'opérations de politique monétaire exceptionnelles

Les emplois sous forme d'opérations de refinancement bancaires, avec la deuxième opération de refinancement à trois ans le 1^{er} mars 2012, ont dépassé les ressources en billets. En conséquence, la liquidité excédentaire a

Graphique 22
Encours des billets en euros

(encours en milliards d'euros)



Source : BCE

été employée par les banques sous forme de dépôts au passif des banques centrales, en particulier en recourant à la facilité de dépôt marginale.

Poursuite de la croissance de la circulation fiduciaire

Dans un contexte de faible reprise de l'activité économique, l'encours global de billets mis en circulation par l'Eurosystème a continué de progresser en 2012 (+ 4,7 % en 2012, contre + 4,8 % en 2011 en moyenne annuelle).

En application des règles de répartition au sein de l'Eurosystème, la Banque de France porte au passif de son bilan une quote-part de billets en circulation résultant de son pourcentage de participation dans le capital de la BCE. Celle-ci a atteint 171 milliards d'euros à fin 2012, en hausse de 4,4 milliards d'euros d'une fin d'année à l'autre. Au total, en moyenne annuelle, le supplément de ressources à placer a atteint 7,5 milliards d'euros.

Des mesures exceptionnelles d'octroi de liquidité aux marchés

Dans la continuité de la première opération de refinancement à trois ans, qui a apporté 489 milliards d'euros de liquidité en décembre 2011, l'Eurosystème a conduit une deuxième opération, pour un montant de 530 milliards d'euros de liquidité le 1^{er} mars 2012. En outre, les opérations de refinancement à une semaine

et à trois mois ont été maintenues de même que celles à un mois. L'octroi de liquidité aux banques via les opérations de refinancement de l'Eurosystème a dépassé 1 100 milliards d'euros en moyenne en 2012.

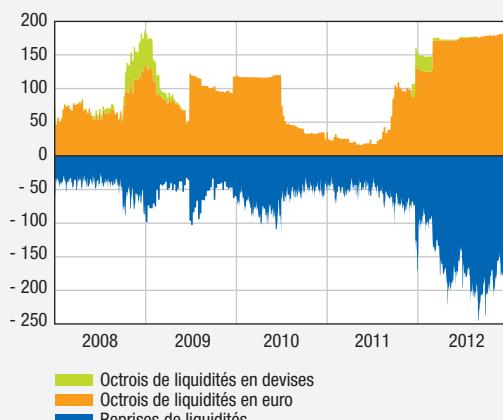
Au total, l'encours des refinancements en euros consentis par la Banque de France aux établissements de crédit français s'est établi à 192 milliards d'euros en fin d'année 2012.

L'octroi de liquidités pour un montant supérieur au besoin de liquidité global du secteur bancaire, s'est accompagné d'importants dépôts des établissements au passif des banques centrales nationales de l'Eurosystème. Ces dépôts ont pris la forme de recours à la facilité de dépôt marginale, mais aussi, à compter du 11 juillet 2012, celle de simples excédents de comptes courants des banques par rapport au montant de réserves obligatoires qu'elles ont à constituer : en effet, dès lors que le taux de la facilité de dépôt a été abaissé à 0 %, constituer des réserves excédentaires, non rémunérées, est équivalent. Fin décembre 2012, les dépôts des banques enregistrés au passif de la Banque de France dans le cadre de la politique monétaire avoisinaient 190 milliards d'euros.

Par ailleurs, les opérations de fourniture de liquidité en dollars en coordination avec la Réserve fédérale américaine, la Banque du Canada,

Graphique 23 Octrois et reprises de liquidités par la Banque de France

(encours en milliards d'euros)



Source : Banque de France

la Banque du Japon, la Banque d'Angleterre et la Banque Nationale Suisse ont été poursuivies tout au long de l'année 2012, mais sans que les banques françaises n'y aient recours.

Poursuite des opérations non conventionnelles d'achat de titres

Le SMP a donné lieu à des achats de titres début 2012. Après une période sans achat, le Conseil des gouverneurs a décidé d'achever ce programme le 6 septembre 2012. Des opérations hebdomadaires de reprises de liquidité ont permis de stériliser l'incidence du SMP sur la liquidité interbancaire, dans la mesure où ce programme ne vise pas à injecter de la liquidité supplémentaire mais à rétablir le mécanisme de transmission de la politique monétaire, altéré par la crise des dettes souveraines. L'encours moyen du SMP des banques centrales nationales a atteint 195 milliards d'euros en 2012, contre 98 milliards d'euros en moyenne en 2011, à la suite des achats effectués en fin d'année 2011 et, de façon plus réduite, début 2012. Le résultat net dégagé par ces actifs s'est donc accru en 2012 comparé à 2011.

L'arrêt des achats dans le cadre du SMP a été le corollaire du lancement, le 6 septembre, d'un nouveau programme d'achats de titres souverains sur le marché secondaire, dit *Outright Monetary Transactions* (OMT). Ce programme se concentre sur des titres de maturité résiduelle de un à trois ans. Sa mise en œuvre est liée, pour chaque émetteur concerné, au respect de la conditionnalité attachée à des programmes d'aide impliquant la Facilité européenne de stabilité financière ou le Mécanisme européen de stabilité. L'Eurosystème sera traité *pari passu* avec les créanciers privés et l'incidence en liquidité des achats sera stérilisée. Au 31 décembre 2012, aucun achat n'a été effectué dans le cadre de ce nouveau programme.

Il faut également mentionner, pour des montants plus modestes, le deuxième programme d'achats d'obligations sécurisés dit CBPP, qui a conduit l'Eurosystème à acheter 16,4 milliards d'euros de titres entre novembre 2011 et octobre 2012, dont 3,2 milliards d'euros par la Banque de France. Ce programme, destiné à améliorer les conditions

de financement du secteur bancaire et à favoriser le financement de l'économie par les banques a été stoppé sans avoir atteint sa taille cible de 40 milliards d'euros, en raison d'une demande soutenue pour ce produit de la part des investisseurs privés d'une part, et de la diminution de l'offre d'obligations sécurisées d'autre part.

Par ailleurs, indépendamment des acquisitions de titres coordonnées dans le cadre de la politique monétaire, la Banque de France détient pour son compte propre des portefeuilles de titres libellés en euros ou en devises placés à long terme, qui contribuent également à son résultat et permettent de réduire la sensibilité de ce dernier au cycle des taux directeurs.

4|2 Hausse marquée des revenus financiers

En dépit d'un contexte de taux directeurs historiquement bas dans les principaux pays, l'ensemble des revenus financiers et produits nets des activités de la Banque de France a enregistré une forte progression, à 10,4 milliards d'euros en 2012 contre 7,8 milliards d'euros en 2011.

Hausse des revenus monétaires

La majeure partie des revenus financiers de la Banque est constituée des revenus dits monétaires, c'est-à-dire tirés du placement des ressources constituées par l'émission de billets, par le biais d'opérations avec les banques ou d'acquisitions de titres ; ils se sont élevés à 8,8 milliards d'euros pour l'exercice 2012, en forte hausse par rapport à l'exercice 2011 (+ 2,5 milliards).

Cette hausse des produits monétaires provient des revenus tirés du volume des opérations de refinancement ainsi que des portefeuilles de titres en euros, qui ont vu leurs encours moyen significativement augmenter en 2012 à la suite des achats dans le cadre du SMP fin 2011. La diminution du taux directeur de 1 % à 0,75 % le 11 juillet 2012 n'a eu qu'une incidence très réduite sur les produits monétaires puisque, dans le même temps, le taux

Graphique 24
Taux des opérations principales de politique monétaire

(en %)



Sources : BCE, Système fédéral de réserve

de rémunération de la facilité de dépôt était réduit de 0,25 % à 0 %.

D'autre part, dans un contexte persistant de taux directeurs bas dans les principaux pays hors zone euro, les revenus tirés de la détention de réserves de change se sont établis à 1 milliard d'euros en 2012, stables par rapport à 2011. La diversification du placement des réserves de change a limité l'incidence des faibles taux de rendement des portefeuilles obligataires en dollar américain.

Comme en 2009, 2010 et 2011, un produit exceptionnel a été enregistré au titre de la reprise partielle de la provision, constituée en 2008, en couverture des risques sur les opérations de politique monétaire avec des contreparties de l'Eurosystème qui ont fait défaut lors de la crise financière¹⁹. Cette reprise de provision, effectuée par l'ensemble des banques centrales nationales de l'Eurosystème en

¹⁹ Cinq contreparties de trois banques centrales de l'Eurosystème ont fait défaut en 2008 alors qu'elles étaient engagées dans des opérations de refinancement. Les risques de dépréciation des titres déposés en garantie par les contreparties défaillantes (principalement des titres structurés à faible liquidité) ont conduit les banques centrales de l'Eurosystème à constituer une provision appropriée, proportionnellement à leur clé dans le capital de la BCE, conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC. Le montant total de la provision s'est établi à 5,7 milliards d'euros et a constitué une charge de 1,18 milliard d'euros dans les comptes 2008 de la Banque. Depuis, les reprises de provision ont été de 356 millions d'euros en 2009, de 372 millions d'euros en 2010 et de 260 millions d'euros en 2011.

proportion de leur clé dans le capital de la BCE, résulte des cessions réalisées et de la réévaluation à la hausse des titres et créances remis en garantie de leurs opérations par les contreparties défaillantes et encore détenus par l'Eurosystème. Pour la Banque de France, elle a représenté en 2012 un montant de 132 millions d'euros.

Dividendes BCE et IEDOM

Les dividendes de l'IEDOM et de la BCE, perçus en 2012, sont en baisse de 40 millions d'euros, à 151 millions d'euros. La BCE a retenu comme en 2011 une partie de son résultat afin de doter sa provision pour risques de change, de taux et de crédit, en liaison avec la hausse des risques portés à son bilan.

Hausse des autres revenus non monétaires

En complément de ses revenus monétaires, la Banque de France est également rémunérée pour les prestations qu'elle rend à différentes entités institutionnelles. Il s'agit en particulier d'activités pour le compte de banques centrales étrangères qui utilisent les services de la Banque de France pour le placement de leurs réserves de change ou pour la fabrication de billets. La Banque de France rend également des services à l'État (notamment la tenue des secrétariats des commissions de surendettement) pour lesquels elle perçoit une rémunération.

Le résultat net des autres opérations non monétaires s'est établi à 1,46 milliards d'euros, soit une augmentation de 126 millions d'euros par rapport à 2011.

4|3 Maîtrise des charges d'exploitation dans un contexte de forte activité

Dans un contexte de très forte sollicitation tout au long de l'année 2012, pour répondre aux conséquences de la crise financière tant à l'échelle locale et nationale qu'europeenne, les charges de personnel (hors retraites) ont augmenté de 0,9 %, en lien avec la hausse des charges fiscales et sociales.

4|4 Renforcement de la structure financière et maintien d'un niveau élevé des versements à l'État

Dans un contexte économique encore marqué par des tensions, et compte tenu de l'accroissement de ses risques financiers, le renforcement de la structure financière de la Banque a été poursuivi.

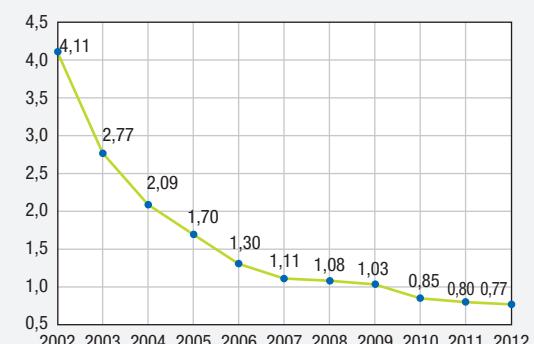
Le renforcement de la structure financière

À fin 2012, les fonds propres de la Banque atteignent 11,9 milliards d'euros, en hausse de 2,2 milliards par rapport à fin 2011. Ce renforcement, indispensable au regard de l'accroissement du profil de risque de la Banque peut se décomposer en plusieurs éléments.

Le fonds pour risques généraux (FRG) a été conforté à hauteur de 1,85 milliard d'euros, cette dotation le portant à 5,7 milliards. Le FRG a vocation à couvrir l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises dont la couverture est assurée par la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État. Le FRG est une ressource utilisable pour faire face à toute occurrence du risque pour lequel le résultat courant ne permettrait pas d'assurer une couverture adéquate.

Graphique 25
Évolution du point mort de la Banque de France

(en %)



Source : Banque de France

La croissance du FRG sur plusieurs exercices vise à accompagner celle du bilan de la Banque de France et des risques liés aux opérations de politique monétaire, dans un contexte de tensions persistantes.

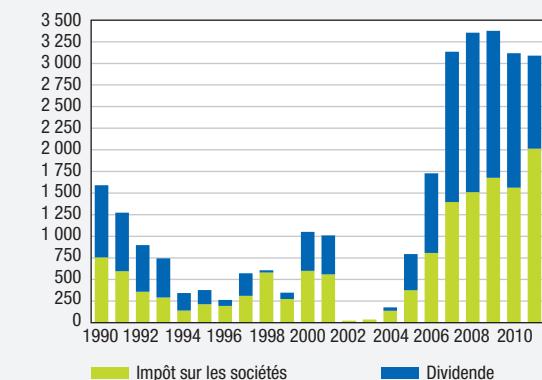
L'impôt sur les bénéfices

La Banque de France est soumise à l'impôt sur les sociétés et aux contributions additionnelles. L'impôt à verser au titre de l'exercice 2012 est de 3,1 milliards d'euros, soit une progression de 1,1 milliard d'euros par rapport à l'exercice 2011.

L'information complète sur les comptes annuels est fournie au chapitre 5 du présent *Rapport annuel* et précédée du rapport sur la situation patrimoniale et les résultats.

Graphique 26
Versements de la Banque de France à l'État

(en millions d'euros)



Source : Banque de France



Le développement durable : une responsabilité d'entreprise



La Banque de France a mis en œuvre au cours des dernières années une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) structurée, visant à intégrer les exigences et objectifs en matière environnementale et à développer les actions en faveur de la société. Après la phase de déploiement de la stratégie de développement durable, l'année 2012 s'inscrit dans un processus de consolidation et de renforcement de la démarche RSE, qui marque une nouvelle étape avec la mise en place d'un système de pilotage de la performance environnementale innovant.

Les travaux menés en 2012 ont concerné trois domaines principaux : le développement de l'analyse sur l'émergence d'une économie verte plus soucieuse des enjeux de long terme, la réduction de l'empreinte environnementale de l'Institution et la mise en œuvre d'actions de responsabilité citoyenne, notamment dans le domaine du développement de l'éducation économique et financière du public.

Les résultats obtenus témoignent de la mobilisation de la Banque de France en faveur de ses engagements sociétaux et contribuent à ancrer le développement durable dans son organisation interne comme dans l'exercice de ses missions.

1| FINANCE DURABLE ET CROISSANCE VERTE

La Banque de France a poursuivi ses travaux relatifs à une croissance à moindre intensité carbone, plus soucieuse de l'environnement et de la responsabilité sociale. Sa démarche s'est articulée, notamment, autour de deux thèmes majeurs : la microfinance et la transition vers un paradigme de croissance plus soutenable, garante d'une compétitivité durable.

1|1 La microfinance

Les initiatives en faveur de la microfinance dans le monde participent des politiques d'ensemble

pour le soutien à la croissance, la promotion de l'entrepreneuriat et l'action en faveur de l'inclusion sociale des populations les plus vulnérables. Le secteur de la microfinance a connu un fort développement ces dernières années et jouit d'une reconnaissance justifiée. Inspirée des pratiques des pays du Sud et particulièrement des initiatives de M. Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank et prix Nobel de la paix en 2006, la microfinance s'inscrit dans le prolongement de dispositifs anciens en Europe tels que le mutualisme.

Mis en place en 2006, l'Observatoire de la microfinance a publié en novembre 2012 son quatrième rapport annuel portant sur l'année 2011.

À l'heure d'une réaffirmation forte de l'utilité de la microfinance comme outil d'intégration économique ainsi que d'inclusion sociale et financière, le rapport est consacré à l'analyse des caractéristiques majeures de ce secteur en France et en Europe, et concerne tant le microcrédit que la microassurance et la finance solidaire.

De l'observation des expériences engagées, il ressort que les dispositifs mis en œuvre ont fait la preuve de leur efficacité et de leur utilité socio-économique. En particulier, les microcrédits personnels sont accordés très majoritairement afin de favoriser l'employabilité et la mobilité des bénéficiaires (77 % des encours à fin 2011, selon une collecte statistique nouvellement mise en place par la Banque de France). Les études d'impact disponibles ont montré une amélioration de la situation de la très grande majorité des emprunteurs et une diminution du taux d'inactifs parmi les bénéficiaires. L'importance des enjeux justifie un engagement fort de l'ensemble des acteurs pour le développement d'un dispositif au service de la cohésion sociale.

Le 12 décembre 2012, la Banque de France a organisé, en coopération avec le Comité consultatif du secteur financier, un colloque sur le « microcrédit accompagné » (cf. encadré ci-après).

Encadré 39

Colloque sur le microcrédit accompagné

La Banque de France a organisé, en coopération avec le Comité consultatif du secteur financier, un colloque sur le « microcrédit accompagné » le 12 décembre 2012. Cette manifestation a regroupé des responsables d'associations de microfinance, d'établissements de crédit, des représentants des pouvoirs publics et des administrations, ainsi que des représentants du monde universitaire.

En introduction, le gouverneur Christian Noyer a rappelé l'utilité du microcrédit accompagné comme outil d'inclusion financière et réaffirmé la volonté de la Banque de France de continuer à promouvoir cet outil :

- tout d'abord en assurant une meilleure visibilité des caractéristiques de ce mode de financement spécifique. Dans le prolongement des travaux du Conseil national de l'information statistique, la Banque de France a mis en place, à compter de fin 2011, avec l'aide du Fonds de cohésion sociale, une collecte ambitieuse de données quantitatives. Cet effort permettra à terme d'obtenir une connaissance complète des microcrédits, de leur objet, de leur coût, de leur performance et contribuera à développer les réflexions et les actions de toutes les parties prenantes ;
- à compter de l'automne 2013, deux prix seront remis par la Banque de France à un particulier bénéficiaire d'un microcrédit personnel et à un microentrepreneur accompagné par un microcrédit professionnel pour récompenser et reconnaître publiquement l'exemplarité et la qualité de leurs projets respectifs. Le choix des bénéficiaires de ces prix, d'un montant, respectivement, de 3 000 et 5 000 euros, sera effectué par un comité de sélection présidé par le Gouverneur et comprenant des représentants des associations concernées ainsi que du secteur bancaire.

Les débats ont été organisés au sein de trois tables rondes :

- une table ronde sur la nature, la performance et la régulation du microcrédit accompagné et sur la microassurance, sous la présidence de M^e Catherine Barbaroux, présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) ;
- une deuxième table ronde sur le rôle du microcrédit accompagné dans la prévention du surendettement, sous la présidence de M. René Didi, directeur « engagement sociétal, gouvernance et histoire » à la Fédération nationale des Caisses d'épargne ;
- une troisième table ronde sur les liens entre le microcrédit accompagné et l'accessibilité bancaire, placée sous la coprésidence de M. Michel Camdessus, président de l'Observatoire de la microfinance et du Comité d'orientation et de suivi de l'emploi des fonds (COSEF) du Fonds de cohésion sociale géré par la Caisse des dépôts et consignations, et de M. Emmanuel Constans, président du Comité consultatif du secteur financier.

Enfin, M. François Bourguignon, directeur de l'École d'économie de Paris, a clôturé la manifestation en abordant la question du modèle économique du microcrédit dans les pays en développement.

1|2 Croissance verte et croissance économique

L'expression « croissance verte » est largement utilisée mais chacun n'y associe pas le même contenu²⁰. Pour certains, elle désigne une croissance économique stimulée par des innovations liées à l'environnement. Pour d'autres, elle fait avant tout référence à un mode de développement

respectueux de l'environnement, la croissance économique passant au second plan. Chacun des deux termes, pris individuellement, a pourtant un sens bien précis : la croissance économique, mesurée par la comptabilité nationale, correspond à l'accroissement de la richesse créée par une économie, et l'adjectif vert, ainsi utilisé, fait référence à l'environnement. Néanmoins, les deux termes accolés renvoient à une notion plus complexe, ce qui explique que son sens soit ambigu. Selon l'OCDE, « une politique de croissance verte consiste à favoriser la croissance économique et le développement, tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être »²¹. Ainsi, la croissance verte consiste à trouver

20 Cf. Bulletin de la Banque de France n° 190, quatrième trimestre 2012, « Croissance verte et croissance économique »

21 « Vers une croissance verte, résumé à l'attention des décideurs », OCDE, mai 2011

un juste équilibre entre l'environnement, la croissance et le bien-être et cet équilibre doit être réalisé de manière intertemporelle. La préservation de l'environnement ne se justifie donc pas uniquement parce que celui-ci est partie intégrante de notre bien-être ; elle se justifie également si la dégradation du capital naturel transmis aux générations futures risque d'entraver leur propre développement. Une politique de croissance verte doit également (selon l'OCDE), « catalyser l'investissement et l'innovation qui étaieront une croissance durable et créeront de nouvelles opportunités économiques » ; la croissance économique doit donc se concevoir sur le long terme.

Comment concilier une croissance économique dynamique et la préservation de l'environnement, dans une perspective qui dépasse les générations présentes, comme le réclame l'idée de croissance verte ? La croissance économique dégrade-t-elle inévitablement l'environnement ? La préservation de ce dernier est-elle un frein systématique à la croissance économique ? Si le lien entre ces deux notions n'est pas évident, il semble néanmoins qu'un certain arbitrage existe entre court et long terme : les avantages économiques de l'intervention en faveur de l'environnement sont susceptibles d'être engendrés dans le long terme alors que les coûts liés aux restrictions doivent être payés plus tôt ; il peut donc y avoir un déficit de croissance à court terme.

L'expression croissance verte est parfois employée avec l'idée qu'il existe des opportunités de croissance économique dans les secteurs en lien avec la préservation de l'environnement. Il n'y a pourtant pas de justification rationnelle à ce que ces secteurs soient plus susceptibles que d'autres de stimuler des innovations génératrices de croissance économique. L'investissement en direction de nouvelles technologies de l'environnement peut malgré tout se justifier par le phénomène de dépendance historique au sentier de croissance : le passage aux technologies vertes est d'autant plus difficile que le capital productif déjà accumulé est adapté à des technologies polluantes. L'épuisement des énergies fossiles et les dommages environnementaux imposeront à long terme de développer des technologies moins polluantes et cette transition sera moins coûteuse si le virage technologique est amorcé tôt, grâce aux mécanismes de croissance endogène : les innovations génératrices de croissance voient plus facilement le jour dans les secteurs les plus avancés.

Aujourd'hui, il n'existe pas d'indicateur unique permettant d'appréhender conjointement l'ensemble des dimensions auxquelles fait référence la croissance verte. Néanmoins en première approximation, les coûts et bénéfices d'une politique publique environnementale peuvent être évalués en fonction de son impact sur la croissance économique, à court et long terme. La croissance du PIB demeure en effet un indicateur synthétique, facilement lisible et pertinent pour mesurer les coûts et les avantages des choix qui sont faits. Il faut en revanche veiller à ne pas s'y référer pour une période donnée sans tenir compte des périodes à venir.

Dans cette perspective, l'introduction d'un « signal-prix » renchérisant le coût des énergies fossiles semble être la politique la plus efficace économiquement pour atteindre un objectif climatique donné. S'il s'inscrit dans une perspective continue et de long terme, un tel signal est capable de modifier les comportements et de susciter les innovations nécessaires pour un coût raisonnable. Des politiques de soutien direct à des filières ou à la recherche peuvent également être utiles, mais leur ciblage est difficile car les innovations qui s'avéreront les plus profitables sont difficiles à identifier a priori. Le signal-prix, s'il est largement diffusé dans l'économie, permet de saisir des opportunités plus larges. Les conséquences socio-économiques du choc sur les prix ne doivent pas être négligées mais devraient être traitées indépendamment de la question de l'efficacité globale, qui recommande la mise en place de ce signal de long terme.



2| LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

De manière à atténuer son impact sur l'environnement, la Banque de France a mis en œuvre un dispositif, le schéma de réduction de l'empreinte environnementale (SDREE), qui vise à diminuer sa consommation de ressources naturelles, ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

2|1 Une diminution de notre impact sur l'environnement

Le SDREE fixé par la Banque en 2009 s'est achevé fin 2012. Les objectifs, échelonnés sur une période de trois ans (2010-2012), s'articulaient autour de quatre axes :

- la réduction des consommations énergétiques (électricité, gaz, chauffage et froid urbain) ;
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique ;
- la diminution des consommations d'eau ;
- l'optimisation des déplacements afin de réduire les émissions de CO₂.

Tableau 4
SDREE 2010-2012

Énergie	
• Consommation (en kWh)	- 20 % par rapport à 2008 (unités de la Banque, hors Fabrication des billets) - 4 % par rapport à 2008 (Fabrication des billets)
• Part des énergies renouvelables	20 % du mix (ensemble de la Banque) 30 % du mix (Fabrication des billets)
Eau potable (en m ³)	
	- 15 % par rapport à 2008 (unités de la Banque, hors Fabrication des billets) - 10 % par rapport à 2008 (Fabrication des billets)
Émissions de CO ₂ générées par les déplacements	
	- 15 % par rapport à 2009 (unités de la Banque, hors Fabrication des billets) - 10 % par rapport à 2009 (Fabrication des billets)

La réduction de la consommation énergétique

Les cibles visées à fin 2012 ont été partiellement atteintes.

Les sites industriels ont dépassé l'objectif assigné en réduisant leurs consommations énergétiques de 5 % par rapport à 2008, grâce notamment à la réorientation de la production vers le feuille à feuille, processus globalement moins énergivore que la production en ligne continue, et la mise en œuvre constante d'améliorations techniques.

En revanche, les autres unités de la Banque n'ont pas totalement atteint leur objectif d'une réduction de 20 %. En particulier, la progression régulière du parc de serveurs (de 15 à 20 % par an) et la constante augmentation de leur puissance ont entraîné une moindre réduction de la consommation énergétique globale à – 11,2 %. Hors *datacenter*, auquel la réglementation thermique ne s'applique pas, la réduction enregistrée est significative (– 16,2 % fin 2012 par rapport à 2008) sans toutefois atteindre la cible de – 20 %.

Ces résultats dans leur ensemble sont le fruit d'une démarche globale menée depuis 2010 tant sur le plan structurel que comportemental :

- l'amélioration progressive de la performance énergétique du patrimoine immobilier ;
- la réduction des consommations de chauffage avec l'installation de robinets thermostatiques, de pompes à débit variable et la rénovation des chaufferies les plus anciennes;
- l'information du personnel avec la mise en place de nouveaux supports de communication (site intranet dédié au développement durable, *newsletter* mensuelle, bulletins d'actualité...).

L'augmentation de la part des énergies renouvelables

En 2008, les contrats de fournitures d'électricité de la Banque relevaient du marché réglementé sauf pour les sites industriels de la Fabrication des billets (43 % de la consommation électrique globale de la Banque) qui bénéficiaient d'un taux d'énergies renouvelables de 25 %.

Au fil du renouvellement de ses contrats d'électricité, la Banque de France s'est employée à accroître progressivement la part d'énergie verte dès que cela était possible. Ainsi, depuis le deuxième semestre 2011, elle bénéficie de contrats incluant 75 % d'énergies renouvelables pour alimenter des sites (siège, centre administratif de Marne-la-Vallée, Fabrication des billets) qui représentent près des trois quarts de sa consommation globale d'électricité de 2012. À compter du 1^{er} janvier 2013, le taux d'énergies renouvelables de ces contrats passera à 100 %.

De surcroît, dès lors qu'il est disponible et compatible avec une implantation de la Banque, le raccordement au réseau de chaleur urbain est étudié comme un mode de chauffage alternatif au fioul ou au gaz. Ainsi, depuis décembre 2010, la succursale de Mende est raccordée au réseau de chauffage urbain. Celui-ci a obtenu le label « Pôle d'excellence rurale » pour le développement de la valorisation de bio ressource (déchets de l'industrie du bois) et la cogénération.

Au total, fin 2012, la Banque affiche une part globale d'énergies renouvelables en nette progression : 35,1 % contre 28,7 % en 2011 et 15 % en 2010.

La diminution des consommations d'eau

Les objectifs triennaux de réduction des consommations d'eau ont été globalement atteints : la baisse enregistrée dans les activités tertiaires (– 21 %) ayant plus que compensé la moindre diminution réalisée par la Fabrication des billets (– 6,7 %).

Plusieurs facteurs ont favorisé la réduction des consommations des unités tertiaires :

- la mise en œuvre de dispositifs d'alertes : suivi mensuel de consommation, analyse systématique des pointes de consommation ;
- une maintenance préventive et curative plus réactive des installations en complément de l'installation d'équipements sanitaires plus économies ;
- l'amélioration du système de climatisation du centre administratif de Marne-la-Vallée.

Sur la période de trois ans, la contraction de la consommation d'eau des sites industriels résulte principalement des progrès accomplis en matière d'optimisation des installations. Et l'augmentation de la consommation constatée en 2012 s'explique par des conditions météorologiques peu propices : un hiver très froid générant un surplus de consommation de vapeur pour maintenir le taux d'hygrométrie et un été marqué par des pics de températures supérieures à 30°C nécessitant le refroidissement des compresseurs.

L'optimisation des déplacements

La Banque de France a poursuivi en 2012, une politique de déplacements visant deux objectifs :

- la modération des déplacements de son personnel : mise en place du covoiturage professionnel, développement des visioconférences, auto-partage, télétravail... ;
- l'usage des transports en commun, de modes de transports « doux » lorsque cela est envisageable, ainsi que le recours au train à la place de l'avion dès lors que la durée du trajet en train est inférieure à trois heures et demie.

Les émissions de GES liées aux déplacements professionnels s'élèvent en 2012 à environ 7 200 tonnes équivalent CO₂, en légère baisse pour la première fois



(-4 % par rapport à 2011). Les kilomètres parcourus ayant très légèrement augmenté (40 millions de kilomètres en 2012 contre 39,5 millions en 2011), la baisse des émissions est due à un report vers des modes de déplacements moins émetteurs. Ainsi, la proportion du recours au train sur l'axe Paris-Francfort, principal axe de déplacement, a progressé : 39 % en 2012 contre 26 % en 2011.

En complément, afin de limiter l'impact environnemental des trajets en voiture, la Banque de France renouvelle régulièrement son parc automobile en privilégiant des véhicules plus propres. Le taux d'émission de CO₂ des véhicules personnels du parc a continué à baisser pour atteindre 128 g/km en moyenne en 2012 contre 136 g/km en 2011.

La Banque de France, dans le cadre d'une opération pilote réalisée au siège, s'est également dotée progressivement, depuis 2010, de 21 vélos à assistance électrique, qui ont parcouru 26 800 km en 2012.

Ces mesures commencent à porter leurs fruits mais n'ont pas permis de compenser la hausse des déplacements liée à l'évolution de l'activité. Ainsi, par rapport à 2009, hors trajets des stagiaires de l'Institut bancaire et financier international et hors convois, les déplacements ont donné lieu à une augmentation de 22 % des émissions de GES et de 20 % du kilométrage parcouru.

Concernant les déplacements domicile-travail, la démarche de plan de déplacement d'entreprise a été généralisée aux succursales de plus de 100 agents desservies par les transports en commun.

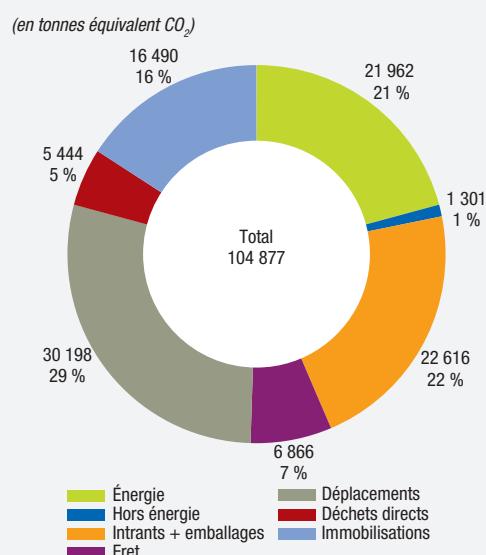
2|2 Une sensible baisse de nos émissions de gaz à effet de serre

En 2012, conformément au décret 2011-829, la Banque de France a réalisé le bilan de ses émissions de GES pour l'année 2011. Son résultat fait apparaître une diminution de 16 % de ses émissions par rapport à 2008. Cette baisse significative est le fruit du déploiement de sa stratégie de développement durable, qui se poursuivra par la mise en place d'un nouvel objectif de réduction de ses émissions de GES de 8 % pour 2014.

Encadré 40

Bilan 2011 des émissions de GES

En application du décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, la Banque de France a réalisé et mis en ligne sur son site internet le bilan 2011 de ses émissions de GES. Réalisé selon la méthode Bilan Carbone®, ce bilan s'élève à 104 877 tonnes équivalent CO₂ avec pour principaux postes d'émissions : les déplacements de personnes, les intrants et emballages et les consommations énergétiques.



Source : Banque de France

Ces résultats font apparaître une diminution des émissions de GES de la Banque de France de plus de 16 % par rapport à 2008, plus particulièrement sur les postes « énergie » et « déplacements de personnes ». Cette réduction s'explique essentiellement par l'implication du personnel, les actions engagées en matière de réduction des consommations énergétiques, l'accroissement de la part des énergies renouvelables et la modification des règles relatives aux déplacements professionnels.

2|3 L'amélioration de la performance énergétique du patrimoine et la préservation de l'environnement

Le secteur de l'immobilier, premier gisement d'économie d'énergie, est entré dans une phase de mutation accélérée. C'est pourquoi la Banque de France a décidé de faire du bâtiment « durable » un axe central de son engagement de développement durable.

La rénovation, un enjeu majeur pour le parc de la Banque

Depuis trois ans, la Banque a engagé un vaste programme d'investissements dans des travaux de rénovation thermique, l'un des objectifs étant de diminuer la consommation énergétique des bâtiments.

La poursuite de programmes de rénovation du parc

La Banque de France a réalisé en 2009/2010 un diagnostic énergétique de l'essentiel de son parc existant. Les résultats de ce diagnostic ont souligné la part significative du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire dans les consommations énergétiques totales de la Banque (plus de 60 % en moyenne). Sur la base de ce constat, la Banque de France a engagé deux grands programmes nationaux visant à améliorer sa performance énergétique dans ce domaine.

Le premier a porté sur l'installation de robinets thermostatiques et de pompes à débit variable sur les installations de chauffage d'une centaine d'unités du réseau.

Le second, concerne la rénovation des chafferies d'un certain nombre d'unités du réseau d'ici à 2018.

Des opérations de réhabilitation intégrant des critères de qualité environnementale

À la suite de la rénovation de la plus ancienne aile du siège en 2011, la Banque de France a débuté deux autres grandes opérations de réhabilitation.

La première, réalisée en site occupé, concerne l'isolation et le changement des vitrages sur l'immeuble du siège. À fin 2015, ce sont 20 000 m² de façades qui seront isolés intérieurement et les anciennes menuiseries seront remplacées par 1 476 châssis de fenêtres à double vitrage, complétées de stores intérieurs/extérieurs à manœuvre locale doublée d'une programmation centralisée façade par façade.

La seconde, réceptionnée en 2012, a porté sur la restructuration complète d'un immeuble périphérique du siège.

Ces grands chantiers s'accompagnent également d'un réaménagement des espaces tertiaires. En termes

d'éclairage, des dispositifs « intelligents » sont installés. S'agissant des matériaux utilisés (cloisons, peinture, sol, etc.) et du mobilier installé, la Banque favorise ceux qui sont certifiés, recyclés et recyclables.

Des nouvelles constructions plus performantes

La Banque de France a initié plusieurs projets dans le cadre des référentiels de qualité environnementale qui ont émergé depuis quelques années dans le secteur du bâtiment et de la construction (HQE, LEED, BREAM, MINERGIE...).

Ainsi, en 2009, la Banque a lancé un projet de construction d'un centre informatique à haute performance environnementale. Ce projet s'inscrit dans un programme plus large dont l'objectif est de doter la Banque de deux plateformes de production informatique à l'état de l'art à l'horizon 2017. La deuxième plateforme sera réalisée par la rénovation du site existant.

L'ensemble de ce projet s'inscrit dans une démarche globale HQE® d'éco-construction et d'éco-gestion. À cet effet, en termes de gestion énergétique, la Banque s'est fixée un indicateur d'efficience énergétique ambitieux, le PUE (*Power Usage Effectiveness*), de 1,6 à 1,7 sur les deux plates-formes. Le nouveau centre Michèle Bergsten, dont la livraison est prévue pour mi-2013, fait l'objet de plusieurs audits par CERTIVEA dans le but d'obtenir le label « bâtiment certifié HQE ».

Par ailleurs, début 2010, la Banque a lancé deux projets de construction, à Sainghin-en-Mélantois (59) et à La Courneuve (93), de centres fiduciaires destinés à abriter le traitement des billets selon des processus fortement automatisés. Pour ces deux projets stratégiques, une démarche de haute qualité environnementale sera mise en place.

Enfin, fin 2012, la Banque a inauguré pour sa succursale régionale de Lyon son premier immeuble « Minergie ». Ce bâtiment bénéficie d'une architecture originale avec des façades végétalisées sur la partie supérieure et un habillage cuivre sur la partie intermédiaire. Il est équipé de panneaux photovoltaïques, d'un puits canadien, de panneaux solaires produisant l'eau chaude du restaurant d'entreprise et d'une gestion technique centralisée

de l'ambiance thermique et lumineuse. En cours de certification CERTIVEA, il a déjà remporté plusieurs trophées récompensant les meilleures réalisations dans ce domaine.

La construction durable et l'évolution des métiers de l'immobilier

La Banque de France est consciente de la nécessaire évolution des compétences et des méthodes de travail, mais aussi des modes d'analyse et de conduite de projet. Ainsi, pour répondre à ces nouveaux enjeux, une trentaine de ses spécialistes ont été formés aux évolutions réglementaires environnementales en 2012.

La préservation de la biodiversité

La Banque a contribué à l'adaptation de l'outil EBEnvie, « outil de sensibilisation à la biodiversité », à destination des organismes publics. Pour la deuxième année consécutive, la Banque a procédé à la récolte du miel en provenance du rucher installé sur les toits du centre administratif de Marne-la-Vallée.

Enfin, les initiatives en matière de gestion responsable de ses espaces verts se sont multipliées, notamment à travers la mise en place de démarche de gestion différenciée sur certains de ses jardins.

2|4 L'informatique verte

La démarche initiée depuis plusieurs années par la fonction informatique en collaboration avec les domaines de la Banque, suit une double approche :

- les actions *Green for IT* concernent directement l'efficience énergétique de l'entreprise ;
- les actions *IT for Green* viennent en support des domaines pour la dématérialisation de leurs processus et des échanges avec l'écosystème de l'entreprise.

Green for IT : l'amélioration de l'efficience énergétique de l'entreprise

Dans le cadre de la réduction de l'empreinte environnementale de l'informatique, le déploiement d'outils de communication, l'installation de salles

Encadré 41

Plateaux informatiques HPE : la Banque applique le code de conduite de l'Union européenne pour les datacenters

Ayant choisi d'appliquer les meilleures pratiques dans la gestion de ses datacenters, la Banque, première banque en France et seule à ce jour parmi les banques centrales du SEBC à faire ce choix dans le cadre de sa politique de développement durable, a adhéré, le 10 avril 2011, au code de conduite de l'Union Européenne pour les datacenters.

Ce document définit un ensemble de recommandations pour la gestion globale des « usines de données », dans une stratégie de développement durable et d'efficacité énergétique sur un secteur d'activité représentant le même niveau de consommation énergétique que le secteur du transport aérien au niveau mondial.

Ces recommandations couvrent l'ensemble des processus concernés. Elles portent sur :

- le management transversal impliquant l'ensemble des acteurs concernés dans la gestion de « l'usine de données » ;
- la stratégie de refroidissement des salles informatiques et des locaux techniques ;
- la gestion proactive de l'énergie ;
- le *monitoring* des installations techniques afin d'optimiser la consommation des installations ;
- la vérification régulière des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés ;
- l'arrêt complet des matériels inutilisés et la libération de l'espace occupé ;
- l'achat de matériels efficaces énergétiquement ;
- la mutualisation des matériels informatiques pour permettre des économies d'échelle.

L'ensemble de ces recommandations ont été prises en compte pour la conception du nouveau plateau informatique, le centre Michèle Bergsten, qui sera livré à la direction de l'Informatique et des Télécommunications (DIT) mi-2013, et pour la rénovation du plateau informatique de Noisy qui interviendra ensuite. D'ores et déjà, la DIT met en application celles spécifiques à la gestion des salles et des équipements.

de visioconférence et l'augmentation du nombre de télétravailleurs ont permis de favoriser la réduction des déplacements du personnel. Le lancement du chantier d'un nouveau centre informatique constitue également une réponse concrète aux enjeux de la Banque de France en matière de responsabilité environnementale.

IT for Green : dématérialisation des processus et amélioration des relations dans l'écosystème

Les moyens nécessaires ont été mis en place pour favoriser la dématérialisation des documents avec, par exemple, dans le domaine de la fonction RH, des applications telles que « DematRH » (dématérialisation des documents pour la gestion des ressources humaines) et « GEFORM » (gestion des besoins de formation).

S'agissant du service « BilanDirect-FIBEN » de collecte des bilans par télétransmission, auprès des entreprises et des experts comptables, à la fin de l'année 2012, 136 400 bilans ont été reçus par télétransmission, soit une augmentation de 59 % par rapport à 2011, et 38,4 % du volume total de bilans intégrés dans la base FIBEN. La campagne 2013 bénéficiera indirectement des nouvelles dispositions de la loi de finances rectificative pour 2011, rendant obligatoire la télétransmission des liasses fiscales à la DGFiP pour toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés à partir du 1^{er} janvier 2013 ; combinée avec la coopération toujours étroite de l'Ordre national des experts-comptables et de ses relais régionaux, cette nouvelle obligation fiscale devrait avoir un effet d'entraînement sur la collecte automatisée par la Banque de France et contribuer ainsi à ce que plus de la moitié des bilans attendus en 2013 soient reçus par BilanDirect-FIBEN. La montée en charge progressive de ce service génère une économie considérable de papier en rendant prépondérante la voie des échanges électroniques.

Dans le domaine fiduciaire, le portail bancaire sécurisé pour les opérations fiduciaires « INTEROP », qui a permis de premiers échanges en novembre 2011, s'est déployé pour l'ensemble des clients institutionnels sur l'année 2012 grâce à une très forte mobilisation de tous les acteurs de la filière fiduciaire. Plusieurs milliers d'opérations quotidiennes sont réalisées avec l'ensemble des caisses métropolitaines (et d'outre-mer à compter de décembre 2012), assurant une forte diminution des documents papier autrefois support des échanges (plus de 400 000 fiches d'opérations). Par ailleurs, l'apposition d'un code-barre sur l'ensemble des colis permet de réduire les opérations de manipulation et contribue à l'amélioration des

conditions de travail des opérateurs de la Banque comme des acteurs de la filière. Ce projet est un vecteur d'optimisation des temps de stationnement des transporteurs de fonds du fait de l'accélération des opérations aux guichets de la Banque de France.

Par ailleurs, le projet de réduction du nombre d'imprimantes et de photocopies, initié depuis plus de deux ans, permet de revoir la gestion du parc des matériels afin de l'optimiser. Un effort progressif de réduction du nombre des imprimantes et de remplacement par des matériels multifonctions vise à diminuer le nombre d'équipements et la consommation de fournitures associées. Dans ce cadre, les correspondants informatiques continuent de sensibiliser les utilisateurs aux meilleures pratiques d'utilisation de ces appareils. Des audits techniques sont réalisés par les services de l'Organisation et de l'Informatique, notamment dans les unités qui changent ou restructurent leurs locaux, afin de faciliter cet effort d'optimisation.

La Banque a aussi souhaité s'engager avec des fournisseurs qui partagent les mêmes valeurs sociétales et environnementales. Cela a permis, par exemple, de choisir pour la collecte, le recyclage, la destruction et la traçabilité des équipements informatiques amortis, un fournisseur qui répondait à des critères exigeants sur les aspects sociaux, tels que l'emploi de travailleurs handicapés et le développement durable. La mission Handicap avait justement sensibilisé pour cet appel d'offre des entreprises adaptées opérant sur tout le territoire.

3| L'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU PUBLIC

3|1 Les actions en matière d'éducation économique et financière du public

Forte de son expertise en matière de communication et d'information financière, la Banque a intensifié en 2012 ses actions d'éducation économique et financière au service des enseignants, des scolaires et du grand public.

Ateliers pédagogiques à la Banque

La direction de la Communication a conçu une offre pédagogique vis-à-vis du grand public et organise régulièrement des ateliers et des conférences à destination des différents publics scolaires (collégiens, lycéens, classes de BTS) mais aussi des groupes de seniors ou des universités françaises ou étrangères. À cette fin, elle dispose de brochures, de questionnaires à choix multiples et de programmes vidéo adaptés. Des professionnels de la Banque de France présentent de façon concrète et interactive les grandes questions économiques, ainsi que les principales missions économiques et financières de la Banque centrale, et les mettent à la portée du public. Près de 2 000 visiteurs ont ainsi bénéficié des ces animations, organisées principalement au sein de l'espace accueil de la Banque de France à Paris et qui ont connu un très vif succès auprès des participants.

En ce qui concerne les étudiants en BTS, les ateliers visent à aborder de manière ludique des thématiques en lien avec les programmes scolaires : le crédit aux particuliers et le surendettement, l'euro et la politique monétaire de l'Eurosystème. Trois établissements pilotes sont concernés : le Lycée technologique Roger Verlomme (Paris 15°), le Lycée des métiers de la communication, de la gestion et du commerce et le Lycée général et technologique Simone Veil qui travaille étroitement avec le Lycée professionnel Truffaut (Paris 3°).

De nombreuses opérations ont également été menées dans le réseau avec l'accueil d'environ 500 collégiens et l'implication de tuteurs ou maîtres d'apprentissage en région accompagnant les étudiants sous contrat d'apprentissage et de professionnalisation.

Conventions de partenariat avec les académies de Créteil et Paris

Ces conventions concernent l'accueil et le soutien de jeunes issus de milieux défavorisés. La convention de partenariat triennale avec l'académie de Créteil (2010-2013) a été mise en œuvre tout au long de l'année 2012. Le partenariat avec deux lycées de l'académie de Créteil a été poursuivi afin d'aider les jeunes issus de ZEP (zone d'éducation prioritaire). Cet engagement s'est traduit par :

- des séances de soutien méthodologique pour les élèves de première et de terminale ; 154 lycéens ont bénéficié



de ce dispositif durant l'année scolaire 2012-2013 (92 lycéens lors du cycle précédent) pour un volume horaire (560 heures) en augmentation d'un peu plus de 30 % sur un an ;

- la reconduction du parrainage assuré par des agents volontaires au profit de ces mêmes lycéens ;
- la présentation de thèmes économiques et/ou de missions de la Banque sous forme d'ateliers pédagogiques (101 lycéens ont été concernés par ces ateliers en 2012) ;
- la participation de professionnels de la Banque à des jurys de préparation aux épreuves orales que doivent présenter les lycéens ou étudiants ;
- l'accueil en stages conventionnés d'étudiants de BTS des établissements partenaires.

Encadré 42

Les Français et l'économie

Le sondage présenté par la Banque de France dans le cadre des Journées de l'économie à Lyon souligne qu'il existe des marges de progression tant sur le niveau des connaissances économiques des Français que sur leur compréhension de l'information économique. 59 % des personnes interrogées estiment que le niveau de connaissance des Français en économie est moyen, il est même faible ou très faible pour 32 % d'entre elles. Par ailleurs, 60 % ne trouvent pas l'information économique compréhensible. Dans le domaine financier, le sondage reflète des connaissances inégales mais comporte également de bonnes réponses sur plusieurs questions d'économie pratique portant sur le crédit.

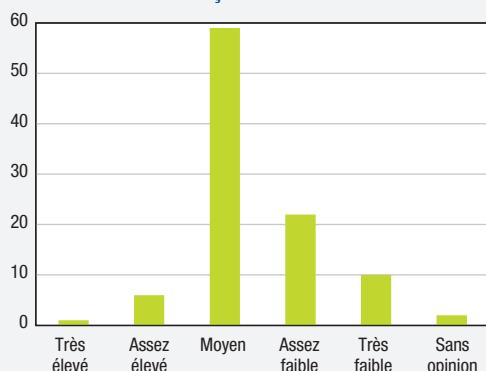
Près de la moitié des Français surévaluent la hausse des prix. En effet, 48 % des Français évaluaient en octobre 2012 la hausse des prix depuis un an en France à plus de 3 % alors qu'en réalité le dernier indice des prix à la consommation (IPC), publié en septembre 2012 par l'Insee, avait augmenté de 1,9 %.

Enfin, ce sondage révèle également une inquiétude des Français face à leur environnement économique ; en particulier, 82 % des sondés se disent inquiets sur le niveau du déficit des finances publiques et de la dette publique de la France.

Graphique A Le niveau de connaissance des Français en économie

(en %)

Personnellement, comment jugeriez-vous le niveau de connaissance des Français en économie ?



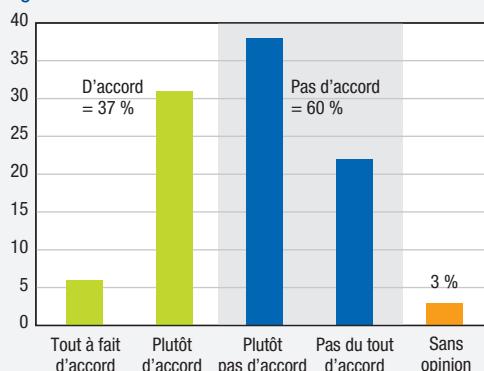
Sources : Banque de France – TNS Sofres

Graphique B L'évaluation du niveau de la hausse des prix

Graphique B L'évaluation du niveau de la hausse des prix

(en %)

À votre avis, le niveau des prix depuis un an en France a augmenté d'environ :

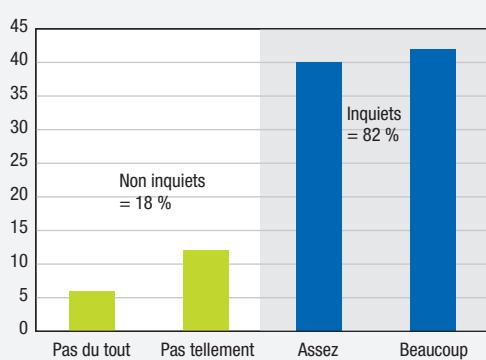


Sources : Banque de France – TNS Sofres

Graphique C La compréhension de l'information économique

(en %)

Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec l'affirmation suivante : l'information économique est compréhensible

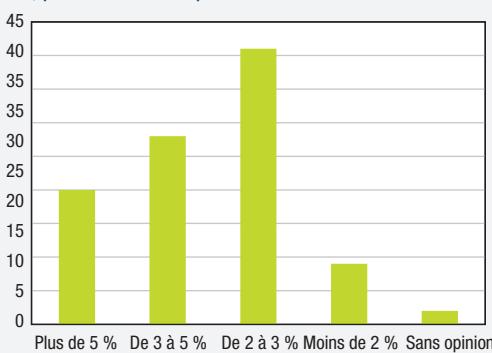


Sources : Banque de France – TNS Sofres

Graphique D L'inquiétude à propos du déficit et de la dette publique

(en %)

Concernant le niveau du déficit des finances publiques et de la dette publique de la France, diriez-vous que c'est quelque chose qui vous inquiète beaucoup, assez, pas tellement ou pas du tout ?



Sources : Banque de France – TNS Sofres

Compte tenu du succès de ce partenariat, une nouvelle convention de partenariat sur la formation des jeunes, négociée avec le rectorat, a été signée le 20 juin 2012 entre la Banque de France et l'académie de Paris. Cette nouvelle convention académique illustre l'engagement de la Banque en matière de responsabilité sociale de l'entreprise, en particulier dans les domaines suivants :

- renforcer l'éducation économique et financière ;
- contribuer à l'égalité des chances et promouvoir la diversité ;
- développer des actions de responsabilité citoyenne en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

3|2 La Cité de l'économie et de la monnaie

La future Cité de l'économie et de la monnaie, dont l'inauguration est prévue en 2015, contribuera à l'amélioration des connaissances économiques du grand public, notamment des jeunes. Elle présentera, sous une forme interactive, les principales notions de l'économie et de la monnaie. Elle exposera également une partie des collections de pièces, billets, machines et meubles de métier de la Banque de France.

L'équipe d'architectes/muséographes, sélectionnée début 2011 à la suite du concours organisé en 2010, a réalisé en 2012 les études détaillées du projet architectural et du parcours muséographique, en étroite collaboration avec la direction du projet de Cité de l'économie et de la monnaie. L'autorisation de travaux et le permis de construire ont été obtenus des autorités compétentes (DRAC et préfecture) en septembre 2012. Les travaux sur le bâtiment devraient débuter en juillet 2013 ; la finalisation du projet muséographique interviendra en septembre 2013 ; le processus d'appels d'offres puis les travaux de réalisation de la muséographie commenceront alors.

Une exposition temporaire sur l'économie, « *L'économie : krach, boom, mue ?* » a été préparée par Universcience en partenariat avec la Banque de France. Ouverte au public du 26 mars 2013 au 5 janvier 2014

à la Cité des sciences et de l'industrie, elle présente en avant-première quelques-uns des outils pédagogiques qui devraient être utilisés au sein de la future Cité de l'économie et de la monnaie.

En 2012, la Banque de France a noué, dans le cadre du projet de Cité de l'économie et de la monnaie, six nouveaux partenariats : avec la Bibliothèque nationale de France, la Monnaie de Paris, le Museo interactivo de economia de Mexico, les Journées de l'économie de Lyon, les Rencontres des sciences économiques et sociales de l'académie de Paris et les Petites conférences du Nouveau Théâtre de Montreuil.

Le site internet consacré au projet (www.citedeleconomie.fr) a été enrichi de nouveaux contenus pédagogiques (jeux, vidéos, bibliographies...).

4| LES LEVIERS D'ACTION

Ils trouvent notamment leur traduction dans le renforcement de la démarche qualité et la recherche des meilleures certifications, la prise en compte des préoccupations liées à la RSE dans la stratégie d'achat, le développement du système d'information développement durable et, enfin, les actions de communication interne et externe. Pour leur part, les actions conduites pour favoriser le mieux-être au travail des collaborateurs sont présentées au chapitre 3, dans la section consacrée à la gestion des ressources humaines.

4|1 La démarche qualité

Engagée depuis plus d'une dizaine d'années, la recherche des meilleures certifications, tant au plan de la qualité que des normes sociales et environnementales, s'est poursuivie en 2012. C'est dans ce cadre que se sont développées les certifications selon les normes ISO 9001 (management de la qualité), ISO 14001 (management environnemental) et OHSAS 18001 (santé et sécurité au travail), qui s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue, d'adaptation et d'innovation permanente, visant à satisfaire les parties prenantes.

2012 fut l'année de capitalisation de l'expérience acquise lors du déploiement de la certification qualité ISO 9001 sur l'ensemble des caisses du réseau ainsi que de l'activité de contrôle du recyclage externe. Les travaux concernant l'amélioration des conditions de travail des agents et la sécurité au travail dans les caisses se sont développés.

En ce qui concerne les activités industrielles, la direction générale de la Fabrication des billets (DGFB) a obtenu en 2012 le renouvellement de sa triple certification : ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé et sécurité au travail). Elle s'est vu également décerner le label AFNOR développement durable 1000 NR (niveau « maturité »). Il n'y a pas eu d'évaluation selon le référentiel AFAQ 26000, car cette évaluation a lieu tous les 18 mois. La DGFB a continué à mener des actions :

- sur l'ancrage territorial avec la signature d'une convention de partenariat avec le Conseil général d'Auvergne, l'Union nationale de l'imprimerie et de la communication et le lycée de Romagnat, dans le triple but :
 - d'améliorer la connaissance réciproque du monde de l'éducation et de l'entreprise ;
 - de renforcer les échanges et les liens de partenariat déjà existants et susciter de nouvelles initiatives afin d'améliorer leur capacité à former et à recruter ;
 - d'instaurer un dialogue en profondeur entre les différents signataires, développer l'entraide et l'assistance à la profession et au lycée professionnel ;
- sur les conditions de travail :
 - amélioration de l'ergonomie de certains postes de travail pour réduire les risques de troubles musculo-squelettiques ;
 - recherche d'un prestataire pour une approche des gestes préparatoires à l'action de travail ;
 - mise en place d'un suivi et d'une méthode d'évaluation pour les postes considérés comme pénibles ;
- sur une prise en compte renforcée de l'environnement avec le calcul du bilan carbone.



4|2 La politique d'achats

En 2012, la direction des Achats a poursuivi sa politique de sensibilisation des différents partenaires, notamment prescripteurs, à la prise en compte des enjeux d'une démarche intégrant les préoccupations environnementales et sociales dans les processus d'achat. La rédaction des cahiers des charges des appels d'offres tient compte des exigences socio-environnementales qui, dans un certain nombre de cas, font d'ailleurs l'objet de critères notés.

La direction des Achats a été présente le 27 novembre 2012 à une convention organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris visant à faciliter l'accès des PME à la commande publique. Dans ce cadre, une vingtaine de rencontres individuelles ont été programmées, au cours desquelles la politique d'achats de la Banque de France et son engagement sociétal ont ainsi pu être présentés.

Des contacts ont aussi été établis avec le Centre d'adaptation et de réinsertion par le travail (CART) pour la réalisation de certains travaux d'enregistrement et d'archivage.

La dématérialisation des échanges en matière de procédures d'achat, qui permet de réaliser des économies significatives sur la consommation de papier, s'est poursuivie tout au long de l'année. Ainsi, en fin d'année 2012, près de 93 % des offres étaient reçues sous forme électronique, contre 75 % un an auparavant.

4|3 Le système d'information développement durable

Afin de renforcer sa démarche RSE, la Banque s'est dotée en 2012 d'un système d'information développement durable (SIDD), outil de pilotage de sa stratégie développement durable.

Celui-ci permet de :

- mesurer et suivre la réduction de son empreinte environnementale et l'évolution d'autres indicateurs liés au développement durable ;
- analyser les résultats de la politique développement durable de l'entreprise ;
- piloter les plans d'actions.

Ce système d'information partagé offre à chaque direction générale, régionale et locale les moyens de décliner et suivre la politique de développement durable de la Banque. Il permet également de répondre aux obligations réglementaires en termes de *reporting* sur sa responsabilité sociétale : production du bilan des émissions de gaz à effet de serre et suivi des principaux indicateurs en matière sociale et environnementale.

4|4 La communication

La communication interne, les actions de sensibilisation et de formation

Un nouveau site intranet DD

En matière de communication interne, le site intranet DD, accessible dès la page d'accueil du site de la Banque, s'est enrichi de nouvelles rubriques (recueil des textes réglementaires, site d'équipe du covoitage pour faciliter le covoitage entre personnels de la Banque, études, etc.).

La communication interne s'est aussi enrichie de supports pédagogiques destinés à faciliter l'appropriation des enjeux du développement durable par l'ensemble des agents : présentation des

aides aux entreprises en lien avec le développement durable (aides environnementales, aides à l'innovation dans le cadre du DD, outils et documentation des Chambres de commerce et d'industrie...), feuille de route pour la transition écologique. Ils complètent les deux périodiques d'information : *Actions DD* et *La lettre du DD, comprendre les enjeux*.

Cet ensemble cohérent et structuré mis à la disposition des collaborateurs contribue au renforcement de la lisibilité de l'ensemble de la démarche DD de l'Institution, qu'il s'agisse des objectifs concernant la réduction de l'empreinte environnementale ou des résultats des actions menées. Dans un cadre plus large, il permet d'exposer les principaux enjeux liés aux défis climatiques et énergétiques et de comprendre la manière dont la réflexion économique intègre ces enjeux.

Des programmes de formation dédiés

Cette démarche s'appuie également sur un nouveau programme de formation : « Développement durable : responsabilité sociale, économique et environnementale » qui contribue au développement des compétences des agents sur un axe considéré comme stratégique par la Banque de France. Les six sessions qui se sont tenues en 2012 ont permis de former 71 collaborateurs.

Cette offre a été complétée fin 2012 par une nouvelle formation qui vise à présenter l'essentiel de la réglementation s'appliquant à la Banque de France et les bonnes pratiques permettant de répondre aux enjeux environnementaux. Les premières sessions se sont déroulées début 2013.

La communication externe
et la participation
à des réflexions collectives

Dans le cadre des activités du Club développement durable des entreprises et établissements publics, qu'elle a rejoint en avril 2011, la Banque de France a participé à un groupe de travail dont les réflexions ont abouti à la rédaction de guides opérationnels destinés à aider les entreprises et établissements publics à intégrer les principes de RSE dans leur mode de gouvernance. La Banque a ainsi contribué à l'élaboration de quatre guides sur les thèmes des valeurs et principes de

la gouvernance, du dialogue avec les parties prenantes, des indicateurs d'évaluation et de performance d'une démarche RSE, ainsi qu'une synthèse destinée aux directeurs généraux des organismes publics.

Lors d'une session plénière dudit Club, qui s'est tenue le 20 juin à l'INRA, un économiste du service du Développement durable de la Banque de France a présenté à l'ensemble des membres du Club les enseignements tirés de l'enquête sur « Les implications économiques et financières du DD et du changement climatique pour les entreprises industrielles », conduite en 2011.

Composée de représentants du monde de l'entreprise, du secteur financier et d'organismes indépendants, la commission consultative externe, prévue par la Charte du développement durable de la Banque de France, s'est réunie le 29 mai, sous la présidence du Secrétaire général. Les représentants des parties prenantes ont pu donner leur avis sur les résultats du schéma de réduction de l'empreinte environnementale de la Banque et sur l'enquête menée auprès des entreprises industrielles en matière de développement durable, qu'ils ont estimé très complète et riche en enseignements. Ils ont souligné la qualité de la politique DD de la Banque et affirmé leur désir de poursuivre ces échanges.

Dans le cadre des échanges de bonnes pratiques et de *benchmarking* au sein d'un réseau émergent de correspondants européens, la Banque de France a reçu en janvier 2012 une délégation de la Banque nationale de Serbie. Cette visite s'inscrivait dans un programme organisé par l'IBFI et consacré à la gestion des relations publiques et à la politique de DD à la Banque de France.

La Banque de France s'est également associée à des événementiels nationaux et européens qui ont notamment permis de mener des actions d'information à visée pédagogique :

- du 1^{er} au 7 avril, « la semaine du développement durable fête ses 10 ans » ; à cette occasion



a été créée une rubrique « Bonnes pratiques » consultable sur le site intranet DD sur le thème de « l'Affichage environnemental ». Cette nouvelle rubrique s'articule autour de quatre grands thèmes : consommer mieux, gérer ses équipements électriques, découvrir la nouvelle étiquette énergie, bien choisir son éclairage ;

- du 17 au 25 novembre : « la semaine européenne de la réduction des déchets » ; une communication dédiée a été réalisée autour de la problématique des déchets et des bonnes pratiques à adopter pour les diminuer.

Cette démarche globale et transverse s'inscrit dans une volonté d'anticipation du nouveau cadre légal qui se met en place, à travers la loi Grenelle II, et qui impose une plus grande transparence aux entreprises en matière sociale et environnementale.

Les comptes de la Banque de France



1| LE RAPPORT SUR LA SITUATION PATRIMONIALE ET LES RÉSULTATS

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2012 au cours de la séance du 28 mars 2013. Le résultat net de la Banque de France s'établit à 3 146 millions d'euros, en forte hausse par rapport à 2011 (+ 1 576 millions d'euros).

Les mesures non conventionnelles de politique monétaire adoptées par l'Eurosystème en réponse à la crise économique et financière en zone euro ont contribué, par leur volume, à dégager un produit net des activités en très forte augmentation, à 10 367 millions d'euros. Après couverture des charges d'exploitation, le résultat ordinaire avant impôts s'établit au niveau exceptionnel de 8 104 millions d'euros.

La Banque peut ainsi poursuivre dans de bonnes conditions le renforcement de sa structure financière, nécessaire au regard de son profil de risque dans un contexte qui reste marqué par des tensions. Elle a ainsi procédé à une dotation au Fonds pour risques généraux (FRG) de 1 850 millions d'euros, après 2 065 millions en 2011. Le résultat net distribuable s'établit à 3 146 millions d'euros, après un impôt sur les sociétés de 3 110 millions d'euros.

À des fins d'analyse, les postes figurant dans les comptes publiés ont fait l'objet de regroupements dans la présentation ci-après. Le détail des règles comptables retenues par la Banque de France figure dans l'annexe aux comptes annuels.

1|1 La situation patrimoniale

D'une fin d'année sur l'autre, l'encours des prêts consentis aux établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire a crû davantage que celui des dépôts des banques au passif de la Banque de France, si bien que le refinancement net qui figurait comme une ressource nette dans le bilan patrimonial au 31 décembre 2011 ressort comme un emploi net au 31 décembre 2012 .

Équilibre financier

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2012	2011 (pro forma)	Variation 2012/2011
RESSOURCES NETTES	201 733	214 121	- 12 388
Ressources fiduciaires nettes	166 570	162 752	3 818
Refinancement bancaire net ^{a)}	0	22 921	- 22 921
Position nette avec la clientèle	19 709	15 950	3 759
Divers	15 454	12 498	2 956
EMPLOIS NETS	201 733	214 121	- 12 388
Or et devises	31 894	32 449	- 555
Portefeuilles en euros	138 987	148 567	- 9 580
Position nette avec l'Eurosystème ^{a)}	28 777	33 105	- 4 328
Refinancement bancaire net ^{a)}	2 075	0	2 075

a) Les positions intra-SEBC liées au fonctionnement du système de paiement Target2 sont désormais agrégées avec la position vis-à-vis de l'Eurosystème au lieu d'être incluses dans l'agrégat du refinancement bancaire net (2011 pro forma)

Les autres ressources de la Banque s'inscrivent en hausse, qu'il s'agisse de la part de la circulation fiduciaire en euros revenant à la France ou des dépôts des clients institutionnels.

Au total, d'une fin d'année à l'autre, les ressources nettes de la Banque de France se sont contractées de 5,8 % pour s'établir à près de 202 milliards d'euros.

Les ressources fiduciaires

Ressources fiduciaires

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2012	2011 (pro forma)	Variation 2012/2011
Ressources fiduciaires nettes (billets en euros)	166 570	162 185	4 384
Billets mis en circulation par la Banque de France	95 937	88 838	7 100
Ajustement des billets alloués par l'Eurosystème	74 704	77 322	- 2 619
Avance à l'IEDOM	- 4 071	- 3 975	- 96
Billets en francs	0	567	- 567
RESSOURCES FIDUCIAIRES NETTES	166 570	162 752	3 818

Les billets en euros

Entre fin 2012 et fin 2011, la valeur des billets mis en circulation par la Banque de France a vu sa progression s'accélérer (+ 8 %), avec une croissance plus rapide que celle de la circulation fiduciaire dans l'ensemble de la zone euro (+ 2,7 %).

En conséquence, la créance au titre de l'ajustement sur billets, égale à la différence entre la quote-part des billets attribuée à la France selon sa part dans le capital de la BCE et les billets effectivement mis en circulation en France, s'est réduite.

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) agit au nom et pour le compte de la Banque de France pour assurer la gestion de la circulation fiduciaire dans les cinq départements d'outre-mer, les collectivités d'outre mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Il bénéficie d'une avance non rémunérée, qui atteint 4 milliards d'euros en 2012, en contrepartie des coupures qu'il met en circulation. Le montant de l'avance correspond à une fraction de la circulation fiduciaire revenant à la France, calculée depuis le 1^{er} juillet 2007, selon les règles de répartition qui prévalent au sein de l'Eurosystème. Cette avance est annulée dans les comptes combinés de la Banque de France et de l'IEDOM.

Versement du culot d'émission sur les billets en francs

Les billets en francs privés de cours légal sont restés échangeables aux guichets de la Banque de France jusqu'au 17 février 2012. La contrevaleur des billets en francs devenus non échangeables à cette date, soit 726 millions d'euros, a été rétrocédée à l'État, sous forme d'une avance de 199 millions d'euros versée en 2003 et 2005, puis du paiement en juin 2012 du reliquat du culot d'émission pour 527 millions d'euros. Les échanges effectués entre décembre 2011 et le 17 février 2012 ont porté sur un montant global de 40 millions d'euros.

Le refinancement bancaire

Refinancement bancaire net			
(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)			
	2012	2011	Variation
		(<i>pro forma</i>)	2012/2011
Actif	191 908	172 368	19 540
Concours nets de politique monétaire en euros	191 908	148 071	43 837
Concours de politique monétaire en devises	0	24 297	- 24 297
Passif	189 832	195 288	- 5 456
Comptes courants des banques astreintes à réserves obligatoires, facilités de dépôt et reprises de liquidité	189 832	170 992	18 841
Contrepartie des concours en devises (dette non rémunérée vis-à-vis de la BCE)	0	24 297	- 24 297
REFINANCEMENT BANCAIRE NET	- 2 075	22 921	- 24 996

Cet agrégat regroupe la plupart des opérations avec les établissements de crédit, dont celles qui relèvent de la politique monétaire ; les opérations conclues avec les établissements dans le cadre de l'activité avec la clientèle institutionnelle en sont exclues.

Les données à l'arrêté comptable font apparaître une augmentation entre 2012 et 2011 des financements accordés en euros au secteur bancaire. Cette évolution s'explique en particulier par la réalisation de la seconde opération de prêt à trois ans en mars 2012 (après une première opération effectuée en décembre 2011). Au 31 décembre 2012, les établissements de crédit n'ont plus recours à la Banque de France pour leur fournir des liquidités en dollars des États-Unis.

Dans un marché interbancaire qui ne s'est pas régularisé, les dépôts constitués par les établissements de crédit français dans les livres de la Banque de France ont continué d'augmenter (de 171 à 190 milliards d'euros d'une fin d'année sur l'autre), malgré la diminution du ratio des réserves obligatoires à compter du 18 janvier 2012.

Au total, la ressource nette constituée par le solde des opérations de politique monétaire avec les établissements de crédit, enregistrées à l'actif et au passif, a diminué de 25 milliards d'euros et est devenue négative, les prêts aux établissements ayant plus augmenté que leurs dépôts.

Les opérations avec la clientèle institutionnelle

Opérations avec la clientèle institutionnelle

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2012	2011	Variation
	(<i>pro forma</i>)		2012/2011
Actif	151 096	136 698	14 398
Concours au Trésor public (avance sur pièces de monnaie)	0	0	0
Actifs en emploi des dépôts de clients (hors Trésor public)	151 096	136 698	14 398
Passif	170 805	152 648	18 157
Compte courant du Trésor	4 883	8 937	- 4 053
Dépôts de clients	165 921	143 711	22 210
POSITION NETTE AVEC LA CLIENTÈLE	19 709	15 950	3 758

Les opérations avec le Trésor public

L'encours du compte courant du Trésor et des administrations centrales diminue d'une fin

d'année à l'autre, passant de 8,9 milliards d'euros au 31 décembre 2011 à 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Autres opérations pour le compte de la clientèle institutionnelle

La Banque de France offre à ses clients institutionnels des services bancaires, dont la tenue de compte courant. Dans un contexte de taux monétaires bas, les soldes de ces comptes se sont accrus. En outre, elle offre aux banques centrales hors zone euro une gamme de services leur permettant notamment de placer une partie de leurs réserves de change et d'effectuer des opérations de change. Les dépôts de la clientèle institutionnelle et les placements qui leurs sont adossés sont suivis dans des comptes dédiés au bilan (cf. *supra*) et au hors-bilan²².

Le volume d'activité avec la clientèle institutionnelle a augmenté de 15 % d'une fin d'exercice à l'autre pour s'établir à 166 milliards d'euros fin 2012.

Or et devises

Or et devises			
(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)			
	2012	2011 (<i>pro forma</i>)	Variation 2012/2011
Actif	155 530	156 314	- 784
Avoirs en or	98 751	95 282	3 469
Avoirs et placements en devises	38 660	43 428	- 4 768
Relations avec le FMI	18 119	17 604	515
Passif	123 636	123 865	- 229
Engagements en devises	5 863	8 910	- 3 047
Contrepartie des allocations de DTS	11 815	12 030	- 215
Comptes de réévaluation (or, devises et titres en devises)	83 951	81 055	2 896
Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État	22 007	21 869	137
OR ET DEVISES	- 31 894	- 32 449	555

La position nette en or et en devises est restée stable, à 32 milliards d'euros, d'une fin d'année à l'autre.

Les avoirs en or

Les avoirs en or de la Banque de France sont inchangés à 2 435 tonnes. Sous l'effet de la hausse des cours de l'or (+ 3,6 %), la valeur en euros des avoirs en or a augmenté de 3,5 milliards d'euros d'une fin d'année à l'autre.

Le compte de réévaluation sur or ouvert au 1^{er} janvier 1999, qui retrace la plus-value latente mesurée depuis cette date, s'établit en fin d'année 2012 à 79,4 milliards d'euros.

Les avoirs en devises et les opérations avec le Fonds monétaire international

Les avoirs en devises autres que le DTS, nets des engagements et des écarts de réévaluation, sont restés stables à 29 milliards d'euros. Des réallocations des avoirs et des cessions d'intérêts en devises ont dégagé des plus-values de change de 137 millions d'euros qui ont été affectées à la Réserve de réévaluation des réserves en devises et en or de l'État (RRRODE).

Les positions sur le Fonds monétaire international (FMI) enregistrées à l'actif continuent de progresser et s'établissent à 18,1 milliards d'euros, en raison des financements supplémentaires accordés par la France au FMI dans le contexte d'une poursuite de la mobilisation internationale pour faire face à la crise financière.

Les portefeuilles en euros de la Banque de France

Ils comprennent des portefeuilles constitués en adossement de la base monétaire et des portefeuilles en emploi des ressources propres (fonds propres et provisions).

Portefeuilles en euros			
(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)			
	2012	2011 (<i>pro forma</i>)	Variation 2012/2011
Portefeuilles monétaires en euros	132 515	142 356	- 9 841
Placement	8 850	20 505	- 11 655
Investissement	123 665	121 851	1 814
Portefeuilles en emploi des fonds propres et des provisions	6 472	6 212	260
Placement	3 947	3 707	240
Investissement	554	801	- 247
Participations	1 971	1 704	267
<i>dont part dans le capital BCE</i>	1 536	1 299	237
TITRES EN EUROS	138 987	148 567	- 9 580

22 Cf. note 27 de l'annexe aux comptes annuels

Les portefeuilles monétaires en euros²³

La Banque de France détient des portefeuilles en emploi de ses ressources monétaires (i) dans le cadre des programmes de politique monétaire décidés en 2009, en 2010 et en 2011 et (ii) dans le cadre de gestion adopté par l'Eurosystème à compter de 2003, qui autorise les banques centrales nationales à détenir des portefeuilles non liés à la mise en œuvre de la politique monétaire dans des limites revues chaque année.

Dans un contexte de taux faibles et orientés à la baisse tout au long de l'année, le portefeuille monétaire de placement a été réduit tandis que les portefeuilles d'investissement, notamment ceux décidés dans le cadre de la politique monétaire, ont augmenté globalement de 1,8 milliard d'euros.

Les portefeuilles en emploi de ressources propres

Ces portefeuilles, qui s'établissent à fin décembre à 6,5 milliards d'euros évoluent assez peu en 2012. Doit en particulier être noté le versement de la troisième et dernière tranche de l'augmentation du capital de la BCE pour 237 millions d'euros le 27 décembre 2012.

La position nette vis-à-vis de l'Eurosystème

Position nette vis-à-vis de l'Eurosystème			
(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)			
	2012 (pro forma)	2011 (pro forma)	Variation 2012/2011
Créance sur l'Eurosystème au titre des billets	74 845	77 576	- 2 730
Créance sur la BCE au titre des avoirs en or et en devises transférés	8 255	8 281	- 26
Autres créances sur l'Eurosystème	527	467	60
Dette vis-à-vis de l'Eurosystème liée à Target2	- 54 850	- 53 218	- 1 631
POSITION NETTE VIS-À-VIS DE L'EUREOSYSTÈME	28 777	33 105	- 4 327

²³ Comptablement, cet agrégat regroupe le poste A7 « Titres en euros », la fraction du poste A4 « Crées en euros sur des non-résidents de la zone euro » dans laquelle sont comptabilisés les titres émis par des entités hors zone euro. Les portefeuilles de placement sont nets des comptes de réévaluation qui figurent au passif dans le poste P13.2.

La Banque détient plusieurs positions vis-à-vis de l'Eurosystème, en particulier :

- une créance au titre de l'ajustement sur billets (cf. *supra*) ;
- une créance correspondant aux avoirs en or (15 %) et en devises (85 %) transférés à la BCE. Elle est libellée en euros et rémunérée à hauteur de 85 %, les 15 % non rémunérés correspondant au transfert d'or ;
- une dette, liée au fonctionnement du système de paiement *Target2* ;
- un acompte sur dividende et un produit à recevoir au titre du solde de partage du revenu monétaire (410 millions d'euros en 2012, incluant des corrections au titre des années passées, après 334 en 2010).

Ces positions sont rémunérées au taux des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème.

Divers

Autres postes

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2012	2011 (pro forma)	Variation 2012/2011
Capital, réserves et report à nouveau	6 200	5 832	368
Provisions pour risques et charges	932	1 015	- 84
Fonds pour risques généraux	5 660	3 810	1 850
Immobilisations	- 853	- 892	39
Autres postes	370	1 162	- 793
Résultat net	3 147	1 570	1 577
DIVERS	15 455	12 498	2 957

Le solde net de la rubrique « Divers » est en hausse de 3,0 milliards d'euros depuis fin 2011.

La baisse des provisions pour risques et charges s'explique essentiellement par la reprise partielle de la provision sur opérations de politique monétaire passée dans les comptes de l'exercice 2008 conformément à l'article 32.4 des statuts du Système européen de banques centrales (SEBC). Le montant total de la provision, initialement établi à 5,7 milliards d'euros pour l'ensemble de l'Eurosystème, a été révisé en baisse fin 2012 pour la quatrième année consécutive, à 310 millions d'euros. En conséquence, une reprise

de provision a été enregistrée dans les comptes de la Banque de France, pour un montant de 132 millions d'euros, ramenant le montant provisionné à 64 millions d'euros.

Par ailleurs, le fonds pour risques généraux a été porté à près de 5,7 milliards d'euros par une dotation de 1,85 milliard d'euros afin de prendre en compte l'augmentation globale des risques auxquels la Banque est exposée dans le cadre des opérations menées dans l'exercice de ses missions.

1|2 L'analyse des résultats

Le résultat net pour l'exercice 2012 s'établit à 3 146 millions d'euros, en hausse de 1 576 millions d'euros par rapport à 2011.

Le produit net des activités

Produit net des activités

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2012	2011 (pro forma)	Variation 2012/2011
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS	10 367	7 759	2 607
Produits monétaires en euros	7 751	5 241	2 510
Revenus des portefeuilles d'investissement et de placement	5 517	4 188	1 329
Produits nets du refinancement du système bancaire	1 550	74	1 476
Produits nets des positions avec l'Eurosystème	261	460	- 199
Répartition du revenu monétaire	542	594	- 52
Autres comptes rémunérés	- 118	- 74	- 44
Produits monétaires en devises	1 007	996	11
Dividendes BCE et IEDOM	151	190	- 40
Résultat net des opérations non monétaires	1 458	1 332	126

Le produit net des activités de la Banque de France s'établit en forte hausse : 10 367 millions d'euros en 2012, après 7 759 millions d'euros en 2011 (+ 33,6 %).

La croissance des produits monétaires en euros, résultant du placement de la ressource en billets, est le principal facteur d'explication de la progression du résultat net des activités. Les produits monétaires en devises sont stables, dans un contexte de faibles taux de rendement obligataires dans les principales devises de réserve.

Les produits monétaires nets en euros

Les produits monétaires en euros constituent la composante principale des revenus de la Banque de France. Ils intègrent (i) les revenus des titres détenus en portefeuille, (ii) les produits nets du refinancement bancaire correspondant à la différence entre les intérêts reçus au titre des prêts bancaires consentis dans le cadre de la politique monétaire et la rémunération des dépôts des établissements de crédit (réserves obligatoires, facilités de dépôts, et reprises de liquidités en blanc), (iii) la rémunération des balances intra-Eurosystème correspondant principalement aux ajustements opérés sur le poste de billets en circulation, au transfert de réserves de change à la BCE et aux positions liées au système de paiement Target2 et (iv) les produits nets résultant des règles de partage du revenu monétaire. Cette dernière composante comprend le solde de répartition du revenu monétaire de l'Eurosystème²⁴ et les dotations/reprises de provisions sur opérations de politique monétaire.

La hausse du revenu monétaire en euros résulte principalement de l'augmentation de la taille du SMP (*Securities Market Portfolio* – Portefeuille du marché des titres), des achats de titres ayant été effectués fin 2011 et début 2012 : le rendement de ces titres excède le taux de financement du portefeuille par les opérations de reprises de liquidité en blanc à une semaine qui stérilisent son incidence sur la liquidité. Les produits monétaires bénéficient également de la croissance des encours de refinancement. La diminution du taux directeur de 1 % à 0,75 % en juillet 2012 n'a pas eu d'incidence notable sur le résultat financier de la Banque de France.

Les produits monétaires nets des opérations en devises

Les portefeuilles en devises financés par des ressources monétaires ont dégagé, en 2012, un résultat de 1 milliard d'euros, soit une légère augmentation

²⁴ Le solde de répartition du revenu monétaire correspond à l'ajustement en fin d'année de l'écart entre le revenu revenant à une banque centrale nationale membre de l'Eurosystème et le revenu mis en commun tiré des opérations qu'elle a elle-même réalisées. Pour la Banque de France, ce solde correspond à un produit supplémentaire de 392 millions d'euros en 2012, après 334 millions en 2011 (hors reprise de provision). Il s'y ajoute 18 millions de produits liés à des corrections du revenu monétaire des années passées.

de 11 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Le maintien de taux bas aux États-Unis a réduit la rémunération des avoirs en dollars, mais cet effet a été compensé par les revenus tirés de la diversification des réserves de change.

Les dividendes BCE et IEDOM

Au titre de son résultat dégagé en 2011, la BCE a versé sur l'exercice 2012 un dividende de 15 millions d'euros à la Banque de France. Elle a par ailleurs reversé au titre de 2012 le solde de son revenu de seigneurage disponible après dotation à sa provision pour risques, soit pour la Banque de France un acompte sur dividende de 117 millions d'euros.

Par ailleurs, le dividende versé par l'IEDOM en 2012 au titre de l'exercice 2011 a atteint 19 millions d'euros.

Le résultat net des autres opérations non monétaires

Les opérations non monétaires enregistrent un résultat net total de 1,46 milliard d'euros en 2012, soit une augmentation de 126 millions par rapport à 2011.

Les produits nets sur les opérations avec la clientèle institutionnelle continuent de progresser, tandis que le montant payé par l'État en remboursement des services qui lui sont rendus reste stable.

La contribution prélevée auprès des organismes assujettis à l'Autorité de contrôle prudentiel, adossée à la Banque de France, a permis de financer les charges d'exploitation de ladite autorité sans peser sur les charges nettes à couvrir par le résultat de la Banque.



Charges d'exploitation

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2012	2011 (pro forma)	Variation 2012/2011
CHARGES D'EXPLOITATION	- 2 263	- 2 109	- 154
Frais de personnel et charges assimilées	- 1 013	- 1 004	- 9
Retraites et charges assimilées	- 440	- 428	- 12
Impôts et taxes	- 38	- 38	0
Amortissements sur immobilisations	- 187	- 144	- 43
Produits au titre de la production immobilisée et stockée	0	13	- 13
Autres charges d'exploitation	- 586	- 508	- 77

Enfin, les revenus des portefeuilles en emploi des fonds propres et en emploi de la Caisse de réserve des employés ont bénéficié notamment de la hausse des marchés actions, et s'établissent à 206 millions d'euros, en hausse de 34 millions d'euros par rapport à l'exercice antérieur.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'établissent à 2 263 millions d'euros en 2012, en augmentation de 154 millions d'euros par rapport à 2011.

Les charges de pension progressent, compte tenu des évolutions démographiques et de l'indexation des pensions, tandis que les charges de personnel et assimilées relatives aux actifs enregistrent une très faible augmentation (+ 0,9 %).

La variation des produits au titre de la production immobilisée et de la majeure partie des postes « Amortissements sur immobilisations » et « Autres charges d'exploitation », soit 72 millions d'euros, provient d'un changement de modalité d'application des méthodes comptables en matière de production immobilisée informatique. Ce changement se traduit en particulier par des charges non récurrentes d'amortissement en une fois à fin 2012 des projets informatiques qui étaient en cours d'immobilisation, et des applications qui étaient en voie d'amortissement.

Le résultat

Soldes du compte de résultat

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2012	2011 (pro forma)	Variation 2012/2011
Résultat net des activités de la Banque de France	10 367	7 759	2 607
Charges d'exploitation	- 2 263	- 2 109	- 154
Résultat ordinaire avant impôt	8 104	5 650	2 454
Dotation nette au Fonds pour risques généraux et aux provisions réglementées	- 1 848	- 2 067	219
Résultat exceptionnel	-	-	0
Impôt sur les bénéfices	- 3 110	- 2 014	- 1 096
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	3 146	1 570	1 576

Le Fonds pour risques généraux

Le FRG a vocation à couvrir l'ensemble des risques auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises dont la couverture est assurée par la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État. Il s'agit d'une ressource utilisable pour faire face à toute occurrence du risque pour lequel le résultat courant ne permettrait pas d'assurer une couverture adéquate.

La hausse du volume des opérations réalisées au titre de la politique monétaire et les risques associés aux mesures exceptionnelles prises en réponse à la crise financière ont nécessité en 2012 la poursuite du confortement du Fonds, avec une dotation de 1,85 milliard d'euros. Cette dotation porte le FRG à 5,66 milliards d'euros.

L'impôt sur les bénéfices

La Banque de France est soumise à l'impôt sur les sociétés et aux contributions additionnelles. L'impôt à verser au titre de l'exercice 2012 progresse de 1 096 millions d'euros à 3 110 millions d'euros, dont 143 millions pour la contribution additionnelle de

5 % mise en place par la loi de finance rectificative n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 et 6 millions au titre de la taxe sur les dividendes mise en place par la loi de finance rectificative pour 2012.

Le résultat net

Après confortement du Fonds pour risques généraux, une reprise de 2 millions d'euros aux amortissements dérogatoires et paiement de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net de la Banque de France pour l'exercice 2012 s'établit en hausse de 1 576 millions d'euros, à 3 146 millions d'euros.

Dans sa séance du 28 mars 2013, le Conseil général a approuvé les comptes de l'exercice 2012 certifiés sans réserve, comme les années précédentes, par les commissaires aux comptes.

Le Conseil général, après prise en compte du report à nouveau de 103 millions d'euros, a procédé à l'affectation suivante du résultat à répartir (3 249 millions d'euros) :

- dotation réglementaire à la réserve générale de 157 millions d'euros, soit 5% du résultat net ;
- versement d'un dividende à l'État de 2 387 millions d'euros ;
- dotation à la Caisse de réserve des employés de 121 millions d'euros au titre des droits acquis pendant l'exercice 2012 ;
- dotation à la réserve spéciale pour le financement des retraites pour un montant de 573 millions d'euros ;
- dotation à la provision pour investissement pour un montant de 0,3 millions d'euros.

Le solde, soit 11 millions d'euros, a été laissé en report à nouveau.

2| LES COMPTES INDIVIDUELS DE LA BANQUE DE FRANCE

2|1 Le bilan et le compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)^{a)}

Notes annexes	Poste	Libellés	2012	2011
ACTIF				
1	A1	Avoirs en or	98 751	95 282
2	A2	Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	38 660	67 725
		2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	30 589	23 116
		2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	8 072	44 609
3	A3	Relations avec le FMI	18 119	17 604
		3.1 Concours au FMI	6 432	6 027
		3.2 Acquisitions de DTS	11 687	11 577
5	A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	6 539	10 113
4	A5	Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	181 933	129 336
5	A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	45 182	51 420
6	A7	Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	130 427	139 294
		7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire	51 802	48 756
		7.2 Autres titres	78 625	90 538
	A8	Relations au sein de l'Eurosystème	85 163	87 622
13		8.1 Participation au capital de la BCE	1 536	1 299
7		8.2 Crédit sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 255	8 281
8		8.3 Crédit sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	74 845	77 576
9		8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	527	467
10	A9	Avance à l'IEDOM	4 071	3 975
	A10	Créances sur le Trésor public	0	0
11	A11	Autres actifs financiers en euros et en devises	112 660	100 964
12	A12	Divers	8 987	4 618
13	A13	Valeurs immobilisées	1 289	1 297
		13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	853	892
		13.2 Titres de participation	436	405
		TOTAL DE L'ACTIF	731 781	709 250
PASSIF				
14	P1	Billets en circulation	170 641	166 160
4	P2	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	189 832	171 001
		2.1 Comptes courants	104 368	53 163
		2.2 Autres engagements	85 464	117 838
	P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	926	1 874
15	P4	Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	35 593	18 699
2	P5	Engagements en devises	5 863	8 901
3	P6	Contrepartie des allocations de DTS	11 815	12 030
16	P7	Relations au sein de l'Eurosystème	54 850	77 515
17	P8	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	10 135	13 151
		8.1 Engagements vis-à-vis de l'État	4 883	8 937
		8.2 Autres engagements	5 252	4 214
18	P9	Comptes de recouvrement	206	102
19	P10	Opérations bancaires	124 151	118 924
20	P11	Divers	4 683	4 996
21	P12	Provisions pour risques et charges	932	1 015
22	P13	Comptes de réévaluation	85 050	81 709
23	P14	Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	5 750	3 902
24	P15	Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État	22 007	21 869
25	P17	Capital, réserves et report à nouveau	6 200	5 832
	P18	Résultat net	3 146	1 570
		TOTAL DU PASSIF	731 781	709 250

a) Chaque ligne du bilan est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

Compte de résultat de l'exercice 2012

(en millions d'euros) ^{a)}

Notes annexes	Poste	Libellés	2012	2011
31	1.1	Produit net des activités de la Banque de France	10 367	7 759
		Produit net d'intérêt	8 369	6 216
		1.1.1 Intérêts et produits assimilés	10 475	8 878
		1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 2 106	- 2 663
32	1.2	Résultat net des opérations financières	432	- 48
		1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	137	47
		1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	- 137	- 47
		1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	432	- 48
	1.3	Commissions	16	12
		1.3.1 Commissions (produits)	48	44
		1.3.2 Commissions (charges)	- 32	- 32
33	1.4	Produits des actions et des titres de participation	185	222
34	1.5	Solde de la répartition du revenu monétaire	542	594
35	1.6	Net des autres produits et charges	823	763
	2.	Charges d'exploitation	- 2 263	- 2 109
36	2.1	Frais de personnel et charges assimilées	- 1 013	- 1 004
	2.2	Pension de retraites et charges assimilées	- 440	- 428
	2.3	Impôts et taxes	- 38	- 38
	2.4	Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 187	- 144
	2.5	Net des autres produits et charges d'exploitation	- 586	- 495
		RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT (1 + 2)	8 104	5 650
	3.	Dotation nette au Fonds pour risques généraux et aux provisions réglementées (FRG)	- 1 848	- 2 067
	4.	Résultat exceptionnel		
	4.1	Produits exceptionnels	-	-
	4.2	Charges exceptionnelles	-	-
37	5.	Impôt sur les bénéfices	- 3 110	- 2 014
		RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	3 146	1 570

a) Chaque ligne du bilan est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

2|2 L'annexe aux comptes annuels

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés selon un format arrêté par le Conseil général et conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000, légèrement modifié le 16 novembre 2010. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du SEBC et la diversité des activités réalisées. Ils sont présentés en millions d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à

l'article R144-6 du *Code monétaire et financier* qui précise que :

- la Banque de France doit respecter les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation du Conseil des gouverneurs de la BCE en date du 11 novembre 2011 ²⁵ pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du SEBC. Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets ;
- pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par l'Autorité des normes comptables (ANC) s'appliquent à la Banque de France ;

²⁵ JOUE du 09/02/2011, L35 page 31

toutefois le Conseil général de la Banque de France peut rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, il a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par l'orientation du Conseil des gouverneurs de la BCE en date du 5 décembre 2002 (remplacée depuis par l'orientation du 10 novembre 2006, puis par celle du 11 novembre 2011).

Les méthodes d'évaluation

Les résultats de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors-bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

Le résultat de change sur les réserves en or et en devises de l'État

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Quotidiennement, un prix moyen pondéré est calculé, d'une part, sur les entrées en position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et, d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction, charges libellées en devises, intérêts courus en devises, en particulier). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

Si les sorties sont supérieures aux entrées, un second résultat réalisé est calculé. Il correspond à la différence entre les sorties nettes du jour valorisées, d'une part, à leur cours moyen de sortie et, d'autre part, au cours moyen de la position en début de journée. Si les entrées sont supérieures aux sorties, ce montant d'entrée nette est ajouté au montant des avoirs en début de journée et modifie le cours moyen de cette position.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des

comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État

En vertu de la nouvelle convention entre l'État et la Banque de France, qui est entrée en vigueur le 2 février 2011 et qui se substitue à la convention du 31 mars 1999, la réserve de réévaluation des réserves en or de l'État – RRROE – et la réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État – RRRDE – ont été fusionnées en une seule réserve intitulée « Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État » – RRRODE.

À l'instar de la convention de 1999, la nouvelle convention de 2011 permet d'assurer la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains réalisés et des moins-values latentes de fin d'année, grâce à un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique, par la contrepartie du compte de résultat, à la RRRODE. Comme auparavant, l'affectation d'un gain net de change à la RRRODE ne peut s'effectuer que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

La nouvelle convention dispose en outre que :

- le montant de la RRRODE doit être désormais au moins égal à 12 % des avoirs en or et en devises ; il doit également permettre de couvrir les pertes qui résulteraient d'un retour des cours aux niveaux les plus défavorables des dix derniers exercices ;
- si la RRRODE est inférieure à son montant minimum tel que défini ci-dessus, elle est abondée par le prélèvement sur le résultat de l'exercice sans excéder 20 % du bénéfice net.

Les autres résultats de change

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 89-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) aux opérations en devises autres que celles relevant des missions fondamentales. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour

ouvrable de l'année. Les gains ou pertes de changes latents et réalisés, sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres

(hors caisse de retraite – cf. note 30)

Les titres à revenu fixe et les titres à revenu variable sont enregistrés :

- dans le poste A2 du bilan pour les titres en devises détenus dans le cadre de la gestion des réserves de change ;
- dans le poste A7.1 lorsqu'il s'agit de titres acquis dans le cadre d'opérations de politique monétaire ;
- dans le poste A11 pour les titres en euros adossés aux fonds propres, aux provisions et aux dépôts de la clientèle enregistrés dans le poste P4 ou P10 ;
- dans le poste A12 pour les titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 30) ;
- dans le poste A4 ou A7.2 pour les autres titres libellés en euros selon qu'ils sont émis par des non-résidents ou des résidents.

Les titres à revenu fixe que la Banque de France a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti mais font l'objet d'une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement.

Les autres titres à revenu fixe, qui peuvent être cédés avant leur échéance, et les titres à revenu variable sont réévalués ligne à ligne à leur prix de marché du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les résultats issus des cessions réalisées en cours d'exercice sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titre ; ils sont enregistrés dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres

produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Pour tous les titres à revenu fixe, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés font l'objet d'un enregistrement dans le hors-bilan pour leur montant notionnel et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont réévalués au 31 décembre à leur valeur de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les moins-values latentes sont reprises sur la durée de vie résiduelle du contrat. Les intérêts sont enregistrés *prorata temporis* dans le poste 1.1 du compte de résultat.

Les primes d'options de change sont enregistrées à l'actif du bilan si elles se rapportent à des achats et au passif du bilan si elles se rapportent à des ventes. En cas d'exercice de l'option, le montant de la prime est imputé sur le prix d'acquisition de la devise achetée. En cas de non exercice de l'option, à sa date d'expiration, la prime est portée dans le poste 1.2.1 du compte de résultat « Solde net des gains et des pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises ». En fin d'année, le montant des primes enregistré dans le compte de résultat au cours de l'exercice est transféré dans la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État au même titre que les résultats de change réalisés.

Les options de change non dénouées en date de clôture sont réévaluées à leur prix de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées dans le poste 1.2.3 du compte de résultat. Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Les instruments synthétiques

Un instrument synthétique est un instrument financier reconstitué artificiellement en réunissant deux instruments, ou davantage, dans l'objectif de reproduire les flux de liquidités et les modèles de valorisation d'un autre instrument.

En fin d'année, un instrument synthétique qui réplique un titre à revenu fixe qui n'a pas vocation à être conservé jusqu'à l'échéance est réévalué sur la base du prix de marché des instruments qui le composent. La plus ou moins-value latente de l'instrument synthétique est déterminée par le montant net des plus et moins-values latentes des instruments qui le composent.

Les plus-values latentes nettes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes nettes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes de différents instruments synthétiques. Les résultats issus des cessions réalisées en cours d'exercice sont enregistrés, le cas échéant, dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Les créances ou les engagements vis-à-vis de l'Eurosystème

Des créances ou des engagements nets sont générés par les transferts transfrontières réalisés *via Target* entre les banques centrales nationales du SEBC et la BCE. Ces transactions transfrontières font naître des créances ou des dettes bilatérales entre banques centrales nationales. L'ensemble de ces créances et dettes bilatérales sont ensuite compensées quotidiennement au sein du système *Target* pour faire apparaître une position unique de chaque BCN vis-à-vis de la BCE. La position nette de la Banque de France dans *Target* vis-à-vis de la BCE ainsi que les autres engagements libellés en euros vis-à-vis de l'Eurosystème figurent au bilan de la Banque de France comme un engagement net vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste P7 du bilan (cf. note 16).

Il existe d'autres créances ou engagements de la Banque de France vis-à-vis de l'Eurosystème du fait de sa participation au capital de la BCE (cf. note 13), du transfert d'une partie des avoirs de réserves (cf. note 7),

des acomptes sur dividendes et produits à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 9) et de la répartition de l'émission des billets entre les banques centrales nationales et la BCE (cf. note 14).

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes applicables en France.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service. En outre jusqu'au 31 décembre 2011, un mécanisme de production immobilisée a été mis en œuvre pour le développement interne d'applications informatiques d'un coût significatif et destinées à être utilisées pendant plusieurs années : les dépenses directement imputables à l'élaboration du nouvel applicatif étaient constatées en « Charges d'exploitation » et les immobilisations incorporelles étaient majorées d'un montant équivalent par la contrepartie du poste 2.5 « Net des autres produits et charges d'exploitation ». Pour l'année 2012, la Banque de France a modifié les modalités d'applications se référant aux projets informatiques internes (cf. ci-dessous note 13).

Conformément aux dispositions de l'article 322-1 du PCG, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 50, 33, 20 ou 10 ans. Le matériel informatique est amorti entre 2 et 10 ans, ainsi que la plupart des autres matériels, sur des durées comprises entre 3 et 12 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur 3 ou 6 ans. La plupart des immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Conformément au règlement du CRC n° 2002-10, les durées d'utilisation des immobilisations sont vérifiées régulièrement et modifiées en tant que de besoin.

Un amortissement dérogatoire est appliqué aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Billets en circulation

Cf. note 14

Le Fonds pour risques généraux

Cf. note 23

Le régime de retraite

Cf. note 30

Les événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes annuels

Aucun événement post-clôture n'a été constaté.

Les informations sur les postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat

Pour des raisons de confidentialité, certaines informations relatives aux opérations effectuées dans le cadre de l'exercice des missions fondamentales de la Banque de France ne sont pas publiées, conformément aux décisions du Conseil général, en application de l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*.

Le bilan

NOTE 1 : AVOIRS EN OR

En 2009, les banques centrales de l'Eurosystème, la Banque nationale suisse et la Banque royale de Suède avaient renouvelé l'accord limitant leurs ventes d'or. Aux termes de ce nouvel accord, conclu pour une période de 5 ans débutant le 27 septembre 2009, les cessions annuelles des 19 banques centrales concernées ne dépasseront pas globalement 400 tonnes.

Le stock d'or de la Banque de France, 2 435 tonnes, n'a pas varié en 2012.

NOTE 2 : AVOIRS ET ENGAGEMENTS EN DEVISES

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme, des opérations de pension livrée et des titres à revenu fixe. La Banque de France peut également emprunter des devises sous forme de mises en pension livrée de titres enregistrées dans le poste P5 du passif.

Les titres à revenu fixe libellés en devises sont constitués de titres que la Banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et de titres qui peuvent être cédés. Ces deux catégories de portefeuilles sont soumises à

des règles d'évaluation différentes qui sont décrites dans le paragraphe ci-dessus consacré aux principes comptables et aux méthodes d'évaluation. Les titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance s'élèvent à 10 842 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 11 650 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Le poste « Avoirs en devises » comprenait également en 2011 des créances sur des résidents de la zone euro, sous forme de titres reçus en pension pour une contre-valeur de 25 118 millions d'euros (32,5 milliards de dollars). Au 31 décembre 2012, ces prêts ont été totalement remboursés. Ces concours avaient été consentis dans le cadre du dispositif temporaire d'échange réciproque de devises (accords de *swaps*) mis en place entre le Système fédéral de réserve et la BCE. Au titre de ce programme, le Système fédéral de réserve a fourni des dollars à la BCE au moyen de *swaps* Euro/USD. La BCE a engagé parallèlement des opérations d'échanges adossés avec les BCN qui ont adopté l'euro, lesquelles ont utilisé les fonds correspondants pour mener des opérations d'apport de liquidité en dollars avec les contreparties de l'Eurosystème. Ces opérations d'échanges adossées avaient généré en 2011 une position intra-Eurosystème non rémunérée entre la BCE et les BCN, enregistrée sous le poste P7 « Relations avec l'Eurosystème ».

Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le Fonds monétaire international)

Postes A2 de l'actif et P5 du passif

(en millions d'euros)

	2012	2011
ACTIF		
Avoirs en devises		
Comptes à vue	707	100
Comptes à terme	11 666	14 360
Fourniture de liquidité en dollars aux contreparties de l'Eurosystème	–	25 118
Titres reçus en pension	507	504
Titres à revenu fixe	25 560	27 345
Créances rattachées	220	298
TOTAL	38 660	67 725
PASSIF		
Engagements en devises		
Titres donnés en pension livrée	5 850	8 896
Dettes rattachées	13	6
TOTAL	5 863	8 901

NOTE 3 : RELATIONS AVEC LE FMI

Relations avec le Fonds monétaire international
Postes A3 de l'actif et P6 du passif

(en millions d'euros)

	2012	2011
ACTIF		
Concours au FMI	6 431	6 025
Acquisitions de DTS	11 685	11 574
Créances rattachées	3	6
TOTAL	18 119	17 604
PASSIF		
Contrepartie des allocations de DTS	11 814	12 026
Dettes rattachées	1	4
TOTAL	11 815	12 030

Le montant des concours au FMI est égal à la contre-valeur en euros :

- des droits de tirage dans le cadre de la tranche de réserve qui correspond à la fraction réglée en or et en

autres avoirs de change de la quote-part française dans le capital du FMI, augmentée de l'utilisation nette en euros par le FMI liée, notamment, aux tirages et reversements en euros effectués sur la France par les pays membres ;

- des prêts consentis au FMI dans le cadre de l'accord entré en vigueur le 2 décembre 2009 (cf. *infra*) ;
- des prêts consentis au trust PRGT (*poverty reduction growth trust*) constitué sous l'égide du FMI.

Le poste « Acquisitions de droits de tirage spéciaux (DTS) » comprend la contre-valeur en euros des DTS détenus par la France. Elle se compose pour l'essentiel des DTS alloués à la France dans le cadre des opérations d'allocations générales de DTS aux États membres réalisées par le FMI et des achats de DTS réalisés dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec des États membres désignés par le FMI.

Pour déterminer la position nette en DTS de la France, le montant des acquisitions des droits de tirage spéciaux doit être rapproché de celui qui ressort du poste P6 du passif « Contrepartie des allocations de DTS ».

La variation des concours au FMI résulte :

- d'une utilisation nette par le FMI du quota en euros de la France pour 175 millions d'euros (excédent des tirages sur les remboursements) ;
- du tirage net de 293 millions de DTS (équivalents à 368 millions d'euros) en 2012 suite à l'accord de prêt intervenu entre la Banque de France et le FMI en décembre 2009. Cet accord porte sur un montant maximal de 21 178 millions d'euros depuis que les accords bilatéraux d'emprunts ont été fusionnés avec les nouveaux accords d'emprunts en février 2011.

La variation du poste A3.2 « Acquisitions de DTS » (avoirs en DTS) résulte du paiement des intérêts relatifs aux créances et aux dettes en DTS ainsi que des acquisitions de DTS dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec d'autres banques centrales et de l'effet de la variation de cours du DTS d'une fin d'année à l'autre. La contrepartie des prêts accordés au trust PRGT, constitué sous l'égide du FMI, est le poste « Avoirs en DTS ». En 2012, ont été octroyés



339 millions de DTS de prêts dans ce cadre (équivalents à 406 millions d'euros).

Le poste P6 « Contrepartie des allocations de DTS » a été mouvementé pour la dernière fois en 2009 à l'occasion d'une allocation générale et d'une allocation spéciale de DTS par le FMI pour un montant total de 9 milliards de DTS. La variation du poste résulte de l'évolution du cours de change du DTS par rapport à l'euro.

NOTE 4 : OPÉRATIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Le total des créances détenues par l'Eurosystème au titre des opérations de politique monétaire s'élevait à 1 128 794 millions d'euros dont 181 933 millions d'euros sont inscrits au bilan de la Banque de France. Conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC, tous les risques générés par les opérations de politique monétaire, s'ils se matérialisent, sont *in fine* partagés en totalité par les BCN de l'Eurosystème à hauteur de leur quote-part dans le capital de la BCE.

Les postes A5 de l'actif et P2.2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France dans le cadre de la politique monétaire unique de l'Eurosystème.

Jusqu'en 2008, les **principales opérations de refinancement** étaient les opérations d'*open market* à court terme effectuées par l'Eurosystème ; elles jouent un rôle clef dans le pilotage des taux d'intérêt,

dans la gestion de la liquidité bancaire et pour signaler l'orientation de la politique monétaire. Elles sont octroyées dans le cadre d'appels d'offres hebdomadaires sous la forme de cessions temporaires d'actifs (prise en pension) d'une durée d'une semaine. Depuis octobre 2008, ces opérations sont effectuées à taux fixe.

Les opérations de refinancement à plus long terme sont assurées par voie d'appels d'offres mensuels pour des concours d'une durée de trois, six ou douze mois.

Dans le cadre des mesures supplémentaires de soutien renforcé au crédit destinées à favoriser le crédit bancaire et la liquidité sur le marché monétaire de la zone euro le Conseil des gouverneurs de la BCE a notamment décidé en décembre 2011 d'effectuer deux opérations de refinancement à plus long terme d'une durée de 36 mois assorties d'une option de remboursement anticipé après un an. Ces opérations sont effectuées sous la forme d'appels d'offres, la totalité des soumissions étant servie. Le taux de ces opérations est égal à la moyenne des taux des opérations principales de refinancement effectuées pendant la durée de l'opération de refinancement à plus long terme concernée. Les intérêts sont versés à l'échéance de chacune des opérations. L'adjudication de la première opération est intervenue le 21 décembre 2011 (de 489,2 milliards d'euros pour l'Eurosystème) et la seconde opération a été effectuée le 1^{er} mars 2012 (de 529,5 milliards d'euros pour l'Eurosystème).

Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste A5 de l'actif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Opérations principales de refinancement	7 611	6 098
Opérations de refinancement à plus long terme	172 879	123 140
Opérations de réglage fin	0	0
Opérations structurelles	–	–
Facilités de prêt marginal	–	–
Appels de marge versés	–	–
Créances rattachées	1 443	98
TOTAL	181 933	129 336

Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste P2 du passif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Comptes courants	104 354	53 135
Autres engagements	85 464	117 827
Facilités de dépôt	84 570	51 262
Reprises de liquidité en blanc	894	66 565
Mises en pension	–	–
Appels de marge reçus	–	–
Dettes rattachées	14	39
TOTAL	189 832	171 001

Les facilités de prêt marginal sont des prêts à 24 heures consentis sous la forme de cessions temporaires d'actifs à des contreparties de la Banque de France et à l'initiative de ces dernières. Ces prêts sont rémunérés à un taux fixé par l'Eurosystème.

Les opérations de réglage fin/reprises de liquidité en blanc sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la liquidité sur le marché et d'assurer le pilotage des taux d'intérêt. Les opérations de réglage fin prennent la forme de cessions temporaires, ou d'opérations fermes de *swaps* de change ou de reprises de liquidité en blanc. Ces opérations sont en général exécutées par voies d'appels d'offres rapides ou de procédures bilatérales. Elles ont été utilisées tout au long de 2012 en contrepartie de l'apport de liquidité au travers des SMP, mais ont fortement diminué au 31 décembre 2012 pour atteindre 894 millions d'euros.

Le poste P2.1 du passif comprend les **comptes courants** ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit. Ces comptes courants sont composés, pour l'essentiel, des réserves obligatoires. Les périodes de constitution des réserves obligatoires débutent le jour de règlement de l'opération principale de refinancement suivant la réunion du Conseil des gouverneurs au cours de laquelle est procédé à l'évaluation mensuelle de l'orientation de la politique monétaire (article 7 du règlement (CE) n° 1745/2003 de la BCE du 12 septembre 2003). Les réserves obligatoires sont rémunérées sur la base de la moyenne du taux d'intérêt des opérations principales de refinancement sur la période de constitution. Les dépôts excédant le montant des réserves obligatoires ne sont pas rémunérés. L'assiette des réserves obligatoires a été ramenée de 2 % à 1 % en janvier 2012.

Les facilités de dépôts permettent à des contreparties de la Banque de France d'effectuer un dépôt à 24 heures. Le taux d'intérêt de la facilité de dépôt est fixé par l'Eurosystème et constitue normalement le plancher pour le taux du marché interbancaire (0 % depuis le 11 juillet 2012), ce qui explique le fait qu'une partie des liquidités excédentaires au 31 décembre 2012 ait été laissée sur les comptes courants des IFM (ces comptes ne sont rémunérés qu'à hauteur des réserves obligatoires). Le montant élevé de

la facilité de dépôt au 31 décembre 2012 est à mettre en lien avec les opérations de refinancement à 3 ans du 21 décembre 2011 et du 1^{er} mars 2012 décrites *supra*.

NOTE 5 : POSTES A4 « CRÉANCES EN EUROS SUR DES NON-RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO » ET A6 « AUTRES CONCOURS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DE LA ZONE EURO »

Créances en euros sur des non-résidents

de la zone euro

Poste A4 de l'actif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Titres conservés jusqu'à échéance	2 299	3 142
Autres créances	4 189	6 899
Créances rattachées	51	72
TOTAL	6 539	10 113

Ces postes comprennent notamment des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. note 15). La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les postes A4 et A6 est fonction de la zone de résidence des contreparties, dans la zone euro ou en dehors de la zone euro.

Créances en euros émises par des résidents

de la zone euro

Poste A6 de l'actif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Concours ELA	3 977	18 735
Autres engagements ELA ^{a)}	5 998	8 000
Autres concours hors ELA	35 207	32 685
TOTAL	45 182	59 420 ^{a)}

a) 8 milliards d'OPCVM, qui étaient enregistrés dans le poste A7 ont été remontés dans le poste A6 le 18 avril 2012 par souci de transparence (cf. note 6). Sans ce retraitement de 8 milliards d'euros, le montant était de 51 420 en 2011.

À la demande de la BCE depuis avril 2012, les « *Emergency liquidity assistance* » (ELA) sont présentées en totalité dans le poste A6 du bilan, quelle que soit leur forme, alors qu'en 2011, les parts d'OPCVM souscrites dans ce cadre étaient logées dans le poste A7.2 de l'actif (cf. note 6 : Autres titres). Le montant total des ELA, soit 10 milliards d'euros, est garanti par du collatéral.

NOTE 6 : POSTE A7 « TITRES EN EUROS ÉMIS PAR DES RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO »

A7.1 « Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire »

Le poste A7.1 comprend des obligations acquises dans le cadre des deux programmes d'achat d'obligations sécurisées²⁶ et dans le cadre du programme pour les marchés de titres : SMP – *Securities Markets Programme*²⁷.

Le montant des achats d'obligations sécurisées fixé dans le premier programme a été atteint fin juin 2010.

Le 6 octobre 2011, le Conseil des gouverneurs de la BCE a annoncé le second programme d'achat d'obligations sécurisées. Il prévoit l'achat par les BCN et la BCE d'obligations sécurisées émises dans la zone euro en vue d'améliorer les conditions de financement des établissements de crédit et des entreprises et d'inciter les établissements de crédit à maintenir et développer les crédits à leurs clients. Ce programme s'est achevé en octobre 2012.

Enfin, dans le cadre du programme pour les marchés de titres SMP, la BCE et les BCN peuvent acheter des titres de dettes d'émetteurs publics ou privés de la zone euro en vue de corriger les dysfonctionnements de certains segments des marchés de titres de dettes de la zone euro et de restaurer le bon fonctionnement des mécanismes de transmission de la politique monétaire. Le montant total des titres détenus par les BCN de l'Eurosystème, dans le cadre du programme SMP, s'élève à 208 114 millions d'euros en 2012, contre 194 155 millions d'euros en 2011, la part de la Banque de France quant à elle s'élève en 2012 à 37 661 millions d'euros contre 36 946 millions d'euros en 2011. Conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC, tous les risques résultant de la détention de titres du programme pour les marchés de titres, s'ils se matérialisent, sont entièrement partagés entre les BCN de l'Eurosystème à proportion de leur clé dans le capital de la BCE.

Tous ces titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire sont des titres à revenu fixe qui ont vocation à être conservés jusqu'à l'échéance et sont comptabilisés au coût amorti ; ils font l'objet de tests

²⁶ Cf. les communiqués de presse de la BCE du 4 juin 2009 et du 6 octobre 2011
²⁷ Cf. communiqué de presse de la BCE du 10 mai 2010

Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

Poste A7 de l'actif

(en millions d'euros)

	2012	2011 (<i>pro forma</i>)
A7.1 Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	51 802	49 732
Titre du programme pour les marchés de titres SMP	37 661	36 946
Titre du premier programme d'achat d'obligations sécurisées	9 890	11 073
Titre du deuxième programme d'achat d'obligations sécurisées	3 234	737
Créances rattachées	1 017	976
A7.2 Autres titres	78 625	89 562
Titres conservés jusqu'à échéance	68 319	68 404
Autres titres à revenu fixe	9 025	11 784 ^{a)}
Créances rattachées	1 281	1 374
TOTAL	130 427	131 294^{a)}

^{a)} 8 milliards d'OPCVM ont été remontés dans le poste A6 par souci de transparence le 18 avril 2012 (cf. note 5). Sans le retraitement de 8 milliards d'euros, les montants étaient respectivement de 19 184 et 139 294 millions d'euros (cf. note 5 poste A6)

de dépréciation menés sur la base des informations disponibles et d'une estimation des montants recouvrables à la date d'arrêté.

En février 2012, les banques centrales de l'Eurosystème ont échangé les titres émis par l'État grec qu'elles détenaient dans le portefeuille SMP de politique monétaire et, le cas échéant, dans d'autres portefeuilles, contre de nouveaux titres, émis par la République grecque. Ces titres nouvellement acquis ont exactement les mêmes caractéristiques que ceux qu'ils remplacent en termes de montant nominal, de taux d'intérêt, de dates de paiement des coupons et de date de remboursement final. Ces nouveaux titres n'ont pas été inclus dans la liste des titres éligibles à la restructuration de la dette grecque réalisée dans le contexte de l'initiative dite PSI (*Private sector involvement*).

Au vu des tests de dépréciation finaux réalisés le 4 janvier 2013, le Conseil des gouverneurs a conclu qu'aucune dépréciation des portefeuilles détenus par l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire n'avait lieu d'être enregistrée en comptabilité.

A7.2 « Autres titres »

Le poste A7.2 inclut les titres en euros émis par des résidents de la zone euro, autres que ceux qui sont adossés

aux fonds propres, à la Caisse de réserve des employés et aux dépôts de la clientèle qui sont enregistrés dans le poste A11 (cf. notes 11 et 28). Outre des titres à revenu fixe, ce poste comprend un OPCVM obligataire. Sur les 19,8 milliards d'autres titres détenus en 2011, 8 milliards d'OPCVM obligataire ont été reclassés en 2012 dans le poste A6 au titre de l'*Emergency liquidity assistance* (cf. note 5).

Comme pour les portefeuilles de titres de politique monétaire, des tests de dépréciations ont été réalisés sur les autres portefeuilles détenus par la Banque de France. Le résultat de ces tests n'a révélé aucune nécessité de dépréciation.

NOTE 7 : CRÉANCE SUR LA BCE

AU TITRE DES AVOIRS DE RÉSERVE TRANSFÉRÉS

Créance sur la Banque centrale européenne au titre des avoirs de réserve transférés

Poste A8.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 192	8 192
Créances rattachées	63	89
TOTAL	8 255	8 281

Cette créance de la Banque de France résulte du transfert de réserves de change à la BCE. La créance est libellée en euros et correspond à la contre-valeur euros des réserves de change transférées à la date de leur transfert. La créance est rémunérée sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement, ajusté pour tenir compte de la non-rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés.

NOTE 8 : CRÉANCE SUR L'EUSYSTÈME

AU TITRE DES BILLETS EN EUROS EN CIRCULATION

La créance intra-SEBC issue de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème et la dette vis-à-vis de la BCE au titre de la part de 8 % des billets en euros en circulation figurent pour leur montant net dans le poste A8.3 « Crédit sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation » ainsi que les intérêts courus non échus au 31 décembre 2012. La rémunération de cette créance nette, figure dans le poste 1.1.1 « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat (cf. note 14 sur les billets en circulation).

NOTE 9 : AUTRES CRÉANCES SUR L'EUSYSTÈME

Autres créances sur l'Eurosystème

Poste A8.4 de l'actif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Autres créances sur l'Eurosystème	410	334
Acomptes sur dividendes BCE	117	133
TOTAL	527	467

Ce poste comprend le produit à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 34 du compte de résultat) ainsi que l'acompte sur dividende de la BCE (cf. note 14 sur les billets en circulation).

Au titre du résultat 2012, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 575 millions d'euros aux BCBN de l'Eurosystème (soit 117 millions pour la Banque de France).

NOTE 10 : AVANCE À L'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est assurée par l'IEDOM au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une estimation de la valeur des billets en circulation dans les territoires concernés.

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS EN EUROS ET EN DEVISES

Autres actifs financiers en euros et en devises

Poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance ^{a), b)}	71 431	71 470
Autres titres à revenu fixe et titres à revenu variable	4 931	4 403
Autres opérations	36 219	24 901
Créances rattachées	79	190
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS EN EUROS ET EN DEVISES	112 660	100 964

a) En 2012, aucun de ces titres n'a été transféré vers un autre portefeuille et aucun de ces titres n'a été vendu avant l'échéance.

b) Dont titres en devises : 52 040 millions d'euros. Dont titres adossés à des dépôts de la clientèle 70 940 millions d'euros (cf. note 28)

Le poste A11 comprend notamment les titres adossés aux dépôts de la clientèle, enregistrés dans les poste P4 et P10, aux fonds propres et aux provisions.

Portefeuilles-titres

Extrait du poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

	2012	2011	
	Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance	Autres titres	Total
Titres à revenu fixe et effets publics	71 082	71 082	71 003
Titres émis par des organismes publics	94	94	104
Autres émetteurs	256	256	364
Créances rattachées	76	76	169
VALEUR NETTE AU BILAN	71 508	71 508	71 640
Actions et autres titres à revenu variable			
OPCVM français et étrangers	1 489	1 489	1 347
OPCVM de capitalisation	3 203	3 203	2 780
Autres titres à revenu variable	94	94	81
VALEUR NETTE AU BILAN	4 786	4 786	4 208

NOTE 12 : DIVERS

Divers

Poste A12 de l'actif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Comptes de régularisation	4 912	818
Produits à recevoir	339	435
Charges constatées d'avance	26	23
Autres comptes de régularisation	4 547	360
Divers	4 075	3 800
TOTAL	8 987	4 618

Les « Autres comptes de régularisation » intègrent l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan détenues dans le cadre des opérations avec la clientèle (cf. note 19). Leur impact sur le compte de résultat est neutralisé par la réévaluation des positions de change du bilan, la position de change globale résultant de ces activités étant proche de zéro.

NOTE 13 : VALEURS IMMOBILISÉES

L'augmentation des titres de participation hors BCE de 31 millions d'euros provient de l'acquisition par la Banque de France de la société BEH SAS, propriétaire d'un terrain à La Courneuve destiné à la construction d'un centre fiduciaire sur ce terrain.

Valeurs immobilisées au 31 décembre

Poste A8.1 et A13 de l'actif

(en millions d'euros)

	2012	Augmentation	Diminution	2011
Participation BCE (valeur brute)	1 530	237	-	1 293
Écart de conversion sur participation BCE	6			6
Participation BCE (valeur au bilan)	1 536			1 299
Titres de participation hors BCE (valeur brute)	436	31		405
<i>Immobilisations incorporelles (valeur brute)</i>	238	56	334	516
<i>Amortissements</i>	119	62	251	308
<i>Immobilisations incorporelles (valeur nette)</i>	119	- 6	83	208
<i>Immobilisations corporelles (valeur brute)</i>	2 237	193	135	2 180
<i>Amortissements et provisions</i>	1 504	84	76	1 496
<i>Immobilisations corporelles (valeur nette)</i>	734	109	59	684
Total des immobilisations incorporelles et corporelles (valeur nette)	853	103	142	892

Note : Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations.

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2012

Poste A8.1 et A13.2 de l'actif

(en millions d'euros, part en %)

	Poste du bilan	Cotation du titre	Part du capital détenu	Capitaux propres 2012	Résultat 2012	Valeur comptable au bilan 2012
Banque centrale européenne ^{a)}	A 8.1	Non	20,32	38 718	998	1 536
Banque des règlements internationaux	A 13.2	Non	8,96	21 225	884	405
La Prévoyance immobilière	A 13.2	Non	98,20	nd	nd	ns
Banque de France Gestion	A 13.2	Non	99,99	6	10	ns
BEH SAS	A 13.2	Non	100,00	6	0	ns

ns : non significatif

nd : non disponible

a) La part du capital est la quote-part de la BdF dans l'ensemble des BCN qui participent à l'euro. C'est cette clé qui est utilisée pour la répartition des dividendes.

À compter de 2012, les coûts de développement interne des projets informatiques élaborés par la Banque de France ne sont plus comptabilisés en production immobilisée mais intégralement passés en charges. Les projets européens, quant à eux continuent à être immobilisés selon la méthodologie actuelle.

La révision des modalités d'application de la production immobilisée concernant ces projets informatiques internes a conduit à amortir en totalité les montants portés à l'actif immobilisé et donc à extraire ces éléments des immobilisations incorporelles.

Participation dans la BCE

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les BCN du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition de la part des BCN dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions définies par l'article 29.3 des statuts du SEBC et est ajustée tous les cinq ans. Le dernier ajustement a pris effet au 1^{er} janvier 2009.

En 2010, la BCE a augmenté son capital souscrit de 5 000 millions d'euros ; il s'élève désormais à 10 760 652 402,58 euros. Les BCN de l'Eurosystème ont libéré cette augmentation de capital en trois paiements annuels d'égal montant à compter de 2010 (237 millions d'euros pour la France). Le second règlement a été réalisé le 29 décembre 2011 et le dernier paiement est intervenu le 27 décembre 2012.

En conséquence le capital souscrit et le capital libéré de la Banque de France dans la BCE ont évolué comme suit :

Capital souscrit et capital libéré

(en euros)

Capital souscrit depuis le 29 décembre 2010	1 530 293 899,48
Capital libéré au 31 décembre 2010	1 056 253 899,48
Capital libéré au 1 ^{er} janvier 2011	1 293 273 899,48
Capital libéré à compter du 28 décembre 2012	1 530 293 899,48

La participation dans le capital de la BCE figurant à l'actif du bilan correspond au montant net de la participation souscrite et libérée (souscription diminuée de l'apport non encore libéré).

En application de la décision du Conseil 2010/416/EU du 13 juillet 2010 pris conformément à l'article 140 (2) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, l'Estonie a adopté la monnaie unique le 1^{er} janvier 2011. Il en est résulté un changement de la quote-part de la Banque de France dans le capital de la BCE, déterminée en prenant uniquement en compte les

Part de la Banque de France dans le capital de la Banque centrale européenne

(en %)

Jusqu'au 31 décembre 2003	16,8337
Du 1 ^{er} mai 2004 au 31 décembre 2006	14,8712
Du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008	14,3875
Depuis le 1 ^{er} janvier 2009	14,2212

participations des BCN participant à l'Euro. C'est cette clé qui est utilisée en particulier pour le partage du revenu monétaire et la répartition des dividendes de la BCE. Depuis le 1^{er} janvier 2011 cette quote-part de la Banque de France est passée à 20,3246 % (contre 20,3767 % auparavant).

NOTE 14 : BILLETS EN CIRCULATION

La BCE et les 17 BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros. Le montant des billets en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets²⁸.

La BCE s'est vu allouer une part de 8 % des billets en euros en circulation, les 92 % restants étant répartis entre les BCN sur la base de leurs parts dans le capital de la BCE libérée par les BCN de la zone euro. La part des billets en circulation allouée à chaque BCN figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation est génératrice d'une position intra-Eurosystème rémunérée (cf. poste A8.3 de l'actif).

À compter de l'année d'adoption de l'euro²⁹ et pour une période de cinq ans, la position intra-Eurosystème résultant de l'allocation des billets en euros est ajustée en vue d'éviter, par rapport aux années antérieures, des modifications significatives dans les résultats des BCN. Ces ajustements sont effectués sur la base de la différence entre, d'une part, le montant moyen des billets en circulation de chaque BCN pendant la période de référence³⁰ et, d'autre part, le montant des billets en circulation qui leur aurait été alloué pendant cette même période sur la base de la clé de répartition des billets. Les montants de ces ajustements seront



minorés chaque année jusqu'au premier jour de la sixième année qui suit l'adoption de l'euro ; à cette date, le revenu des billets est réparti intégralement entre les BCN en proportion de leur part libérée du capital de la BCE. Pour Chypre et Malte, la période d'ajustement prendra fin le 1^{er} janvier 2013, pour la Slovaquie le 1^{er} janvier 2014 et pour l'Estonie le 1^{er} janvier 2017.

Les produits et charges d'intérêts générés par ces positions sont réglés *via* la BCE et inclus dans le poste 1.1 « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé que le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la part de 8 % des billets en euros en circulation qui lui est allouée³¹, ainsi que le revenu généré par les titres qu'elle détient dans le cadre du programme pour les marchés de titres (SMP) sont acquis aux BCN la même année que celle au cours de laquelle ils sont générés et leur sont distribués au début de l'exercice suivant sous forme d'acomptes sur dividende. Ces revenus sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE leur est inférieur. Le Conseil des gouverneurs peut également décider de réduire la redistribution du revenu de seigneurage à concurrence des coûts supportés par la BCE du fait de l'émission et du stockage de billets en euros. Le Conseil des gouverneurs peut enfin décider de transférer tout ou partie de ces revenus à une provision pour risque de change, pour risque de taux d'intérêt et pour risque de prix de l'or (cf. note 33).

28 Décision de la BCE du 6 décembre 2001 sur l'émission des billets en euros (ECB/2001/15)

29 L'année d'adoption de l'euro correspond à l'année lors de laquelle les billets en euro ont cours légal dans l'État membre concerné ; en 2008 pour Chypre et Malte, en 2009 pour la Slovaquie et en 2011 pour l'Estonie.

30 La période de référence porte sur les 24 mois qui débutent 30 mois avant le jour auquel les billets en euros ont cours légal dans les États membres concernés.

31 Décision de la BCE du 17 novembre 2005 (ECB/2005/11) sur la distribution du revenu de la BCE, issu des billets en euros en circulation, en faveur des BCN des États participants

Par ailleurs, les billets en francs, qui ont perdu leur cours légal le 17 février 2002, sont restés échangeables jusqu'au 17 février 2012. Jusqu'à leur remboursement, les billets en francs encore en circulation et non encore réglés au Trésor public au titre d'acomptes sur culot d'émission sont restés inscrits au bilan de la Banque de France ; ils figuraient dans le poste P11 du passif « Divers » depuis le 1^{er} janvier 2003 (cf. note 20). Depuis le 11 juin 2012, ils ont été remboursés au Trésor public, et ne figurent donc plus dans les comptes de la Banque de France au 31 décembre 2012.

NOTE 15 : ENGAGEMENTS EN EUROS ENVERS DES NON-RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO

Ce poste comprend les comptes créditeurs (hors *Target*) en euros des banques centrales, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5) ou dans le poste A11 (cf. note 11) selon qu'elles sont placées dans la même devise ou qu'elles font l'objet de *swaps* cambistes (cf. note 28).

Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Poste P4 du passif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	35 592	18 684
Dettes rattachées	1	15
TOTAL	35 593	18 699

NOTE 16 : ENGAGEMENTS EN EUROS ENVERS L'EUROSYSTÈME

Les engagements en euros envers l'Eurosystème sont constitués de la dette nette de la France résultant des transferts transfrontières réalisés *via Target* avec les autres BCN du SEBC.

Engagements en euros envers l'Eurosystème

Poste P7 du passif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Engagements en euros envers l'Eurosystème	54 800	77 424
Dettes rattachées	50	91
Charges à payer au titre du revenu monétaire	–	–
TOTAL	54 850	77 515

Ces engagements sont en forte baisse par rapport à 2011, suite au dénouement des *swaps* de change conclus avec la BCE dans le cadre du dispositif d'adjudication en dollars (cf. notes 2 et 29). Cette dette non rémunérée vis-à-vis de la BCE s'élevait à 24 613 millions d'euros au 31 décembre 2011.

NOTE 17 : ENGAGEMENTS EN EUROS ENVERS D'AUTRES RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO

Le poste P8.1 est constitué :

- du compte du Trésor public qui est rémunéré, depuis le 1^{er} mai 2002, sur la base du taux des opérations principales de refinancement jusqu'à 300 millions d'euros ; au-delà de ce montant, il est rémunéré sur la base du taux de la facilité de dépôt. Les intérêts sont crédités au compte du Trésor public le dernier jour ouvré du mois ;
- du compte d'autres organismes assimilés à l'État.

Le poste P8.2 « Autres engagements » comprend principalement le compte courant de l'IEDOM, qui trouve l'essentiel de sa contrepartie dans le poste A9 « Avance à l'IEDOM » (cf. note 10).

Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Poste P8 du passif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Dettes vis-à-vis de l'État et d'organismes assimilés	4 883	8 938
Autres engagements	5 250	4 211
Dettes rattachées	2	2
TOTAL	10 135	13 151

NOTE 18 : COMPTES DE RECOUVREMENT

Conformément aux règles bancaires, seules figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement (chèques pour l'essentiel) qui ont donné lieu à débit ou crédit au compte du client et pour lesquelles la contrepartie n'a pas encore donné lieu à crédit ou débit au compte d'un établissement de crédit et réciproquement.

NOTE 19 : OPÉRATIONS BANCAIRES

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués

Opérations bancaires

Poste P10 du passif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Dépôts de la clientèle	18 029	19 834
Autres opérations bancaires	105 862	98 722
Dettes rattachées	260	368
TOTAL	124 151	118 924

par des organismes publics français ou étrangers, ou des banques centrales étrangères. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change. La contrepartie de ces ressources, qui peuvent faire l'objet de *swaps* cambistes, figure soit dans le poste A11 (cf. note 11) soit dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Pour mémoire, les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières et monétaires) et des particuliers sont enregistrés dans le poste P8.2.

NOTE 20 : DIVERS

Divers

Poste P11 du passif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Comptes de régularisation	368	393
<i>Charges à payer</i>	<i>368</i>	<i>393</i>
<i>Autres comptes de régularisation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Billets en francs en circulation	0	567
Divers	4 315	4 036
TOTAL	4 683	4 996

Ce poste comprend, principalement en 2012 :

- le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 30) ;
- les créateurs divers (État...).

Les billets en francs encore en circulation fin 2011 (cf. note 14) ont été remboursés au Trésor public en juin 2012.

NOTE 21 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges

Poste P12 du passif

(en millions d'euros)

	2012	Augmentation	Diminution	2011
Provisions pour restructuration	110		5	115
Provisions pour repyramidage	23			23
Provisions pour indemnités de départ en retraite	161	3		158
Provision « complémentaire santé »	279	27		252
Autres provisions diverses vis-à-vis des actifs	101	11		90
Autres provisions diverses vis-à-vis des retraités	158			158
Provision relative aux opérations de politique monétaire	64		132	196
Autres	35	12		23
TOTAL	932	53	137	1 015

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre des plans « caisses » et « Fabrication des billets » ainsi que du « plan d'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque de France » et du « plan d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière » ;
- des provisions pour « repyramidage » relatives à la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;
- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- des provisions pour divers passifs sociaux vis-à-vis des actifs (allocations décès, médailles du travail, congés fin de carrière, congés de longue maladie, rentes accidents du travail, chômage) ;
- des provisions pour couvrir divers engagements sociaux accordés aux agents retraités (allocation décès, complémentaire santé...), qui ne sont pas pris en charge par le régime de retraite ;
- les autres provisions comprennent notamment des provisions pour gros entretien.

Conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC, la provision pour risque de contrepartie au titre des opérations de politique monétaire est répartie entre les BCN de l'Eurosystème au *prorata* de leur clé dans le capital de la BCE applicable à la date à laquelle le défaut est intervenu. Conformément au principe comptable général de prudence, le Conseil des gouverneurs a réexaminé le caractère approprié du montant de cette provision, constituée initialement en 2008, et a décidé de la ramener de 2 207 millions d'euros fin 2010 à 949 millions d'euros fin 2011 et à 310 millions d'euros fin 2012. La part de la Banque de France dans cette provision au 31 décembre 2012 s'élève à 64 millions d'euros. Cela a conduit à une reprise de provision pour un montant de 132 millions d'euros qui impacte le poste 1.5 « Solde de la répartition du revenu monétaire » du compte de résultat (cf. note 34).

Par ailleurs la dotation de 27 millions d'euros à la provision qui couvre l'engagement de la Banque à financer une partie du régime complémentaire santé pour les retraités résulte, en partie, du changement des tables de mortalité.

NOTE 22 : COMPTES DE RÉÉVALUATION

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 31 décembre 2012. La plus-value latente sur or a été déterminée sur la base d'un prix de 40 547,8 euros le kilogramme d'or fin (contre 37 848,7 euros le kilogramme d'or fin 2011).

Les cours de réévaluation du 31 décembre 2012 des principales devises détenues sont les suivants :

- un euro pour 1,3194 dollar des États-Unis (contre 1,2939 fin 2011) ;
- un euro pour 0,8578 DTS (contre 0,8427 fin 2011).

Comptes de réévaluation

Poste P13 du passif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Compte de réévaluation or	79 407	75 937
Comptes de réévaluation devises	4 482	5 047
Comptes de réévaluation titres	1 161	725
Comptes de réévaluation des instruments financiers à terme	0	0
TOTAL	85 050	81 709

NOTE 23 : FONDS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

Le FRG est enregistré dans le poste P14 du bilan ; il est doté et repris par la contrepartie du poste 3 du compte de résultat.

Le FRG a vocation à couvrir l'ensemble des risques éventuels auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises dont la couverture est assurée par les comptes de réévaluation concernés et par la RRRODE (cf. le paragraphe sur les méthodes d'évaluation). Son montant est réexaminé chaque année sur la base du volume des opérations en cours à la date d'arrêté et de l'analyse des risques afférents, fondée principalement sur une approche de pertes historiquement constatées ou sur des scénarios de *stress*. Pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices, la dotation au FRG n'est pas une charge déductible et réciproquement la reprise du FRG n'est pas un produit imposable.

La dotation 2012 (1,85 milliard d'euros) s'explique essentiellement par la hausse des encours des opérations réalisées au titre de la politique monétaire et des risques associés.

NOTE 24 : RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES RÉSERVES EN OR ET EN DEVISES DE L'ÉTAT

Cf. les commentaires sur la RRRODE dans la partie consacrée aux méthodes d'évaluation

NOTE 25 : CAPITAL, RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU

Capital, réserves et report à nouveau

Poste P17 du passif

(en millions d'euros)

	2012	2011
Capital	1 000	1 000
Réserves	5 097	4 706
Réserves réglementaires	206	128
Plus-values à long terme	100	100
Réserve spéciale pour retraites (cf. note 30)	1 618	1 472
Autres réserves ^{a)}	3 173	3 006
Report à nouveau	103	126
TOTAL	6 200	5 832

a) Conformément au décret du 3 décembre 1993, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées. En outre, la Banque de France est son propre assureur en matière de risque responsabilité civile, en matière de sinistres affectant des immeubles lui appartenant et pour les dégâts causés à ces biens par un tiers. Le poste « Autres réserves » comporte, pour l'essentiel, ces deux types de réserves.

Le décret n° 2011-256 du 9 mars 2011 a porté le capital de la Banque de France à 1 milliard d'euros par incorporation au capital de 457 347 051,71 euros, prélevés sur la réserve spécifique, et de 85 305 896,58 euros, prélevés sur le fonds de réserve non affecté.

Le hors-bilan

NOTE 26 : LES ENGAGEMENTS SUR TITRES

Les engagements sur titres		
(en millions d'euros)		
	2012	2011
Titres à recevoir	-	592
Titres à livrer	-	-

NOTE 27 : LES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE TAUX D'INTÉRÊT

Montant notionnel des instruments financiers à terme		
(en millions d'euros)		
	2012	2011
Opérations fermes sur marchés organisés		
Contrats de taux d'intérêt libellés en devises		
Achats	13 996	28 495
Ventes	19 243	40 052
Contrats de taux d'intérêt libellés en euros		
Achats	14 917	
Ventes	17 395	
Opérations fermes de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêts libellés en devises	945	768
Swaps de taux d'intérêts libellés en euros	-	-

NOTE 28 : LES OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES

DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET AVEC LA BCE

La Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux) ; ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé, soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A11) ; le cas échéant, le risque de change

est neutralisé par des *swaps* cambistes de montant et de durée équivalents aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité complètement distincte et indépendante de celle relative à la gestion des réserves de change ; ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques et différents de ceux utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées selon les normes comptables édictées par l'ANC (cf. rubrique 2|2 : Les méthodes d'évaluation relatives aux « Autres résultats de change » et note 20).

Montants des devises à recevoir et à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle

	2012	2011
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Euros à recevoir	18 126	2 149
Devises à livrer	16 707	2 231
Devises à recevoir contre euros à livrer		
Devises à recevoir	49 739	39 852
Euros à livrer	50 242	38 341
Devises à recevoir contre devises à livrer		
Devises à recevoir	69 655	77 382
Devises à livrer contre devises à recevoir	65 622	77 128

NOTE 29 : LES GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT AU TITRE DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE DE FRANCE AVEC LE FMI

Dans la loi de finance rectificative pour 2008, l'État a accordé sa garantie au prêt consenti par la Banque de France au compte « Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et Facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE) du FMI. Ce prêt correspond à un engagement pris par la France lors de l'assemblée annuelle du FMI du 4 octobre 2009 d'octroyer un prêt en DTS d'un montant maximum équivalent à 2 milliards de dollars. Lors du tirage du prêt, la somme est convertie en DTS au cours du jour du dollar et l'échéancier de remboursement sera lui aussi libellé en DTS.

Un premier tirage sur la Banque de France a été effectué en 2011 pour un montant de 194 millions de DTS (230 millions d'euros). Les tirages effectués en 2012 sur la Banque de France s'élèvent à 339 millions de DTS (406 millions d'euros).

Par ailleurs, la Banque de France avait en 2010 un engagement de financement de prêts bilatéraux à hauteur de 11,060 milliards d'euros. Cet engagement

de financement a été fusionné avec l'engagement de financement des nouveaux accords d'emprunts, la France ayant signé l'accord en date du 4 avril 2011. Tout prêt bilatéral est depuis réalisé comme nouvel accord d'emprunt (NAE). Le montant total de la ligne de crédit sur lequel le FMI peut tirer est porté au hors bilan et s'élevait initialement à un montant de 18 657 millions de DTS. Le montant des prêts accordés se monte en 2012 à 632 millions de DTS (1 145 millions en 2011) équivalents à 681 millions d'euros (1 313 millions en 2011), le solde de l'engagement de financement s'établit à 20,066 milliards d'euros (équivalents à 17,213 milliards de DTS) au 31 décembre 2012.

Un nouvel accord de prêt bilatéral a été signé en octobre 2012 entre la France et le FMI où la France s'engage à un nouveau financement à hauteur de 31,4 milliards d'euros (équivalents à 26,425 milliards de DTS au 31 décembre 2012).

NOTE 30 : LES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les employés de la Banque de France bénéficient d'un régime spécial de retraite, institué par un décret impérial du 16 janvier 1808. Ce régime est actuellement régi par le décret 2007-262 du 27 février 2007, entré en vigueur le 1^{er} avril 2007, modifié par les décrets 2008-1514 du 30 décembre 2008, 2012-701 et 2012-847 respectivement des 7 mai et 2 juillet 2012, qui ont aligné le régime de la Banque de France sur celui de la fonction publique.

La Caisse de réserves des employés

La Banque de France tient une caisse de retraite dénommée « Caisse de réserve des employés de la

Banque de France » (CRE) qui assure le service des pensions de retraite des agents titulaires. La CRE ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la Banque ; elle constitue comme le Conseil d'État l'a indiqué dans ses arrêts du 5 novembre 1965 et du 28 avril 1975, « un mode de gestion par la Banque elle-même d'un patrimoine voué à une affectation spéciale et dont l'individualisation financière n'a été reconnue qu'au seul effet de faire apparaître dans un compte spécial les résultats de cette gestion ».

C'est pourquoi la CRE bénéficie d'une individualisation comptable. Toutefois, ses actifs et ses passifs, ses charges et ses produits font partie intégrante des comptes de la Banque.

Les pensions servies aux retraités par la CRE sont financées pour partie par les revenus d'un portefeuille-titres qui a été constitué au fil du temps et qui est dédié à cet effet. Les titres acquis par la CRE figurent dans le poste « Divers » A12. Le capital de la CRE figure au passif dans le poste P11 « Divers ».

Les titres acquis par la CRE sont enregistrés, conformément au règlement n° 90-01 du CRBF, dans la catégorie des titres de placement et des titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement fait l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie restant à courir des titres. Les moins-values latentes des titres de placement sont provisionnées ligne à ligne. Toutefois, conformément au statut de la Caisse de réserve, les plus et moins-values réalisées, les moins-values latentes et les cotisations versées, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation/d'un prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve.

Les engagements de retraite et leur financement

(en millions d'euros)

	Engagements		Financements	
	2012	2011	2012	2011
Engagements de retraite du régime spécial	10 405	9 834	Financements	5 594
<i>dont : actifs pensionnés</i>	4 150	4 052	<i>dont : Caisse de réserve des employés réserve spéciale</i>	3 976
	6 255	5 783		1 618
Engagements au titre des bonifications accordées lors des plans sociaux	123	121	Provision	123
Engagement brut total	10 528	9 955	Financement total	5 717
ENGAGEMENT NET	4 811	4 590		5 365

Les charges de retraite sont enregistrées dans le poste 2.2 du compte de résultat « Pensions de retraite et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les autres sources de financement des retraites

Afin d'assurer le financement progressif de la fraction non couverte des engagements au titre des droits acquis avant l'entrée en vigueur du décret 2007-262 du 27 février 2007, le Conseil général a institué en 2007 une « **réserve spéciale** » conformément aux dispositions du 3^e alinéa de l'article R144-4 du *Code monétaire et financier*. Cette réserve est régulièrement abondée, dans les limites permises par le résultat brut de la Banque de France et le versement à l'État de la part prépondérante de ce dernier. La réserve spéciale pour retraites figure dans le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau ».

Par ailleurs, dans le cadre des plans sociaux mis en œuvre depuis 1999 (plan « caisses », plans de la Fabrication des billets, plan d'adaptation de l'implantation territoriale et plan d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière), des mécanismes de départ anticipé à la retraite avec bonifications d'annuités ont été mis en place. Ces bonifications d'annuités, y compris celles résultant de la neutralisation des effets de la réforme du régime de retraite pour les agents en préretraite à la date d'entrée en vigueur de celle-ci, ont été intégralement provisionnées ; les provisions correspondantes figurent dans le poste P12 « Provisions pour risques et charges ».

Les ressources que constituent cette réserve et ces provisions ont été investies dans un portefeuille-titres qui figure dans le poste A11. Il est comptabilisé conformément aux règles décrites dans le paragraphe consacré aux méthodes d'évaluation des portefeuilles-titres. Les produits de ce portefeuille sont enregistrés, selon le cas, dans les postes 1.1 « Produits d'intérêts », 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » ou 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat.

Hypothèses actuarielles

Le montant des engagements de retraite a été calculé conformément aux standards actuariels (selon la

méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective comportant des hypothèses d'évolution des carrières et des salaires.

Pour le calcul des engagements au 31 décembre 2012, les tables de mortalité réglementaires aux contrats d'assurance sur la vie TGH-TGF 2005 ont été utilisées : elles tiennent compte de l'allongement de la durée de vie des agents concernés ; il s'agit de tables d'expérience sexuées comme antérieurement.

Depuis la réforme du régime de retraite le 1^{er} avril 2007, la liquidation des droits à retraite peut intervenir entre 60 et 65 ans. L'augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein est réalisée de manière progressive, au rythme d'un trimestre par semestre civil ; à l'issue de cette période de transition, la durée de cotisation aura été portée de 150 trimestres en 2006 à 164 trimestres au second semestre 2013. L'augmentation de l'âge d'ouverture des droits et l'augmentation de la limite d'âge (respectivement 60 ans et 65 ans) sont réalisées en parallèle pour permettre aux agents de disposer du nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein. En outre, un mécanisme de surcote/décote a été progressivement mis en place à compter du 1^{er} janvier 2009 et s'applique aux agents qui liquident leur retraite avec un nombre de trimestres supérieur/inférieur au nombre requis pour une retraite à taux plein.

Avec la nouvelle réforme qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2016, l'âge d'ouverture des droits sera porté à 62 ans et la limite d'âge à 67 ans.

La revalorisation des retraites s'effectue au début de chaque année sur la base de l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac.

Les calculs d'engagement et les hypothèses sous-jacentes sont validés et contrôlés par l'actuaire de la Banque. Le taux d'actualisation est demeuré inchangé par rapport aux années précédentes.

Le compte de résultat

NOTE 31 : PRODUIT NET D'INTÉRÊT

Produit net d'intérêt

Poste 1.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2012	2011
Intérêts sur avoirs en devises	985	1 009
<i>dont : Intérêts sur titres monétaires d'investissement</i>	515	516
Intérêts sur créances sur le FMI	19	60
Intérêts sur créances en euros sur non-résidents	–	–
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	1 863	750
Intérêts sur titres en euros	5 447	4 288
<i>dont : Intérêts sur titres monétaires d'investissement</i>	2 930	2 978
<i>dont : Intérêts sur titres détenus dans le cadre de la politique monétaire</i>	2 517	1 310
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	62	88
Intérêts sur la créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème (a)	0	0
Intérêts sur la position nette au titre des billets en euros	674	950
Intérêts sur autres actifs financiers en euros et en devises	1 424	1 733
<i>dont : Intérêts sur titres de placement</i>	1	0
<i>Intérêts sur titres d'investissement</i>	229	366
<i>Autres intérêts</i>	1 196	1 367
Total des intérêts et produits assimilés (1)	10 475	8 878
Intérêts sur engagements en euros envers les institutions financières monétaires de la zone euro	- 550	- 711
<i>dont : Rémunérations versées au titre des réserves obligatoires</i>	- 185	- 517
Intérêts sur engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	- 874	- 953
Intérêts sur engagements en devises	- 78	- 62
Intérêts sur contrepartie des allocations de DTS	- 13	- 45
Intérêts sur la dette nette vis-à-vis de l'Eurosystème (a)	- 477	- 578
Intérêts relatifs au compte du Trésor public	- 35	- 6
Autres intérêts	- 79	- 307
Total des intérêts et charges assimilées (2)	- 2 106	- 2 663
PRODUIT NET D'INTÉRÊT (3 = 1 + 2)	8 369	6 216

a) Intérêts sur la position nette de la Banque de France dans le cadre du système Target (cf. notes 9 et 16)

NOTE 32 : RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Solde net des autres produits et charges sur opérations financières

Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2012	2011
Solde net sur les titres en devises a), b), c)	95	36
Solde net sur les titres en euros enregistrés dans le poste A72 b), c)	273	- 117
Solde net des titres de placement enregistrés dans le poste A11 b)	47	18
Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)	17	16
TOTAL	432	- 48

a) À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change, qui figurent dans le poste 1.2.1. du compte de résultat

b) Ces postes comprennent les plus et moins-values réalisées ainsi que les moins-values latentes de fin d'année.

c) Ces postes comprennent également les appels de marge sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les résultats sur instruments synthétiques.

En 2012, le solde net des gains ou pertes de change réalisés sur or et sur devises et des moins-values latentes sur devises s'élève à 137 millions d'euros.

Conformément à la convention du 2 février 2011 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, les résultats réalisés sur or et sur devises ont été affectés par la contrepartie du compte de résultat (poste 1.2.2) à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État (RRRODE) pour 137 millions d'euros.

NOTE 33 : PRODUITS DES ACTIONS ET DES TITRES DE PARTICIPATION

Produit des actions et des titres de participation

Poste 1.4 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2012	2011
Dividende BCE	132	167
Dividendes sur autres titres de participation	39	44
Dividendes sur titres de placement	14	11
Autres produits	0	0
TOTAL	185	222

Au titre de 2012, le Conseil des gouverneurs a décidé de doter la provision pour risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de crédit et risque de prix sur l'or de la BCE pour la porter à son montant maximum autorisé. La BCE a mis en distribution un montant de 575 millions d'euros d'acompte sur dividende soit 117 millions d'euros pour la Banque de France. En outre en 2012, elle a distribué un complément de dividende au titre de 2011 de 15 millions d'euros pour la Banque de France.

NOTE 34 : SOLDE DE LA RÉPARTITION DU REVENU MONÉTAIRE

Ce poste comprend le solde de la répartition du revenu monétaire pour 2012, qui s'élève à 410 millions d'euros à comparer avec un produit de 334 millions d'euros en 2011, et la part de la Banque de France dans la reprise de provision pour risque de contrepartie au titre des opérations de politique monétaire de l'Eurosystème d'un montant de 132 millions d'euros *versus* une reprise de 260 millions d'euros en 2011 (cf. note 21).

Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est composé des revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette intra-Eurosystème résultant des transactions *Target* et la dette nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés, la créance nette intra-Eurosystème résultant des transactions *Target*, la créance nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chaque BCN dans le capital de la BCE. Lorsque le montant des actifs adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la différence



est prise en compte en lui appliquant le taux marginal des opérations principales de refinancement.

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les BCN en fonction de leur part dans le capital de la BCE. La différence entre le revenu monétaire mis en commun par la Banque de France (4 365 millions d'euros) et celui qui a été réalloué à la Banque de France (4 775 millions d'euros) constitue le solde de la répartition du revenu monétaire enregistré dans le poste 1.5 du compte de résultat.

NOTE 35 : NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Net des autres produits et charges

Poste 1.6 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2012	2011
Rémunération des services rendus à l'État	317	317
Contributions pour frais de contrôle de l'ACP	179	162
Autres produits ^{a)}	336	292
Total des autres produits (1)	832	771
Total des autres charges (2)	- 9	- 8
SOLDE NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES (3 = 1 + 2)	823	763

a) Ce poste inclut notamment la facturation des consultations de fichiers gérés par la Banque de France (FNCI, FICP, FCC, FIBEN).

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), instituée par l'ordonnance 2010-76 du 21 janvier 2010 portant fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance, est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France et son budget est un budget annexe de la Banque de France.

Les charges et les produits de l'ACP sont donc enregistrés dans les comptes de la Banque de France. Les charges apparaissent dans les charges d'exploitation en fonction de leur nature et les produits sont constitués des appels à contribution émis auprès des assujettis au contrôle de l'ACP. En 2012, les contributions pour frais de contrôle ont dégagé un produit de 179 millions d'euros (162 millions en 2011), enregistré dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges ».

Les prestations rendues par la Banque de France à l'État sont remboursées sur la base du coût complet.

NOTE 36 : FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILÉES

Frais de personnel et charges assimilées

Poste 2.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2012	2011
Salaires et traitements liés	- 678	- 684
Charges fiscales liées aux salaires et traitements	- 108	- 100
Charges sociales	- 193	- 187
Intéressement et participation	- 34	- 33
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	- 1 013	- 1 004

Poste 2.2 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2012	2011
Charges de retraite et charges assimilées	- 440	- 428
TOTAL DES CHARGES DE RETRAITE	- 440	- 428

NOTE 37 : CHARGE FISCALE

L'article 8 de la loi 2007-212 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque

Impôt sur les bénéfices

Poste 5 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2012	2011
Charge d'impôt de l'exercice	3 110	2 014
<i>Sur le résultat ordinaire</i>	<i>3 110</i>	<i>2 014</i>
<i>Sur le résultat exceptionnel</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

de France dispose que le résultat imposable de la Banque de France est déterminé sur la base des règles comptables définies en application de l'article L144-4 du *Code monétaire et financier* et de la convention visée à l'article L141-2 du même code.

La loi de finances rectificative pour 2011 a institué une contribution exceptionnelle sur l'IS égale à 5 % de l'IS de droit commun. Cette contribution est en principe temporaire puisqu'elle ne s'applique qu'au titre des exercices clos entre le 31 décembre 2011 et le 30 décembre 2013.

La loi de finances rectificative pour 2012 a institué une contribution de 3 % sur les montants distribués à compter du 1^{er} août 2012.

Les autres informations

Rémunération des organes de direction

(en millions d'euros)

	2012	2011
Montant global des rémunérations versées aux organes de direction	3,1	3,0
<i>Notes : les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du Conseil général et des membres du Comité de direction. La rémunération comprend la rémunération brute augmentée, le cas échéant, des avantages en nature. Le conseiller général élu et le censeur ne sont pas rémunérés au titre des fonctions qu'ils exercent au Conseil général.</i>		

2|3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Deloitte & associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques découlant de l'article R144-8 du *Code monétaire et financier*.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gouverneur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1| Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au SEBC ;
- le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

2| Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe « Les méthodes d'évaluation » et la note 6 de l'annexe aux comptes annuels précisent les modalités d'évaluation des titres détenus par la Banque de France et notamment les méthodes de dépréciation des titres

.../...

détenus jusqu'à l'échéance. Nous avons, d'une part, examiné les processus mis en place par la direction relatifs à l'appréciation des risques de non-recouvrement des titres comptabilisés au coût amorti et, d'autre part, revu les hypothèses retenues et la documentation relative à ces estimations.

- la note 21 de l'annexe aux comptes annuels décrit les modalités de constitution des provisions pour risques et charges. Nos travaux ont consisté à revoir la documentation et les contrôles réalisés par la Banque de France ou le SEBC et à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.
- la note 30 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à tester les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3| Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats de la Banque de France.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2013
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Pascal Brouard

Deloitte & associés
José-Luis Garcia

3| LES COMPTES COMBINÉS

3|1 Le bilan et le compte de résultat combinés

Bilan combiné au 31 décembre 2012

(en millions d'euros) ^{a)}

Notes annexes	Poste	Libellés	2012	2011
ACTIF				
	A1	Avoirs en or	98 751	95 282
	A2	Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	38 660	67 725
	2.1	<i>Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro</i>	30 589	23 116
	2.2	<i>Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro</i>	8 072	44 609
	A3	Relations avec le FMI	18 119	17 604
	3.1	<i>Concours au FMI</i>	6 431	6 026
	3.2	<i>Acquisitions de DTS</i>	11 686	11 577
	A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	6 539	10 113
	A5	Concours en euros des établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	181 933	129 336
	A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	45 183	51 421
	A7	Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	130 427	139 294
	7.1	<i>Titres détenus dans le cadre d'opération de politique monétaire</i>	51 802	48 756
	7.2	<i>Autres titres</i>	78 625	90 538
	A8	Relations au sein de l'Eurosystème	85 163	87 622
	8.1	<i>Participation au capital de la BCE</i>	1 536	1 299
	8.2	<i>Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés</i>	8 255	8 281
	8.3	<i>Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation</i>	74 845	77 576
	8.4	<i>Autres créances sur l'Eurosystème</i>	527	467
2	A9	Créances sur le Trésor public au titre des monnaies divisionnaires	0	0
	A10	Autres actifs financiers en euros et en devises	112 663	100 967
1	A11	Divers	10 925	6 127
	A12	Valeurs immobilisées	1 326	1 333
	12.1	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	880	919
	12.2	<i>Titres de participation (autres que la participation dans la BCE)</i>	446	414
	TOTAL DE L'ACTIF		729 689	706 823
PASSIF				
	P1	Billets en circulation	170 641	166 160
	P2	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	189 832	171 001
	2.1	<i>Comptes courants</i>	104 368	53 163
	2.2	<i>Autres engagements</i>	85 464	117 838
	P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	926	1 874
	P4	Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	35 593	18 699
	P5	Engagements en devises	5 863	8 901
	P6	Contrepartie des allocations de DTS	11 815	12 030
	P7	Relations au sein de l'Eurosystème	54 850	77 515
	P8	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	7 249	10 116
	8.1	<i>Compte au Trésor public</i>	5 015	9 061
2	8.2	<i>Autres engagements</i>	2 234	1 055
	P9	Comptes de recouvrement	272	132
	P10	Opérations bancaires	124 151	118 924
	P11	Divers	4 693	5 005
	P12	Provisions pour risques et charges	952	1 033
	P13	Comptes de réévaluation	85 050	81 709
	P14	Fonds pour risques généraux	5 660	3 810
	P15	Réserve de réévaluation des réserves en or de l'État	22 007	21 869
	P16	Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État		
1	P17	Capital, réserves et report à nouveau	6 843	6 489
	17.1	<i>Dotation, réserves et report à nouveau de l'IEDOM</i>	149	141
	17.2	<i>Capital, réserves et report à nouveau</i>	6 694	6 348
	P18	Résultat net	3 292	1 556
	TOTAL DU PASSIF		729 689	706 823

a) Chaque ligne du bilan est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

Compte de résultat combiné de l'exercice 2012

(en millions d'euros) ^{a)}

Notes annexes	Poste	Libellés	2012	2011
	1.	Produit net des activités de la Banque de France	10 421	7 816
	1.1	Produit net d'intérêt	8 425	6 276
	1.1.1	<i>Intérêts et produits assimilés</i>	<i>10 504</i>	<i>8 902</i>
2	1.1.2	<i>Intérêts et charges assimilées</i>	- 2 080	- 2 625
	1.2	Résultat net des opérations financières	432	- 48
	1.2.1	<i>Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises</i>	<i>137</i>	<i>47</i>
	1.2.2	<i>Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises</i>	- 137	- 47
	1.2.3	<i>Solde net des autres produits et charges sur opérations financières</i>	432	- 48
	1.3	Commissions	15	12
	1.3.1	<i>Commissions (produits)</i>	48	44
	1.3.2	<i>Commissions (charges)</i>	- 32	- 32
2	1.4	Produits des actions et des titres de participation	167	199
	1.5	Solde de la répartition du revenu monétaire	542	594
	1.6	Net des autres produits et charges	840	782
	2.	Charges d'exploitation	- 2 316	- 2 160
	2.1	Frais de personnel et charges assimilées	- 1 029	- 1 021
	2.2	Pension de retraites et charges assimilées	- 442	- 430
	2.3	Impôts et taxes	- 38	- 38
	2.4	Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 190	- 148
	2.5	Autres charges d'exploitation	- 617	- 524
		RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT (1 + 2)	8 105	5 655
	3.	Dotation nette au Fonds pour risques généraux (FRG)	- 1 850	- 2 065
	4.	Résultat exceptionnel	-	-
	4.1	Produits exceptionnels	-	-
	4.2	Charges exceptionnelles	-	-
1	5.	Impôt sur les bénéfices	- 2 962	- 2 034
		RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	3 292	1 556

a) Chaque ligne du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

3|2 L'annexe aux comptes annuels combinés

Le périmètre de consolidation

Les entreprises exclues du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2012, la Banque de France détient des participations dans cinq établissements (cf. note 13 de l'annexe au bilan de la Banque de France). Pour quatre d'entre elles, la part détenue par la Banque de France excède 20 %.

En 2012, la Banque de France a acquis la société BEH Holding, elle-même détentrice de sa filiale à 100 % BEH SAS, propriétaire d'un terrain à La Courneuve destiné à la construction d'un centre fiduciaire. Le 24 décembre 2012, BEH Holding a été intégrée dans les comptes de la Banque de France

à l'issue d'une transmission universelle de patrimoine ; cette dernière est donc devenue l'actionnaire direct de BEH SAS.

Compte tenu de leur caractère non significatif, les participations dans Banque de France Gestion, La Prévoyance immobilière et BEH SAS sont exclues du périmètre de consolidation.

S'agissant de la participation dans la BCE, compte tenu des spécificités de fonctionnement du Conseil des gouverneurs de la BCE, définies dans les statuts du SEBC et de la BCE, la Banque de France n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur celle-ci. En effet, la politique monétaire est définie par le Conseil des gouverneurs, composé de dix-sept membres depuis 2010, sur la base du principe « un homme, une voix » conformément à l'article 10.2 de ces statuts.

La consolidation de l'IEDOM

L'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, modifiant l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 portant réforme du régime de l'émission dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte et de la Réunion, place l'IEDOM sous le contrôle de la Banque de France à compter du 1^{er} juillet 2000, sans que, toutefois, celle-ci détienne une participation dans l'IEDOM.

L'IEDOM est un établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, qui a reçu de l'État une dotation.

Il est administré par un conseil de surveillance composé de sept membres dont trois sont nommés pour une durée de quatre ans par le gouverneur de la Banque de France. Celui-ci, ou son représentant, préside le Conseil de surveillance.

Le directeur général de l'IEDOM est nommé par le président du Conseil de surveillance.

L'IEDOM verse à la Banque de France le solde de ses bénéfices nets après constitution des réserves. Ses pertes éventuelles sont supportées par la Banque de France.

Enfin, l'article 9 de l'ordonnance précitée édicte que les comptes de l'Institut sont consolidés avec ceux de la Banque de France.

Les activités de l'IEDOM

La zone d'intervention géographique de l'IEDOM couvre les cinq départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Les missions de l'IEDOM peuvent se regrouper en trois catégories :

- missions de banque centrale : mise en circulation et entretien de la monnaie fiduciaire ; cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème ; surveillance des systèmes et moyens de paiement ; relais des autorités nationales (Autorité de contrôle prudentiel, Autorité des marchés financiers) et européennes (BCE) ;
- missions de service public confiées par le législateur : mise en circulation des pièces de monnaie ; gestion des comptes du Trésor public ; secrétariat des commissions de surendettement ; gestion locale des fichiers interbancaires (fichier des comptes d'outre-mer – FICOM, fichier central des chèques – FCC, fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers – FICP) ; information du public (droit d'accès aux fichiers, droit au compte) ; observatoire des tarifs bancaires ;
- missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés : observatoire économique et financier ; médiation du crédit aux entreprises ; gestion d'informations sur les entreprises ; production d'informations pour la communauté bancaire.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation des comptes combinés

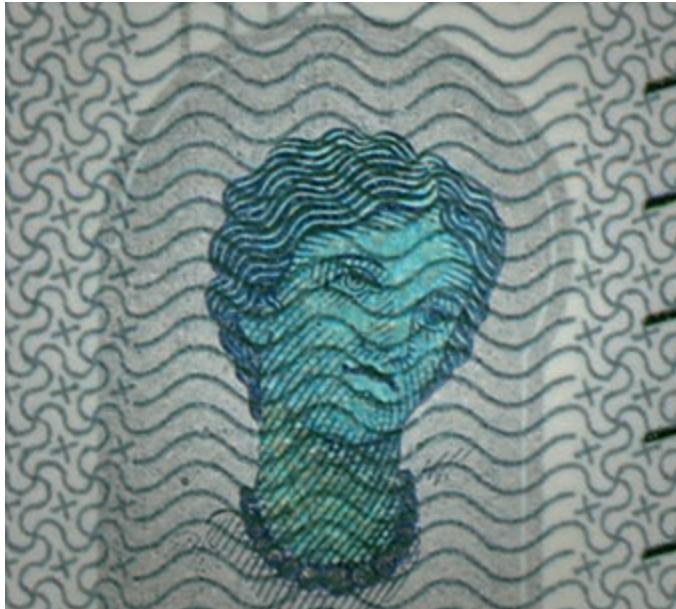
Les principes comptables et les méthodes d'évaluation appliqués aux comptes combinés sont identiques à ceux des comptes individuels de la Banque de France, sauf pour ce qui concerne la détermination de l'impôt sur les bénéfices, qui intègre, dans les comptes combinés, toutes les différences temporaires d'imposition.

Les informations sur les postes du bilan combiné et du compte de résultat combiné

NOTE 1 : IMPÔTS DIFFÉRÉS

Une créance nette d'impôts différés, d'un montant de 535 millions d'euros, est incluse dans le poste A11

Créances et dettes d'impôts différés		
	(en millions d'euros)	
		Créances d'impôts différés
Produits en sursis d'imposition		19
Imposition des plus et moins-values latentes sur OPCVM	272	
Autres impôts différés relatifs aux titres	0	
Provisions fiscalement non déductibles	308	
Autres décalages récurrents	7	
Déductions fiscales anticipées		32
TOTAL	587	51



« Divers » du bilan combiné. Elle provient uniquement de décalages temporaires entre comptabilisation des charges ou produits, et déduction ou imposition fiscale. Elle est composée des éléments figurant dans le tableau ci-dessus.

Cette créance d'impôts différés trouve sa contrepartie dans :

- la charge d'impôt de l'exercice, qui est minorée par rapport aux comptes individuels de 148 millions d'euros au titre du résultat de l'exercice 2012 ;

- le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau » pour le solde (soit 388 millions d'euros), qui correspond à la créance nette d'impôts différés existant à l'ouverture de l'exercice.

Outre la prise en compte des impositions différées, les principaux retraitements de consolidation consistent en l'élimination des opérations réciproques avec l'IEDOM et en la disparition, au bilan, des provisions réglementées et, en compte de résultat, de leurs dotations et reprises correspondantes.

NOTE 2 : ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

L'élimination des opérations réciproques a porté sur :

- l'avance à l'IEDOM (poste A9 du bilan individuel de la Banque de France) ;
- le compte courant de l'IEDOM à la Banque de France (inclus dans le poste P8.2 du passif du bilan individuel) ;
- les intérêts versés sur le compte courant de l'IEDOM (inclus dans le poste 1.1.2 « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat individuel) ;
- le dividende versé par l'IEDOM (inclus dans le poste 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat individuel) et les charges et produits réciproques de gestion courante.

3|3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Deloitte & associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes combinés de l'ensemble constitué par la Banque de France et l'Institut d'Émission des départements d'outre-mer (IEDOM) établis conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Gouverneur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1| Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de la Banque de France sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par la Banque de France et l'IEDOM à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- pour les principes comptables et les méthodes d'évaluation, l'annexe aux comptes combinés renvoie à l'annexe aux comptes annuels. La note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au SEBC ;
- comme exposé dans l'annexe aux comptes annuels, le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

.../...

2| Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe « Les méthodes d'évaluation » et la note 6 de l'annexe aux comptes annuels précisent les modalités d'évaluation des titres détenus par la Banque de France et notamment les méthodes de dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance. Nous avons, d'une part, examiné les processus mis en place par la direction relatifs à l'appréciation des risques de non-recouvrement des titres comptabilisés au coût amorti et, d'autre part, revu les hypothèses retenues et la documentation relative à ces estimations.
- la note 21 de l'annexe aux comptes annuels décrit les modalités de constitution des provisions pour risques et charges. Nos travaux ont consisté à revoir la documentation et les contrôles réalisés par la Banque de France ou le SEBC et à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.
- la note 30 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à tester les calculs effectués.
- comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes combinés, la Banque de France a comptabilisé des actifs d'impôts différés. Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2013
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Pascal Brouard

Deloitte & associés
José-Luis Garcia



Annexe 1

SYNTHÈSE NATIONALE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT EN 2012

Conformément aux dispositions de l'article L331-12 du *Code de la consommation*, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel, portant sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises, la typologie de l'endettement et les difficultés de toute nature rencontrées. Ces rapports sont transmis à la Banque de France, à qui il incombe d'en établir la synthèse et de la publier dans son rapport annuel.

Une baisse significative par rapport à 2011 du nombre de dossiers déposés, qui demeure cependant à un niveau élevé, légèrement supérieur à celui de 2010

Au cours de l'année 2012, les commissions de surendettement des particuliers ont été saisies de 220 836 dossiers, soit une diminution de 5 % par rapport à l'année 2011 mais, une hausse de 1,2 % par rapport à l'année 2010.

Une activité soutenue en 2012

Avec 247 368 dossiers traités à la fin du mois de décembre 2012, les commissions et leurs secrétariats ont connu une activité soutenue tout au long de l'année 2012 (+ 2,83 % par rapport à 2011)¹ avec une croissance du nombre de mesures de surendettement élaborées.

Par rapport à 2011, le nombre de plans amiables conclus est en recul (- 5 %), en contrepartie d'une hausse du nombre de mesures imposées ou recommandées, mises en œuvre ou soumises aux juges par les commissions à la demande du débiteur (+ 5 %), ainsi que d'une augmentation sensible du nombre de mesures de rétablissement personnel (+ 15 %), adoptées dans les cas où une situation d'insolvabilité se conjugue avec l'absence de perspectives d'amélioration à moyen terme. La hausse de ces dernières mesures traduit la volonté des commissions de limiter, conformément aux orientations qu'elles ont reçues des pouvoirs publics, le recours à des solutions provisoires dans de telles hypothèses.

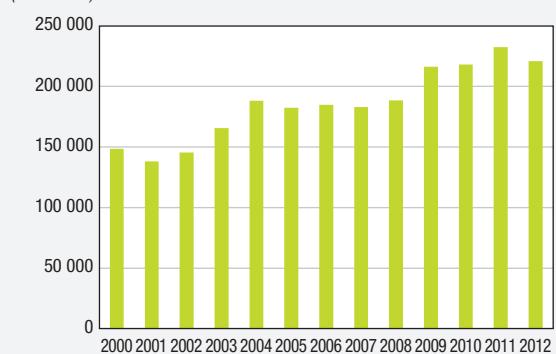
Tableau
Principales données d'activité des commissions

(en nombre de dossiers)

	2012	2011
Dossiers déposés	220 836	232 493
<i>Dont proportion de redépôts (en %)</i>	37,8	38,7
Dossiers recevables	194 866	202 900
Dossiers irrecevables	14 693	14 647
Orientations en procédure amiable	133 268	145 821
Orientations en rétablissement personnel	71 838	65 776
Recommandations de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire	66 059	57 162
Accords des débiteurs pour un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire	1 352	1 034
Plans conventionnels conclus	70 531	73 945
Mesures imposées ou recommandées par les commissions	60 399	57 371
<i>Dont mesures imposées par les commissions</i>	31 291	31 049
<i>Dont mesures recommandées par les commissions</i>	29 108	26 322
Dossiers clôturés	32 133	33 357
Autres issues (dont dossiers jugés irrecevables)	2 201	2 131

Dossiers déposés auprès des commissions

(en nombre)



Source : Banque de France

¹ <http://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/missions/protection-du-consommateur/surendettement.html>

La poursuite de l'harmonisation et de la recherche d'une efficacité accrue

L'effet structurant de la loi « Lagarde » a permis aux commissions et à leurs secrétariats de poursuivre l'optimisation de leurs pratiques ainsi que les actions engagées en 2011, dans le cadre des orientations définies par les pouvoirs publics, qui visent à accroître l'harmonisation des pratiques, à limiter les solutions conduisant à des dépôts successifs et à renforcer la coopération avec les services de l'État et l'ensemble des parties prenantes.

Le renforcement de la coopération avec les parties concernées

En 2012, la coopération entre les différentes parties concernées par la procédure de surendettement a conduit à de nombreuses actions de formation ou d'information destinées aux travailleurs sociaux et aux organismes relevant de la sphère sociale tels que les centres communaux d'action sociale, les services sociaux des départements, les caisses d'allocations familiales, les Fonds de solidarité logement (FSL)...

Il s'agit là d'un engagement fort pris par les secrétariats des commissions vis-à-vis des pouvoirs publics, qui s'accompagne de la recherche de complémentarités et de partenariats, afin d'expliquer la procédure et de trouver les voies d'une meilleure coordination entre les différents dispositifs existants.

Les principales difficultés relevées par les commissions de surendettement et leurs secrétariats dans le traitement des dossiers

Les rapports d'activité soulignent que la procédure de surendettement est devenue lourde et complexe au fil des évolutions législatives, alliant l'intervention des commissions et celle des juges et impliquant de concilier le traitement rapide de volumes importants de dossiers avec la nécessité d'un examen individuel de chacun d'entre eux.

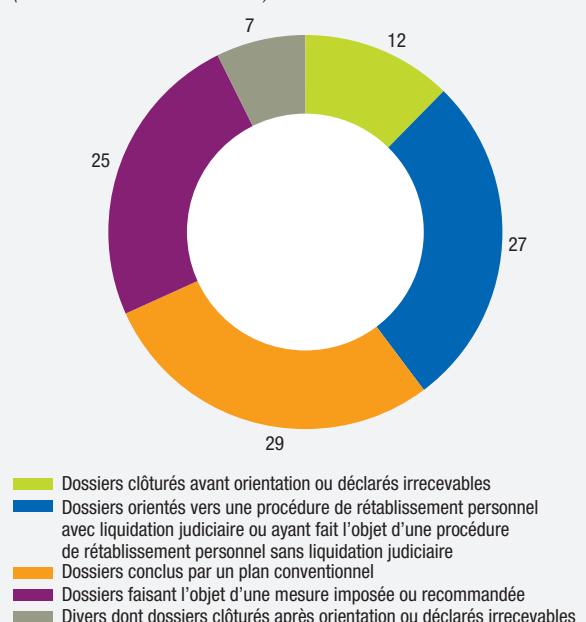
L'allégement souhaité de la procédure

Simplifier la date d'arrêté du passif

Comme cela a été souligné en 2011, le souhait d'une simplification des modalités d'arrêté du passif est exprimé par un nombre important de commissions. Ainsi, une mesure de clarification alignant la date de cet arrêté sur celle de la recevabilité permettrait d'alléger la négociation amiable, d'améliorer la lisibilité du dispositif pour l'ensemble des parties et d'alléger le traitement des dossiers par les secrétariats.

Répartition des dossiers selon les décisions des commissions en 2012

(en % du nombre de dossiers traités)



Qu'est-ce que l'arrêté du passif ?

Les dispositions de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 prévoient que la commission détermine une date d'arrêté du passif. Cette date a pour effet de faire cesser la production d'intérêts et/ou la génération de pénalités de retard de paiement jusqu'à la mise en place des mesures de surendettement.

L'arrêté du passif intervient après que les créanciers ont signalé à la commission le montant de leur créance, ce qu'ils doivent faire dans un délai de 30 jours à compter de la décision de recevabilité. En pratique, compte tenu des délais nécessaires aux échanges, il intervient ultérieurement.

La solution proposée passe par une modification législative permettant de « geler » le montant de la créance à compter de la date de la décision de la recevabilité ; les montants à traiter seraient ainsi clarifiés pour toutes les parties, diminuant les facteurs de contestation ou d'incompréhension.

Étendre la durée de suspension des procédures au-delà d'un an

Des commissions relèvent que la durée de traitement de certaines situations de surendettement excède le délai d'un an à compter de la date de la recevabilité du dossier en raison notamment de recours ou de contestations formés devant les tribunaux et du temps nécessaire pour leur traitement. Il en résulte que des débiteurs se voient alors à nouveau poursuivis par leurs créanciers. De nombreuses commissions suggèrent que les effets attachés à la recevabilité soient prolongés jusqu'à l'issue du traitement du dossier, au-delà de douze mois lorsque cela est nécessaire, ce qui permettrait de maintenir la protection du débiteur pendant toute la durée de la procédure.

Simplifier la phase de réexamen des dossiers

Le réexamen systématique par la commission de la situation du débiteur à l'issue de la période de suspension d'exigibilité des créances complexifie la procédure et représente un important travail de suivi par les secrétariats. En effet, la commission doit, par exception à la règle générale, se saisir d'office à l'issue de la période de suspension et accomplir des diligences administratives particulièrement lourdes (envoi d'un questionnaire et de courriers en AR, suivi de l'inscription au FICP...), alors même que la situation du débiteur peut avoir évolué et ne plus justifier une telle saisine. Certaines commissions proposent de supprimer cette phase de réexamen d'office et de laisser le soin au débiteur de déterminer à l'issue de la suspension, s'il souhaite ou non, saisir à nouveau la commission.

Limiter les échecs de la procédure amiable

Une large part des échecs de négociation tient au refus quasi systématique par les créanciers de propositions comportant un abandon de créance. Or, ces mêmes propositions, reconduites en mesures recommandées, ne font souvent l'objet d'aucune contestation de la part de ces mêmes créanciers. Ce passage obligé par une phase amiable vouée dès l'origine à l'échec augmente fortement et inutilement la durée et le coût de la procédure pour un résultat final identique à la proposition initiale.

Un certain nombre de commissions proposent, en conséquence, une simplification de la procédure de traitement des dossiers pour lesquels la phase amiable apparaît à l'évidence vouée à l'échec ; cette modification consisterait à instaurer une possibilité de recourir aux mesures imposées ou recommandées dès le début de la procédure, sans obligation de tenter préalablement une négociation amiable.

La nécessaire recherche d'une meilleure articulation entre le dispositif du surendettement et les dispositions relatives au logement

Maintenir le logement pour les débiteurs propriétaires de leur résidence principale

Les rapports d'activité des commissions de surendettement font apparaître que la limite fixée au montant des remboursements par référence à la quotité saisissable peut être source de difficultés pour les débiteurs propriétaires de leur résidence principale ou pour les accédants à la propriété ; cette limitation peut, en effet conduire certains des débiteurs concernés à vendre leur résidence principale alors qu'ils auraient la volonté et la possibilité de s'y maintenir.

Qu'est-ce que la quotité saisissable ?

La somme laissée à la disposition du débiteur par référence au barème dit « quotité saisissable » est calculée sur l'ensemble de ses ressources saisissables ou non (y compris les prestations familiales, les allocations chômage, les pensions alimentaires...).

La quotité saisissable est fixée par les articles L3232-2 et L3253 du *Code du travail*.

Afin de permettre la conservation du logement et d'éviter la vente du bien immobilier, un certain nombre de commissions proposent de prévoir, avec l'accord du débiteur, un montant du remboursement pouvant excéder la limite fixée par référence à la quotité saisissable, tout en veillant à ce que ce montant demeure compatible avec ses possibilités financières.

D'autres commissions mentionnent que la réduction de la durée maximale des plans à huit ans peut également entraîner la vente du logement de débiteurs propriétaires de leur résidence principale, alors que l'allongement de la durée de la mesure de surendettement pour toutes les dettes figurant au dossier au-delà de la limite maximale actuelle, lorsque les débiteurs ont une capacité de remboursement suffisante pour apurer l'intégralité de la dette restante sur cette durée, permettrait, dans certains cas d'éviter la vente de la résidence principale.

Maintenir les débiteurs locataires dans leur logement

Des situations délicates et complexes, pouvant conduire à des risques d'expulsion et liées aux effets de la recevabilité, sont observées pour les débiteurs locataires bénéficiant d'un protocole de cohésion sociale². Un tel protocole signé avec le bailleur permet notamment le maintien du débiteur dans les lieux en échange d'un apurement progressif de la dette de loyer. Lorsque le débiteur saisit la commission de surendettement et que sa demande est déclarée recevable, il lui est fait interdiction de régler ses dettes. Le protocole n'étant plus honoré, la procédure d'expulsion reprend, ce qui va à l'encontre des buts recherchés dans le cadre de la procédure de traitement de surendettement.

De nombreuses commissions suggèrent une évolution législative sur ce point, en proposant de préciser que :

- la décision de recevabilité a pour effet de suspendre les paiements dus au titre du protocole de cohésion sociale ;
- les éventuels paiements prévus par la mesure de surendettement viendront se substituer à ceux initialement prévus par le protocole.

² Prévu à l'article L442-6-5 du Code de la construction et de l'habitat

Certaines commissions relèvent les difficultés rencontrées par certains débiteurs locataires à la suite d'une mesure de rétablissement personnel et de l'effacement de la dette impayée de loyer. En effet, ceux-ci peuvent faire l'objet de procédures d'expulsion une fois la mesure de rétablissement personnel prononcée.

Enfin, quelques commissions proposent d'assouplir les règles de communication avec les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), afin d'améliorer la coordination entre les différents dispositifs existants.

La nécessité d'un accompagnement des personnes surendettées tout au long de la procédure

Il est relevé que certaines situations complexes nécessiteraient un accompagnement social adapté dès le dépôt du dossier et tout au long de la mise en œuvre de la procédure, notamment une aide à la constitution du dossier.

En effet, certaines commissions notent que de nombreux dossiers déposés sont très incomplets, entraînant pour les secrétariats un important travail de relance qui peut aboutir à une clôture des dossiers en l'absence des pièces justificatives nécessaires et indispensables au traitement. Les commissions et leurs secrétariats veillent toutefois à maintenir un juste équilibre entre l'accessibilité du dispositif et une nécessaire rigueur dans l'instruction des demandes.

De même, la difficulté pour certains débiteurs de mettre en place les mesures de surendettement est également soulignée dans les rapports. Sur ce point, des commissions indiquent qu'un accompagnement serait nécessaire lors des premiers mois de mise en œuvre des mesures, pour renforcer la viabilité de ces mesures et limiter un nouveau dépôt de dossier non justifié.

La nécessité de poursuivre le dialogue avec les créanciers

Les difficultés relevées l'année précédente dans les rapports des commissions sont à nouveau signalées :

- certains cas de non-respect de la suspension du remboursement des créances nées antérieurement à la recevabilité, qui se manifestent par la poursuite des prélèvements et la difficulté pour les débiteurs d'obtenir la restitution des sommes prélevées ;
- des absences de réponse ou réponses tardives des créanciers aux propositions des commissions, ce qui conduit à l'échec des négociations. Certaines commissions suggèrent qu'au terme d'un certain délai, l'absence de réponse de la part des créanciers puisse être considérée comme valant accord sur les propositions qui leur ont été adressées ;
- des demandes récurrentes de la part d'établissements de crédit pour obtenir des mensualités « de contact »³, pourtant désormais proscrites par les dispositions réglementaires ;
- des demandes de moratoires d'une durée inférieure à 18 mois, ce qui est contraire aux dispositions réglementaires et à l'esprit du dispositif ;

³ Mensualités de très faible montant (moins de 10 euros) dont l'objet premier n'est pas le remboursement de la dette mais le suivi du débiteur par le créancier.

- l'absence d'information systématique des agents chargés d'actions de recouvrement (notamment des huissiers) de la recevabilité du dossier par les créanciers qui les ont chargés de ces actions, ce qui conduit au maintien des poursuites à l'encontre du débiteur après la recevabilité ;
- une certaine augmentation des contestations des décisions de rétablissement personnel⁴, notamment de la part de bailleurs et de certains organismes publics.

Des commissions signalent cette année la difficulté rencontrée dans le traitement des créances qui ont fait l'objet de cessions en cours de procédure. Ces pratiques semblent se développer. Souvent ignorées par les débiteurs et les commissions, elles complexifient le traitement des dossiers et peuvent amener à l'échec des mesures en cours.

Certains rapports relèvent des cas de coupure de la fourniture de prestations telles que l'eau ou l'énergie, une fois la décision de rétablissement personnel validée par le juge.

S'agissant des créanciers non bancaires, certaines commissions mentionnent la difficulté rencontrée par les débiteurs à obtenir de leur part l'attestation de paiement du règlement de leurs dettes afin de procéder à la radiation anticipée de la mesure de surendettement au FICP.

Enfin, des commissions signalent que l'obligation pour les banques qui tiennent le compte d'assurer une continuité des services bancaires lorsque la personne est surendettée, en lui permettant de disposer de moyens de paiements adaptés à sa situation de surendettement, ne semble pas toujours respectée : des prises de rendez-vous au-delà du délai défini par la norme professionnelle sont observées, des cas de clôture du compte bancaire ou de blocage de comptes sont signalés ; sont également mentionnées certaines difficultés concernant la délivrance de moyens de paiement adaptés ou la mise en place des avis de prélèvement consécutifs à la mesure de surendettement.

Arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les banques et leurs clients surendettés

Cette norme vise à un meilleur accompagnement par les banques de leurs clients surendettés, pendant l'instruction du dossier et lors de la mise en œuvre des mesures de surendettement :

- obligation d'information du débiteur quant aux effets de la procédure sur le fonctionnement de son compte, avec un rendez-vous dans un délai de six semaines à compter de la recevabilité ;
- maintien du fonctionnement du compte pendant toute l'instruction du dossier et pendant toute la durée des mesures ;
- maintien de moyens de paiement et de services adaptés à la situation de personne surendettée ;
- suspension et gel du paiement de tous les crédits à compter de la décision de recevabilité ;
- possibilité de maintenir une autorisation de découvert.

⁴ À cet égard, des commissions soulignent à nouveau le fait que la possibilité de contester de façon distincte et parfois cumulative la décision d'orientation d'une part et la recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'autre part, contribue à cet accroissement des recours.

Des différences d'interprétation des textes demeurent

Dans quelques rapports d'activité est souligné le fait que certaines différences d'appréciation peuvent encore être constatées entre les commissions et les magistrats. En effet, quelques commissions signalent la persistance de divergences d'interprétation avec des tribunaux quant au caractère irrémédiablement compromis de la situation de débiteurs, notamment des refus d'acceptation des mesures de rétablissement personnel pour les dossiers qui présentent une très faible capacité de remboursement.

Certaines personnes surendettées, de par leur statut professionnel et du fait de leur activité professionnelle, relèvent des procédures collectives, régies par le *Code de commerce*, et ne peuvent donc trouver de solution à leur excès d'endettement personnel dans le cadre de la procédure de surendettement. Or il arrive que des personnes physiques, ainsi exclues de la procédure de surendettement en raison de leur statut, se voient également refuser la mise en œuvre de la procédure collective par le tribunal de commerce en raison de l'absence de dettes professionnelles⁵.

De même, des difficultés sont parfois soulevées concernant les relations avec les tiers à la procédure, notamment les avocats et les notaires. En effet, les textes contraignent les commissions et leurs secrétariats à une confidentialité vis-à-vis de ces professionnels, qui entraîne des incompréhensions et des difficultés dans le traitement des dossiers.

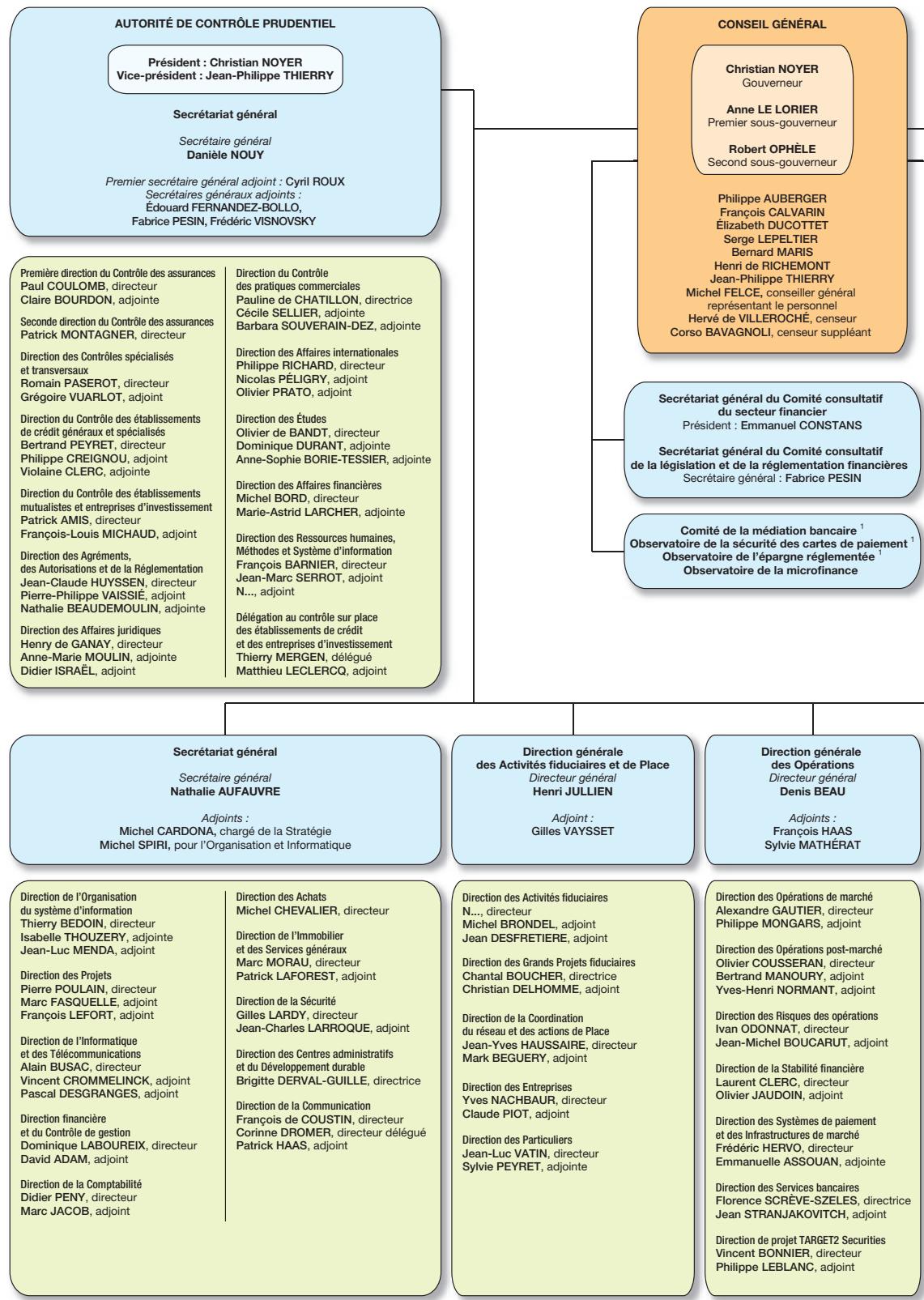
Enfin, en marge de quelques rapports, une réflexion est menée sur les durées d'inscription des mesures au FICP. Deux idées ressortent :

- l'une porte sur la durée de l'inscription au FICP pour une mesure prévoyant un abandon ou un effacement partiel des dettes. Il est proposé que la personne qui bénéficie d'une mesure d'effacement partiel soit inscrite pour la durée de remboursement qui accompagne la mesure d'effacement partiel de ses dettes avec un minimum de cinq ans, durée d'inscription en cohérence avec celle prévue pour une mesure de rétablissement personnel ;
- l'autre porte sur la suppression automatique de la radiation de la mesure de surendettement au terme de la durée de cinq ans si aucun n'incident n'est déclaré. En effet, seuls les incidents de paiement relatifs à une dette bancaire sont signalés et permettent de maintenir l'inscription de la mesure au FICP. Les incidents de paiement des dettes non bancaires qui pourraient être constatés ne sont pas pris en compte.

⁵ Le même constat peut également être observé pour les personnes physiques ayant cessé leur activité avec des dettes sociales (Régime social des Indépendants, RSI).

Annexe 2

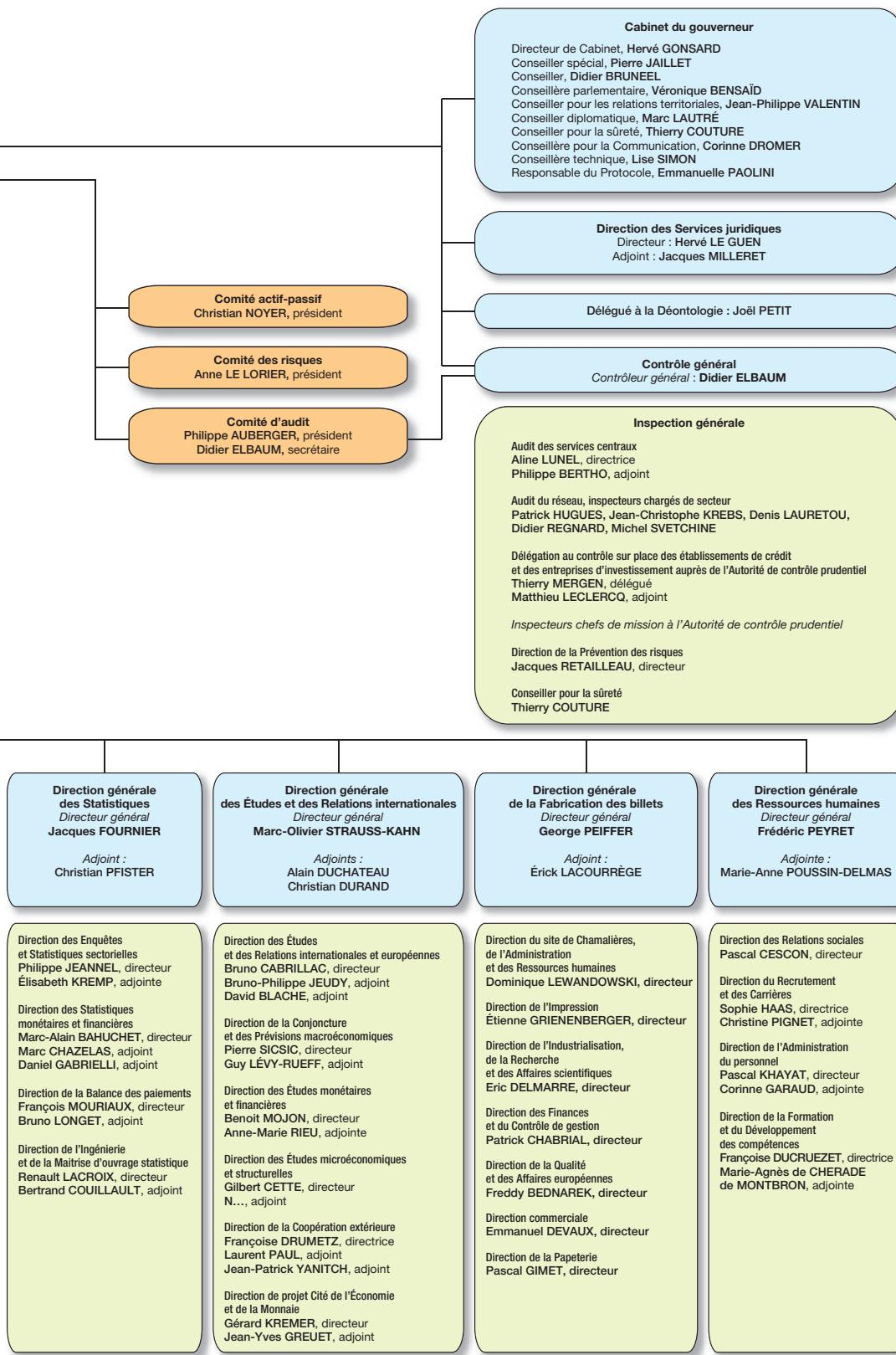
ORGANIGRAMME DE LA BANQUE DE FRANCE



96 directions départementales dont 22 directions régionales

¹ Le gouverneur préside le Comité de la médiation bancaire, l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement et l'Observatoire de l'épargne réglementée.

AU 15 MARS 2013



21 antennes économiques, 7 centres de traitement du surendettement et 4 centres de traitement de la monnaie fiduciaire

Table des illustrations

Tableaux

Principaux indicateurs économiques pour les BRICS (2011-2012)	13
Évolution des agrégats monétaires dans la zone euro et en France	19
Fabrication des billets – résultats 2011 à 2012	51
SDREE 2010 – 2012	94
Équilibre financier	107
Ressources fiduciaires	107
Refinancement bancaire net	108
Opérations avec la clientèle institutionnelle	108
Or et devises	109
Portefeuilles en euros	109
Position nette vis-à-vis de l'Eurosystème	110
Autres postes	110
Produit net des activités	111
Charges d'exploitation	112
Soldes du compte de résultat	113
Bilan au 31 décembre 2012	114
Compte de résultat de l'exercice 2012	115
Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le Fonds monétaire international)	119
Relations avec le Fonds monétaire international	120
Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	121
Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	121
Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	122
Créances en euros émises par des résidents de la zone euro	122
Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	123
Créances sur la Banque centrale européenne au titre des avoirs de réserve transférés	124
Autres créances sur l'Eurosystème	124
Autres actifs financiers en euros et en devises	124
Portefeuilles-titres	125
Divers – actif	125
Valeurs immobilisées au 31 décembre	125
Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2012	126
Capital souscrit et capital libéré	126
Part de la Banque de France dans le capital de la Banque centrale européenne	126
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	128
Engagements en euros envers l'Eurosystème	128
Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	128
Opérations bancaires	129
Divers – passif	129
Provisions pour risques et charges	129
Comptes de réévaluation	130
Capital, réserves et report à nouveau	130
Les engagements sur titres	131
Montant notionnel des instruments financiers à terme	131
Montants des devises à recevoir et à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle	131
Les engagements de retraite et leur financement	132

Table des illustrations

Produit net d'intérêt	134
Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	134
Produit des actions et des titres de participation	134
Net des autres produits et charges	135
Frais de personnel et charges assimilées	136
Impôt sur les bénéfices	136
Rémunération des organes de direction	136
Bilan combiné au 31 décembre 2012	139
Compte de résultat combiné de l'exercice 2012	140
Créances et dettes d'impôts différés	141
Principales données d'activité des commissions	145

Graphiques

Écart de rendement des taux des titres publics avec l'Allemagne depuis 2010	8
Taux de change nominal effectif	8
Indices boursiers	9
Cours du <i>Brent</i>	10
Indice des prix du métal et des matières premières agricoles	10
Taux de croissance du produit intérieur brut des BRICS	12
Principaux soldes du compte de transactions courantes	15
Mises en chantier de logements neufs et investissement des ménages	16
Indice des prix à la consommation harmonisé	17
Évolution sur un an des salaires SMB, SMPT et IPC	18
Évolution du coût réel du travail	18
Crédits aux SNF corrigés de la titrisation, France	20
Crédits mobilisés d'un montant supérieur à 25 000 euros – ensemble des crédits mobilisés	20
Crédits mobilisés d'un montant supérieur à 25 000 euros – crédits mobilisés à moins d'un an	20
Endettement des SNF par instrument, France	21
Taux directeurs de l'Eurosystème	23
Composition par terme de l'encours de refinancement auprès des banques centrales de l'Eurosystème	25
Taux d'intérêt exigé sur les obligations des entreprises et banques françaises, allemandes, espagnoles et italiennes	26
Déficits publics	30
Dette publique	30
Accès des PME au crédit bancaire	38
Évolution du nombre de dossiers déposés auprès des commissions de surendettement	43
Émissions nettes françaises de billets	52
Flux de billets en euros aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM	52
Montée en charge du virement SEPA en France	79
Montée en charge du prélèvement SEPA en France	79
Évolution de l'effectif total	81
Répartition de l'effectif total par tranche d'âge	81
Effectif moyen par domaine d'activité en 2010	82
Encours des billets en euros	85
Octrois et reprises de liquidités par la Banque de France	86
Taux des opérations principales de politique monétaire	87

Évolution du point mort de la Banque de France	88
Versements de la Banque de France à l'État	89
Bilan 2011 des émissions de GES	96
Le niveau de connaissance des Français en économie	101
L'évaluation du niveau de la hausse des prix	101
La compréhension de l'information économique	101
L'inquiétude à propos du déficit et de la dette publique	101
Dossiers déposés auprès des commissions	145
Répartition des dossiers selon les décisions des commissions en 2012	146

Schémas

Le Conseil général et le Comité d'audit	69
---	----

Table iconographique

5 € « série Europe »	2
500 F « type ancien », Messidor an VIII (juin-juillet 1800)	6
500 F « type 1842 », détail [1]	9
50 F « type 1870 – Clermont-Ferrand », détail	13
500 F « type 1888 – bleu et rose », détail	21
500 F « type 1842 », détail [2]	24
5 000 F « type 1846 », détail	27
50 F « type 1889 – bleu et rose », détail	33
5 F « type 1871 », détail	35
5 F « type 1917 »	36
50 F « type 1927 Luc-Olivier Merson », détail	41
5 000 F « type 1934 – Victoire », détail	46
50 F « type 1933 – Cérès », détail	56
500 F « type 1939 – La Paix », détail	61
50 F « type 1941 – Jacques Cœur », détail	63
500 F « type 1945 – Chateaubriand », détail	70
50 F « type 1946 – Le Verrier », détail	73
500 F « type 1953 – Victor Hugo », détail	78
5 000 F « type 1949 – Terre et Mer », détail	81
5 000 F « type 1957 – Henri IV », détail	83
500 NF « type 1959 – Molière », détail	84
50 F « type 1962 – Racine », détail	89
5 F « type 1966 – Pasteur »	90
500 F « type 1968 – Pascal », détail	93
50 F « type 1976 – Quentin de La Tour », détail	95
50 F « type 1992 – Saint-Exupéry », détail [1]	100
50 F « type 1992 – Saint-Exupéry », détail [2]	103
500 F « type 1993 – Pierre et Marie Curie », détail	105
5 €	106
50 €, détail	112
500 €, détail	120
5 € « série Europe », détail [1]	127
5 € « série Europe », détail [2]	135
5 € « série Europe », détail [3]	142
5 € « série Europe »	144

Source : Les reproductions photographiques proviennent des collections numismatiques du service du Patrimoine historique et des Archives de la Banque de France.

Coupon-réponse

Mes coordonnées ont changé, merci de bien vouloir les rectifier ou les compléter :

Numéro d'abonnement : _____

Prénom : _____

Nom : _____

Société : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Adresse courriel : _____

Je ne souhaite plus recevoir le *Rapport annuel de la Banque de France* :

Numéro d'abonnement : _____

Prénom : _____

Nom : _____

Vous recevez cette publication de la part de la Banque de France parce que vous figurez dans la liste informatique de ses contacts. Vos coordonnées ne sont pas transmises à des tiers. Si vous souhaitez modifier les informations vous concernant ou si vous ne souhaitez plus recevoir cette publication, merci de nous le préciser à tout moment dans le coupon-réponse que vous adresserez à : Banque de France 07-1396 SPE Pôle Comex 75049 Paris Cedex 01 ; ou par courriel à diffusion@banque-france.fr.



